

ÉCOLE DU LOUVRE

Antoine DE FILIPPIS

De l'Archevêché aux musées :
histoire des objets religieux de
Besançon déplacés à la suite de la
séparation des Eglises et de l'Etat de
1905

VOLUME D'ANNEXES

Mémoire de recherche
(2^{de} année de 2^e cycle)
en Muséologie

présenté sous la direction
de M^{me} Isabelle SAINT-MARTIN

Directrice déléguée : M^{me} Marie-Clarté O'NEILL

Novembre 2021

Le contenu de ce mémoire est publié sous la licence *Creative Commons*

CC BY NC ND



Ces annexes sont rassemblées ici selon un découpage thématique. Au sein de chaque partie, elles sont retranscrites, sauf indication contraire, dans l'ordre chronologique.

Sommaire

L'épisode révolutionnaire, un moment fondateur	9
1. <i>Les Pèlerins d'Emmaüs</i> par Herman Van Vollenhoven	9
2. <i>Notre-Dame des Sept-Douleurs</i> de Van Orley et la <i>déploration sur le Christ mort</i> Bronzino, deux tableaux saisis à la Révolution française	10
3. Inventaire au Premier janvier 1810 des Effets d'ameublements existant au Palais archiépiscopal de Besançon, les dits Effets ayant été acquis au moyen de fonds faits par les Départements Diocésains.	11
4. Tableaux identifiés parmi les quatorze acquis sous Le Coz vers 1812	24
5. La visitation copie par Joseph-Etienne Baudot, d'après Rubens, église de la Madeleine, Besançon. PM25000239.....	30
6. Croix de procession et crosse de Monseigneur Claude Le Coz.....	31
De de Pressigny à Villefrancon : une période de transition.....	32
7. Deux portraits d'après Rigaud, donné par l'archevêque de Pressigny (Jean d'Estrées, abbé commanditaire de St-Claude et le cardinal Armand Gaston de Rohan-Soubise, évêque de Strasbourg)	32
8. Gravures d'après Rigaud de Jean d'Estrées (gravure par Jean Audran vers 1699) et le cardinal Armand Gaston de Rohan-Soubise (gravure par Pierre Drevet en 1716).....	32
L'action de Rohan-Chabot, un palais princier	33
9. Le Portement de croix, tableau légué par le cardinal Rohan-Chabot aux archevêques de Besançon	33
10. Analogies avec le Portement de croix (Willem Key, Michiel Coxie et Sebastiano del Piombo.....	33
11. L'enlèvement des Sabines par Nicolas Poussin – Dessin provenant du leg de Rohan-Chabot (Inv. D.2672) et analogies avec deux tableaux.	34
12. Portraits du cardinal Louis-François-Auguste de Rohan-Chabot.....	35
La succession de Rohan-Chabot.....	36
13. Inventaire du mobilier légué aux Archevêques de Besançon par feu M. le Cardinal de Rohan – 23 novembre 1832.....	36
14. Retranscription du testament et des codicilles (8 avril 1829 – 10 février 1830 et 14 septembre 1831) composant le testament du Cardinal Rohan-Chabot, archevêque de Besançon - 13 février 1833	42
15. Inventaire après le décès de son Eminence le Cardinal Archevêque de Besançon, duc de Rohan-Chabot par M. Rolle, notaire à Besançon - 27 Juin 1833 et jours suivants	47
16. Procès-verbal d'Inventaire du mobilier légué aux archevêques de Besançon par feu M ^{sgre} le Cardinal de Rohan, en son testament daté du 8 avril 1829 - 8 juin 1835	51
17. Inventaire des biens de Rohan-Chabot - 28 décembre 1903	56

Guillaume Valentin Dubourg, restaurer et embellir.....	59
18. « Un anneau d'or orné d'un camée à l'effigie de Pie VII » offert par Dubourg aux archevêques de Besançon.....	59
19. Portrait du pape Pie VII d'après Jacques-louis David, appartenant au cardinal de Rohan-Chabot et déposé à la Bibliothèque de Besançon en 1909	60
20. Portrait du pape Pie VII par Jacques-Louis David (original)	60
21. Rapport sur les réparations faits aux tableaux de l'Archevêché – 3 mars 1834	61
22. Note accompagnant et détaillant les restaurations des tableaux- 10 janvier 1833.....	62
23. Renouvellement de la demande d'une allocation pour la restauration des tableaux de l'archevêché, 13 mai 1834.....	63
24. Allocation d'une so ^e de 260 f pour réparation de tableaux - le 15 novembre 1834.....	63
Les restaurations sous l'épiscopat de Mathieu	65
25. Mobilier de l'Archevêché – Renvoi d'une demande de M. l'archev. concernant la restauration d'un tableau - 10 Août 1835	65
26. Inventaire du Mobilier de l'Archevêché à Besançon au 16 Janvier 1836	65
27. Etat de restauration d'un tableau (passage de la mer rouge) par M. (François Simon) Bidant peintre à Besançon - 22 décembre 1836	66
28. Lettre de l'archevêque de Besançon au Ministre accusant bonne réception du tableau attribué à Véronèse - 14 avril 1837	67
29. Lettre du préfet du Doubs au Garde des sceaux à propos de la restauration du Véronèse - 20 avril 1837.....	67
30. Ouverture d'un crédit de 80 f 92 aux frais de transport d'un tableau restauré à Paris - 10 Juillet 1837	68
31. Etat des objets à réparer d'après le mobilier de l'Archevêché de Besançon pour 1838 -29 Janvier 1838	68
32. Archevêché mobilier – Lettre de l'Archevêque au Ministre à propos de la restauration de 5 tableaux - 29 janvier 1838	69
33. Lettre de l'archevêque à propos de l'envoi d'une Descente de croix à Paris - 29 novembre 1838	70
34. Lettre du ministère des cultes au Ministère des Beaux-Arts, 30 novembre 1838	70
35. Lettre de l'archevêque Mathieu au Ministre à propos de la restauration d'une Descente de croix, 17 août 1839.....	71
36. Brouillon pour une lettre à destination de l'archevêque Mathieu, à propos de le Descente de croix, le 9 septembre 1839.....	71
37. Lettre du Ministère de l'intérieur au Bureau des Beaux-arts, restaurations tableaux archevêché – 30 septembre 1839.....	72
38. Lettre de l'archevêque Mathieu au Ministre à propos de la restauration de quatre tableaux, 30 Janvier 1840 - Mobilier de l'Archevêché – tableaux à réparer - 30 Janvier 1840.....	73
39. Commission de récolement du mobilier de l'Archevêché – tableaux à réparer, 19 juin 1840	74

40.	Lettre de la direction des Beaux-arts au Ministère de l'Intérieur - renvoi des devis pour restauration de tableaux – 27 juin 1840.....	74
41.	Lettre du Ministère de l'intérieur à la direction des Beaux-Arts - Allocution de 202 f pour une réparation de 4 tableaux appartenant à l'archevêché de Besançon, 24 août 1840	75
42.	Lettre de l'archevêque – Restauration de tableau – mobilier de l'archevêché – 31 août 1840	75
43.	Lettre de la direction des Beaux-Arts à l'Archevêque – Avis d'une décision de M. le M ^{re} de l'Intérieur qui alloue sur les francs de son dépôt une somme de 202 f pour la restauration de 4 tableaux qui décorant l'archevêché. – 10 septembre 1840	76
44.	Lettre au Préfet du Doubs - Mobilier de l'archevêché – Ouverture d'un crédit de 77.18 pour frais de transport de Paris à Besançon d'un tableau dépendant du mobilier - 26 Septembre 1840	76
45.	Récolement du mobilier de l'archevêché, 1840– réparations à effectuer.....	77
46.	Etat des objets à réparer d'après le Récolement du Mobilier de l'Archevêché de Besançon pour 1840 – Chapelle	77
47.	Extrait de l'inventaire mobilier de l'hôtel de l'archevêché de Besançon - récolement de fin d'année 1842 – remplacement d'une croix archiépiscopale.....	78
48.	Devis et soumission pour le remplacement de la croix archiépiscopale dépendant du mobilier de l'Achevêché de Besançon, n°78, 7 janvier 1843.....	79
49.	Procès-verbal de récolement de fin d'année de l'inventaire du mobilier de l'hôtel de l'Archevêché, à Besançon, Exercice 1846	79
50.	Procès-verbal de récolement de fin d'année de l'inventaire du mobilier de l'hôtel de l'Archevêché, à Besançon, Exercice 1847	79
51.	Mobilier de l'archevêché – Approbation d'un devis pour la réparation de la croix archiépiscopale – Ouverture d'un crédit de 400 – 10 avril 1856.....	80
52.	Devis des réparations à faire à la Croix vermeil archiépiscopale dépendant du mobilier de l'Archevêché de Besançon. Lettre du 17 Février 1859	81
53.	Lettre de Trioullier – réparations de la Crosse dépendant du mobilier de l'Archevêché de Besançon - 7 Octobre 1859	81
	Césaire Mathieu et le mobilier du palais archiépiscopal	82
54.	Tableaux donnés par le cardinal Mathieu à la mense archiépiscopal de Besançon.....	82
55.	Portraits des huit archevêques déposés à la Bibliothèque de Besançon en 1909	85
56.	Dessin de de Pressigny par Jean-Auguste-Dominique Ingres	87
57.	Portrait de l'archevêque Durfort.....	87
58.	Lettre de l'archevêque aux curés informant d'un projet d'ostensoir pour Pie IX - 10 novembre 1849	88
59.	Mémoire des travaux soldés par Monseigneur l'archevêque de Besançon à S. Baldauf, décorateur en ladite ville. - 3 juin 1853.....	89
60.	Lettre de Baldauf à l'archevêque à propos de la peinture représentant l'ostensoir, 24 février 1860	91

61. Deux peintures représentant l'ostensoir offert à Pie VII (en coupe et en élévation) par Baldauf, 1860	92
1901 et 1904, des vagues de classements à Besançon	92
62. Arrêté de classement pour des objets conservés à la cathédrale de Besançon, 17 juin 1901 92	
63. Arrêté de classement pour une croix processionnelle conservée l'archevêché de Besançon - 17 juin 1901	93
64. Courrier informant l'archevêque du classement d'objets conservés à la cathédrale - 5 Juillet 1901	94
65. Courrier informant l'archevêque du classement d'une croix processionnelle - 5 Juillet 1901	94
66. Lettre d'accusé de réception de l'archevêque à propos du classement des objets mobiliers - 24 Juillet 1901	95
67. Objets conservés à Besançon et classées monuments historiques le 17 juin 1901.....	96
68. Liste des tableaux de M.M SS. Les Archevêques de Besançon par Jallerange	97
69. Séance de la commission du 15 janvier 1904 (écriture Franz Marcou).....	98
70. Séance de la commission du 8 Juillet 1904 (de la main de Franz Marcou).....	99
71. Tableaux classés – 10 août 1904	100
72. Lettre de l'Archevêque Fulbert Petit à l'issue de l'arrêté de classement du 10 août 1904 - 15 Décembre 1904.....	101
73. Rapport de la Commission par M. P. Frantz Marcou, inspecteur sur le classement d'objets mobiliers conservés dans la Palais archiépiscopal de Besançon -15 novembre 1905	106
Les inventaires à Besançon	108
74. Avis de notification du Préfet du Doubs au Maire de Besançon du 13 janvier 1906	108
75. Premier planning pour les inventaires 15 janvier 1906 établi par le Préfet	109
76. Avis de notification du Préfet du département du Doubs au Maire de Besançon du 15 janvier 1906.....	109
77. Avis de notification du Préfet du département du Doubs au Maire de Besançon du 22 janvier 1906.....	110
78. Inventaire des biens dépendants de la Fabrique de l'Eglise de Velotte, commune de Besançon	111
79. Inventaire des biens dépendants du Chapitre métropolitain de Besançon.....	112
80. Inventaire des biens dépendants de la Fabrique de l'église St Madeleine.....	114
81. Inventaire des biens dépendants de la Fabrique de l'Eglise Notre-Dame à Besançon	115
82. Lettre de Millot, adjoint au Maire, inventaire de l'église Notre-Dame	119
83. Inventaire des biens dépendants de la Fabrique de l'église métropolitaine Saint-Jean à Besançon	120
84. Lettre de Grosjean, adjoint au Maire, relatant l'inventaire de l'église Saint-Jean.....	137
85. Cartes postales réalisées à partir de photographies prises par Petitjean le 5 février 1906 à la cathédrale Saint-Jean à Besançon.....	138

86.	Inventaire des biens dépendants de la Fabrique de l'église St Maurice de Besançon	139
87.	Lettre du Préfet au Maire de Besançon datée du 8 février et modifiant la date d'inventaire à l'église St Pierre.....	142
88.	Documents autour de l'Affaire Perron-Tavernier.....	143
89.	Arrêté du 9 février interdisant l'entrée dans l'Eglise Saint-François Xavier pendant les opérations d'inventaires.....	145
90.	Inventaire des biens dépendants de la Fabrique de l'église St François Xavier à Besançon	145
91.	Rapport d'inventaire de l'église Saint-François Xavier par Perreau	148
92.	Carte postale réalisée à partir d'une photographie prise par Petitjean le 09 février 1906 devant l'église Saint François-Xavier	150
93.	Caricature dans La Dépêche Républicaine de Franche Comté – organe quotidien de la politique progressiste, industriel, commercial et agricole - N°3593 – onzième année – dimanche 11 février 1906 – Supplément du Dimanche – Suite d'inventaire.....	151
94.	Lettre de l'archevêque Fulbert Petit au Préfet du Doubs à la suite des premiers inventaires à Besançon.....	151
95.	Arrêté du 13 février interdisant l'entrée dans l'Eglise Notre-Dame pendant les opérations d'inventaires	156
96.	Photographie prise par Petitjean le 14 février 1906 devant l'église Notre-Dame à Besançon	156
97.	Inventaire des biens dépendants de la Fabrique de l'église St Pierre de Besançon.....	157
98.	Rapport du déroulé de l'inventaire de l'Eglise Saint Pierre par Perreau.....	160
99.	Cartes postales réalisées à partir de photographies prises par Petitjean le 14 février 1906 devant l'église Saint Pierre à Besançon.....	162
100.	Réponse de la Préfecture du Doubs à la lettre de Fulbert Petit	163
101.	Réponse de Fulbert Petit au Préfet	164
102.	Lettre du sous-préfet de l'arrondissement de Baume-les-Dames à Monsieur Le Préfet du Doubs (Cabinet)	165
103.	Exemple de télégramme codé provenant du Ministère de l'Intérieur.....	166
104.	Présentation d'un inventaire – Inventaire des biens dépendant de la Fabrique de l'église métropolitaine Saint-Jean de Besançon.....	167
105.	Copie partielle de l'inventaire des biens dépendant de l'Archevêché de Besançon, 22 janvier 1906, 1959.....	168
106.	Calendrier des inventaires à Besançon	176
La répartition des objets (1906-1911).....		177
107.	Lettre du préfet du Doubs au Ministre de l'Instruction publique des Beaux-Arts et des Cultes - 26 Novembre 1906.....	177
108.	Lettre du député Charles Beauquier et vœu du conseil municipal de Besançon - 10 janvier 1907	178

109.	Lettre du Sous-secrétaire d'Etat des Beaux-Arts au Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des cultes - 20 janvier 1907.....	180
110.	Demande d'affectation des objets en faveur des musées et bibliothèque de la ville de Besançon - 8 mai 1907	180
111.	Lettre de l'inspecteur Marcou à l'issue d'une visite à Besançon - 4 septembre 1907.....	181
112.	Proposition de répartition par Marcou - Liste d'objet Archevêché et Séminaire de Besançon - 14 octobre 1907	182
113.	Note sur les tableaux et objets d'art de l'ancien Archevêché envoyée à la Préfecture du Doubs – 1908 (non daté)	185
114.	Lettre de Marcou à propos de la future répartition - 23 Juin 1908.....	186
115.	Lettre de l'Académie de Besançon demandant une conservation régionale des objets bisontins - 3 Juillet 1908	187
116.	Lettre du Directeur de l'Enseignement supérieur au Sous-secrétaire d'Etat des Beaux-Arts - 5 novembre 1908.....	188
117.	Réponse du Sous-secrétaire d'Etat des Beaux-Arts au Directeur de l'Enseignement supérieur - 13 novembre 1908.....	188
118.	Lettre du Préfet du Doubs sur la situation à l'Université - 21 novembre 1908	189
119.	Lettre de Marcel Bouterin à propos du mobilier à transférer - 27 novembre 1908.....	190
120.	Note de frais du transfert du mobilier réservé de l'archevêché - 4 janvier 1909.....	190
121.	18 janvier 1909 – Mobilier réservé de l'ancien archevêché.....	191
122.	Enregistrement du décret attribuant à l'Etat des objets de l'ancien archevêché et du grand séminaire de Besançon - 24 février 1909	191
123.	Lettre du sous-secrétaire d'Etat des Beaux-Arts à Monsieur le Préfet du Doubs sur le déroulé de la répartition - 1er mars 1909.....	192
124.	Procès-verbal de remise par l'administration du Domaine à l'administration des Beaux-Arts des œuvres d'art ayant appartenu à l'Archevêché de Besançon. 12 mars 1909	194
125.	Photographies prises au palais archiépiscopal avant le transfert des œuvres	202
126.	Le chanoine Perrin accuse bonne réception de trois objets - 20 avril 1909.....	204
127.	Rapport sur la remise et objets laissés à l'archevêché - 25 avril 1909	204
128.	Lettre de Marcel Bouterin concernant ses honoraires - 26 mai 1909.....	206
129.	Lettre de Bouterin au sous- secrétaire d'Etat des Beaux-Arts à propos des objets restants dans les anciens locaux de l'archevêché - 5 novembre 1909	206
130.	Lettre Marcou à propos des objets restant à la chapelle Saint-Nicolas (brouillon) - 6 mars 1910	207
131.	Rapport sur la remise à la Ville de Besançon d'une partie des objets d'art provenant de l'Archevêché - 21 avril 1910.....	211
132.	Mesures pour protéger les statues du cloître suite au vol - 25 juin 1910.....	213
133.	Compte rendu du Préfet du Doubs au Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts à propos du vol des statues - 14 janvier 1911	213
134.	Insuccès de la recherche des trois statues disparues - 11 mai 1911.....	214

La redécouverte des tableaux de La Tour.....	215
135. Comparaison entre le La Tour du Louvre et la copie de Besançon.....	215
136. Redécouverte du <i>saint Joseph charpentier</i> - Lettre de Mathey à Marie-Lucie Cornillot - 5 mai 1947.....	216
137. Redécouverte de deux autres La Tour - Lettre de Mathey à Marie-Lucie Cornillot - 12 mai 1947	216
138. Classement La Tour - Lettre de Mathey à Marie-Lucie Cornillot -22 mai 1947.....	217
139. Lettre de Marie-Lucie Cornillot à Christopher Wright - 25 janvier 1972	218
Accrochages du XX ^e et XXI ^e des objets de la collection de l'Ancien archevêché de Besançon....	219
140. Photographies des portraits d'archevêques exposés au château de Gy (Haute-Saône) ...	219
141. Anciennes photographies du musée des Beaux-Arts et Archéologie de Besançon, conservées dans la documentation du musée.	220
142. Anciennes photographies du musée des Beaux-Arts et Archéologie de Besançon conservées à la DRAC Franche-Comté.....	225
Catalogue des objets provenant de l'ancien archevêché et du grand séminaire et déplacés à l'issue de la séparation des Eglises et de l'Etat	227
LISTE EXHAUSTIVE des œuvres à la Bibliothèque d'Etude et de Conservation de Besançon	228
LISTE EXHAUSTIVE des œuvres à l'Université de Besançon (Rectorat)	235
LISTE EXHAUSTIVE des œuvres au Musée du Temps de Besançon.....	245
LISTE EXHAUSTIVE des œuvres au Musée des Beaux-Arts et Archéologie de Besançon ...	249
A. Musée de Peintures – 25 avril 1909 (2 ^e dépôt).....	250
B. Musée des Antiques – 25 avril 1909 (1 ^{er} dépôt)	258
C. Musée de Peintures – 21 avril 1910 (3 ^e dépôt).....	267
D. Musée des Antiques – 21 avril 1910 (3 ^e dépôt)	274
E. Autres objets à rattacher (ou non) à l'ancien archevêché	277

L'épisode révolutionnaire, un moment fondateur

1. *Les Pèlerins d'Emmaüs* par Herman Van Vollenhoven



Musée des Beaux-Arts et Archéologie, Besançon - D.909.1.40. Voir catalogue p. 271

2. *Notre-Dame des Sept-Douleurs* de Van Orley et la *déploration sur le Christ mort* Bronzino, deux tableaux saisis à la Révolution française



Musée des Beaux-Arts et Archéologie, Besançon - Inv. 799.117



*Musée des Beaux-Arts et Archéologie, Besançon -
Inv.799.1.29*

3. Inventaire au Premier janvier 1810 des Effets d'ameublements existant au Palais archiépiscopal de Besançon, les dits Effets ayant été acquis au moyen de fonds faits par les Départements Diocésains.

MAP 80 - 7 – 01, Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, Charenton-le-Pont

Départem^t du Doubs

Archevêché

Inventaire au Premier janvier 1810 des Effets d'ameublements existant au Palais archiépiscopal de Besançon, les dits Effets ayant été acquis au moyen de fonds faits par les Départements Diocésains.

/

DESIGNATION DES OBJETS	VALEUR DE CHAQUE OBJET au 24 messidor an 13 date du dernier inventaire	OBJETS NON ENCORE INVENTORIES				ESTIMATION de chacun DES OBJETS au 1 ^{er} janvier	MOINS-VALUE en comparant l'estimation actuelle au prix d'achat ou du précédent inventaire	OBSERVATIONS
		PRIX D'ACHAT	DATE des ACHATS	FONDS sur lequel CHAQUE OBJET a été payé	DATE DES AUTORISATIONS et indication des Bureaux d'où elles sont émanées			
Article 1^{er} – Sallon Une glace ayant un mètre de largeur et un mètre cinq cent quarante trois millimètres de hauteur ...	688 f	“	“	“	“	688	“	

Article 2 Chambre au-dessus occupée par le secrétaire de Mgr L'archevêque Une glace ayant cinq cent quarante neuf millimètres de largeur et neuf cent cinquante de hauteur ...	114	“	“	“	“	114	“	
Article 3 Une crosse en argent doré de la hauteur d'un mètre onze centimètres que Monseigneur l'archevêque a dit être celle qui lui avait été donnée par Sa Majesté L'Empereur et Roi (?)	Pour mémoire	“	“	“	“	“	“	NTe cet objet est porté au présent inventaire en exécution de l'art. 3. 2 du décret impérial du 5 prairial an 13
Totaux	802	“	“	“	“	“	802	

Le présent inventaire rédigé en double minute, conformément à la circulaire instructive de S. C. le comte de l'Empire, Ministre de l'intérieur en date du 23 novembre 1809, à la participation de Monseigneur L'archevêque de Besançon, de M. Bonard, conseiller de Préfecture, délégué par M. le Baron du Bry, Préfet de M. Haumier, secrétaire général de la Préfecture, de MM. Oudot, miroitier et Goncet, tapissier qui ont tous signé.

A Besançon, le 2 janvier 1810

Signatures

DESIGNATION DES OBJETS	VALEUR DE CHAQUE OBJET au 24 messidor an 13 date du dernier inventaire	OBJETS NON ENCORE INVENTORIES				ESTIMATION de chacun DES OBJETS au 1 ^{er} janvier 1810	MOINS-VALUE en comparant l'estimation actuelle au prix d'achat ou du précédent inventaire	OBSER- VATIONS
		PRIX D'ACHAT	DATE des ACHATS	FONDS sur lequel CHAQUE OBJET a été payé	DATE DES AUTORISATIONS et indication des Bureaux d'où elles sont émanées			
Sacristie N°1. Un grand ornement composé d'une chasuble, deux Dalmatiques, cinq chapes, un voile, une bourse, une mitre, trois manipules et deux Etoles ; le tout d'une étoffe dont le fond est un tissu d'argent, richement brodé, or fin.	“	“	“	“	“	6000	“	
2. – Un ornement blanc, composé d'une chasuble, deux dalmatiques, un voile, une bourse, trois manipules et deux Etoles, le tout d'une Etoffe de moire argent, brodée envoyé de différentes couleurs et d'or fin						600		
3. – Cinq chapes blanches, galon or faux, étoffe moire soye						350		

4. – Un ornement rouge, composé d'une chasuble, de deux dalmatiques, d'un voile, d'une bourse, de trois manipules, de deux Etoles ;						200		
5.- Deux chapes de Damas rouge, galon or fin						200		
6. - Cinq chapes de Damas rouge, galon or fin						1000		
7. – Un ornement vert, composé d'une chasuble, de deux dalmatiques, d'un voile, d'une Bourse, de trois manipules, de deux étoles ; le tout de Damas, galon argent fin						250		
8. – Trois chapes de Damas vert, galon argent fin						350		
9. – Un ornement noir, composé d'une chasuble, de deux dalmatiques, d'un voile, d'une Bourse, de trois manipules, de deux Etoles, de trois chapes, le tout de Damas, galon argent faux						300		
10. – Un ornement violet, composé d'une chasuble, de deux dalmatiques, d'un voile, d'un Bourse, de trois manipules, de deux Etoles ;						200		

le tout de Satin, galon argent fin								
Chasubles à l'usage des Basses-Messes, assorties chacune d'une Etole, d'un manipule, d'un voile, d'une bourse :						30		
11. – Une en moire-soye, blanche, galon or faux								
12.- Une en Damas blanc, galon, brodé or fin						70		
13. – Une en Satin blanc, galon or faux						20		
14. – une en damas blanc, galon argent fin						50		
15. – Une en satin blanc broché						90		
16. – Une en Camels blanc, galon or faux						15		
17. - Une en Damas rouge, galon brodé or fin						70		
18. – Trois en Damas rouge, galon or faux						90		

19. – Une en Sekin rouge, brodée argent fin						50		
20. – Une en gourgourau rouge, brodé en argent et galon fin						50		
21. - Une en velour violet ciselé, galon, brodé or fin						75		
22. - Une en moire-violette, galon argent fin						30		
23. – une en Damas violet, galon argent fin						30		
24. – Une en Damas violet, galon or fin						20		
25. – Une en moire violette, galon argent fin						25		
26. – Une en Damas vert, galon or faux						25		
27. – Une en satin vert, galon or faux						15		
28.- Une en moire verte, galon or fin et brodé or fin						50		

						10185		
--	--	--	--	--	--	-------	--	--

DESIGNATION DES OBJETS	VALEUR DE CHAQUE OBJET au 24 messidor an 13 date du dernier inventaire	OBJETS NON ENCORE INVENTORIES				ESTIMATION de chacun DES OBJETS au 1 ^{er} janvier 1810	MOINS- VALUE en comparant l'estimation actuelle au prix d'achat ou du précédent inventaire	OBSER- VATIONS
		PRIX D'ACHAT	DATE des ACHATS	FONDS sur lequel CHAQUE OBJET a été payé	DATE DES AUTORISATIONS et indication des Bureaux d'où elles sont émanées			
D'autre part 29. - Une en Damas vert, galon brodé, or fin		“	“	“	“	10185 70	“	
30.- Une en Damas vert, galon, argent fin						25		
31. – Une en Damas vert, galon, dentelle or fin						15		
32.- Une en Damas noir, galon, argent faux						30		
33.- Une en camelo (?) noir, galon, argent faux						10		
34.- Une en Damas noir, galon, argent faux						15		

35.- Une en Satin noir, galon, argent faux						15		
36.- Une en velours noir, galon, brodé or fin						60		
37. – Quatre écharpes, dont une rouge, une blanche et deux de différentes couleurs						100		
38. Le grand dais, étoffe damas broché de différentes couleurs avec fleurs or et soye, ses glands et ses franges or fin, sa monture en bois doré, ses pots de fleur placés au- dessus, en fer blanc doré, les six grands cordons or faux						1200		
39 – La bannière en Damas cramoisy, ses glands de franges, or fin						1000		
40. Six encensoirs en cuivre						150		
41. un goupillon d'argent						90		
42. Une petite croix d'argent à l'usage des processions						350		

43. Un reliquaire d'argent pour la paix						100		
44. Deux calices en cuivre argenté						12		
45. Un calice d'argent						175		
46. Seize pièces de tapisserie						300		
Linge 47. douze grandes aubes unies en toile						350		
48. Quinze grandes aubes de toile en mauvaise état						45		
49. Dix petites pour enfants de chœur						100		
50. dix rochets, toile de cambrai						160		
51. 27 lavabos en mauvais état						3		
52. Quatre-vingt purificateurs en mauvais état						4		

53. Dix-huit singulons (?) en mauvais état						18		
54. arniets (vingt-cinq) en mauvais état						25		
55. Seize corporaux en mauvais état						32		
56. serviettes en mauvais état						3		
57. Neuf nappes d'autel en mauvais état						36		
58. Sept tours d'autel en mauvais état						35		
Petite sacristie 59. une fontaine à deux robinets avec sa cuvette, le tout en cuivre						140		
Sanctuaire 60. Un tableau représentant le christ en croix						300		
61. Six chandeliers, la croix et l'exposoir du maître-autel, le tout en cuivre doré						1200		
62. Deux anges adorateurs en marbre blanc, placés sur le Maître-autel						1200		

						17553		
--	--	--	--	--	--	-------	--	--

DESIGNATION DES OBJETS	VALEUR DE CHAQUE OBJET au 24 messidor an 13 date du dernier inventaire	OBJETS NON ENCORE INVENTORIES				ESTIMATION de chacun DES OBJETS au 1 ^{er} janvier 1810	MOINS-VALUE en comparant l'estimation actuelle au prix d'achat ou du précédent inventaire	OBSER- VATIONS
		PRIX D'ACHAT	DATE des ACHATS	FONDS sur lequel CHAQUE OBJET a été payé	DATE DES AUTORISATIONS et indication des Bureaux d'où elles sont émanées			
D'autre part ... 63. Quatre grands candélabres, cuivre, estampé						17553 600		
64. Un grand graduel et un grand antiphonaire en vélin						300		
65. Trois grand graduels et trois grands antiphonaires, papier imprimé						120		
66. Une crédence avec table de marbre et pieds dorés						30		
67. Le fauteuil Pontifical , les quatre tabourets accompagnant en velours cramoisi, galon or fin, bois doré, le tapis, le						2600		

Carreaux, le Pré dieu, l'Estrade								
68. Deux tabourets pour les autorités, couverts en velours d'Utreuil cramoisi						16		
69. Un fauteuil et deux tabourets en Damas cramoisy, bois doré, le tout en mauvais état						36		
Nef 70. Un orgue						6000		
Chapelle du St Suaire 71. Un Christ, six chandeliers et un exposoir en cuivre argenté,						200		
Cinq grands tableaux 72. L'un derrière l'autel représentant la résurrection						600		
73. Un autre sur le côté à droite, représentant une descente de croix						300		
74. Un autre – idem – représentant Jésus portant sa croix						300		
75. Un autre sur la côté gauche, représentant Jésus portant sa croix						300		

76. Un autre – idem – représentant Jésus au jardin des oliviers						300		
Quatre moyens tableaux 77. L'un représentant St Ferréol et St Ferjeux L'autre représentant St Etienne Les deux autres, différents sujets tirés de l'Ecriture						100 100 100		
78. La Grosse cloche, pesant sept milliers						12000		
79. Une seconde, pesant seize cent, dont la propriété est indivis entre le Chapitre métropolitaine et La Paroisse [sic]						1600 43155		

S

Le Présent inventaire rédigé en double minute, conformément à la Circulaire instructive de S. E. Le Comte de l'Empire Ministre de l'Intérieur, en date du 23 Novembre 1809, a été fait à la participation de M. Bouard, conseiller de Préfecture délégué par M. Le Baron Debry, Préfet, de M. Millot, premier vicaire général, fondé de pouvoir par Monseigneur L'Archevêque, par M. Bamier, Secrétaire général de la Préfecture et par Messieurs (blanc) experts estimateurs, qui tous ont signé

A Besançon, le 2 janvier 1810

Signatures

4. Tableaux identifiés parmi les quatorze acquis sous Le Coz vers 1812

A. *La Descente sur croix* d'après Rubens – cathédrale Saint-Jean (PM25000191)



B. *Sainte Catherine*, Musée des Beaux-Arts de Besançon (945.97 - D.909.1.15bis)



Voir catalogue p. 268



C. *Jésus Christ conduit par des soldats*¹, d'après Véronèse, Musée des Beaux-Arts de Besançon (D.909.1.14)



¹ Le sujet représenté est en fait saint Marc et saint Marcellin encouragés par saint Sébastien sur la voie du martyre. Voir catalogue p.250

D. *La Mise au tombeau* de Jacopo da Ponte, dit Le Bassan, cathédrale Saint-Jean. (PM25000183)



E. *Le Passage de la mer rouge*, Rectorat. Voir catalogue p. 240 (PM25000276)



F. *Vierge à l'enfant*, Cathédrale de Besançon (non exposé - PM25000131)



G. *St Madeleine*, Musée des Beaux-Arts de Besançon (D.909.1.11). Voir catalogue p. 267



H. *Saint Sébastien* (non exposé - PM25003090)



I. *La sainte Marguerite*, cathédrale Saint-Jean (PM25000190)



J. *Le Christ Mort*, Sébastien Conca, cathédrale de Besançon. (PM25000182)



K. *Le Christ en croix*, cathédrale de Besançon (non exposé, PM25000150) – comparaison avec *le Christ en Croix*, de Francesco Trevisiani, 1699. (PM25000130)



L. *Sainte Barbe*, Musée des Beaux-Arts de Besançon (D.909.1.15). Voir catalogue p. 274



5. *La visitation* copie par Joseph-Etienne Baudot, d'après Rubens, église de la Madeleine, Besançon. PM25000239.



6. Croix de procession et crosse de Monseigneur Claude Le Coz



A droite, croix de procession de Monseigneur Le Coz ; Croix du chapitre (PM25000162)

A gauche, crosse de Monseigneur Le Coz (PM25000161)

Chloé Monnier et Eric Poinot (dir.) *cathédrale de Besançon, trésors cachés*, volume 2, Ed. Association Diocésaine de Besançon, 2015, p. 64.

De de Pressigny à Villefrancon : une période de transition

7. Deux portraits d'après Rigaud, donné par l'archevêque de Pressigny (Jean d'Estrées, abbé commanditaire de St-Claude et le cardinal Armand Gaston de Rohan-Soubise, évêque de Strasbourg)



8. Gravures d'après Rigaud de Jean d'Estrées (gravure par Jean Audran vers 1699) et le cardinal Armand Gaston de Rohan-Soubise (gravure par Pierre Drevet en 1716)



Visuels des gravures, catalogue en ligne : <http://www.hyacinthe-rigaud.com/catalogue-raisonne-hyacinthe-rigaud/gravures/1168-rohan-soubise-armand-gaston-maximilien-de>

L'action de Rohan-Chabot, un palais princier

9. Le Portement de croix, tableau légué par le cardinal Rohan-Chabot aux archevêques de Besançon



Voir catalogue p. 273

10. Analogies avec le Portement de croix (Willem Key, Michiel Coxie et Sebastiano del Piombo)

De gauche à droite : Willem Key, *Portement de croix*, tableau passé en vente en 2019 (lot n°00226). Attribué à Michiel Coxie (92,6 x 83,8 cm), tableau passé en vente en 1999. Sebastiano del Piombo (1485-1587), *Le Portement de croix*, 1515-1517, Huile sur bois -118 x 92 cm, Chicago, Art Institute.



11. L'enlèvement des Sabines par Nicolas Poussin – Dessin provenant du leg de Rohan-Chabot (Inv. D.2672) et analogies avec deux tableaux.



Voir catalogue p. 253

(à droite) Nicolas Poussin, *L'Enlèvement des Sabines*, 1637-1638, 159 × 206 cm, Musée du Louvre, Paris (INV. 7290)



Nicolas Poussin, *L'enlèvement des Sabines*, 1634 – 1635, 154 x 206 cm, Metropolitan Museum of art, New York (46.160).

12. Portraits du cardinal Louis-François-Auguste de Rohan-Chabot



À gauche : A. 1831, (86,4 x 69,9 cm) Propriété de l'Etat (PM25000152)

Chloé Monnier et Eric Poinot (dir.) *cathédrale de Besançon, trésors cachés*, volume 2, Ed. Association Diocésaine de Besançon, 2015, p. 57.

À droite ; B. Version conservée dans le salon rouge du Rectorat de Besançon.

Voir catalogue p. 252

La succession de Rohan-Chabot

13. Inventaire du mobilier légué aux Archevêques de Besançon par feu M. le Cardinal de Rohan – 23 novembre 1832

115 E, Archives diocésaines, Besançon.

Note : Les pièces tel que la cuisine ou la lingerie, ne comportant pas d'objets d'art (dans le sens tableaux, dessins, gravures, sculptures) ne sont pas toujours retranscrites. Les autres le sont scrupuleusement.

Prix de l'invent.	
	Antichambre
20.	1. Deux quinquets suspendus. Deux autres quinquets prêtés par les savoyards.
	2. Un banc en noyer non garni
15	3. Une caisse en sapin pour mettre les balais à brosse
	Billard
450	4. Un Billard en acajou assorti de 5 billes en ivoire et 12 en bois, 18 queues dont deux grande et un étui en acajou.
70	5. Quatre chaises et deux fauteuils en noyer fourrés et garnis de crin
200	6. Deux consoles en acajou avec marbre
60	7. Deux lampes astrales avec globes en cristal.
40	8. Deux vases en porcelaine dorés garnis de fleurs avec bocal, pour cheminée
3100	9. Deux tableaux de Vernet. Pie VII d'après David. 2 paysages de Lorrain.
300	10. La Cène (gravure) et deux candélabres (gravure.)
150	11. Un grand Christ en Bronze, sur pied d'ébène.
	Sallon
3150	12. Portraits du Cardinal et de M. Dubourg, de Pie VII, donné par M. Dubourg
	13. 2 Marines de Lacroix, 2 paysages, une petite marine. Un portement de Croix par Murillo, vue de Ruines.
	14. Jésus et Nicodème sur bois donné par M. Dubourg
	15. Descente de croix d'après Breton, en plâtre sous verre.
70	16. Six lampes à quinquets appliquées avec globes en cristal.
190	17. Une table de salon en acajou et une seconde table en mosaïque

	18. Une autre table en marbre en mosaïque avec deux porcelaines, antique. Un plateau garni de 12 tasses et service en porcelaine dorée. Deux porcelaines antiques
30	19. Quatre coussins a pied. 20. Tapis long pour devant de Cheminée. 21. Deux vases en porcelaine façon étrusque pour cheminée.
210	Cabinet de travail ou petit salon
310	22. gravures et tableau 1. Assomption. 2. Jacques Roi d'Ecosse. 2 Ruines et 2 gravures [illisible] St Fr. de Sales et Mme de Chantal, 2 paysages et 2 vues du Vésuve. Une gravure de Rembrandt. Un croquis de Poussin, les Sabines.
10	23. Tableaux. 1. Vierge, un Ecce homo sur cuivre, une petite descente de croix (Dominiquin), une autre vierge sur suivre, un vierge avec Ste Elizabeth et Saint-Jean Baptiste par Annibal Carrache. St Charles Borromée sur bois, gouache représentant un
25	temple antique.
45	24. Statues. Buste du Cardinal. St Vincent de Paul en biscuit. Portement de croix en plâtre. 1 Christ antique et 1 autre Christ en bronze sur pied d'estal.
30	25. Une grande table en bois blanc avec tapis vert. Une autre table de jeu en acajou pied unique.
60	26. 1 bois de bibliothèque en acajou avec marbres garni de rideaux perkale verte.
30	27. trois salon bois de bibliothèque en acajou et avec marbres dont en est garni de rideaux jaunes.
40	28. Une console en acajou avec marbre et un petit nécessaire à mettre des cartes de visite.
140	29. Un fauteuil de Bureau en acajou garni de maroquinerie net.
40	30. Deux candélabres en bronze doré au mat à 5 branches
10	31. Une lampe en bronze a trois feux suspendus
10	32. Deux lampes appliquées
50	33. Deux vases en cristal toilé pour la cheminée
10	34. Un [illisible] en acajou, un garde cendre en cuivre, un garde feu en toile métallique
	35. Une servante pour recevoir des papiers.
	36. Dans le petit cabinet. Une vue du Vésuve et une vierge peinte sur bois. 55 cartons et petits rideaux pour les fenêtres de cette pièce et de la voisine. Escabot en bois dur.
200	Chambre à coucher
120	37. Deux cartonnais en acajou avec marbres garnis chacun de 20 cartons.
	38. Un secrétaire à cylindre avec marbre en acajou

55	39. Un tapis de pied
200	40. Quatre chaises garnies en coutil et 2 fauteuils de même. Deux pliants même façon
12	41. fauteuil délassant, couvert en coutil, élastique.
212	42. Peron en acajou, guéridon garni de marbre, garde feu en toile métallique.
20	42. Pendule en marbre avec vases assortissant, 2 poires en granit
	43. Prie-Dieu carré garni de velours vert avec l'agenouilloir de même.
	44. Caisse en noyer pour mettre le bois. Coffre-fort dans la bibliothèque.
370	45. Deux lampes appliquées avec globes en cristal.
	46. Tableau. Un sacré cœur, une vierge de douleur, deux gouaches représentant des ruines. Un Stanislas Koska sur cuivre.
80	47. Gravure [illisible] de Sicilia. Deux autres gravures représentant les chapelles de St Sulpice et St Roch.
	48. Un grand Christ en ivoire, un reliquaire de la vraie croix et un porte relique en cuivre
	49. Deux petits bois de Bibliothèque en acajou suspendus.
	50. Un petit caisson renfermant plusieurs reliquaires.
	Salle à manger
	51. Buste de M. Dubourg donné par M. Dubourg
50	52. Tableau sur bois représentant les noces de Tobie donné par M. Dubourg
120	53. Deux tableaux représentant des ruines
40	54. Une table en noyer avec rallonges pour les couverts, avec tapis vert.
	55. Une autre table en noyer avec plusieurs rallonges moins grandes avec un tapis
20	56. Un pied pour une console
	57. Un baromètre
45	58. Six petits [illisible] de fenêtres
	59. Six vases de fleurs pour garnir la table en porcelaine avec bocaux de verres.
	Chambre de M. l'abbé Jouen
100	60. Tableau de Stanislas Koska. Deux petits paysages sur toile.
140	61. Une table en acajou avec compartiments
150	62. Une commode antique et secrétaire en acajou avec marbres
<	63. Un bois de lit en noyer et table de nuit de même et garni
	64. Deux matelas, un lit de plume, traversin, oreillers, couverture -piquée, 2 rideaux en mousseline l'un uni et l'autre brodé, courtepointe.
20	65. Quatre rideaux de fenêtres en mousseline à carreaux

100	66. Aiquière et cuvette en fayence (ilisible) tasse et service en porcelaine 67. Pendule à urne sous globe [...]
	Anciens appartements [...]
9	Ancien salon
60	73. Une petite console en acajou avec marbre.
150	73. Table de salon en acajou avec un tapis en drap vert et franges en soie.
20	74. Un grand Christ en Bronze sur pied orné de moulures en bronze.
12	75. Gravures les sacrements 1 vierge Ste Cécile Ste Catherine 76. Table en bois blanc ronde avec pieds de noyer.
	Chambre à la suite
30	77. Une console en acajou avec marbre pareille à celle de la pièce précédente. 78. Une petite table en acajou carré à pièces
150	79. Une petite table de nuit en acajou noyer 80. Deux paravents en lice de Lampasse 81. Deux tableaux sur toile, paysage et effet de Lune.
10	82. Quatre gravures de vendéen sous cadres 83. Deux vases en porcelaine dorée pour cheminée
10	Chambre à la suite
	84. Deux vases en verre coulé pour la cheminée
18	85. Lit de plume et couverture en soie blanche. Rideau de lit en soie verte
6	86. Deux petits bois de Bibliothèque en acajou
8	87. Deux petits plateaux portant un sucrier, tasse theyere une carafe et deux savons
7	88. Deux bidets et une chaise percée en noyer garnis de vases en porcelaine
18	89. Deux cuvettes et deux aiguières en porcelaine 90. Gravure, 4 gravures de vendéens. Portraits Louis XVII Andromaque et Cléopâtre.
	Appartements au 1^{er} sur le jardin
170	Salon
23	91. Deux canapés six fauteuils et deux chaises, garnis d'étoffe de coton forme antique 92 Deux tableaux représentant des paysages sur toile 92. Quatre petits tableaux sur bois 93. Cinq cadres renfermant divers dessins dont deux granit et trois plus petits [...]

		Chapelle
100		Salle synodale
40	236.	Un autel en bois, avec un devant d'autel double, surmonté d'une croix en bois avec Christ en bronze, un tapis en drap rouge pour marchepied.
200	237.	Deux crédences garnis l'un en mousseline, l'autre en velours rouge avec galons en [illisible]. Statue de la vierge en gypse
	238.	Sept tabourets et deux banquettes garnis de velours rayé, venant du collège de Dole, trois chaises pour le célébrant et assistants.
500	239.	Un prie Dieu avec deux coussins en velours d'utrut et un fauteuil
		Chapelle
20	240.	Un autel en bois de sapin dont les marches sont couvertes en drap rouge. Un tableau de la Vierge dans une gloire dorée. Quatre petits chandeliers. Un petit Christ sur le tabernacle. Deux portes lampes en bronzes et un baldaquin en soie avec franges et galons faux.
100	241.	Un prie-Dieu avec deux coussins, en velours.
	242.	Un tapis de pied pour la chapelle. Quatre rideaux en coton rouge.
	243.	Deux petites crédences garnis de mousseline à côté de l'autel.
	244.	Six prie-Dieu avec deux chaises garnies de velours rouge
50	245.	Un fauteuil en velours rouge.
	246.	Une petite statue de Saint Pierre en Bronze
3	247.	Une Poêle en fayence à dessus de marbre avec ses corps
80	248.	Un petit guéridon en bois dur.
	249.	Deux tableaux représentant l'un un Sacré cœur, l'autre St louis de G.
500	250.	Trois canons d'autel. Deux pupitres en acajou
	251.	Un missel Romain, un Bisontin, un missel parisien in f° et un missel romain in 4° Trois pontificaux
	252.	Six boîtes en cartons pour renfermer les amiets, palles, purificateurs
	253.	2 boites en fer blanc pour les hosties, deux burettes en [illisible] et une somme plaquée en argent
	254.	Une caisse contenant, un calice orné de médaillons et de pierreries. Un plat garni de 2 burettes avec médaillons et pierreries et deux cuillers à burettes. Une aiguière avec son bassin, un bougeoir, trois flacons pour s ^{tes} huiles. Deux pixides. Deux plateaux a

	présentation pied. Un plat ovale en vermeil. Une boîte à hosties. Une coquille à pied pour Baptêmes. Une paire de ciseaux, une petite cueiller carrée, une truelle, un marteau. Un goupillon, un porte-pain, un vase pour Baptêmes, un plat à calotte ; le tout en vermeil. 255. Un autre caisse contenant : Deux calices avec leurs patènes. Un ciboire, un plateau avec deux Burettes et une cuiller. Deux petits vases pour les S^{tes} huiles le tout en vermeil. Dans la même caisse, une aiguière et son bassin, un plateau à pied, deux plats à calottes, un Bougeoir, un instrument de [illisible], le tout en cuivre doré. 256. Deux autres Bourgeois en cuivre, et une aiguière et son bassin en cuivre d'or 257. Un encensoir avec la navette en argent. 258. Un autre encensoir avec la navette en cuivre doré 259. Un bénitier avec son goupillon en cuivre doré 260. Un étui contenant deux burettes en argent, une cueiller en vermeil, un plat en argent et une sonnette en cuivre plaqué. 261. Un ostensor en vermeil orné de brillants 262. Deux flacons en argent pour les s^{tes} huiles 263. Un petit vase avec son plateau pour s^{tes} huiles en cuivre doré 264. Un vase en cristal garni d'argent par le Baume 265. Un étui contenant une croix épiscopale et une crosse doré [sic] 266. Un autre étui contenant une croix archiépiscopale plus grande, doré. 267. Un Christ en cuivre doré. 268. Un anneau en or avec un camée de Pie VII, légué par Mgr Dubourg 269. Une agraffe en cuivre doré avec pierre fausses pour les chapes 270. Un autel portatif avec tous ses accessoires enfermés dans plusieurs étuis. Les deux miniatures dont il était orné en ont été retirés l'une d'elle a été enlevée par M. Vincent gardien du mobilier. 271. Un calice en argent dans son étui. 272. Quatre chapes. Une rouge et blanche brodée en soie. Une violette brodée, une blanche drap d'argent brodée en or. Une blanche en drap d'or, brodée. 273. Quatre chasubles doubles rouges et blanches brodées en soie. 274. Trois chasubles doubles, vertes et violettes, brodées en soie 275. Deux chasubles noires, moire et soie et or. 276. Un chasuble drap d'argent brodée en argent 277. Une chasuble drap d'argent brodée en or avec pierreries
--	--

278.	Une chasuble drap d'argent brodée en or
279.	Une chasuble draps d'argent brodés en or
280.	Une idem
281.	Une chasuble drap d'or brodé en or
282.	Une chasuble en moire d'or brodée en or
283.	Une idem
284.	Une chasuble double en soie rouge et blanche brodée en or.
285.	Une de même pareille
286.	Une chasuble double verte et violette brodée en or.
287.	Une chasuble double en moire d'or brodée en or.
288.	Une chasuble en drap d'or avec galons d'argent
289.	Neuf et des pastorales brodées en or de diverses couleurs
290.	Un voile huméral en soie brodé en or
291.	Trois carrés de soie galonnés pour couvrir les corbeilles
292.	Deux grémial oruge et blanc brodés en or.
293.	Six mitres simples drap d'argent avec étuis
293.	Quatre mitres brodés en or avec pierreries
294.	Douze aubes avec garnitures brodées, une aube simple baptiste
295.	Neuf rochets avec garnitures brodées, un rochet en baptiste simple
296.	Six cottes romaines et un rochet garni en dentelles
297.	Quatre tunicelles, rouges et blanches
298.	Quatre cappes dont deux rouges et deux violettes, trois hermines
299.	Plusieurs paires de bas, gants, sandales, une mosette violette
300.	Plusieurs cingulons en soie, ceintres en moire brodées

14. Retranscription du testament et des codicilles (8 avril 1829 – 10 février 1830 et 14 septembre 1831) composant le testament du Cardinal Rohan-Chabot, archevêque de Besançon - 13 février 1833

116 E, Archives diocésaines, Besançon.

«Mon Testament

Dans le cas où la mort me surprendrait avant que je n'aie trouvé le temps de mettre en ordre mes affaires temporelles je déclare par ce testament, tout de mon écriture et signé de ma main, que je laisse tout mon bien présent à venir à mon neveu Josselin, fils de mon frère, le prince de

Léon, en laissant toutefois à son père, la jouissance des fonds sauf quinze mille livres de rente pour mon [illisible] au jour de son mariage. Le bien que je laisse servira à faire un majorat et je désire qu'il y soit employé entièrement.

Je laisse tous les meubles que j'ai apporté à Besançon, ma chapelle comprise, ainsi que mes ornements à mes successeurs, les archevêques futurs de Besançon ; je n'en excepte que les portraits et tableaux de famille et l'argenterie de table aux armes de ma famille que mon frère reprendra pour Josselin.

Je laisse au séminaire de Besançon, mon portrait peint et six mille francs pour l'embellissement de l'église ; mon frère les remettra au supérieur pour éviter les formalités.

Je laisse aussi dix mille francs pour l'embellissement de ma métropole ; mon frère les remettra à mon successeur pour la même raison.

Je laisse quatre mille francs aux pauvres de mon diocèse, mon frère les remettra aussi à mon successeur pour être employé à sa volonté.

Je laisse douze cents francs pour des messes pour le repos de mon âme à célébrer dans l'espace d'un mois.

J'espère avoir le temps de donner à mes chères sœurs, à mon Cher Gérard, à mon excellente belle-mère quelques légers témoignages de tendresse, je le répète c'est Josselin qui est mon légataire universel, je lui demande en récompense de bien servir Dieu et de se rappeler que c'est à un membre de ce clergé si calomnié qu'il doit sa fortune.

Fait à Besançon en pleine santé ce huit avril mil huit cent vingt-neuf.

Signé L. F. A. archevêque de Besançon duc de Rohan, Pair de France.

Suit un codicile.

Enregistré à Besançon le treize février mil huit cent trente-trois f 26 8 C 6 et suivantes. Reçu cinq Francs et cinquante centimes pour décime. Signé Bressan.

Codicile à mon testament du huit avril mil huit cent vingt-neuf

Je laisse cinq mille livres de rentes nettes de toute imposition au Séminaire de Besançon à la condition d'entretenir huit jeunes ecclésiastiques déjà dans les ordres sacrés et qui auront fini leur cours selon les règles et les conditions déjà établies par moi cette année dans un Règlement

qui doit être au Séminaire entre les mains de M. Gousset. Cette rente est perpétuelle mais remboursable.

Je laisse trois mille livres de rentes à la Fabrique de la métropole de Saint-Jean pour les frais de luminaires ornements et autres que le gouvernement ne fournit pas enfin pour maintenir autant que possible tout ce que j'ai établi pour la Gloire de Dieu et la majesté de son Culte. Je désire que cette donation ne diminue pas le Zèle des Fivètes ni celui du gouvernement car je ne connais pas d'Eglise et de payes où il y ait moins de ressources.

Je laisse une somme de quatre mille francs pour la réparation de la Chapelle de mon petit séminaire de Luxeuil et autant pour celle du petit séminaire de Vesoul.

Je laisse à ma métropole tout le mobilier que j'ai retiré de la Chapelle de la Roche-Guyon c'est-à-dire tout ce que ne m'est pas personnel.

La fortune et la position de mon frère le rendant à son aise et assez riche pour qu'il n'ait pas besoin d'une augmentation de fortune pour lui, j'ai dû songer plutôt à sa famille, à l'établissement de ses enfants de manière à diminuer autant que possible la gêne qu'il en éprouverait. Je laisse donc à sa fille Isabelle une somme de Deux cent cinquante mille francs qui ne sera perçue que sur les revenus de bien que je laisse et lorsque tout le reste aura été acquitté. J'ai calculé qu'en dix années cette somme peut être accumulée facilement et ce sera le moment de la marier. Je demande seulement que lorsqu'elle devra s'établir en cherchant un jeune homme bon chrétien pratiquant et donnant par là une chance certaine de son bonheur. Fait à Besançon le dix février mil huit cent trente.

Signé L. F. A. archevêque de Besançon, duc de Rohan Pair de France.

Enregistré à Besançon le treize février mil huit cent trente-trois 80 l. 27. M C. 3 et suivantes. Reçu cinq francs et pour décime cinquante centimes. Signé Bressand.

Codicile à mon testament qui est resté à Besançon dans le secrétaire de ma chambre à coucher et qui a où être porté depuis chez un notaire.

Je ratifie tout ce qui est porté dans ce testament mais avant tout je tiens à l'exécution des six mille livres de rentes payables de suite ou sur les revenus ou sur les fonds à mon séminaire pour l'entretien de dix jeunes ecclésiastiques ayant fini leurs cours d'après les règles que j'ai données et les intentions que j'ai manifestées. Si les lois présentes s'opposaient à l'exécution de cet article je m'en remets la délicatesse de mon frère le Prince de Léon qui m'est connue et que je

fais mon exécuteur testamentaire en lui laissant l'usufruit de ma fortune que je laisse d'ailleurs à mon neveu Josselin sauf les exceptions évoquées dans mon testament.

J'ai chez M. Torlonia banquier à Rome huit mille et cent soixante-quinze ducats de Naples de cent en inscription et une reconnaissance de vingt-cinq mille florins sur Vienne entre les mains de M. Charles Démion quai Voltaire n° 21 bis à Paris, deux mille deux cents et tant de ducats de Naples de rente également en inscriptions. De plus entre les mains du même Charles Démion deux cent quatre-vingt-trois mille francs provenant de la succession de ma grand-mère. Mes biens de Bretagne de l'argent comptant que surpasse les dettes à payer. J'ai aussi deux mille livres de rentes qui me sont dues par ma tante la Comtesse de Castellanne comme rente de deux cent mille francs qu'elle m'a assurés par contrat avec hypothèque.

M. Torlonia ont [sic] reçu pour moi une somme de vingt mille francs dont je leur ai donné reçu, mais je n'en ai touché que mille écus romains par les mains de l'abbé de le Prince. Je veux que le restant soit remis à Messieurs Perrin et Grivet prêtres de mon diocèse qui ont partagé mon exil dont ils ont fait après Dieu la consolation par leurs soins et leur affection, me remettront sur cette somme quinze cents francs à Vincent pour son retour en France et je lui laisse en outre cinq cents francs de rente viagère remboursable à la volonté de mon frère. Je le remercie de ses soins et de son attachement en l'engageant à adoucir son humeur qui empêche quelque fois qu'il ne soit apprécié ce qu'il vaut. De plus mon frère lui remettra plus tard ce qui lui est dû de ses gages dont il n'a rien voulu toucher depuis la révolution.

Sur l'argent que l'on trouvera chez moi ou qui me sera dû on paiera mon enterrement que je veux le plus simple possible à la lettre. On remettra à mes gens trois mois de leur solde, à Lingi quarteroni un an de sa solde et à Adolphe Spada de quoi retourner près de sa mère ou de son père en plus des autres. S'il continue à peindre l'Eglise de mon titre et recevra trente écus romains par mois pendant trois mois et les dépenses obligées.

Je veux être enterré à la Trinité du mont dans quelques endroit que ce soit avec une simple pierre. Mon cœur sera porté dans l'Eglise métropolitaine de Besançon là où l'on voudra avec une simple pierre et ces quelques mots *Semper fuit vobiscum* ; une inscription sans éloge sur le cœur comme sur le corps on pourra au-dessus de l'inscription que l'on mettra sur mon cœur en le plaçant près de l'autel de la Ste Vierge placer ces mots : *Maria augustus matre filius*, car c'est à cette mère de miséricorde que je lègue mon cœur n'attendant que de sa bonté mon salut. Mes entrailles seront portées au séminaire avec cette inscription : *Testies est metri deue quomodo cupiam vues omnes in visceribus christi.*

Si ma succession peut dans des tems plus calmes recueillir ce qui m'est dû légalement pour les frais de cardinalat et mes traitemens, je veux que le moitié de cette somme soit employée à acheter pour la Fabrique de la métropole servent au maintien de la décennie et de la pompe des cérémonies.

Je laisse à mon excellente belle-mère qui a été une mère pour moi, ma Vierge de Raphaël qu'elle aimait ; à ma sœur Gontant et à ma sœur de Lambertye une copie de mon portrait fait ici, à Fernand et Gérard un de mes livres de prières qu'ils choisiront et qui pourra leur servir, à Anna une de mes reliques, à tous mes neveux un souvenir au choix de Fernand, mais pour Elie de Gontant ce sera la vue de l'intérieur de la chapelle souterraine de St Pierre de Rome où il a fait sa première communion. Je désire aussi que mes trois beaux-frères et ma belle-sœur ayant de moi un léger souvenir, je me recommande aux prières de tous.

Dans les trois jours qui suivront ma mort, le plus tôt possible, je veux que l'on m'applique neuf cents messes pour obtenir ma délivrance, je m'en remets pour le reste à l'affection de mon clergé des fidèles de mon diocèse et de ma famille.

Fait à Rome ce quatorze septembres de l'année mil huit cent trente et un au Palais de Lucques.

Signé A. Cardinal de Rohan, archev de Besançon.

Enregistré à Besançon, le treize février mil huit cent trente-trois f27 V C S et suivantes. Reçu cinq francs cinquante centimes pour décime. Signé Bressand.

Codicile au codicile de mon testament.

Mon intention est par la suite de détailler davantage ce testament et codicile que je fais vu la gravité des circonstances et l'état de ma santé. Signé A. Card. De R. P. L. je prie mon frère d'offrir une bague de mille francs à M. Mich. Belcati et mon gentilhomme de Angelis qui m'ont témoigné de l'attachement et m'ont bien servi.

A Rome ce 14 sept 1831

Signé A. Card. De Rohan Archev. de Bes.

Je prie mon frère Fernand de remettre trois mille francs au ménage Bercy à Rome ce 14 sept. 1831

Signé A. Card. De Rohan Archev. de Bes.

Enregistré à Besançon le treize février mil huit cent trente-trois f. 28 V C S et 7. Reçu cinq francs cinquante centimes pour décime. Signé Bressand.

Il est ainsi aux originaux des testaments et codiciles copié littéralement et déposé pour minutes à M. Rolle, notaire à Besançon soussigné au désigné de l'ordonnance de M. Le Président du Tribunal Civil de Besançon rendu le onze février mil huit cent trente-trois, lu tout étant en la possession de M. Rolle. Expédition délivrée au Séminaire de Besançon»

15. Inventaire après le décès de son Eminence le Cardinal Archevêque de Besançon, duc de Rohan-Chabot par M. Rolle, notaire à Besançon - 27 Juin 1833 et jours suivants
116 E, Archives diocésaines, Besançon – 2 juillet 1833 pour la partie sur les tableaux, gravure et objets d'art.

[...]

Et le deux juillet mil huit cent trente trois à 6 heures du matin, en conséquence de l'indication prise à ces jours, lieu et heure par la clôture de la vacation qui précède il va être procédé par le M. Rolle et son collègue des mêmes requêtes, présence et qualités que ci-dessus à la destination du présent inventaire de la manière suivante.

Tableaux, gravure et objets d'art.

Dans la salle à manger

Deux tableaux représentant des vues de paysage, école moderne ... 50.

Dans la salle du Billard.

Deux marines sur toile par J. Vernet (original) 3000.

Portrait de Louis XIV par Rigaud, réclamé par l'héritier universel comme tableau de la famille 600.

Une marine de Storck 100.

Eruption du Vésuve par le Chevalier Volaire réclamé par l'héritier comme tableau de famille 1500.

Une gravure représentant la Cène, d'après Léonard de Vinci, gravée par Manquaine 300.

Dans la chambre d'honneur.

Deux paysages par Moucheron	600
Deux grandes marines par Zehmann	800
Un paysage représentant une vue de la Rocheguyon, réclamé par l'héritier universel comme tableau de famille.	400.
Une autre vue de la Rocheguyon également réclamée par l'héritier comme tableau de famille	50.
Portement de Croix par Murillo, école Espagnole	1500.
Un grand tableau représentant l'hiver réclamé par l'héritier comme tableau de famille	400.
Un portrait de Pie VII d'après David, réclamé par l'héritier comme tableau de famille	100.
Deux paysages	250.

Dans la chambre de travail

Objet légué à M. de Sérant

Une Vierge du Guide	500.
---------------------	------

Suite de la Prisée des autres tableaux

Un tableau représentant des ruines par Pagnini	150.
Une Vierge et l'enfant Jésus réclamé par l'héritier comme tableau de famille	100.
Une tête du Christ, réclamé par l'héritier comme tableau de famille	60.
Un petit tableau représentant une descente de Croix réclamé par l'héritier comme tableau de famille, école du Dominiquin	100.
Un petit dessin réclamé par l'héritier comme tableau de famille	15.
Deux aquarelles réclamées par l'héritier comme tableau de famille	30.
Une gravure représentant l'assomption réclamée par l'héritier	50.
Un petit tableau représentant l'intérieur de la chapelle de la Rocheguyon réclamé par l'héritier comme tableau de famille	12.

Deux gravure représentant des vues de Rome	30.
Deux autres gravures avant la lettre représentant Charles 1 ^{er} et sa famille	80.
Deux autres gravures anglaises représentant le crucifiement de Jésus au milieu des Docteurs	50.
Deux portraits, l'un de Louis Seize l'autre de Marie Antoinette, réclamés par l'héritier	100.

Dans la chambre à coucher de Mg.

Trois gouaches représentant divers monuments de Rome réclamés par l'héritier	150.
Une vierge et un S.C de Jésus, école moderne, réclamés par l'héritier comme tableau de famille	200.
Une petite marine	20.
Deux gravures l'une représentant St Jérôme et l'autre Ste Cécile	30.
Une petite Vierge réclamée comme tableau de famille par l'héritier	40.

Dans la pièce à côté de la Bibliothèque

Onze petits dessin représentant divers sujets réclamés par l'héritier	18.
Quatre autres petits dessin non réclamés	3.50

Dans la chambre à coucher à la Suite de la Bibliothèque

7 gravures représentant divers sujets de l'histoire sacrée	20.
Un dessin représentant l'intérieur de la chapelle de la Rocheguyon, réclamé par l'héritier comme tableau de famille	3.
Un autre représentant aussi un intérieur de chapelle réclamé comme le précédent	3.
Un petit St François de Salles	3.
Dans un salon à la suite	
Deux tableaux représentant l'un un clair de lune, l'autre des ruines, réclamés comme appartenant à M ^{de} . La Marquise de Lamberty	ordre et mémoire.
Deux petits paysages représentant des vues de la Rocheguyon, réclamés par l'héritier	2.

Trois dessins représentant des propriétés de la famille des Princes de Léon en Bretagne réclamés par l'héritier 20.

Dans une chambre à coucher à la suite

4 dessins, deux représentant l'intérieur de la chapelle et du château de la Rocheguyon et les deux autres représentant des biens de la famille des Princes de Léon en Bretagne réclamés par l'héritier 20.

Deux gravures réclamées par l'héritier représentant Andromaque et Cléopâtre et une autre représentant une Vierge également réclamées 12.

Une gravure représentant Louis XVIII 6.

Dans les appartements de M. d'Héricourt

Six petits tableaux représentant différents [sic] paysages et vue de château réclamé par l'héritier comme tableau de famille 6.

7 petits dessins et gravures également réclamés 7.

7 portraits gravure non réclamés 10.

[...]

Un étui à reliques en argent pesant 95 grammes 30.

Statue et Christ accompagnant toujours M et qui lui sont personnels

Un St Vincent de Paul en biscuit 20.

Un Christ antique 5

Un Christ en ivoire 80.

Un grand Christ et un plus petit en bronze 150.

16. Procès-verbal d'Inventaire du mobilier légué aux archevêques de Besançon par feu M^{sg} le Cardinal de Rohan, en son testament daté du 8 avril 1829 - 8 juin 1835 115^E, Archives diocésaines, Besançon.

Note : Les pièces tel que la cuisine ou la lingerie, ne comportant pas d'objets d'art (dans le sens tableaux, dessins, gravures, sculptures) ne sont pas toujours retranscrites. Les autres le sont scrupuleusement.

« L'an 1835 le huit juin les soussignés commissaires délégués pour procéder à l'inventaire du mobilier légué aux Archevêques de Besançon par feu M^{sg} le Cardinal de Rohan.

1° Du côté de Mgr Mathieu, Archevêque actuel de Besançon, M Gousset vicaire général et Querry secrétaire de l'Archevêché.

2° Du côté du chapitre Métropolitain MM. Guichard et Yteney, chanoines titulaires.

S'étant réunis au palais Archiépiscopale pour procéder à l'inventaire conformément au désir manifesté au Chapitre par Mgr l'Archevêque, il a été fait cette observation :

- qu'encore que le legs du mobilier ait été fait par M. le Cardinal à ses successeurs purement et simplement sans qu'ils fussent obligés de rendre compte, cependant il est convenable que le chapitre qui est le conservateur des droits des Archevêques pendant la vacance du siège, soit appelé à prendre connaissance du dit mobilier et à en constater l'état successif.

- que par la suite de cette considération, Mgr l'Archevêque a proposé au Chapitre de faire procéder par personnes déléguées des deux côtés à l'Inventaire du mobilier actuellement existant à l'Archevêché et provenant du legs de feu M^{sg} le Cardinal de Rohan, suivant les bases proposées par lui au Chapitre et adoptée dans la délibération capitulaire du 2 Mars 1835 dont copie est annexé en fin du présent procès-verbal.

-qu'ainsi, il y a lieu de procéder à l'inventaire ainsi qu'il vient d'être dit : les commissaires susnommés ont commencé leur opération et inventorié les objets qui suivent en plaçant à la colonne d'observation les notes nécessaires.

Nota : Il est à observer que les droits d'enregistrement montant à 280, 65 n'ont point été acquittés comme ils doivent l'être en déduction de la valeur du dit mobilier on doit tenir compte à M^{gr} l'Archevêque (...)

Antichambre

Quatre quinquets suspendus. Un banc en noyer non garni. Une caisse longue en sapin pour mettre les brosses.

Salle de Billard

Un billard en acajou assorti de cinq billes en ivoire, 12 en bois et 18 queues dont deux grandes et un étui à supporter les queues avec l'indicateur. Quatre chaises et deux fauteuils en noyer fourrés et garnis d'étoffe de crin. Deux consoles entre les fenêtres en acajou avec marbres. Deux lampes astrales avec globes en cristal. Deux vases en porcelaine rouge dorée garnies de fleur avec les bocal. Deux Marines de Joseph Vernet. Deux paysages de Claude Lorain. Portrait de Pie VIII d'après David. La Cène (gravure) Deux candélabres (gravures). Un Christ en Bronze sur pied d'Ebène. Petits rideaux en mousselin pour les fenêtres.

Grand Salon

Deux Marines de Zehmann. Une petite marine de Storck. Deux paysages. Une vue de ruines. Portement de croix par Murillo (sur bois). Portrait du Cardinal par M. Airès de Turin. Portraits de Mgr Dubourg, par Leicht. Portrait de Pie VII (donné par Mgr Dubourg). Jésus et Nicodème (id par Mgr Dubourg, sur bois). Groupe de Breton en plâtre (descente de croix, sous globe). Une table de salon en acajou avec marbre. Une autre table de marbre en mosaïque avec deux porcelaines antiques. Quatre petits coussins à pied. Un petit tapis de pied à mettre devant la cheminée. Deux vases en porcelaine sur la cheminée (façon étrusque). Six lampes appliquées. Petits rideaux en mousseline pour les fenêtres.

Cabinet de travail

Quatorze gravures de diverses grandeurs. Un croquis original du Poussin (enlèvement des Sabines). Une tête de Christ sur cuivre. M. Charles sur bois. Une vierge sur toile. Une apparition de la vierge (cuivre). Une descente de croix du Dominique sur toile. Une Vierge – Ste Elisabeth – Jésus et Saint-Jean par An. Carrache. Deux petits tableaux représentant l'un une marine et l'autre des ruines. Buste du Cardinal par Clésinger. Buste de St Vincent de Paul en biscuit. Un portement de croix en plâtre sous verre. Un Christ antique et un autre petit sur pied en Ebène. Une grande table en sapin couverte d'un tapis. Une table de jeu en acajou, à un seul pied. Un bois de bibliothèque en acajou avec marbre et rideaux. Trois petits bois de bibliothèque avec marbres, dont un à portes avec rideaux. Une console en acajou avec marbre et un petit nécessaire à mettre des cartes de visites. Un fauteuil de bureau en acajou couvert en maroquin.

Deux candélabres en bronze dorés au mat. Une lampe en bronze à trois bras, suspendu. Deux lampes appliquées sur la cheminée. Deux vases en cristal taillé. Une pendule dorée sous verre. Une glace sur la cheminée. 2 fauteuils et 2 chaises couvertes en étoffe de crin. Deux paravents. Deux souvenirs de Jubile fait de plâtre de Laporte sainte encadrés en acajou. Deux rideaux en coton pour le cabinet. Une pelle, pincettes, soufflet, balai d'âtre. Un petit tapis à mettre sous la table.

Anciens appartements

Antichambre

Une table en bois blanc avec un tapis. Plusieurs petits desseins.

Bibliothèque

Un escabeau pour prendre les livres. Un pupitre à lire debout. Un tapis pour la table en drap vert. Deux petites à tiroir, carrées et en noyer.

Chambre à coucher à la suite

Une petite console en acajou avec marbre. Une table de salon en acajou avec tapis. Un grand Xst en bronze avec ornements sur le pied. Neuf gravures.

Salon à la suite

Une console en acajou avec marbre. Une petite table pliée en acajou. Deux petits tableaux sur toile. Quatre gravures des vendéens. Deux vases en porcelaines dorée pour la cheminée.

Chambre à coucher du fond

Deux vases en verre coulé pour la cheminée. Deux petits bois de bibliothèque en acajou à côté des fenêtres. Rideaux de lit en soie ; lit de plume, couverture piquée en soie : courtepointe et coussin assortis. Deux petits plateaux portant un sucrier, tasse chéyère, deux savonnières et une carafe. Une chaise percée et un bidet garni de vases. Une cuvette et une aiguière en porcelaine. Deux paravents en soie de lampasse dorées. Sept gravures représentant les vendéens, Louis XVIII, Andromaque et Cléopâtre. Une Bergère ancienne couverte en toile. Un bois de lit en noyer avec la table de nuit.

Appartements au 1^{er}

Salon

Deux canapées, six fauteuils, deux chaises à dossiers, converti en indienne. Quatre fauteuils, une bergère convertie en indienne. Chenets, pelle, pincettes, soufflets. Quatre petits tableaux sur bois. Deux paysages sur toile. Cinq gravures de diverses grandeurs.

Chambre à coucher du fond

Un bois de lit et une table de nuit en noyer. Une chaise percée et un bidet garni de vases. Une cuvette et un pot en porcelaine. Deux matelas, un lit de plume, un traversin et une mente en laine.

Ancienne chapelle

Une vierge en bois peint faite à Gènes. Une petite table en noyer. Une crédence à 2 portes en chêne. Six pans de tapisseries de tentures pour [illisible] la maison dans les cérémonies religieuses.

Chambre du valet de chambre

Un bois de lit en noyer, avec rideaux anciens. Une pailleasse, un matelas, un couvre pieds et un traversin. Une mente, une couverture piquée. Une petite table à écrire en noyer. Une pelle, pincettes, soufflet, chenets en fonte. Un Christ en cuivre doré.

Entre-sol, au-dessus de l'office

Une douzaine de petits chandeliers en plaqué avec bobines en cristal coulé. Quatre candélabres en bronze doré à cinq branches. Sept petites bouillottes plaquées en argent. Deux plateaux pour orner la table, en cuivre doré avec glaces dans trois caisses. Neuf cartons renfermant des étagères en carton doré. Une crédence à 2 portes et rayonnages de chaque côté.

Office

Une petite table en sapin. Un petit poêle en Fayence garni de corps. Une crédence ancienne et trois vieilles chaises.

[...]

Salle synodale

Un autel en bois, avec devant d'autel en moins, double, avec un tapis de drap rouges pour le marche pied et un Xst en bronze doré. Deux crédences, l'une garnie en mousseline, l'autre en velours avec galons, une statue de vierge (plâtre) neuf tabourets, deux banquettes, trois chaises pour le célébrant et les assistants, garnis de velours. Un prie-Dieu avec coussins et un fauteuil. Quatorze prie-Dieu et dix chaises garnies de velours. Sept autres prie-Dieu, autre forme, avec trois tabourets. Quatre chaises fourrées et trois chaises d'Eglise dans la tribune.

Oratoire

Un autel en bois dont la marche est couverte de draps rouges. Une vierge dans une gloire dorée. Quatre petits chandeliers. Un Christ sur le tabernacle avec deux petites girandoles à trois branches. Deux porte-lampes en bronze. Un baldaquin en soie rouge. Un prie-Dieu avec deux coussins et un fauteuil en velours rouge. Quatre rideaux en coton rouge. Deux petites crédences garnies de mousselines. Une petite statue de St Pierre en bronze. Une poêle en fayence avec marbre et ses corps. Un petit guéridon. Six prie-Dieu avec deux chaises garnis de velours. Deux tableaux représentant l'un le sacré-cœur, l'autre St Louis de Gonzague. Trois canons d'autel, deux pupitres en acajou. Un Missel romain [illisible], un autre infolio. Un Missel bisontin et trois pontificaux avec les armes du Cardinal de Rohan. Six boîtes en carton pour renfermer les amiets. Deux burettes en cristal. Boîtes pour hosties.

Vases sacrées

Une caisse contenant, un calice orné de médaillons et de pierreries, un plat et deux burettes de même. Deux cuillers à burettes. Une aiguière avec son bassin. Un bougeoir ; trois flacons pour Stes huiles. Deux pixides. Deux plateaux à pied. Un plat ovale. Une boîte à hosties. Une coquille pour les baptêmes et un autre petit vase destiné au même usage. Une paire de ciseaux. Une petite cuillère de forme carrée. Une truelle, un [illisible] un goupillon, un porte paix, un plat à calotte, le tout en vermeille.

Une autre caisse contenant, deux calices avec leurs patènes, un ciboire, un plateau avec deux burettes et la cuiller et deux petits vases pour les saintes huiles. Le tout en vermeille.

Deux aiguières avec bassins, trois bougeoirs, un plateau à pied. Deux plats à calottes. Un instrument de paix. Un bénitier avec goupillon. Un encensoir avec sa navelle, le tout en cuivre doré. Un étui contenant deux burettes en argent avec le plat. Une cuiller en vermeille et une

sonnette en plagné. Un encensoir en argent avec sa navette. Un calice en argent, coupe dorée, dans son étui. Un ostensor en vermeil. Deux flacons en argent pour les s^{te} huiles. Un étui contenant un flacon d'argent plein d'eau bénite. Un petit vase sur plateau pour le St chrome (cuivre doré). Un vase en cristal garni d'argent pour le Baume. Deux grandes croix Archiépiscopeales et une crosse en cuivre doré dans leurs étuis. Une autre crosse en bois doré. Un agraphe en cuivre doré pour chappes. Un anneau d'or orné d'un camée à l'effigie de Pie VII ... donné par Mgr Dubourg. Un autel portatif avec ses accessoires (un des tableaux dont il était orné a été enlevé par Vincent pendant qu'il avait la garde des scellés.). Six vases en étain avec leurs garnitures pour la consécration des s^{tes} huiles.

[...]

Chambre ouvrant sur le Cour servant de Bureau.

Deux armoires en sapin. Une pendule ancienne suspendue. Un cartonnier en acajou garni de cartons. Un pupitre en acajou sur la table. Deux rideaux en perkale pour les fenêtres. Un autre rideau en coton rouge pour la Ste pièce. Une poêle en tôle. Quatre gravures. Un Buste de Cardinal de Granvelle (par Clésinger). Une chaise garnie d'étoffe de croix. ~~Six vases pour les saintes huiles.~~

Bureaux

Un Buste du Cardinal de Rohan. Une pendule ancienne suspendue. Une glace sur la cheminée. Trois gravures et un petit tableau sur cuivre. Un fauteuil de Bureau couvert en maroquin. Deux tabourets garnis de maroquin. Un coffre-fort. Un bureau à 4 places. Un poêle en fayenne. Deux cartes l'une de Franche Comté et l'autre de France. Ces 4 (derniers) objets existaient au Bureau avant l'arrivée de M. le Cardinal. Monture du Sceau. Une croix venant de Jérusalem et un dessin de St Remi. Une petite table en chêne.

(Signatures)

17. Inventaire des biens de Rohan-Chabot - 28 décembre 1903
Boite L 22, Archives diocésaines, Besançon.

Inventaire de ce qui, au 28 X^{bre} 1903, restait encore à l'Archevêché de Besançon du mobilier légué aux Archevêques de Besançon par S.E. le Cardinal Rohan – Chabot. Les autres meubles ayant été détruits, soit par l'usage, soit par l'incendie du 13 mars 1883.

L'an mil neuf cent trois, le vingt-huit décembre, Monseigneur Fulbert Petit, Archevêque de Besançon a exposé au Chapitre métropolitain que le récolement inventaire mobilier légué aux Archevêques de Besançon par S.E. le Cardinal de Rohan, suivant son testament du 8 avril 1829, n'avait pas eu lieu depuis le 1 avril 1854, et il a ajouté que lors même que ce mobilier avait été légué aux Archevêques de Besançon, purement et simplement, sans qu'ils fussent obligés d'en rendre compte à personne, il désirait cependant que le récolement en fût fait régulièrement.

Le chapitre a délégué M. Burlet, son doyen, pour cette opération et Mgr l'Archevêque a délégué M. de Jallerange, chancelier de l'Archevêché, chanoine titulaire, assisté de M. Mourot, secrétaire.

Ces messieurs se sont rendus aussitôt au palais archiépiscopal, et ont procédé au récolement inventaire du dit-mobilier, ainsi qu'il suit :

N°	Salle de Billard
1	Deux consoles en acajou avec marbres
	Grand salon
2	Deux marines de Joseph Vernet
3	Deux marines de Zehmann
4	Deux paysages de Claude Lorain
5	Portement de croix de Cigoli (sur bois)
6	Table de salon en acajou, avec marbre
7	Deux candélabres en bronze doré
	Salon de la rotonde
8	Bois de lit en noyer table de nuit
9	Ecran en acajou
10	Buste du Cardinal de Rohan par Clésigner
	Cuisine
11.	Une table de cuisine en bois dur
12.	Trente quatre casseroles en cuivre rouge
13.	Trois chaudrons en cuivre rouge
14	Trois moules en cuivre rouge

15.	Deux poissonnières en cuivre rouge
16.	Trois marmites longues en cuivre rouge
17.	Cinq marmites longues en cuivre rouge
	Chapelle
18.	Table acajou à un pied, à jeu
19.	Calices, ciboires et accessoires d'Evêques
20.	Chape double face soie rouges et or
21.	Chapes double face violet et or
22.	Ornement noir brodé soie et or
23.	Cinq mitres
	Chambres diverses
24.	Vieux fauteuils damas
25.	Une commode dessus en marbre
26.	Gravure de la Cène
27.	Gravures de deux candélabres
28.	Six gravures des vendéens
29.	Quatre chaises (autrefois) damas vert
30.	Table ronde sapin bois peint
31.	Enlèvement des Sabines du Poussin
32.	Console en acajou Louis XVI
33.	Petite console en acajou
34.	Une table de salon en acajou avec tapis
35.	Guéridon en marbre mosaïques
36.	Pendule marbre et 2 pendants le tout avec coupes
37.	Petite marine de Storck
38.	Six prie-dieu avec chaises assorties
39.	Prie-Dieu avec deux coussins et un fauteuil
40.	Deux vases étrusques
41.	Lit complet
42.	Glace dorée pour cheminée
43.	Vue de ruines (Enée sauvant Anchise)
44.	Pendule Louis XIII avec socle
45.	S. Stanislas Kostka (toile)

46.	Portrait de Pie VII, d'après David
47.	Lit complet et table de nuit en noyer
48.	Petit dessin du Vésuve et divers autres
49.	Descente de croix du Dominiquin
50.	La vierge de Carrache
51.	Une table de salle à manger avec rallonge
52.	Un baromètre en acajou
53.	Un millier de volumes faciles à reconnaître, à cause de leur reliure en parchemin

Fait et clos au Palais archiépiscopal, les an, mois et pour susdits

Jallerange, chanoine, chancelier de l'Archevêché

Burlet, doyen du chapitre

Mouro, secrétaire de l'archevêché de Besançon

Guillaume Valentin Dubourg, restaurer et embellir

18. « Un anneau d'or orné d'un camée à l'effigie de Pie VII » offert par Dubourg aux archevêques de Besançon



Chloé Monnier et Eric Poinot (dir.)
cathédrale de Besançon, trésors cachés,
volume 2, Ed. Association Diocésaine de
Besançon, 2015, p. 56.

19. Portrait du pape Pie VII d'après Jacques-louis David, appartenant au cardinal de Rohan-Chabot et déposé à la Bibliothèque de Besançon en 1909



Voir catalogue p. 229

20. Portrait du pape Pie VII par Jacques-Louis David (original)



Jacques-Louis David, *Portrait du Pape Pie VII*, Musée du Louvre, Paris (INV 3701)

21. Rapport sur les réparations faits aux tableaux de l'Archevêché – 3 mars 1834
F 19 3864, Archives Nationales, Pierrefitte.

Diocèse de Besançon

Rapport sur les réparations faits aux tableaux de l'Archevêché.

Quatorze tableaux de diverses dimensions ont été acquis sous Mgr Le Coz pour l'ameublement de l'archevêché. Dans l'inventaire du mobilier, ils sont portés sous le n°69 et estimés à la somme de f. 400

Exposés à la poussière et à l'humidité, et demeurés sans réparation depuis leur placement dans la chapelle, ces tableaux s'étaient graduellement détériorés et quelques-uns l'étaient enfin à un point qu'il ne paraissait plus possible d'en tirer parti.

Monseigneur Dubourg, aussitôt après sa prise de possession prit les mesures nécessaires pour réparer ces détériorations et appela dans son palais, un peintre pour pourvoir à ces réparations si intéressantes pour les beaux-arts.

Outre les 14 tableaux sus désignés il en existant plusieurs autres dans les greniers de l'archevêché et dans les combles de la Métropole que l'on n'avait pas jugé capables d'être restaurés. Il a été également pourvu à leur restauration.

La dépense s'en est élevée à la somme de f. 260.

Aucune somme n'avait été allouée au Budget des Dépenses diocésaines de l'exercice 1833 pour l'entretien du mobilier de l'archevêché. Mais comme il était urgent de réparer les tableaux, Monseigneur Dubourg, en a fait faire la dépense, comptant sur une allocation au Budget de 1834. Cette détermination avait d'autant plus d'opportunité que le nétoisement [sic] des tableaux a fait retrouver les pinceaux de plusieurs grand peintres, tels que Paul Véronèse, Franco (?), Bassan, Vandyek, élève de Rubens. Parmi ces tableaux il en est plusieurs d'un grand prix, quoique d'autres inconnus à raison de la finesse du dessin et de leur antiquité. Il y en a six sur bois et vingt sur toile.

Ces tableaux avec la riche collection laissée par le Cardinal de Rohan, forment une espèce de musée au Palais Archiépiscopal et sont dignes de l'attention des connoisseurs et des amis des arts.

Fait à Besançon, le 3 mars 1834

De Boulignez

22. Note accompagnant et détaillant les restaurations des tableaux- 10 janvier 1833
F 19 3864, Archives Nationales, Pierrefitte.

Etat de réparation des tableaux de l'Archevêché de Besançon

Lavage et vernissure de 26 tableaux à 7 f. ch. 182

Réparation aux cadres, nétoisement [sic] 30

Rentoilage de la descente de croix de Bassan 24

Réparation et resserrement du panneau de la descente de Croix de Wandyeck 10.

Remplacement des tableaux dans la salle synodale, fourniture de cordons et de clous 14.

260

Fait à Besançon, le 10 janvier 1834,

Clésinger

Vérifié le présent état

Besançon, le 3 Mars 1834

De Boulignez

Etat de réparation des tableaux de
l'Archevêché de Besançon.

Lavage et vernissure de 26 tableaux à 7 f. ch. 182.
Réparation aux cadres, nétoisement 30
Rentoilage de la descente de croix de Bassan 24
Réparation et resserrement du panneau de
la descente de croix de Wandyeck 10.
Remplacement des tableaux dans la salle
synodale, fourniture de cordons et de clous 14.

Fait à Besançon le 10 janvier 1834
Clésinger

Vérifié le présent état
Besançon le 3 Mars 1834
De Boulignez vic. capit.

260

23. Renouvellement de la demande d'une allocation pour la restauration des tableaux de l'archevêché, 13 mai 1834.

F 19 3864, Archives Nationales, Pierrefitte.

Besançon, le 13 Mai 1834

Monsieur le Ministre

Dans le projet du Budget des Dépense diocésaines pour l'exercice courant, les Vicaires capitulaires ont eu l'honneur de demander à Votre excellence une allocation de f. 260. pour couvrir les frais de restauration d'un assez grand nombre de tableau faisant parti du mobilier de l'Archevêché de Besançon.

Tous ces tableaux restaient depuis longtemps dans un état complet de détérioration et peut être dans peu de jours n'eut il plus été possible d'en tirer parti, et par conséquent plusieurs pièces appartenant à des maîtres célèbres eussent été anéanties.

Monseigneur Dubourg, comptant sur l'intérêt que le Gouvernement accorde à la conservation des monuments antiques, crut pouvoir faire exécuter les réparations qu'exigeait ces tableaux se proposant de faire une demande spéciale au Budget de l'exercice 1834 pour en couvrir la dépense ; il ne doutait point qu'une demande aussi juste ne fût favorablement accueillie, attendu surtout qu'il ne s'agissait que d'une somme très minime.

Les Vicaires Capitulaires ont l'honneur d'appeler spécialement l'attention de votre Excellence sur la demande de f. 260. qu'ils ont fait pour cet objet, et ils la prient de vouloir bien l'ordonnancer.

24. Allocation d'une so^e de 260 f pour réparation de tableaux - le 15 novembre 1834

F 19 3864, Archives Nationales, Pierrefitte.

Paris, le 15 novembre 1834

M. le Préfet, vous m'avez adressé avec le récolement inventaire du mobilier de l'Archevêché dressé le 29 9^{bre} 1833, un mémoire montant à 260 f. de diverses dépenses faites aux tableaux faisant parti du dit ameublement.

Le rapport qui accompagnait ce mémoire, fait connaître que ces tableaux, dont plusieurs sont d'un grand prix, exposés à la poussière et à l'humidité, et demeurés sans réparation depuis leur entrée à l'archevêché s'étaient graduellement détériorés et étaient parvenu dans un état tel que leur réparation était de la plus grande urgence si l'on voulait les conserver ; que feu Mgr.

Dubourg a cru pouvoir dans l'intérêt de l'art, prendre sur [illisible] en ordonnant la restauration d'urgence sauf à demander l'approbation de cette mesure.

Vous vous êtes réuni en conséquence à MM. les vicaires capitulaires pour la solliciter et réclamer en même temps l'allocation de fonds nécessaires à l'acquit de la dépense.

Les motifs énoncés tant dans votre lecture du 8 mars, qu'au rapport de MM. le vicaire capitulaire, n'ayant paru devoir être accueillis, j'approuve le mémoire dont il s'agit que je vous renvoie, et je vais vous ouvrir pour le paiement un crédit de 260 f. sur le fond du chapitre XVI du budget de l'exercice courant.

Le M^{tre}

(Perfil)

Les restaurations sous l'épiscopat de Mathieu

Sauf mention contraire, la totalité des documents présentés dans cette sous-partie sont des retranscriptions d'archives conservées en F 19 3864, Archives Nationales, Pierrefitte.

25. Mobilier de l'Archevêché – Renvoi d'une demande de M. l'archev. concernant la restauration d'un tableau - 10 Août 1835

Paris, le 10 août 1835

M. le M^{re} de l'Intérieur

M et C.C. M. l'arch. De Besançon m'informe que parmi quelques tableaux dépendant du mobilier de son archevêché il en est un fort beau attribué à Paul Véronèse, lequel aurait besoin d'être restauré et remis sur une autre toile.

Le Prélat ajoute qu'il n'existerait à Besançon aucun artiste auquel on pourrait confier cette opération. Il demande en conséquence que le tableau doit envoyé [sic] à Paris pour être restauré par les soins et aux frais du Gouvernement.

Cette demande restant par son objet dans vos attributions, j'ai l'honneur de vous la renvoyer M et C.C en la recommandant à votre bienveillance assertion.

[...]

26. Inventaire du Mobilier de l'Archevêché à Besançon au 16 Janvier 1836

L'an Mil huit cent trente-six, le seize Janvier, nous soussigné, Conseiller de Préfecture, secrétaire général déléguée à M. le Préfet du Doubs, assisté de M. l'Abbé Pirod, chanoine honoraire, délégué de Monseigneur l'Archevêque de Besançon, avons en conformité de l'art 6 de l'Ordonnance royale du 7 avril 1819, procédé au récolement du mobilier de l'Archevêché, ainsi qu'il suit en présence de M. Portré, vérificateur des Domaines, délégué de Mr. Le Directeur des Domaines.

Numéro d'ordre		Nombre désignation des objets inventoriés	
72	69	Chapelle [...] Quatorze tableaux dont deux en hauteur 1.50 sur 1 mètre L'un représentant <u>Une Descente de croix</u> L'autre, - <u>Ste Barbe</u>	Fonds pour son établissement 1815

		Trois sur toile, en largeur d'environ 1m66 sur un mètre représentant <u>Jésus Christ conduit par des soldats</u> (ce tableau est en réparation à Paris) <u>Une Descente de croix</u> <u>Le Passage de la mer rouge</u> (ce tableau est à réparer) Six en hauteur de 1m66 dont 1 ovale Les sujets sont Une Vierge Ste Madeleine St Sébastien Ste Marguerite Deux Christ Enfin deux autres tableaux sur bois, en hauteur de 50 c sur 40 représentants L'annonciation Et St Barbe Tous ces tableaux sont garnis de leurs bordures.	
--	--	---	--

27. Etat de restauration d'un tableau (passage de la mer rouge) par M. (François Simon)
Bidant peintre à Besançon - 22 décembre 1836

Boîte 238, Archives diocésaines, Besançon.

Etat de restauration d'un tableau par M. Bidant peintre à Besançon

Restauré et rentoilé un tableau représentant le passage de la mer rouge, moyennant le prix
convenable de quatre-vingt francs ci 80f

Besançon le 22 Xbre 1836

Le présent état montant à la somme de quatre vingt francs réglé par l'Architecte au Dept.

Besançon le 22 Xbre 1836

Signé De la croix

28. Lettre de l'archevêque de Besançon au Ministre accusant bonne réception du tableau
attribué à Véronèse - 14 avril 1837

Besançon, le 14 avril 1837

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint les Mémoires en deux formes des Déboursés faits pour
Emballage et transport, de Paris à Besançon d'un tableau dépendant du Mobilier de
l'Archevêché de Besançon.

Ce tableau attribué à Paul Véronèse a été réparé à Paris aux frais du gouvernement, et a été
réexpédié ici où il est arrivé en bon état.

J'ai acquitté les deux factures ci-jointes, et je vous serais obligé d'en autoriser les
remboursements.

Je suis avec mon profond Respect

Monsieur le Ministre,

Votre très humble et très obéissant serviteur

Césaire, Arch. De Besançon

29. Lettre du préfet du Doubs au Garde des sceaux à propos de la restauration du
Véronèse - 20 avril 1837

Monsieur le Garde des sceaux

J'ai l'honneur de vous transmettre une lettre de Mgr, l'Archevêque de Besançon par laquelle
ce Prélat réclame le remboursement d'une somme de 80 f 92 qu'il a payée pour la restauration
d'un tableau faisant partie du mobilier de l'Archevêché, ensuite de l'autorisation que vous
avez bien voulu lui en donner. Ce tableau attribué à Paul Véronèse a été parfaitement restauré
à Paris et a été remplacé dans la chapelle du Palais.

Ci-joint la facture et la lettre de voiture constatant la dépense dont le remboursement
demandé.

Je suis avec respect,

Monsieur le Ministre, / Votre très humble et très obéissant serviteur

Le Préfet du Doubs

30. Ouverture d'un crédit de 80 f 92 aux frais de transport d'un tableau restauré à Paris -
10 Juillet 1837

Paris, le 10 Juillet 1837

Mr. Le Préfet, vous m'avez transmis pour la date du 20 avril dernier, une lettre de M.

l'Archevêque de Besançon, contenant demande de rembours^t d'une somme de 80 f 92 payée par ce prélat, pr frais de transport et emballage de Paris à Besançon d'un tableau dépendant du mobilier du palais archiépiscopal et qui avait été envoyé à Paris pr être restauré aux frais du gouvernement.

La demande qui est appuyée de la facture et de la lettre de voiture constatant la dépense me paraissant devoir être accueillie, j'approuve les pièces dont il s'agit.

Un crédit de 80-92 va vous être ouvert [illisible] pr cet objet, sur le fonds du Chapitre IX du Budget des Cultes de 1836 [...]

31. Etat des objets à réparer d'après le mobilier de l'Archevêché de Besançon pour 1838 -
29 Janvier 1838

N ^{ero} de l'inventaire de 1838	N ^{ero} de l'inventaire de 1837	Nombre et désignation des objets inventoriés	Valeur des objets d'après l'estimation	Objets à réparer	Montant du coût des réparations
75	74	Cinq tableaux à réparer ; savoir Une Descente de Croix, dont l'envoi à Paris pour la restaurer est demandé. St Barbe La Visitation Une Vierge Ste Magdeleine		Une Descente de Croix St Barbe La Visitation Une Vierge Ste Magdeleine	Mémoire 42 55 34 60

Besançon, le 29 Janvier 1838

Vu par nous Préfet du Doubs, à Besançon, le 1^{er} février 1838

Césaire Arch. de Besançon

32. Archevêché mobilier – Lettre de l'Archevêque au Ministre à propos de la restauration de 5 tableaux - 29 janvier 1838

J'ai l'honneur de vous transmettre par l'entremise de M. le Préfet, deux extraits en forme de l'inventaire du mobilier de l'Archevêché de Besançon, d'après le récolement qui en a été fait en fin d'année, et les devis analogues, ainsi que les soumissions pour les remplacements et réparations à exécuter dans le mobilier.

Le montant de remplacement à effectuer s'élève à 998 f 35

Celui des réparations s'élève, savoir

Pour les meubles à 484.40

Pour 4 tableaux qu'on pourra réparer ici 191

Pour un autre tableau dont la réparation à Paris en demandée par lettre de ce jour que j'adresse à part à Votre Excellence mémoire

La réparation s'élèvera ainsi en total à 675.40

Je prie Votre Excellence, examen fait de ces différentes pièces, de vouloir bien ordonner l'exécution des dits remplacements et réparations

Veillez agréer l'expression du respect avec lequel je suis

Monsieur le Ministre,

Votre très humble et très obéissant serviteur

Césaire, Arch. De Besançon

33. Lettre de l'archevêque à propos de l'envoi d'une Descente de croix à Paris - 29 novembre 1838

Monsieur le Ministre

Le 29 janvier de cette année, j'ai eu l'honneur de vous mander qu'au nombre des objets du Mobilier de l'Archevêché de Besançon, cotés pour réparation par la Commission de récolement pour cette année, et se trouvant au n° 75, un tableau représentant une descente de croix : que ce tableau, que l'on réputé d'un bon peintre, ne pouvait pas être convenablement restauré à Besançon, je vous prierai de m'autoriser à l'envoyer à Paris, à la Direction des beaux-arts au Ministère de l'Intérieur, pour le faire réparer.

Cette lettre étant restée sans réponse à l'époque de la fin de l'année approchant, je vous serai obligé d'autoriser l'envoi demandé.

Veuillez agréer l'expression du respect avec lequel je suis,

Monsieur le Ministre,

Votre très humble et très obéissant serviteur

Césaire, Arch. De Besançon

34. Lettre du ministère des cultes au Ministère des Beaux-Arts, 30 novembre 1838

« [...] M. l'archevêque de Besançon expose qu'il existe à l'archevêché de cette ville un tableau représentant une descente de croix, qu'on pense être de l'école espagnole, et qu'il deviendrait urgent de restaurer si l'on ne veut les laisser perdre.

M. l'archevêque demande que cette restauration soit confiée à un artiste de la capitale employé communément par la direction des beaux-arts ; il sollicite en outre la réparation de quatre autres tableaux qui paraissent être de moindre de prix, et dont la dépense, suivant les devis du P. Raguet, artiste de Besançon, s'élèveraient à 191 f.

N'ayant à ma disposition aucun moyen de pourvoir à ces dépenses, j'ai pensé qu'elles rentraient naturellement dans vos attributions, comme pouvant être imputées, sur le fonds affecté aux beaux-arts »

35. Lettre de l'archevêque Mathieu au Ministre à propos de la restauration d'une Descente de croix, 17 août 1839

Monsieur le Ministre,

Lors du récolement du Mobilier de l'archevêché de Besançon en 1838, la commission signala comme devant être réparée, une Descente de Croix, portée à l'état du mobilier n°75

La réparation de ce tableau qui paraît d'un bon maître, ne pouvant avoir lieu à Besançon, je demandais par lettre du 29 janvier 1838, qu'elle eût lieu à Paris.

Cette demande étant restée sans réponse, je la rappelai par lettre du 19 9bre même année, à laquelle votre Prédecesseur répondit le 30 du même mois, qu'il avait transmis ma demande au Ministère de l'Intérieur.

Depuis, aucune décision ne m'en parvenue ; ce tableau qui est sur bois, et très lourd, ayant rompu ses cordes, est tombé : le cadre s'est brisé ; les planches qui composent le tableau se sont désassemblées et la réparation est devenue tout à fait urgente.

Je vous prierais donc de m'autoriser à l'envoyer à Paris au Ministère de l'Intérieur, Direction des Beaux-Arts, pour qu'il soit procédé à sa réparation.

Je suis avec la plus haute considération / Monsieur le Ministre

Votre très humble et très obéissant serviteur

Césaire, Arch. De Besançon

36. Brouillon pour une lettre à destination de l'archevêque Mathieu, à propos de le Descente de croix, le 9 septembre 1839.

«Paris, le 9 7^{bre} 1839

Mr l'Archevêque

vous m'avez fait l'honneur de m'informer par lettre du 17 avril dernier, que l'un des tableaux existants à l'archevêché, représentant une Descente de croix, dont vous aviez demandé précédemment l'envoi à Paris, pour que la restauration en fut confiée aux soins d'un artiste de mérite sous les auspices de la Direction des Beaux-Arts, a éprouvé depuis lors un accident ; que ce tableau étant peint sur bois, et très lourd est tombé après avoir rompu les cordes qui le soutenaient ; que le cadre s'en fut brisé, et que les planches formant le tableaux se sont disjointes, de sorte que la réparation en est maintenant devenue tout à fait urgente.

Vous renouvez en conséquent vos instances Mgr (pour obtenir l'autorisation d'envoyer un tableau au Ministère de l'Intérieur, afin qu'il puisse être pourvu à sa restauration, sans autre retard.

Votre première demande concernant cet objet qui avait été recommandé par mon prédécesseur, à l'intérêt de M. le Ministre de l'Intérieur, le 30 9bre 1838, afin que vous en avez été prévenu, Mgr, n'a été suivie encore d'aucune réponse.

J'eus à mon collègue, pour la date de ce jour, pour appeler votre attention sur ce sujet »

[...] « une demande formée par m. l'Archevêque de Besançon pour obtenir qu'un tableau existant à son archevêché, représentant une descente de Croix, et présumé être une œuvre de l'école espagnole, fut envoyé à Paris, pour être restauré par l'un des artiste de la Direction des Beaux-Arts. Cette demande comprenait aussi 4 autres tableaux de moindre mérite, et dont mon prédécesseur avait témoigné le désir qu'il fut possible d'assurer également la réparation sur le fond réserve des Beaux-Arts au budget du Ministère de l'Intérieur. (..) Depuis lors, M. l'Archevêque m'a informé jour la date du 17 août que le 1^{er} tableau dont il vient d'être parlé, et qui est en bois, est tombé, après avoir rompu [...]

37. Lettre du Ministère de l'intérieur au Bureau des Beaux-arts, restaurations tableaux archevêché – 30 septembre 1839

Monsieur et cher collègue,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 9 du courant et par laquelle vous me transmettiez une demande formée par Mgr l'Archevêque de Besançon, à l'effet d'obtenir que des tableaux qui décorent le Palais archiépiscopale de cette Ville soient restaurés aux frais de mon Département.

Je m'empresse de vous annoncer Monsieur et cher Collègue, que je viens de prendre une décision conforme au désir exprimé pour Mgr. L'archevêque de Besançon et que je l'informe de cette disposition par lettre de ce jour.

Agréez Monsieur et cher collègue, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre Secrétaire d'Etat de l'Intérieur.

38. Lettre de l'archevêque Mathieu au Ministre à propos de la restauration de quatre tableaux, 30 Janvier 1840 - Mobilier de l'Archevêché – tableaux à réparer - 30 Janvier 1840

Besançon, le 30 janvier 1840

Monsieur le Ministre

La commission de récolement pour le mobilier de l'archevêché a reconnu dans son opération du 19 de ce mois, que quatre tableaux dépendant du mobilier de l'archevêché de Besançon, St Sébastien, Ste Marguerite, l'annonciation et Ste Barbe, inventoriés sous le n° 76, avoir besoin de réparation.

J'en ai fait dresser devis, accompagné de la soumission du peintre. J'ai l'honneur de vous l'adresser et je vous prie de le transmettre au Ministre de l'Intérieur, en lui demandant d'autoriser l'exécution de ce devis. Les tableaux étant médiocres, ne mériteraient pas les frais de transport à Paris, pour être restaurés au Ministère.

Je suis avec la plus haute considération

Monsieur le Ministre

Votre très humble et très obéissant serviteur

Césaire, Arch. De Besançon

39. Commission de récolement du mobilier de l'Archevêché – tableaux à réparer, 19 juin 1840

Besançon, le 19 juin 1840

Monsieur le Ministre

La commission de récolement pour le mobilier de l'Archevêché a reconnu que quatre tableaux en dépendant avaient besoin d'être réparés.

Ces tableaux n'étant pas d'un grand prix, j'ai fait dresser le devis de la réparation pour le faire exécuter ici et j'ai eu l'honneur de vous l'adresser le 30 janvier dernier, en vous, priant de le transmettre au Ministre de l'Intérieur et de lui demander d'autoriser l'exécution de ce devis.

Le Ministère de l'Intérieur n'ayant donné aucun avis à cet égard, je vous serai obligé de renouveler ma demande auprès de lui.

Je suis avec la plus haute considération

Monsieur le Ministre

Votre très humble et très obéissant serviteur

Césaire, Arch. De Besançon

40. Lettre de la direction des Beaux-arts au Ministère de l'Intérieur - renvoi des devis pour restauration de tableaux – 27 juin 1840

Paris, le 27 juillet 1840

A M. le Ministre de l'Intérieur

M et Cher collègue, M. l'Archevêque de Besançon ayant produit en 1838 un devis de 191 f pour la restauration de 4 tableaux qui décorent son archevêché et le budget des cultes n'offrant aucun moyen de pourvoir aux dépenses de cette nature, mon prédécesseur, sous la date du 30 9^{bre} de la même année, renvoya le devis à M. le Ministre de l'Intérieur en le priant d'imputer les 191 f sur le fonds affecté aux beaux-arts (...)

41. Lettre du Ministère de l'intérieur à la direction des Beaux-Arts - Allocation de 202 f pour une réparation de 4 tableaux appartenant à l'archevêché de Besançon, 24 août 1840

Ministère de l'Intérieur à la direction des Beaux-arts

Paris, le 24 août 1840

Monsieur et cher Collègue, j'ai l'honneur de vous annoncer que j'ai décidé sur votre demande, que la somme de 202 f sera allouée sur les fonds de mon Département pour subvenir aux frais de restaurations de quatre tableaux appartenant à l'archevêché de Besançon et représentant St Sébastien, Ste Marguerite, Ste Barbe et l'annonciation.

Je vous prie de vouloir bien faire connaître cette disposition à M. l'archevêque de Besançon.

Jeune félicité, Monsieur et cher collègue d'avoir pu répondre ainsi au désir que vous avez exprimé.

Agréez, Monsieur et cher collègue, l'affirmation de ma haute considération.

Le ministre Secrétaire d'Etat de l'Intérieur. [...]

42. Lettre de l'archevêque – Restauration de tableau – mobilier de l'archevêché – 31 août 1840

Monsieur le Ministre

Par votre lettre en date du 9 7bre 1839, vous m'avez prévenu que vous transmettiez à M. le Ministre de l'Intérieur une demande d'autorisation d'envoyer à Paris pour être réparé un tableau dépendant du mobilier de l'archevêché de Besançon.

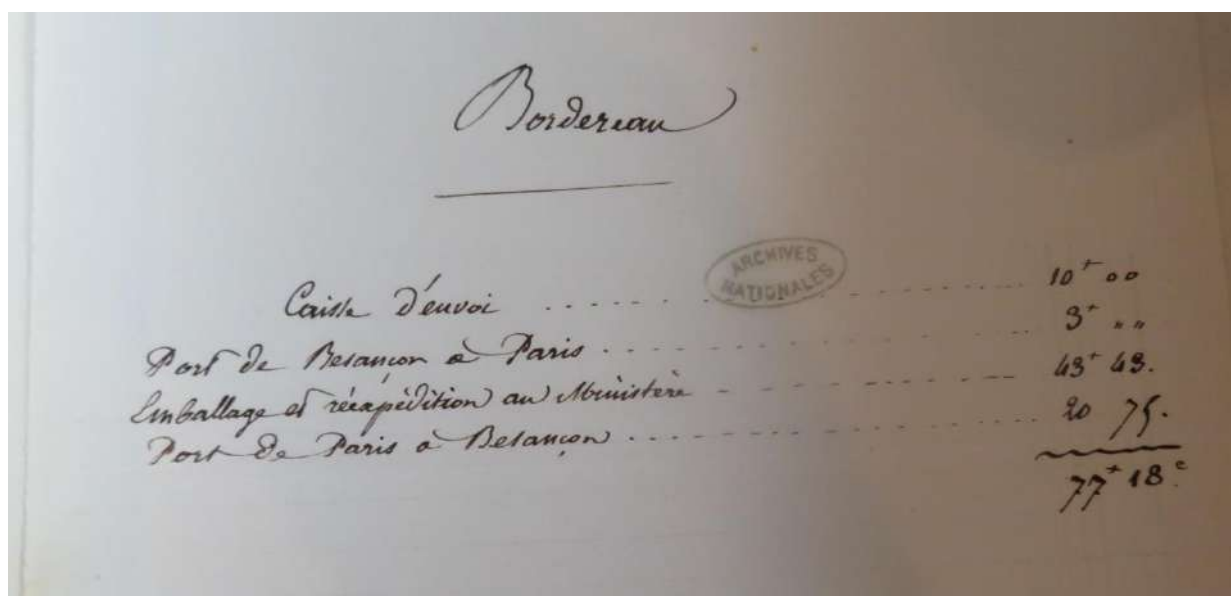
Le Ministère de l'Intérieur m'a autorisé par lettre du 30 7bre 1839 à envoyer le tableau à réparer à la direction des beaux-arts. La réparation a été faite et le tableau m'a été réexpédiée du Ministère de l'Intérieur.

Je vous adresse ci-joint les quittances des différents frais que j'ai déjà soldés et qui ont eu lieu pour l'expédition et le retour du tableau, ces frais montent à la somme de 77, 90 ; je vous prie, après vérification de vouloir bien m'en faire délivrer mandat de remboursement.

Je suis avec la plus haute considération / Monsieur le Ministre

Votre très humble et très obéissant serviteur

Césaire, Arch. De Besançon



43. Lettre de la direction des Beaux-Arts à l'Archevêque – Avis d'une décision de M. le M^{re} de l'Intérieur qui alloue sur les francs de son dépôt une somme de 202 f pour la restauration de 4 tableaux qui décorant l'archevêché. – 10 septembre 1840

Paris, le 10 Septembre 1840

Mgr

Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous informer le 27 juillet dernier, j'ai renvoyé le même jour, à m. le Ministre de l'Intérieur en le priant d'en imputer la dépense sur le fonds affectés aux Beaux-arts, le devis montant à 202 f relatif à la restauration de quatre tableaux qui décorent votre archevêché et représentant St Sébastien, Ste Marguerite, Ste Barbe et l'Annonciation.

Par une lettre en réponse, du 24 août, M. le Ministre de l'intérieur m'annonce qu'il a accueilli cette demande. [...]

44. Lettre au Préfet du Doubs - Mobilier de l'archevêché – Ouverture d'un crédit de 77.18 pour frais de transport de Paris à Besançon d'un tableau dépendant du mobilier - 26 Septembre 1840

Paris, le 26 septembre 1840

M. le Préfet, M. l'Archevêque de Besançon m'a adressé le 31 août dernier, une demande du remboursement d'une somme de 77,18 payée par lui en 1839 et 1840 pour l'emballage et le transport de Paris à Besançon, d'un tableau dépendant du mobilier de l'archevêché et qui avait été envoyé à Paris, pour être restauré aux frais du gouvernement. [...]

M. Carré

45. Récolement du mobilier de l'archevêché, 1840– réparations à effectuer

N° de l'inventaire	Désignation des meubles à réparer.	Indications des réparations à opérer	Observations
76	Quatre tableaux représentant, savoir : 1° St Sébastien 2° St Marguerite 3° L'annonciation 4° St Barbe	Réparer les toiles et les bordures et retoucher quelques parties endommagées	Réparer les bordures
78	Croix archiépiscopale	Reprendre et refaire toutes les parties qui se vissent et redorer les parties qui en ont besoin.	

46. Etat des objets à réparer d'après le Récolement du Mobilier de l'Archevêché de Besançon pour 1840 – Chapelle

Numéro du dernier inventaire en 1839	Numéro de l'inventaire précédent	Nombre et désignation des objets inventoriés	Valeur donnée après l'estimation	Objets à réparer	Montant des réparations	Observations.
76	75	Quatre tableaux. St Sébastien, Ste Marguerite,	400.	Rentoiler et réparer les parties	mémoire	Cette réparation est demandée au ministère

		L'annonciation et Ste Barbe		en mauvais état		de l'intérieur par l'entremise du Ministère des Cultes
78	78	La croix archiépiscopale.	825	Toutes les parties qui se vissent et redorer	mémoire	Cette réparation fait l'objet d'une demande spéciale au ministre pour envoyer la croix à Paris.

47. Extrait de l'inventaire mobilier de l'hôtel de l'archevêché de Besançon - récolement de fin d'année 1842 – remplacement d'une croix archiépiscopale
Préfecture du Doubs

Extrait de l'Inventaire du mobilier de l'hôtel de l'archevêché de Besançon

N° d'ordre	Description de l'objet	Année de l'achat	Valeurs	Observations
78	Une croix archiépiscopale dorée, avec son étui	Dépenses diocésaines 1828 Son étui réparé en 1837	825.	La commission de récolement propose le remplacement de cette croix

Pour extrait :

Pour le Préfet en tournée, le conseiller de préfecture délégué, Morraul

48. Devis et soumission pour le remplacement de la croix archiépiscopale dépendant du mobilier de l'Archevêché de Besançon, n°78, 7 janvier 1843

Au soleil d'or, rue des Arènes, n°18

Bertrand – Paraud, orfèvre

Fabricant d'ouvrages d'Eglise et de table fait aussi la partie d'Eglise en cuivre argenté et doré

Fait des envois dans les Départements

Devis et soumission pour le remplacement de la croix archiépiscopale dépendant du mobilier de l'Archevêché de Besançon, n°78.

Une croix archiépiscopale dorée et son étui.

1° la Croix en cuivre doré, haute de 1^m à 1^m 10^{cent} ornée or fleurons, rayons, vase à têtes d'anges au support bâton orné, se démontant en 3 parties, le tout en cuivre battu et non fondu, au prix de sept cent soixante-quinze francs 775

2° l'étui double et couvert en peau, pour recevoir la croix et son bâton, enfermant à serrure : cinquante francs 50

Total huit cents vingt-cinq francs 825.

Je soussigné, orfèvre à Paris, m'oblige à fournir la croix ci-dessus décrite, convenablement confectionné, pour l'archevêque de Besançon, moyennant la somme de huit cent vingt-cinq francs montant du devis ci-dessus.

Paris, le 7 janvier 1843

49. Procès-verbal de récolement de fin d'année de l'inventaire du mobilier de l'hôtel de l'Archevêché, à Besançon, Exercice 1846

N° de l'inventaire	Description des meubles à réparer.	Valeurs de ces meubles	Désignation des réparations à effectuer.
75	Quatorze tableaux	400.	Réparer les bordures

50. Procès-verbal de récolement de fin d'année de l'inventaire du mobilier de l'hôtel de l'Archevêché, à Besançon, Exercice 1847

L'an mil huit cent quarante-huit, le quatre Janvier à dix heures du matin, nous soussigné Conseiller de préfecture, délégué de Mr le Préfet, nous sommes transporté, accompagné de

Mr Regnard, Inspecteur des Domaines, à l'hôtel de l'Archevêché à Besançon, à l'effet de procéder dans la forme prescrite par l'ordonnance royale du 4 janvier 1832, au récolement de fin d'année de l'inventaire du mobilier, à la participation de M. l'abbé Ruckstukl, secrétaire de l'Archevêché, chargé de représenter Mgr à l'opération.

Nous avons parcouru successivement les appartements et nous nous sommes assurés que tous les meubles décrits audit inventaire, existant en leurs lieux et places.

Sur l'inventaire du délégué de Mgr, nous avons examiné les diverses pièces de l'ameublement qui semblent exiger des réparations pour pouvoir être ajournées, et nous avons en conséquence, formulé comme il suit, l'état de nos propositions ; [...]

N° de l'inventaire	Description des meubles à réparer.	Valeurs de ces meubles	Désignation des réparations à effectuer.
76	Quatorze tableaux	400.	Remettre à neuf quatre cadres et changer un châssis

51. Mobilier de l'archevêché – Approbation d'un devis pour la réparation de la croix archiépiscopale – Ouverture d'un crédit de 400 – 10 avril 1856

Paris, le 10 avril 1856

A M. le Préfet du Doubs

« le cardinal archevêque de Besançon a produit, conformément à mon autorisation, un devis, montant à 400 et ayant pour objet la réparation de sa croix archiépiscopale. / L'utilité de cette dépense me paraissant suffisamment justifié, j'approuve le devis dont il s'agit et je vous le renvoie ci-joint. »

Le M (M. Fortout ??)

« 76. Réparer 8 bordures de tableaux / 78. Réparer la croix archiépiscopale. »

52. Devis des réparations à faire à la Croix vermeil archiépiscopale dépendant du mobilier de l'Archevêché de Besançon. Lettre du 17 Février 1859

Trioullier, rue du vieux colombier, 1, Place St. Sulpice. Ancienne maison Paraud. Fabrique d'Orfèvrerie et de Bronzes d'Eglise. Fournisseur des chapelles impériales. Paris

Réparation de pas de vis usés	40.
Redressage et remis à neuf	27.
Dorure de certaines parties occasionnée par la soudure	90.
Total	157.

Je soussigné m'engage à faire les réparations ci-dessus désignées pour la Croix Archiépiscopal de l'Archevêché de Besançon moyennant la somme de cent cinquante sept francs.

Paris, ce 17 Février 1859

Trioullier

53. Lettre de Trioullier – réparations de la Crosse dépendant du mobilier de l'Archevêché de Besançon - 7 Octobre 1859

Trioullier, rue du vieux colombier, 1, Place St. Sulpice. Ancienne maison Paraud. Fabrique d'Orfèvrerie et de Bronzes d'Eglise. Fournisseur des chapelles impériales. Paris

Réparation de la dite Crosse dans ses parties usées, redressage, redore complète de l'ensemble et renouvellement de la boîte en noyer.

Je soussigné Ch. Trioullier, orfèvre demeurant à Paris rue du Vieux- Colombier n°1 m'oblige à faire à la crosse dépendant du mobilier de l'archevêché de Besançon, les réparations ci-dessus désignées conformément au présent devis moyennant la somme de sept cents francs.

Paris, le 7 octobre 1859

Césaire Mathieu et le mobilier du palais archiépiscopal

54. Tableaux donnés par le cardinal Mathieu à la mense archiépiscopale de Besançon

- A. Deux volets de polyptyque : *Renobert Chevrotton, abbé de Montbenoit, et Pierre Chevrotton, capitaine d'Ornans*, cathédrale Saint-Jean (PM25000184)



- B. *Le Miracle de Saint Théodule*, Adrien Van der Venne, Cathédrale Saint-Jean. (PM25000185)



C. *L'Adoration des mages*, peinture sur cuivre, Rectorat. (PM25000277)



Voir catalogue p. 236

D. *Cavalcade d'intronisation du pape Alexandre VIII en 1689*, musée des Beaux-Arts et Archéologie (D.909.1.4)



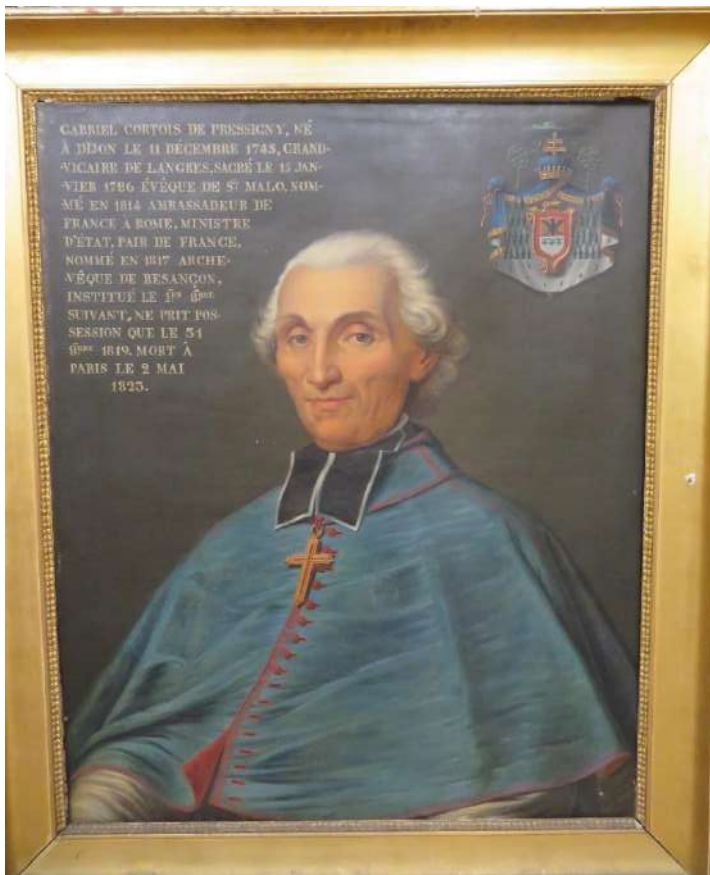
Voir catalogue p. 262

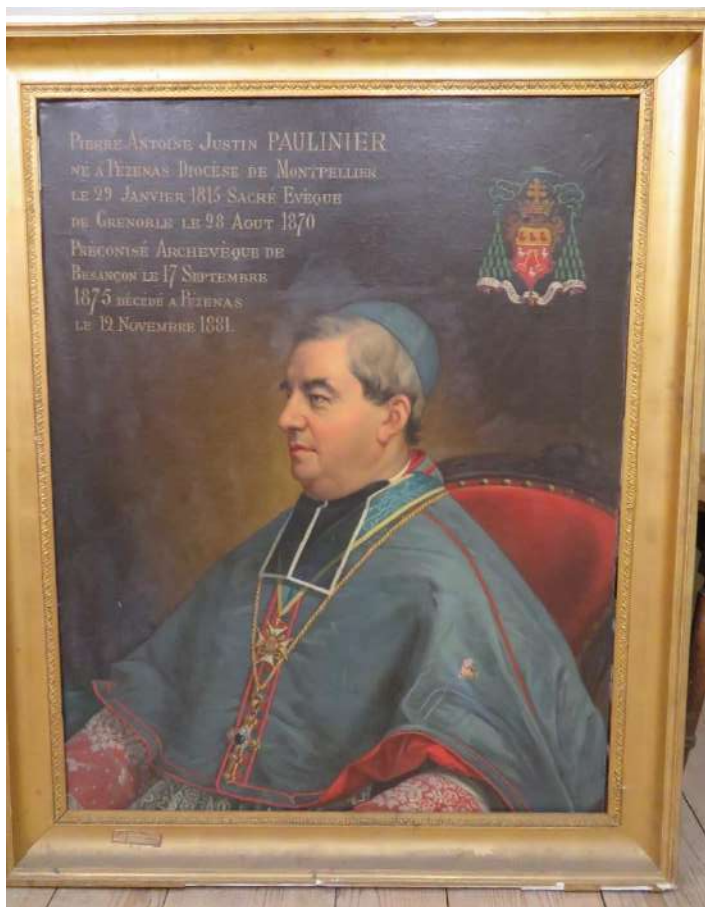
E. *L'Annonciation* (Deux panneaux), Jacques Prévost, musée des Beaux-Arts et Archéologie (799.1.12 et 13)



Voir catalogue p. 277

55. Portraits des huit archevêques déposés à la Bibliothèque de Besançon en 1909





Raymond de Durfort, Claude Le Coz, Cortois de Pressigny, Paul Ambroise de Villefrancon, Valentin Dubourg, Césaire Mathieu, Pierre Antoine Justin Paulinier et Joseph-Alfred Foulon. (voir p 229-234)

56. Dessin de de Pressigny par Jean-Auguste-Dominique Ingres



Jean-Auguste-Dominique Ingres, Portrait de Monseigneur Cortois de Pressigny, Ambassadeur de France au Vatican, 1816, Graphite et touches, de lavis jaune - 29,3 x 20,5 cm, Wildenstein, New York.

57. Portrait de l'archevêque Durfort



Portrait de Mgr Raymond Durfort-Léobard, archevêque de Besançon, fin du XVIIIe, huile sur toile, 80,5 cm X 64,9 cm, Propriété de l'Association diocésaine de Besançon (hôpital Saint-Jacques de Besançon ?)

Chloé Monnier et Eric Poinot (dir.) *cathédrale de Besançon, trésors cachés*, volume 2, Ed. Association Diocésaine de Besançon, 2015, p. 47.

58. Lettre de l'archevêque aux curés informant d'un projet d'ostensoir pour Pie IX - 10 novembre 1849

Boite 244, Archives diocésaines, Besançon.

L'ostensoir dont se servait le souverain Pontife pour la grande procession du Saint-Sacrement a disparu dans les derniers troubles de Rome. La pensée m'est venue ainsi qu'à la plupart des Evêques de la Province d'offrir, en remplacement, au saint Père, en notre nom et en celui du Clergé de la Province de Besançon, un magnifique ostensor qui existe à Paris.

Cet ostensor, d'une facture déjà ancienne et très – soignée, est haut d'un mètre et demi, enrichi de plusieurs figures, et d'un grand nombre de pierres précieuses : Le tout, parfaitement enchâssé, et d'un travail fini.

Ce serait rattacher glorieusement le nom de la Province aux fastes de l'Eglise Mère et Maîtresse de toutes les autres que d'offrir à notre Père commun, si célèbre par ses vertus et ses malheurs, cette pièce remarquable, comme un souvenir et un gage de notre attachement filial.

J'ai cru devoir répondre au vœu de mes vénérés Collègues et à celui de leur Clergé, en les assurant que cet appel serait entendu par mes bien-aimés Coopérateurs, enfants tendres et dévoués de notre glorieux Pontife, et qu'ils s'empresseraient de s'associer à l'œuvre commune.

Je vous prie donc, monsieur le Curé, d'examiner ma proposition, d'en faire part à MM. les Ecclésiastiques qui sont sur votre paroisse, et de me faire savoir l'offrande pour laquelle ils pourraient y entrer, ainsi que vous. Il ne s'agit pas de vous grever non plus qu'eux. Plusieurs petites sommes réunies conduiront sans doute au résultat proposé. Seulement, il est nécessaire que je sois fixé le plus tôt possible, parce que la personne qui a l'ostensoir en sa possession désire l'être elle-même, et que l'acquisition ne pourra avoir lieu que quand la somme suffisante aura été trouvée.

Recevez, monsieur et très – cher Curé, l'assurance de mon sincère attachement.

Césaire, Archevêque de Besançon

59. Mémoire des travaux soldés par Monseigneur l'archevêque de Besançon à S. Baldauf, décorateur en ladite ville. - 3 juin 1853

Boite 16, Archives diocésaines, Besançon.

1850 juin 3	Restauration en encadrement de 6 tableaux sur bois	280 37	
	Restauration d'un tableau représentant la place de Saint-Jean de Latran à Rome et dorure de son cadre	72 00	
Id id id	Restauration et pose de 8 portraits d'archevêques.	21 75	
Id id 19	Dessins d'une vierge avec piédestal (pour Gray)	65 00	
1850 mars 2	Reçu à compte cents francs et précédemment cent		200 00
Id août 6	francs reçu pour solde deux cents trente-neuf francs		239 00
Id id id	Réduction		''' ''
		12	
		439 12	439 12
1851 mars 18	Deux dessins colorés de croix grecques et calque de l'une d'elles aussi coloré et trois plans colorés en imitation de marbre du pavé du chœur de la cathédrale	70 00	
Avril 23		150 00	
Id id	Peinture d'un ostensor sur toile (de Rome)		220 00
	Reçu pour solde. Deux cents vingt francs	220 00	220 00
1852 février 16	Une chasse en bois doré pour les reliques de St Valbert abbé de Luxeuil	170 00	
	Reçu pour solde cent soixante dix francs		170 00
Id 22		170 00	170 00
1852 février 27	Peinture d'encadrement d'une carte géographique du diocèse de Breblass verre double		
	Frais d'encadrement et bordure dorée	200 75	
	Reçu pour solde deux cents francs 75		200 75
		200 75	200 75

Pour acquit d'après le détail ci-dessus.

Besançon 3 juin 1853

Baldauf

1850 Juillet 6	Pour avoir effacé des armoiries par de la peinture unie et les avoir découvert en enlevant la peinture	5 00 24 00
Id août 28	Dessin d'un reliquaire de forme pyramidale	
1851 mars 31	Peinture en roue de deux chapeaux avec glands des armoiries d'une des voitures de monseigneur	9 00
Id. avril 2	Deux dessins pour broderies de soubassement de la châsse de Sts Ferréol et Ferjeux	12 00
Id. juillet 1 ^{er}	Sculpture de deux rangs d'ornemens des quatre glaces de la châsse de Ste Ferréol et Ferjeux Dorure à détrempe de cette châsse	42 00
Id. août 14	Dessin d'une croix noire ornée d'une face d'une couronne d'épines avec le chiffre de Jésus et de l'autre face d'une couronne d'épines avec les trois clous	4 00 4 00
Id. novembre 10	Dessins colorés de deux petits écussons pour les armoiries de monseigneur Guerin. Dessin d'une vierge sur nuages avec piédestal orné lavé	
1852 avril 12	à l'encre de chine et deux commencemens de dessins pour essais de dimensions avec ornemens du piédestal d'après la vierge de Gray	55 00
Id. octobre 28	Une niche (avec couronnement à fronton et soubassement avec inscription) en pierre de tonnerre pour le col-des-roches Frais de voyage au col-des-roches	380 00 27 00 5 00
1853 février 19	Dessin coloré d'un arc-en-ciel en pierreries	
Id. juin 3	Peinture d'encadrement d'une carte géographique du diocèse d'Olmütz Chassis, calicot et collage de la carte Un verre double Frais d'encadrement Cadre Caisse et emballage Total sept cents vingt-cinq francs cinquante centimes	90, 00 6, 00 14, 00 3, 00 33, 00 12, 50 725, 50

Pour acquit,

Besançon 22 juillet 1853

Baldauf

60. Lettre de Baldauf à l'archevêque à propos de la peinture représentant l'ostensoir, 24 février 1860

Boîte 244, Archives diocésaines, Besançon.

Besançon 24 février 1860,

Monseigneur,

Monsieur l'abbé Laviton m'a fait savoir qu'il avait reçu de votre Eminence une nouvelle lettre relative à la peinture de l'ostensoir.

Depuis la dernière fois que j'ai eu l'honneur de vous voir je m'en suis occupé, elle est très avancée et je ferai mon possible pour qu'elle soit terminée dans le courant de la semaine prochaine ; sans tous les cas je ne la quitterai pas.

Ce travail est beaucoup plus long que je ne pensais et ce que j'avais fait faire au tableau des accessoires était tellement rempli de petites irrégularités qu'après avoir cherché à les rectifiés [sic], j'ai été obligé de tout recommencer.

Quant aux années qui se sont écoulées depuis que votre Eminence m'a confié ce travail, je n'ai pas d'autre excuse à vous donner que l'entraînement aux études de décoration d'églises auxquelles je me suis livré peut-être trop exclusivement et avec passion.

Je sais Monseigneur tout ce que je dois à votre puissante recommandation et à vos bienveillants encouragemens [sic]. Je viens aussi vous en témoigner ma reconnaissance en vous priant de suspendre votre disgrâce qui m'arriverait pendant le temps où je fais tout mon possible pour en faire cesser les motifs

dans cet espoir

Je viens vous prier Monseigneur d'agréer les sentimens de respect et de reconnaissance de votre très humble serviteur.

Baldauf

61. Deux peintures représentant l'ostensoir offert à Pie VII (en coupe et en élévation) par Baldauf, 1860



D.909.1.13 (933.9.63) et D.909.1.13 bis (899.1.13), Musée des Beaux-Arts et Archéologie de Besançon.

Voir catalogue p. 271

1901 et 1904, des vagues de classements à Besançon

62. Arrêté de classement pour des objets conservés à la cathédrale de Besançon, 17 juin 1901

MAP 80 - 7 – 01, Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, Charenton-le-Pont.

Ministère de l'instruction publique et des Beaux-Arts – Monuments historiques – Objets mobiliers

Arrêté

Le Ministre de l'Instruction publique des Beaux-Arts et des Cultes

Vu la loi du 30 mars 1887 pour la conservation des Monuments et objets ayant un intérêt historique et artistique ;

Sur la proposition du Directeur des Beaux-Arts et la Commission des Monuments historiques entendue,

Arrête :

Article premier. L'objet ci-dessous désigné est classé parmi les Monuments historiques
Doubs, Besançon – Cathédrale. Mitre de l'archevêque Charles de Neuchâtel 1493, XVe siècle.

Une chasuble et deux dalmatiques données à la cathédrale par Jean Carondelet en 1538

Art. 2. Le présent arrêté sera notifié ~~au Préfet du département~~ et à M. le Ministre de l'Intérieur et des Cultes ~~au Maire de la commune~~ et qui seront responsables ~~chacun en ce qui le concerne~~, de son exécution.

Paris, le 17 juin 1901. Signé G. Leygues

63. Arrêté de classement pour une croix processionnelle conservée l'archevêché de
Besançon - 17 juin 1901

MAP 80 – 7 -01, Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, Charenton-le-Pont.

Ministère de l'instruction publique et des Beaux-Arts – Monuments historiques – Objets mobiliers

Arrêté

Le Ministre de l'Instruction publique des Beaux-Arts ~~et des Cultes~~

Vu la loi du 30 mars 1887 pour la conservation des Monuments et objets ayant un intérêt historique et artistique ;

Sur la proposition du Directeur des Beaux-Arts et la Commission des Monuments historiques entendue,

Arrête :

Article premier. L'objet ci-dessous désigné est classé parmi les Monuments historiques

Doubs, Besançon – Archevêché. Croix processionnelle donnée par le Cardinal de Grandvelle [sic] à (la) Ville d'Ornans, XVIe siècle

Art. 2. Le présent arrêté sera notifié ~~au Préfet du département~~ et à M. le Ministre de l'Intérieur et des Cultes ~~au Maire de la commune d~~ et qui seront responsables ~~chacun en ce qui le concerne~~, de son exécution.

Paris, le 17 juin 1901. Signé G. Leygues

64. Courrier informant l'archevêque du classement d'objets conservés à la cathédrale - 5
Juillet 1901

MAP 80 – 7 -01, Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, Charenton-le-Pont.

Direction générale des cultes

Département du Doubs,

Cathédrale – classement d'objets mobiliers

Paris, le 5 Juillet 1901,

A M. l'Archevêque de Besançon

M. l'Archevêque, j'ai l'honneur de vous transmettre l'ampliation de l'arrêté du 17 juin par lequel M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a prescrit le classement parmi les monuments historiques d'une croix processionnelle conservée à l'archevêché de Besançon.

65. Courrier informant l'archevêque du classement d'une croix processionnelle - 5 Juillet
1901

MAP 80 – 7 -01, Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, Charenton-le-Pont.

Direction générale des cultes

Département du Doubs,

Cathédrale – classement d'objets mobiliers

Paris, le 5 Juillet 1901,

A M. l'Archevêque de Besançon

M. l'Archevêque, j'ai l'honneur de vous transmettre l'ampliation de l'arrêté du 17 juin par lequel M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a prescrit le classement

parmi les monuments historiques d'une mitre, d'une chasuble et de deux dalmatiques conservées dans la cathédrale de Besançon.

66. Lettre d'accusé de réception de l'archevêque à propos du classement des objets mobiliers - 24 Juillet 1901

MAP 80 – 7 -01 Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, Charenton-le-Pont.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de deux arrêtés du 17 juin dernier par lesquels M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a prescrit le classement parmi les monuments historiques d'une mitre, d'une chasuble et de deux dalmatiques conservées dans la cathédrale de Besançon et d'une croix processionnelle conservée à l'archevêché.

Veillez, monsieur le ministre, agréer l'assurance du respect avec lequel je suis de votre excellence

Le très humble et très obéissant serviteur,

Mgr l'Archevêque

67. Objets conservés à Besançon et classés monuments historiques le 17 juin 1901



A. « Cath. Mitre de Charles de Neuchâtel, archev. de Besançon (1463 – 1493) » (PM25000349)

Voir catalogue p. 258



B. « Archevêché – croix processionnelle donnée par le Cardinal de Granvelle à la ville d'Ornans XVIe siècle » (D.1909.1.53 et PM25000350)

Voir catalogue p. 246



C. « Une chasuble et deux dalmatiques donné à la cath. Par Jean Carondelet en 1538 » (PM25000127)

D. « Eglise Saint François Xavier le calice en argent de 1636 provenant de Saint-Pierre de Luxeuil » (PM25000210)

68. Liste des tableaux de M.M SS. Les Archevêques de Besançon par Jallerange
L22 – Archives Diocésaines, Besançon

1. ~~Deux marines de Joseph Vernet~~
2. Deux paysages de Claude Lorain
3. Portrait de Pie VII d'après David
4. Une petite marine de Storck
5. Deux paysages

Portement de croix de Murillo

6. Portrait du cardinal par Airès

~~Portrait de M. Dubourg~~

7. ~~Portrait de Pie VII~~
8. Jésus et Nicomède
9. Deux marines de Joseph Vernet

10. Croquis de Poussin, Enlèvement des Sabines
11. Une tête de Christ sur cuivre
12. Un portrait de Charles Borromée sur bois
13. Une vierge sur toile
14. Deux marines de Zelmman
15. Une descente de croix du Dominiquin
16. Une vierge avec St Elisabeth [illisible] d'An. Carrache
17. Vue de ruines

- | | |
|--|---|
| 18. Une vierge peinte sur bois | 27. M. de Laserrade un conseiller (pas sur) |
| 19. Un petit dessin du Vésuve | |
| 20. Un tableau du S. cœur sur toile | 28. Un S. Joseph éclairé par l'enfant Jésus |
| 21. Une vierge dolorosa sur toile | |
| 22. Un petit S. Stanislas Kostka sur cuivre | 29. S. Théodule multipliant les vendanges |
| 23. Deux paysages sur toile | 30. Portrait de Pie VII |
| 24. Une vierge dans une gloire dorée (pas certain) | 31. G Chevroton 2 panneaux |
| 25. Un portrait attribué à Largillière | 32. Deux panneaux [illisible] |
| 26. Un ancien curé de Jessey | 15 Xbre 1877 [date ??] |

L de Jallerange

69. Séance de la commission du 15 janvier 1904 (écriture Franz Marcou)

MAP 80-19-1, Médiathèque de l'architecture et du Patrimoine, Charenton-le-Pont.

Séance de la commission du 15 janvier 1904

Classé par arrêté du 21 mars 1904

Doubs – Cathédrale de Besançon

- La vierge aux Saint, panneau peint par Fra Bartolommeo, +1517
- La Mort de Saphira, toile par Sébastien del Piombo, + 1547
- Le Christ en croix, toile par Francesco Trevisani, +1746
- Saint François Xavier, toile par Charles Natoire, +1777
- La mise au tombeau, toile par Charles Natoire, +1777
- La descente de Croix, toile attribuée à Ch. Natoire, +1777
- Le Portement de croix, toile par Jean François de Troy, +1752
- Le Christ au Jardin des oliviers, toile par J.F. de Troy
- La Lapidation de Saint Etienne, toile attribuée à J.F. de Troy
- La Résurrection, toile par Carle van Loo, +1765
- Buste du Pape Pie VI, +1799, marbre.

- Quatre candélabres provenant des Jacobins et des grands Carmes de Besançon, bronze ciselé et doré, 1736-1742.
- ~~Monstrance, argent, soleil et statu~~ grand ostensor à soleil rayonnant, argent en partie doré, Cd du XVIIe siècle.
- Deux anges agenouillés entourant le maître-autel par Luc Breton, marbre, 1768.

70. Séance de la commission du 8 Juillet 1904 (de la main de Franz Marcou)

MAP 80-19-1, Médiathèque de l'architecture et du Patrimoine, Charenton-le-Pont.

Objets mobiliers

Classé par arrêté du 10 août 1904

Doubs – Besançon - Archevêché

- L'annonciation, deux panneaux peints, XVIe siècle
- Le Portement de croix, panneau peint, par Cigoli XVIe siècle
- La descente de Croix, toile attribuée au Dominiquin, XVIIe siècle
- Scène de l'histoire de Venise, toile attribuée à Paul Véronèse, XVIe siècle
- Le Christ mort, toile par Sébastien Conca, XVIIIe siècle.
- La Mise au tombeau, toile par le Bassan, XVIe siècle
- Les Israélites dans le désert, toile par Franck le vieux, fin du XVIe siècle.
- Les noces de Tobie, ~~toile~~ panneau peint par Franck le jeune, XVIIe siècle.
- L'adoration des mages, peinture sur cuivre par Franck le Jeune, XVIIe siècle
- Deux volets d'un triptyque : portrait de ~~membres de la R.~~ Chevreton abbé de Montbenoit et de P. Chevroton, capitaine d'Ornans, panneau peint, cd. du XVIIe siècle.
- Saint Théodule, toile. Attribuée à Adrien van der Venne, 1629.
- Cavalcade d'intronisation du pape Alexandre VIII en 1689, toile, école italienne, XVIIe siècle
- Le Christ et un docteur de la loi, panneau peint, Ecole allemande, XVIIe toile
- Deux paysages, toiles, par Claude Lorrain, XVIIe siècle
- Portrait de Jean d'Estrées, abbé comandataire de Saint-Claude, toile par Hyacinthe Rigaud, Cd. du XVIIIe siècle

- Portrait du Cardinal Armand-Gaston de Rohan-Soubise, évêque de Strasbourg, toile par Hyacinthe Rigaud, XVIIIe, +1749
- Enée sauvant Anchise, toile par Pierre Patel, XVII siècle.
- Quatre marines, toiles par Joseph Vernet, ~~toiles~~, XVIIIe siècle.
- Portrait de Pie VII, toile, Cd du ~~XVII~~ XIXe siècle
- Portrait du Cardinal Louis-François-Auguste de Rohan-Chabot, archevêque de Besançon, +1833 par Agrais
- ~~— Paysage, toile par Berghen, XVIIIe siècle~~
- L'enlèvement des Sabines, dessin par Nicolas Poussin, XVIIe siècle
- Tapisserie : Le Triomphe d'Alexandre, XVIIe siècle
- St Ferréol et St Ferjeux, statues provenant du tombeau de Ferry Carondelet, autrefois à la Cathédrale de Besançon, marbre, ~~milieu du XVIe siècle~~, 1543.
- St Ferréol, St Ferjeux, St Etienne, statues par Claude Arnoux dit Lulier, provenant du Jubé de la Cathédrale Saint-Jean, marbre, 1560.
- ~~— St Etienne, statue par Claude Arnoux, dit Lulier, provenant du~~
- Tapisserie : scène d'un roman de chevalerie, travail allemand, XVe siècle.

71. Tableaux classés – 10 août 1904

Boîte L22 – Archives Diocésaines Besançon

L'annonciation deux panneaux peints Prévost (chapelle) déposés par le Cardinal Mathieu

Le Portement de croix, panneau peint Cigoli Gd Salon Donné par le Cardinal de Rohan (Murillo ?)

La Descente de croix (salon du rez de chaussé) petit tableau Donné par le Cardinal de Rohan (du Dominiquin)

Scène de l'histoire de Venise Véronèse (Salon des Evêques) Gouvernement

Le Christ mort de Conca (antichambre) Gouvernement

La mise au tombeau par Bassan (salon du rez-de chaussé) Gouvernement

Les Israélites dans le désert de Franck (salon du rez-de chaussé) Gouvernement

Les noces de Tobie (salon du rez-de chaussé) Donné par Mgr Dubourg

L'Adoration des mages cuivre (salon du rez-de chaussé) Donné par le Cardinal Mathieu

Deux volets ... Chevroton sur bois	Salon de la Rotonde	Donnés par le Cardinal Mathieu
S. Théodule		Donné par le Cardinal Mathieu
Cavalcade d'Intronisation d'Alexandre VIII	Antichambre	Donné par le Cardinal Mathieu
Le Christ et un Docteur de la loi	chambre de Monseigneur	Donné par Mgr Dubourg
Deux paysages par Claude Lorrain	grand salon	Donné par le Cardinal de Rohan
Portrait de Jean d'Estrée	grand salon	Donné par Mgr de Pressigny
Portrait du Card. Arm. Gas. de Rohan	grand salon	Donné par Mgr de Pressigny
Enée sauvant Anchise	grand salon	Donné par le Cardinal de Rohan
Quatre marines 2 de Vernet 2 de Zehman	grand salon	Donné par le Cardinal de Rohan
Portrait de Pie VII	Cabinet de travail	Donné par Mgr Dubourg
Portrait du Cardinal de Rohan	salon de la rotonde	Donné par le Cardinal de Rohan
L'enlèvement des Sabines	salon du rez de chaussée	Donné par le Cardinal de Rohan
S. Ferreol et S. Ferjeux	salle synodale	à l'Archevêché
Id et St Etienne	salle synodale	à l'Archevêché
Tapisserie allemande	musée	Donné par le Cardinal Mathieu

72. Lettre de l'Archevêque Fulbert Petit à l'issue de l'arrêté de classement du 10 août
1904 - 15 Décembre 1904

MAP 25 – 082, Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, Charenton-le-Pont.

Besançon, le 15 Décembre 1904

Archevêché de Besançon / Monuments historiques / Objets mobiliers / Observations /
réserves

Monsieur le Ministre,

Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser un arrêté de M. le Ministre de l'Instruction
publique et des Beaux-Arts, en date du 10 Août 1904, classant parmi les Monuments historiques

34 objets mobiliers garnissant divers appartements de l'Archevêché de Besançon. A cet arrêté est joint un extrait de la loi du 30 mars 1887 relative à la conservation des Monuments et objets d'art. Je lis à l'article 9 de cette loi : « le classement deviendra définitif, si le département, les Communes, les fabriques et autres établissements n'ont pas réclamé dans le délai de six mois à dater de la notification qui leur en sera faite ».

Si je n'ai nullement l'intention de m'opposer aux mesures conservatoires qu'il convient de prendre au sujet d'objets dont il peut y avoir un véritable intérêt artistique à éviter la disparition, vous ne serez pas surpris cependant, Monsieur le Ministre, que je fasse toutes réserves de mes droits dans le cas éventuel de la Séparation des Eglises et de l'Etat.

L'Arrêté du 10 août 1904, en classant un grand nombre d'objets mobiliers appartenant à la Mense archiépiscopale de Besançon, en restreignent dans une certaine mesure la propriété et le libre usage. Cette atteinte au droit d'usufruit des archevêques de Besançon ne paraît pas motivée en ce qui concerne plusieurs de ces objets dont il ne semble pas qu'une valeur artistique réelle justifie le classement. Il n'y aurait donc pas lieu de maintenir la liste telle qu'elle a été établie sans contrôle.

La façon peu régulière dont on a procédé en dehors de toute coopération de l'Archevêque et sans examen suffisant (les inexactitudes, les fausses allégations, les affirmations erronées que je signalerai le prouvent à pour obtenir le classement des objets dont il s'agit, est-elle bien conforme à l'esprit de la Loi du 30 mars 1887 et aux formes administratives jusqu'à présent en vigueur ?

Il eût semblé, en tout cas, plus convenable que la liste des objets à classer n'eût point été dressée à l'insu du bénéficiaire de la Mense. On eût par-là évité des erreurs que je me ferai un devoir de vous signaler.

Les objets énumérés dans l'arrêté du 10 août sont de trois sortes :

Les uns figurent à l'inventaire du mobilier légal et appartiennent à l'Etat.

Les autres appartiennent à la Mense archiépiscopale de Besançon pour avoir été légués par mes prédécesseurs ou avoir été achetés par eux avec les ressources et au profit de ladite Mense pour compléter le mobilier insuffisant du palais archiépiscopal.

Enfin j'en signalerai quelques-uns déposés seulement à l'Archevêché afin d'éviter les mutilations dont ils étaient menacés dans les lieux où le public avait accès et où une surveillance efficace était impossible.

I. Objets mobiliers appartenant à l'Etat

(a) scène de l'histoire de Venise : toile attribuée à Paul Véronèse (XVI^e siècle).

Ce tableau est décrit à l'inventaire : toile en largeur d'environ 1m.,66 sur 1m. représentant Jésus-Christ conduit par des soldats. -Il est compris parmi les 14 tableaux garnis de leur bordure et estimés en totalité à 400 francs.

(b) Le Christ mort : toile par Sébastien Conca (XVIII^e siècle). – Au sujet de ce tableau, je crois devoir vous faire observer, Monsieur le Ministre, que la toile attribuée à Conca pourrait bien n'être qu'une copie. Monseigneur Ducellier, mon prédécesseur immédiat, né dans le Calvados, et qui était amateur de peinture, avait remarqué un tableau semblable dans une salle de l'Hôtel-Dieu de Caen, (ou peut être de Bayeux ?). Il serait facile de s'assurer si ce tableau existe encore et comme la Commission des Beaux-Arts ne saurait permettre le classement d'une copie, c'est à Monsieur le Ministre des Beaux-Arts à ordonner une recherche d'abord et ensuite une confrontation officielle.

(c) La mise au tombeau : toile par le Bassan (XVI^e siècle). – L'inventaire légal le mentionne ainsi : Une descente de croix.

(d) les Israélites dans le désert : toile par Franck-le-Vieux, fin du XVI^e siècle. Il est inscrit sous le titre : « le passage de la Mer rouge » dans l'inventaire.

II. Objets mobiliers appartenant à la Mense archiépiscopale

1^{er} Provenant du Cardinal de Rohan.

(e) Le Portement de la Croix – panneau peint par Cigoli – XVI^e siècle. Il faut remarquer que sur le Catalogue dressé par l'Archevêque de Besançon et par le Chapitre ce tableau est mentionné : Portement de Croix par Murillo, sur bois n°18.

(f) La descente de Croix, toile attribuée au Dominiquin, XVII^e siècle.

(g) Deux paysages, toiles par Claude Lorrain, XVIII^e siècle

(h) Enée sauvant Anchise, toile par Pierre Patel, XVII^e siècle. Tableau mentionné à l'inventaire : vue de ruines, n°17.

(i) Quatre marines, toiles par Joseph Vernet, XVIII^e s. Je dois ici soulever une objection spéciale : Le représentant de la Commission des Beaux-Arts, chargé de dresser le Catalogue s'est inspiré, sans doute, du Guide de Besançon par M. Aug. Castan, 1881. Or, cet archéologue

cependant fort distingué, me semble avoir commis une erreur. Sur les quatre marines, deux sont incontestablement de Vernet, elles ont une forme oblongue, mais les deux autres qui affectent plutôt la forme rectangulaire, sont de Zehmann. – Les premières portant à l’inventaire le n°9, et les dernières le n°14. -Il y a donc une modification à faire, ou deux marines à supprimer dans la nomenclature.

(k) Portrait du Cardinal Louis-François-Auguste de Rohan-Chabot, Archevêque de Besançon + 1833 par Agrais

Au sujet de cette toile, je me permettrai d’observer que, sans aucun doute, le portrait est très bon, très finement travaillé, mais Agrais n’a fait ici qu’une copie. Après avoir posé devant Camuccini à Rome, le Cardinal fit placer l’original dans la Sacristie de la Métropole, et ne conserve pour son salon que la copie d’Agrais. Y a-t-il lieu de classer à titre de Monument historique une copie dont l’original est à côté ?

(l) L’enlèvement des Sabines, dessin par Nicolas Poussin, XVIIe siècle.

(m) Tapisserie : Le Triomphe d’Alexandre, XVIIe s.

2^e Provenant du Cardinal Mathieu.

(n) L’Annonciation, deux panneaux peints, XVIe s.

(o) L’Adoration des Mages, peinture sur cuivre par Franck-le-Jeune, XVIIe siècle.

(p) Deux volets d’un tryptique, portraits de R. Chevroton, abbé de Montbenoît, et de P.Chevroton, Capitaine d’Ornans, panneaux peints, commencement du XVIIe siècle.

(q) St. Théodule, toile attribuée à Adrien Van der Venne (1629)

(r) Cavalcade d’intronisation du Pape Alexandre VIII, en 1689, toile, école italienne, XVIIe siècle.

(s) Tapisserie, Scène d’un roman de Chevalerie, travail allemand, XVe siècle.

3^e Provenant de Monseigneur de Pressigny.

(t) Portrait de Jean d’Estrées, Abbé commendataire de Saint Claude, toile par Hyacinthe Rigaud, commencement du XVIIIe siècle.

(u) Portrait du Cardinal Armand Gaston de Rohan Soubise, Evêque de Strasbourg, 1749, par Hyacinthe Rigaud, XVIIIe siècle.

Je crois devoir noter en passant qu'il y a quatre, à peine, que nous sommes fixé sur le nom du personnage que cette toile reproduit. M.Castan, dans son guide de 1881, avait d'abord imprimé que ce portrait était celui du cardinal de Polignac. -Puis, lors de la visite faite, vers 1890, par les membres de la Société archéologique de France, il confessa son erreur, mais il affirma alors que Rigaud avait reproduit les traits du Cardinal de Rohan, appelé aussi « Le Cardinal du Collier ». -M. de Marsy, Président du Congrès lui fit remarquer que son dire était hasardé et il motiva son observation sur le point assez délicat que voici : le bureau sur lequel le Cardinal appuie sa main est un bureau Louis XV, or les grands seigneurs d'alors n'admettaient qu'un mobilier de l'époque. Il aurait pu ajouter une raison plus péremptoire d'écarter cette hypothèse : c'est que Rigaud mourût en 1743 et que M.de Rohan ne reçut le chapeau qu'en 1778. Les savants se séparèrent sans avoir rien conclu. Depuis lors, un de nos secrétaires, désireux d'éclaircir ce point d'histoire locale, fit le voyage de Versailles et après avoir consulté le catalogue et visité surtout la galerie du 2e étage où M. de Nolhac collectionne les toiles nouvellement découvertes, il revint à Besançon avec l'intime conviction que nous possédions un original. Restait le point d'être fixé sur le nom. Il demanda dans ce but l'envoi du Catalogue mensuel de gravures que publie M. Rapiilly sur le quai Malaquais, et chaque fois que la gravure d'un Cardinal peint par Rigaud y figurait, il en faisait l'acquisition. On lui envoya d'abord le Cardinal de Polignac, puis un Rohan, Archevêque de Rheims, en 3e lieu le Cardinal Armand Gaston de Rohan, Evêque de Strasbourg. La vérité s'était fait jour ; nous étions enfin fixés : aussi lorsqu'en 1901, parût la nouvelle édition du « Guide de Besançon » revue par M. Léonce Pingaud, nous eûmes soin qu'on rectifiât l'erreur imprimée par M. Castan et qu'on spécifiât que l'Archevêché possédait le portrait non du Cardinal de Polignac, mais du Cardinal Armand – Gaston de Rohan Soubise.

4° Provenant de Monseigneur Dubourg.

(v) Les noces de Tobie, Panneau peint par Franck-le-Jeune, XVIIe siècle.

(x) Le Christ et un docteur de la Loi, Panneau peint. Ecole allemande, XVIIe siècle.

(y) Portrait de Pie VII. Toile commencement du XIXe siècle. Ce portrait fut donné à Rome par le Pape à Monseigneur Dubourg, alors qu'il était Evêque de la Louisiane.

III. Objets déposés à l'Archevêché afin d'éviter des mutilations.

(z) St. Ferréol et St Ferjeux, statues provenant du tombeau de Ferry Carrondelet, autrefois à la Cathédrale de Besançon, 1543.

(Z bis) S.Férréol, S.Ferjeux, S.Etienne, statues par Claude Arnoux, dit Lulier, provenant du Jubé de la Cathédrale St. Jean, marbre, 1560.

Les statues en question furent transportées à l'Archevêché parce que les dépendances de la Métropole sont fort restreintes, et comme le Salle Synodale est toute voisine et que de plus, elle est très spacieuse, l'architecte de concert avec l'archevêque jugèrent que ces marbres y seraient mieux respectés que dans un cloître où tout le monde circule.

J'ai cru, Monsieur le Ministre, devoir entrer dans ces détails parce qu'ils me semblent capables de renseigner exactement M. le Ministre des Beaux-Arts et qu'ils peuvent l'éclairer sur le choix qu'il y aurait à faire parmi les objets énumérés dans son projet afin de fixer ceux qui seraient retenus au classement définitif. J'ajoute que s'il avait besoin de renseignements supplémentaires, je suis à son entière disposition pour les lui fournir.

Permettez-moi, en terminant, de vous faire remarquer avec quel soin mes Prédécesseurs sur le siège de Besançon ont maintenu intacte et ont embelli la collection artistique possédée par l'Archevêque de Besançon ; comment aussi ils sont entrés dans l'esprit de la loi du 30 Mars 1887 bien avant l'apparition de cette loi.

Il était dans mes projets d'aviser, en temps opportun et de concert avec le Gouvernement, d'organiser dans l'une des grandes salles qui aurait été appropriée à cette destination, une sorte de Musée spécial artistique, archéologique et religieux où beaucoup d'objets intéressants dispersés dans le diocèse et qui disparaissent chaque jour, auraient pu être collectionnés.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Ministre, avec un profond respect, de votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur.

+ Fulbert, archevêque de Besançon.

73. Rapport de la Commission par M. P. Frantz Marcou, inspecteur sur le classement
d'objets mobiliers conservés dans la Palais archiépiscopal de Besançon -15 novembre
1905

MAP 25 – 082, Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, Charenton-le-Pont.

Un arrêté du 10 août 1904 ayant inscrit sur la liste des monuments historiques un certain nombre d'objets mobiliers, - principalement des œuvres de peintures, - conservés dans le palais archiépiscopal de Besançon, l'archevêque a adressé le 15 déc. suivant au Ministre des Cultes un mémoire dans lequel tout en affirmant n'avoir nullement « l'intention de s'opposer aux mesures conservatoires qu'il convient de prendre au sujet d'objets dont il peut y avoir un

véritable intérêt artistique à éviter la disparition », il faut observer qu'un grand nombre des objets classés appartiennent à la mense épiscopale et déclare faire tout réserve de ses droits dans le cas de la séparation des Eglises et de l'Etat. En même temps, il exprime le regret que sur la liste de classement ait été dressée en dehors du concours de l'administration épiscopale, et signale certaines erreurs d'attribution que présentaient cette liste. A cet égard, nous ferons observer que cette liste a été dressé par les soins des Correspondant de la Commission des Monuments historiques pour le Département du Doubs, M. Jules Gauthier, archiviste départemental, correspondant de l'Institut, qui s'est toujours montré fort exactement documenté sur les questions franc-comtoises. Or, M. Gauthier est décédé au mois dernier avant d'avoir répondu à la question que nous lui avons posée à la suite des observations présentées par l'archevêque de Besançon.

Pour ce qui est de la revendication introduite au profit de la mense épiscopale de la majeure partie des objets classés, entrés à l'archevêché au cours du XIXe siècle, il n'appartient pas à l'administration des Beaux-Arts, mais bien à celle du Cultes, d'en examiner le bien-fondé. Nous ferons d'ailleurs observer que la propriété de la mense fut-elle-même établie, la qualité qu'à le Ministre des Beaux-Arts pour classer les objets qui en font partie ne semblerait pas devoir s'en trouver affaiblie. Les évêchés et archevêchés sont en effet des établissements publics dont les biens sont, de ce fait, soumis au classement prévu par l'art. 8 de la Loi du 30 mars 1837, et leurs titulaires ne peuvent, d'autre part, en vertu de l'art. 3 du décret du 6 novembre 1813, aliéner ou modifier sans autorisation les biens des menses, dont ils ne sont que les bénéficiaires usufruitiers. Dans ces conditions il ne nous paraît pas que la portée de l'arrêté du 10 août 1904 puisse se trouver amoindrie par les observations, même justifiées, présentées par l'archevêque de Besançon.

P.Frantz-Marcou

Les inventaires à Besançon

74. Avis de notification du Préfet du Doubs au Maire de Besançon du 13 janvier 1906
AM 1P39, Archives municipales, Besançon.

Préfecture du Doubs,

2 Division

Inventaire prescrit par l'article 3 de la loi du 9 Décembre 1905

Avis de notification

Besançon, le 13 Janvier 1906

Le Préfet du département du Doubs,

Monsieur le Maire de Besançon.

La circulaire ministérielle en date du 30 Décembre 1905 relative aux attributions qui sont conférées à mon administration par le décret du 29 Décembre dernier portant règlement d'administration publique, en ce qui concerne l'inventaire prescrit par l'article 3 de la loi du 9 Décembre 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat, porte que la convocation des diverses personnes appelées à assister aux opérations de l'inventaire (desservant, président du bureau des marguilliers, etc) sera notifié en la forme administrative, cinq jours au moins avant la date fixée pour l'inventaire.

Je vous serai obligé de vouloir bien faire notifier, le plus tôt possible, par les soins de M. le Commissaire central aux personnes désignées, les avis de convocation ci-joints.

Vous voudrez bien considérer la présente comme avis du jour et de l'heure des opérations afin que vous puissiez y assister tant dans l'ordre de l'intérêt public que pour la sauvegarde des droits que la ville de Besançon peut avoir sur les biens inventoriés.

Le Préfet.

Sur la même feuille on peut lire une note manuscrite :

Les opérations des inventaires des biens mobiliers et immobiliers seront ouvertes à la fabrique de l'Eglise de St Ferjeux – à 9 heures du matin le 20 janvier pour la fabrique et le même jour : 10 heures du matin pour la mense de l'Eglise [illisible] de St Ferjeux.

Au Conservatoire israélite le 22 janvier à 9 heures du matin

A l'Archevêché le 22 janvier à 9 heures du matin

75. Premier planning pour les inventaires 15 janvier 1906 établi par le Préfet

AM 1P39, Archives municipales, Besançon.

Le Préfet du Doubs informe Monsieur le Maire de Besançon que les opérations de l'inventaire des biens ecclésiastiques mobiliers et immobiliers auront lieu :

A l'Archevêché le 22 janvier 1906, à 9 h du matin

Au Conservatoire israélite le 22 – 1- 06, à 9 h du matin

A la fabrique de St Ferjeux le 25 – 1 – 06, à 9h id.

A la mense de l'église de St Ferjeux le 25-1-06, à 10 heures du matin

76. Avis de notification du Préfet du département du Doubs au Maire de Besançon du 15 janvier 1906

AM 1P39, Archives municipales, Besançon.

République française

Besançon, le 15 Janvier 1906

Le Préfet du département du Doubs à Monsieur le Maire de la Ville de Besançon.

La circulaire ministérielle en date du 30 Décembre 1905 relative aux attributions qui sont conférées à mon administration par le décret du 29 Décembre dernier portant règlement d'administration publique, en ce qui concerne l'inventaire prescrit par l'article 3 de la loi du 9 Décembre 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat porte que la convocation des diverses personnes appelées à assister aux opérations de l'inventaire (desservant, président du bureau des marguilliers, etc.) sera notifié en la forme administrative, cinq jours francs au moins avant la date fixée pour l'inventaire.

Je vous serai obligé de vouloir bien faire notifier le plus tôt possible par les soins de Mr le Commissaire Central aux personnes désignées, les avis de convocation ci-joint.

Vous voudrez bien considérer la présente comme un avis du jour et de l'heure des opérations afin que vous puissiez y assister tout dans l'intérêt de l'ordre public que pour la sauvegarde des droits que la Ville de Besançon peut avoir sur les biens inventoriés.

Les opérations de l'inventaire auront lieu pour la fabrique de l'église de Velotte, le 24 Janvier, à 9 heures ; pour la mense de l'Archevêché le 24 janvier à 9 heures, pour le chapitre Métropolitain de Besançon le 26 janvier 1906 à 9h $\frac{1}{4}$ du matin ; pour le grand séminaire du diocèse de Besançon, le 29 Janvier à 9h $\frac{1}{2}$ du matin ; pour la fabrique de l'église curiale de St Madeleine à Besançon, le 31 Janvier à 9h du matin ; pour la fabrique de l'église succursale de St Claude Besançon le 31 Janvier à 9h du matin ; pour le Conseil presbytéral de Besançon le 29 janvier, à 9 heures du matin.

Pour le Préfet

Le Secrétaire général

77. Avis de notification du Préfet du département du Doubs au Maire de Besançon du 22 janvier 1906

AM 1P39, Archives municipales, Besançon.

Besançon, le 22 – 1 – 1906

Le Préfet du Doubs informe Monsieur le Maire de Besançon que l'ouverture des opérations de l'inventaire des biens mobiliers et immobiliers aura lieu pour les établissements suivants aux jours et heures indiqués ci-dessous :

Pour la fabrique de l'église Notre-Dame, le 2 février 1906 à 9h et $\frac{1}{2}$ du matin

Pour la fabrique de l'église Saint-Jean, le 5 -2 à 9h du matin

Pour la fabrique de l'église St Maurice, le 7 – 2 à 9h $\frac{1}{2}$ du matin

Pour la fabrique de l'église St François Xavier, le 9- 2 à 9h du matin

Pour la fabrique de l'église St Pierre, le 12 – 2 à 9h du matin

Monsieur le Maire est prié d'assister à ces opérations ou de s'y faire représenter tant dans l'intérêt de l'ordre public que pour la sauvegarde des droits que la commune peut avoir sur les biens inventoriés.

Pour le Préfet

Le Secrétaire général

78. Inventaire des biens dépendants de la Fabrique de l'Eglise de Velotte, commune de
Besançon

68V4, Archives départementales du Doubs, Besançon.

Département du Doubs,
n°3177.

Instruction du 2 janvier 1906,

Direction de Besançon

Direction générale des domaines.

INVENTAIRE

Des biens dépendant de la Fabrique de l'Eglise de Velotte, commune de Besançon, dressé en
exécution de l'article 3 de la Loi du 9 décembre 1905

L'an 1906, le vingt-quatre janvier, à neuf heures du matin,

En présence de MM Ecarnor Louis Auguste, Président du bureau des marguilliers de la
Fabrique de Velotte, Renaud Joseph, desservant de l'église succursale de Velotte et M.
Bague Maire de la Ville de Besançon

Nous soussigné, Masson, inspecteur des Domaines à Besançon, dûment commissionné et
assermenté, spécialement délégué par le Directeur des Domaines de Besançon.

Avons procédé, ainsi qu'il suit, à l'inventaire descriptif et estimatif des biens de toute natures
détenus par la Fabrique de l'Eglise de Velotte.

Préalablement à l'opération, nous trouvant dans la salle à manger du presbytère, M.M. les
membres du Conseil de Fabrique nous ont remis la protestation suivante, tout en déclarant ne
pas s'opposer à l'inventaire :

Protestation

Nous soussignés membres du conseil de Fabrique de la paroisse de Velotte Besançon, représentants officiels de l'assemblée paroissiale et chargés de veillés à la conservation des biens et objets affectés au culte catholique regardons comme un devoir 1° de protester contre une législation qui viole les droits de l'Eglise ;

2° de faire réserve de tous les droits de la Fabrique et des personnes qui ont mis les objets du culte à la disposition, de la Fabrique. Nous déléguons M. le curé pour nous représenter à l'inventaire ; sa présence ne pourra pas être regardée comme une adhésion à la loi, il ne figurera qu'à titre de témoin. Nous n'accepterons la dévolution des biens qu'autant que l'Eglise nous autorisera à la faire. Cette déclaration sera insérée dans les délibérations de la Fabrique, nous demandons, au surplus, qu'elle soit annexée au procès-verbal de l'inventaire.

Sous ces réserves, nous avons signé la présente déclaration.

Fait à Velotte le 24 Janvier 1906. Ont signé : Panser Mairot Roser Aigle Renand et Ecarnor [...]

79. Inventaire des biens dépendants du Chapitre métropolitain de Besançon
68V4, Archives départementales du Doubs, Besançon.

Département du Doubs,
n°3177.

Instruction du 2 janvier 1906,

Direction de Besançon

Direction générale des domaines.

INVENTAIRE

Des biens dépendant du Chapitre métropolitain dressé en exécution de l'article 3 de la Loi du
9 décembre 1905

L'an 1906, le vingt-six janvier, à neuf heures du matin,

En présence de MM les Chanoines Pheulpin, délégué par M. le Doyen du chapitre et d'Orival,
membre du Chapitre.

Nous soussigné, Aubertin, inspecteur des Domaines à Besançon, dûment commissionné et assermenté, spécialement délégué par le Directeur des Domaines de Besançon.

Avons procédé, ainsi qu'il suit, à l'inventaire descriptif et estimatif des biens de toute natures détenus par le Chapitre métropolitain de Besançon

Dès le début de l'opération M. le Chanoine Pheulpin nous a remis la commission suivante émanant de M. le Chanoine Vuillemin, doyen du chapitre.

Je soussigné, doyen d'âge du chapitre métropolitain de Besançon, exerçant les fonctions de doyen depuis le jour où M. Burlet a été nommé vicaire général, délégué par les présentes à cause de mes infirmités et de mon grand âge, M. Pheulpin, chanoine titulaire et trésorier de la fabrique des Jean, pour me représenter à l'inventaire descriptif et estimatif de la mense capitulaire que doit faire le vendredi 26 janvier 1906, M. Aubertin inspecteur des Domaines, ensuite de l'opération de l'art 16, titre 3 de la loi du 9 décembre 1909

Besançon, le 29 janvier 1906

Signé : Vuillemin

Et de suite, il nous a donné lecture de la protestation suivante : « Je soussigné, Chanoine de la métropole et délégué du doyen du chapitre regarde comme un devoir :

1° de protester contre une législation qui viole les lois de l'église.

2° de faire réserve de tous les droits du chapitre.

Je ne veux donc figurer ici qu'à titre de témoin et en vue d'éviter des conflits pénibles pour tous.

Je n'entends nullement donner à la loi, par ma présence, une adhésion quelconque, en ce qui concerne la dévolution des biens du chapitre, en attendant pour être autorisé à la faire, la parole du souverain Pontife et notre Archevêque.

Besançon, le 26 janvier 1906. Signé : Pheulpin [...]

80. Inventaire des biens dépendants de la Fabrique de l'église St Madeleine
68V4, Archives départementales du Doubs, Besançon

Département du Doubs,
n°3177.

Instruction du 2 janvier 1906,

Direction de Besançon

Direction générale des domaines.

INVENTAIRE

Des biens dépendant de la Fabrique de l'église St Madeleine dressé en exécution de l'article 3
de la Loi du 9 décembre 1905

L'an 1906, le trente et un janvier, à neuf heures du matin,

En présence de MM le Chanoine Rossignot, Curé de la Paroisse, Besançon président du
Conseil de Fabrique, remplaçant M. le Président du bureau des marguilliers,

Roffour et Colard, membres du conseil,

Millot-Pierrecy, adjoint à M. le Maire, délégué par M. le Maire suivant arrêté municipal du 20
janvier. Réunis en la première sacristie.

Nous soussigné, Aubertin, inspecteur des Domaines à Besançon, dûment commissionné et
assermenté, spécialement délégué par le Directeur des Domaines de Besançon.

Avons procédé, ainsi qu'il suit, à l'inventaire descriptif et estimatif des biens de toute natures
détenus par la fabrique de l'église St Madeleine (église curiale)

Au début de l'opération, M. le ~~Curé~~ Président du Conseil nous a donné lecture de la protestation
suivante : « Comme catholiques et comme membres du Conseil de Fabrique de la paroisse St
Madeleine, nous protestons contre l'opération à laquelle vous allez procéder.

Nous déclarons formellement 1^e ne vouloir y participer d'aucune façon. 2^e faire les plus
expresses réserves des droits de la fabrique » signé : Colard – Besançon – Roffour

[...]

Le trente et un janvier a deux heures de relevée, de nous avons procédé à la visite des immeubles, en présence de M. le Curé.

81. Inventaire des biens dépendants de la Fabrique de l'Eglise Notre-Dame à Besançon
68V4, Archives départementales du Doubs, Besançon

Département du Doubs,
n°3177.

Instruction du 2 janvier 1906,

Direction de Besançon

Direction générale des domaines.

INVENTAIRE

Des biens dépendant de la Fabrique de l'Eglise Notre-Dame à Besançon, dressé en exécution
de l'article 3 de la Loi du 9 décembre 1905

L'an 1906, le deux février, à neuf heures 1/2 du matin,

En présence de MM l'Abbé Bringard, vicaire de la paroisse, délégué par M. Frole, desservant, malade, Durand de Gévigney, président du bureau des marguilliers, Guerrin, Mairot et de Mareilly, membres du Conseil de fabrique, Millot, adjoint au maire, délégué par M. le Maire en vertu d'un arrêté du 27 janvier – Réunis à l'entrée de l'église, entre la porte et le tambour,

Nous soussigné, Aubertin, inspecteur des Domaines à Besançon, dûment commissionné et assermenté, spécialement délégué par le Directeur des Domaines de Besançon.

Avons procédé, ainsi qu'il suit, à l'inventaire descriptif et estimatif des biens de toute natures détenus par la Fabrique de l'Eglise de Notre-Dame.

Nous avons été reçu à l'entrée de l'église, entre la porte et le tambour. M. Bringard nous a remis la délégation qui suit : « je soussigné, Auguste Frole, curé de Notre-Dame, empêché par la maladie d'assister à l'inventaire des objets du culte appartenant à la Fabrique, délégué, avec plein pouvoirs pour représenter à cette opération, mes deux vicaires, M. l'abbé Drouet et M. l'abbé Bringard.

Besançon, le 2 février 1906. Signé Froley

Après avoir pris connaissance de notre commission et de notre ordre de service, ainsi que de l'arrêté municipal de délégation, M. Durand de Gévigney nous a donné lecture de la protestation suivante : « Nous, soussignés, Albert Durand de Gévigney, chanoine, Froley, curé de Notre-Dame, Guerrin, Mairot, de Mareilly, membres du conseil de fabrique de Notre-Dame, représentants officiels de l'assemblée paroissiale, et chargés de veiller à la conservation des biens et objets affectés au culte catholique, déclarons : 1° protester contre une législation qui viole les droits de l'église 2° faire réserve de tous les droits acquis par la Fabrique, les paroissiens ou autres personnes qui ont mis à la disposition de l'église la presque totalité des objets de toute nature servant à l'exercice du culte. C'est uniquement l'accomplissement de ce devoir douloureux qui motive notre présence ici. Au surplus, si nous évitons de pénibles conflits, néanmoins nous n'entendons nullement donner à la loi par notre présence, une adhésion quelconque, spécialement en ce qui concerne la dévolution des biens de notre fabrique et cet égard, nous n'entendons suivre d'autre ligne de conduite que celle qui sera tracée par le souverain Pontife et par Monseigneur l'Archevêque. Nous demandons l'insertion de cette protestation au procès-verbal d'inventaire. Besançon le 2 février 1906. Signé : Durand de Gévigney, Guerrin, Mairot, de Mareilly.

Après quoi, les représentants de l'établissement ont déclaré ne pas s'opposer aux opérations de l'inventaire et il [sic] nous ont invité à nous rendre à la sacristie.

Pour nous acheminer vers la sacristie, nous avons franchi le tambour et nous nous sommes engagé dans l'allée centrale, à ce moment libre, précédé de M. de Gevigney et suivi des autres représentants et de M. l'Adjoint.

L'église était, à peu près, remplie de personnes de l'un et l'autre sexe ; notre entrée a été salué par des cris « voleur, misérable, à la porte. » proférés par certaines des personnes se trouvant en bas de la nef, où les hommes étaient en majorité. Nous avons franchi, dans cette nef, environ deux mètres, lorsque deux chaises ont été placées devant nous par deux hommes ; nous avons écarté ces chaises ; leur emplacement a été immédiatement occupé par deux hommes qui, sans d'ailleurs, toucher à notre personne, ont déclaré s'opposer à notre passage et l'un d'eux a motivé son acte en disant que l'église était le bien des fidèles. A ce moment, les cris précités ont, derrière nous, très vivement redoublé d'intensité, alors que devant, où se trouvaient, dans les chaises, des dames, le calme et le silence était observés. La présence de ces obstacles, nous nous sommes retiré hors de l'église, sans encombre ; nous avons été rejoint par les représentants de

la Fabrique qui nous ont exprimé leurs regrets au sujet des incidents qui venaient de se produire, incidents indépendants de leur volonté, et ils nous ont proposé de nous rendre à la sacristie en contournant l'église par le passage latéral. Arrivé près de la porte extérieure de la sacristie en contournant l'église par le passage latéral. Arrivé près de la porte extérieure de la sacristie, nous avons constaté que la sacristie avait été envahie par des manifestants et deux d'entre eux ont, sous nos yeux, fermé la porte.

En cet état, les représentants de la Fabrique nous ont fait observer qu'il était opportun de laisser l'effervescence se calmer et de remettre la suite de l'opération à un jour ultérieur à fixer d'un commun accord avec M. le Desservant ; ils se sont transportés auprès de son lit pour se concerter avec lui. A ce moment, M. le Vicaire Drouet est venu nous prévenir que les manifestants (plusieurs étaient porteurs d'une canne) nous attendaient dans la rue Mégevand et il nous a conseillé de quitter les lieux par une autre issue. M. Mairot nous a ouvert la porte de son hôtel et nous sommes sorti, avec M. l'Adjoint, par la rue de la Préfecture. En passant par la rue Ch. Nodier, nous avons été immédiatement rendre compte à M. le Directeur des faits qui venaient de se produire.

Pendant la lecture, à nous donnée, sous le porche, de la protestation sustranscrite, des hommes sont sortis de l'église en criant « C'est odieux, abominable, allons à l'Archevêché etc. ». D'après les renseignements recueillis, M. le Vicaire Drouet venait de ~~lire en chaire la protestation et il avait~~ demander le calme et la modération, en invoquant les recommandations et prescriptions conciliantes de l'Archevêque ; c'est le rappel des recommandations épiscopales, accueilli par les murmures, qui, joint à notre présence, avait provoqué ces cris.

Vers midi, nous avons pu aborder M. le Desservant, alité, et, après avoir exprimé ses regrets personnels, M. Froley a déclaré être prêt à nous assister lui-même, dès que l'état de sa santé le permettrait, ou à nous faire assister par ses vicaires, aux jours et heure à déterminer, de concert ; il nous a, en même temps, déclaré qu'il sera préférable d'opérer à des heures inconnues du public et différer jusqu'à la semaine prochaine, les manifestants ayant posté près de l'église une personne chargée d'avertir de la reprise des opérations. Nous avons pris acte de ses déclarations et nous nous concertons ultérieurement avec M. le Desservant pour poursuivre l'inventaire.

Ch.Aubertin

Le lendemain, M. le Desservant nous a proposé de procéder à la visite ~~des lieux~~ de l'église le mardi entre midi et deux heures (heures de fermeture quotidiennes), avec lui et en présence de M. Mairot. Cette proposition a été acceptée et portée à la connaissance de M. le Directeur. Mais

le mardi matin, nous avons reçu la lettre suivante : « Lundi soir, M. Mairot estime qu'après les événements d'aujourd'hui, qui ont surexcité la population (celle de Notre Dame surtout), la prudence nous fait un devoir de renvoyer un peu plus tard les opérations qui devaient avoir lieu chez nous demain matin à 12h. ½ . Mes vicaires et moi partageons la même manière de voir, et dans la crainte d'une indiscretion ou d'une surprise toujours possible, nous vous demandons de bien vouloir attendre pour agir que le calme soit revenu dans les esprits ». Recevez etc. signé : A. Froley.

Nous en avons immédiatement référé à M. le Directeur.

Ch. Aubertin

M. le Préfet ayant décidé que les opérations seraient reprises le mercredi quatorze février à neuf heures et demie, nous avons adressé des avertissements de convocation, pour cette heure, à M. le Président du bureau des marguilliers et à M. le Desservant. Après que notre entrée dans l'église eut été assurée par la fracture d'une porte latérale donnant sous le clocher, nous avons, assisté par MM. Bizot et Masson, sous-inspecteurs, procédé à l'heure susénoncée, en présence de M. le Desservant, à la constatation, à la description et à l'estimation des objets se trouvant dans l'église et dans la sacristie. Au début de l'opération, M. le Desservant nous a donné lecture de la déclaration suivante : « En ma qualité de curé de la paroisse, je déclare maintenir et réitérer au besoin avec la plus grande énergie la protestation qui a été faite ici la semaine dernière par le conseil de fabrique de Notre-Dame contre l'inventaire des biens de cette église dont je suis le défenseur et le gardien.

Les biens forment un patrimoine sacré qui a été constitué soit par le zèle et la charité des curés successifs qui m'ont procédé, soit par les pieuses libéralités des fidèles.

Or, en mettant ces biens à la disposition du culte catholique paroissial, aucun de nos bienfaiteurs n'a entendu en aliéner la propriété ; tous au contraire revendiquent hautement par la bouche du Pasteur, pour qu'il ne leur est pas donné de le faire eux-mêmes. Et c'est uniquement pour faire valoir leurs droits au cours de cet inventaire que je vais avoir la douleur d'y assister.

Je demande que ma protestation figure au procès-verbal. » Signé : A.Froley, curé de Notre-Dame

Vaqué de neuf heures ½ à midi

Ch. Aubertin [...]

82. Lettre de Millot, adjoint au Maire, inventaire de l'église Notre-Dame
65V3, Archives départementales du Doubs, Besançon

Besançon, le 2 février 1906

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous faire connaître les incidents qui viennent de se produire à l'église Notre-Dame, à l'occasion de l'inventaire des biens.

Ce matin, à 9h. $\frac{1}{2}$, M. AUBERTIN, inspecteur de l'Enregistrement et moi avons été reçus à l'entrée de l'église par MM. Les Fabriciens, dont le Président, M. Durand de Gevigney, nous a donné lecture d'une longue protestation qui sera annexée au procès-verbal.

Après exhibition de nos commission et délégation, nous pénétrâmes dans l'intérieur bondé d'une foule hostile qui se mit à vociférer les plus grossières injures telles que : à bas les voleurs ! canailles, bandits, etc ... !

Arrivés au milieu de la nef principale, on nous barre le chemin en criant : à la porte ! à bas les voleurs, etc ...

Devant les cannes levées et cette attitude de plus en plus menaçante, nous dûmes rebrousser chemin et sortir, protégés par quelques fabriciens au nombre desquels j'ai reconnu MM. Guérin, avocat et Mairot, banquier.

Nous entrâmes alors dans la cour située derrière l'église pour pénétrer dans la sacristie, mais celle-ci était déjà envahie depuis l'intérieur par une bande d'énergumènes qui nous ferma brutalement la porte au nez.

En présence de ces démonstrations peu rassurantes, nous prîmes le parti de nous retirer en passant par la maison contigüe de M. Mairot, lequel a bien voulu nous faciliter la retraite.

L'absence de M. le curé est causée par la maladie, paraît-il.

Veillez agréer, etc .

Millot, adjoint.

83. Inventaire des biens dépendants de la Fabrique de l'église métropolitaine Saint-Jean à
Besançon

68V4, Archives départementales du Doubs, Besançon

Département du Doubs,
n°3177.

Instruction du 2 janvier 1906,

Direction de Besançon

Direction générale des domaines.

INVENTAIRE

Des biens dépendant de la Fabrique de l'église métropolitaine Saint-Jean à Besançon dressé
en exécution de l'article 3 de la Loi du 9 décembre 1905

L'an 1906, le cinq du mois de février, à neuf heures du matin,

En présence de MM les Chanoines Sallot de Brobèque, président du bureau des marguilliers de
la Fabrique,

Burlet, vicaire général et archiprêtre, curé de l'église métropolitaine, Pheulpin, trésorier,

MM. de Vezet, Lombard, de Gevigney, fabriciens

Grosjean, adjoint au maire, délégué par arrêté municipal du 27 janvier.

Nous soussigné, Aubertin, inspecteur des Domaines à Besançon, dûment commissionné et
assermenté, spécialement délégué par le Directeur des Domaines de Besançon.

Avons procédé, ainsi qu'il suit, à l'inventaire descriptif et estimatif des biens de toute natures
détenus par la fabrique de l'église métropolitaine de Besançon.

Nous avons été reçu sur le seuil de l'entrée principale de l'église dans l'intérieur du tambour.

M. le Chanoines de Brobèque nous a donné la lecture de la ~~protestation~~ déclaration suivante :
« En assistant à l'inventaire qui va avoir lieu, nous entendons n'y figurer qu'à titre purement
passif, et nous faisons toutes les réserves nécessaires sur les droits de la fabrique, des donateurs
et des bienfaiteurs de cette basilique quant aux conséquences que cet inventaire pourra avoir
par rapport aux biens dont la gestion a été confié au conseil de fabrique que nous représentons.
D'avance, nous adhérons au jugement que portera à l'Eglise sur la loi qui vient d'être

promulgué et, en particulier, sur la dévolution des biens aux associations cultuelles que votre opération a eu pour but de préparer. »

Les membres de la fabrique [sic] sans signature.

Et la suite, M. le Chanoine Burlet a donné lecture de la déclaration ci-après transcrite :
« Messieurs, ---- Et à mon tour, comme pasteur, j'ai l'impérieux devoir de vous faire entendre ma protestation. Je proteste au nom de Dieu, dont on outrage l'Infinie Majesté. Je proteste au nom de Jésus-Christ dont on profane le sanctuaire. Je proteste au nom de N. S. Père le Pape, le Chef de nos consciences, que l'on prétend ignorer. Je proteste au nom de M^{gneur} l'Archevêque dont on envahit indûment la cathédrale. Je proteste au nom du Chapitre et du Clergé, dont on méconnaît les droits et les privilèges. Je proteste au nom des Bienfaiteurs, Archevêques, Prêtres et Fidèles, dont les générosités ont enrichi cette église. Je proteste au nom des paroissiens blessés dans leur Foi et troublés dans leur piété. Je proteste au nom de toutes les générations qui sont venues adorer Dieu et prier dans cette métropole. Je proteste au nom de la Justice et du Droit contre lesquels rien ne saurait prévaloir. Et je demande que l'on insère cette protestation au procès-verbal. Signé : A. Burlet »

Pendant ces lectures, plusieurs hommes se tenaient derrière les comparants, et de l'autre côté du tambour on entendait qu'un tumulte bruyant se produisait.

Nous avons demandé aux personnes groupées, en rangs serrés, dans le tambour si elles consentaient à nous livrer passage ; des dénégations énergiques se sont fait entendre de toutes parts, pendant que les membres du conseil refoulés. En présence de cet obstacle, nous nous sommes retiré, avec M. l'Adjoint, et nous avons sans délai rendre compte verbalement à M. le Directeur.

Ch. Aubertin

M. le Préfet ayant décidé que la reprise des opérations aurait lieu le jour même à deux heures, nous avons par lettres, fait connaître cette heure à MM. les chanoines de Brobecque et Burlet et, en leur présence, nous avons, M. l'Adjoint étant également présent, procédé à la visite de l'intérieur de l'église, à la description des immeubles par nature et par destination, ainsi qu'à la reconnaissance et à l'estimation des objets mobiliers.

Puis, l'opération a été remise, d'un commun accord, au jeudi 8, à deux heures de l'après-midi.

Ch. Aubertin

Chapitre II – Biens de l'Etat, des Départements et des Communes dont la Fabrique n'a que la jouissance.

1. L'église métropolitaine est ainsi désignée sur le tableau des propriétés de l'Etat affectées au service des Cultes :

N° 129. Besançon. Cathédrale et dépendances ; superficie 37 ares 10 c. Valeur : mémoire. Affectation : XIe et XVIIe siècles - Service divin.

Elle figure, comme il suit, sur le sommier des biens affectés :

Val. 1 n°2 ; Besançon – Eglise métropolitaine ; superficie : 37 ares 10 cent. Valeur approximative : mémoire. Bâtiments affectés au service divin depuis le Concordat de 1802.

L'édifice est situé rue Saint-Jean (actuellement rue de la Convention). L'église métropolitaine et ses dépendances sont bornées au nord, par cette rue et par des dépendances de l'Archevêché ; à l'est, par un terrain communal, au sud par la rue du Chapitre et par des dépendances de l'Archevêché, à l'ouest par des dépendances de l'Archevêché, avec droit de passage pour sortir sur la rue du Palais par la porte sise à gauche du sanctuaire.

Les dépendances comprennent à l'est un terrain entouré d'une grille, au nord une sacristie attenante et un couloir conduisant à l'archevêché ; dans ce couloir, la bibliothèque du chapitre des chanoines et au-dessus de cette bibliothèque, une salle de catéchismes ; près de la sacristie, celle des chanoines, avec une galerie dont la sortie donne sur les dépendances de l'archevêché.

Description de l'édifice. A l'est, une tour – Trois entrées dans l'église, la principale rue Saint-Jean, la deuxième rue du Chapitre, en face de la précédente, la troisième rue du Palais, débouchant du côté du sanctuaire.

Dans l'intérieur, à gauche de l'entrée principale trois chapelles, celle du centre fermé par une coupole.

Nef principale ; à la naissance de la voûte, des deux côtés, une galerie à colonnettes.

Nefs latérales avec tribunes à l'extrémité.

Sanctuaire surélevé, avec abside.

Dans la nef latérale de droite : couloir conduisant à l'archevêché, à la bibliothèque du chapitre et à la salle des catéchismes.

Tribune pour le personnel de l'archevêché

Porte de la sacristie

Au donc, porte de la sacristie des chanoines, au-dessous des tribunes.

Dans la nef latérale de gauche, six chapelles.

Dans la tour, logements de l'horloger et d'un sacristain. Il y a lieu de faire des réserves sur le point de savoir si la chapelle des catéchismes, à laquelle on accède par le couloir de la salle synodale et la bibliothèque du chapitre, sise au-dessous de la chapelle font partie des dépendances de la cathédrale ou de celles de l'Archevêché.

2. Chapelles à gauche de la porte d'entrée principale, fermées par des grilles :

Au centre, grande chapelle, dite du St Suaire. Dallage en mosaïque représentant le plan de Jérusalem. Coupole ornée de quatre vitraux colorés et, à hauteur des vitraux, six groupes de deux anges, en marbre.

Autel en pierre, avec tabernacle, trois gradins ; au-dessus de l'autel, une croix dans les fresques dorées

Six chandeliers cuivre (1 m.)	90
-------------------------------	----

Christ en cuivre (1 m. 50)	40
----------------------------	----

Deux bouquettes circulaires velours rouge (3m. 50)	40
--	----

Table, bois tourné, plaque marbre (1m. 50 sur 0. 80°)	10
---	----

Deux confessionnaux, en chêne	30
-------------------------------	----

Deux statues en marbre : Cardinal de Rohan	“
--	---

Cardinal Matthieu	“
-------------------	---

Déclarent MM. Les Comparants que la première statue est la propriété de la famille du Cardinal de Rohan et que la seconde est le produit de souscriptions recueillis dans tout le diocèse et ils revendiquent la propriété de ces statues au profit des ayants- droits. Après lecture de leur déclaration, ils ont signé avec nous (signatures).

Retable La Résurrection, 1753, par Carle van Loo - +1765 – 21 mars 1904 classé.

A gauche, Le Christ au jardin des oliviers, toile, par Jean-François de Troy, +1752 – 21 mars 1904. Classé.

La mise au tombeau, 1765, toile par Charles Natoire + 1777 – 21 mars 1904

A droite, Le Portement de Croix, 1751, toile, par Jean- François de Troy + 1752 – 21 mars 1904 classé.

La Descente de croix, toile, attribuée à Natoire. 21 mars 1904 classé.

Chapelle de droite sous le vocable de St Ferréol et St Ferjeux . Autel en bois, simili tabernacle, avec deux consoles. Vitrail au-dessus. Deux médaillons dorés. Dans le retable, un tableau 2m 50 sur 2 m. bords concaves et convexes 50 ‘‘

Un autre tableau, toile, 2m 50 sur 2m, sans cadre 30 ‘‘

Un lutrin ou pupitre doré 10’’

Chapelle de gauche sous le vocable de St Etienne. Autel en bois, simili tabernacle, 2 médaillons dorés. Vitrail au-dessus – 4 chandeliers bois argenté (2 de 1m. 2 de 0m.80) 24 ‘‘

Dans le retable, Le lapidation de St Etienne, toile attribuée à Jean-François de Troy + 1752 – 21 mars 1904. Classé.

Buste de Pie VI + 1799, marbre, 21 mars 1904 classé.

Tombeau de Ferry Carondelet, grand archidiacre de Besançon + 1528 marbre 1543. Classé

Au-dessus, La Mort de Saphira, toile par Sébastien del Piombo + 1547 – 21 mars 1904 – classé.
~~Toile de 1m. 80 sur 2m, cadre doré~~

Nef principale. A droite, une chaire en chêne avec double escalier. ‘‘ ‘‘

En face, chaire à prêcher, pierre, 1469. Classé.

Sept (3 à droite, 4 à gauche) candélabres fixés, en cuivre, à huit branches ; 3 mètres 50 environ de hauteur. ‘‘ ‘‘

Déclarent MM les comparants que ces sept candélabres sont la propriété personnelle de M. le Chanoine Sallot de Brobeque, qui les revendique, lecture faite, ils ont signé (Sallot de Borbèque, Burlet, Aubertin)

Dans les galeries supérieures, série de vitraux, en deux rangées superposées.

Nef latérale de droite. Tambour ; au-dessus vitrail rond.

Bénitier en pierre. Six vitraux semi ovales – trois confessionnaux 30 ‘‘

La Vierge aux saints, panneau peint par Fra Batolommeo + 1517, donnée par Ferry Carondelet en 1518 – 21 mars 1904. Classé.

Le Christ en croix, toile par Francesco Trevisani + 1216. 21 mars 1904. Classé

Grandes orgues sur une tribune. Déclarent MM les Comparants par M. le Chanoine S de Brobèque a, de ses deniers personnels (dix mille francs) assuré leur réfection complète et ils revendiquent pour lui la propriété de ces orgues. Lecture faite de leur déclaration, ils ont signé avec nous.

Nef latérale de gauche. Près de l'entrée, un bénitier en pierre. Au-dessus de l'entrée, horloge. Au-dessus des chapelles, cinq vitraux semi-ovales. Près de l'horloge, un Christ en plâtre, grandeur naturelle. 20 ‘’

Chapelle des fonts baptismaux. Vitrail au fond – Fonts baptismaux en pierre. Autel en pierre – sans tabernacle. Table de communion en marbre. Quatre chandeliers bois (2 argentés, 2 bois) 20 ‘’

Confessionnal 10’’

A droite, toile, 1m80 sur 2m, cadre doré 40 ‘’

Pietà, groupe par Conrad Meyt, dans la chapelle des fonts baptismaux, marbre, 1592. Classé.

Pierre d'autel circulaire décorée du chrisme, provenant de l'ancien autel de St Etienne, consacré en 1050, dans la chapelle de St Lin, marbre, Xie siècle. Classé.

Chapelle de St Joseph. Vitrail au fond. Plafond avec ornements. Autel en bois peint. Tabernacle en chêne. Déclarent MM. les comparants que le tabernacle est la propriété personnelle de Mme de Bussièrès et ils la revendiquent en son nom et lecture faite de la déclaration, ils ont signé avec nous (Sallot de Borbègue, Burlet, Aubertin)

Quatre chandeliers, bois argenté (0 m. 80) 20 ‘’

Confessionnal 10’’

St François Xavier 1754, toile par Charles Natoire + 1777 – 21 mars 1904. Classé

Table avec plaque-marbre de communion en marbre 20 ‘’

Chapelle du St Sacrement – deux vitraux au fond. Bas-reliefs en plâtre avec nervures dorées. Autel en bois avec tabernacle. Table de communion avec rosaces en bois ; deux colonnes en marbre. “ ”

Six chandeliers cuivre (0 m.50) verni	45 “
Dans le retable, tableau de la Vierge avec gloire argentée.	40 “
Un petit lustre verre en cristal	5 “
Une lampe cuivre (veilleuse)	8 “
Deux veilleuses latérales	3 “

Chapelle de l’Immaculée conception. Deux vitraux au fond. Autel marbre – tabernacle en bois, avec tabernacle, six chandeliers bois doré 0m 80 18 “

Deux flambeaux	5 “
Tableau du Sacré Cœur 1m sur 0m 60	10 “
Deux chandeliers cuivre 0m 80	20 “
Deux chandeliers bois, même hauteur	5 “
Confessionnal, chêne ouvragé	100 “
Quatre toiles, cadre doré, 1m 25 sur 1m 20	100 “
Table de communion en bois	“ ”

Chapelle du Sacré Cœur. Un vitrail au fond. Autel marbre, avec tabernacle. Déclarent MM. les Comparants que le tabernacle est la propriété personnelle de Mme de Bussièrès et ils le revendiquent pour elle, lecture faite, ils ont signé avec nous. (Sallot de Borbègue, Burlet, Aubertin)

Sous l’autel, crypte renfermant les cercueils des ducs de Bourgogne

Deux chandeliers cuivre 0 m. 80	20 “
Deux chandeliers bois, 0 m. 80	5 “
Tableau du Sacré Cœur 1m sur 0m 60	10 “
Huit tableaux, toile, 1m 50 sur 1m. 20 (ducs de Bourgogne)	80 “

Table de communion en bois. Une crédence de 1m. sur 0 m. 50 4 ‘

Chapelle de l'Archevêque, en bois d'organisation. Déclarent MM. les Comparants que l'autel, les vitraux, les fresques, c'est-à-dire tout ce qui peut se trouver dans la chapelle est la propriété de l'Archevêque actuel, propriété personnelle au Prélat. Toutefois, exception faite du bénitier en fonte se trouvant près de l'entrée et des vingt stalles, en chêne, des chanoines. 20 ‘ Lecture faite de la déclaration, ils ont signé, ci-contre, avec nous. (Sallot de Borbègue, Burlet, Aubertin)

Sanctuaire. Maître autel en marbre, avec tabernacle en cuivre doré. Reliquaire. Dais suspendu. Christ en cuivre, sur piédestal (2m. 50 en tout) 100 ‘

Six grands candélabres en cuivre doré ouvragé (1m. 50) marqués de l'aigle 600 ‘

Deux anges agenouillés entourant la maître-autel, statues, marbre, 1768 par Luc Breton +1800 – 21 mars 1904. Classé.

Quatre candélabres en bronze ciselé et doré provenant des couvents des Jacobins et des Grands Carmes de Besançon, bronze ciselé et doré 1736 et 1742 – 21 mars 1904. Classé.

Cinq lustres en cristal à 8 branches 100 ‘

Le sanctuaire est surélevé de cinq gradins, en pierre – table de communion en bois reposant sur une série de barreaux doubles coniques, en fonte vernie ; ~~ou en bronze~~ même galerie à droite et à gauche du sanctuaire.

Trône archiépiscopal avec dais, franges dorées, velours rouge ; le tout n'est pas neuf. 100 ‘

Deux tabourets carrés velours rouge, bois doré 15 ‘

Quatre autres tabourets, forme X, bois doré 30 ‘

Déclare M. le Chanoine S. de Brobègue que tous les prie-Dieu chaises, banquettes, tabourets, le tout en velours rouge usé, existant dans le chœur sont sa propriété personnelle et il les revendique. Cette déclaration est reconnue exact par M. le Chanoine Burlet. Lecture faite de la déclaration, MM. les comparants ont signé avec nous (Sallot de Borbègue, Burlet, Aubertin).

Sous le sanctuaire, tombeaux des archevêques.

Abside. Dix vitraux, superposés en deux rangées – Trois stalles circulaires.

Orgues fixes. Déclarent MM. les comparants que ces orgues entièrement payées avec les deniers personnels de M. le Chanoine de Brobègue sont exclusivement sa propriété et il les

revendique. Lecture faite de la déclaration, MM. les comparants ont signé avec nous (Sallot de Borbèque, Burlet, Aubertin).

Trois ~~Quatre~~ banquettes (4 pieds) de 2m, velours rouge. 24.

Quatre ~~six~~ tabourets assortis 12 ‘

Au-dessus de chacune des deux tribunes, un vitrail semi-ovale, verre blanc.

Dans l'église et la sacristie, en dehors des sept candélabres à gaz de la nef principale (35 becs), il existe quarante-neuf autres becs.

MM. les Comparants se référant, d'ailleurs, à leur déclaration précédente, relative aux sept candélabres, la réitèrent et déclarent que l'installation du gaz a été payée, en entier, des deniers personnels de M. le Chanoine de Brobèque (douze mille francs).

Ils revendiquent pour ~~M~~ lui la propriété de l'installation complète. Lecture faite de leur déclaration, ils ont signé avec nous. (Sallot de Borbèque, Burlet, Aubertin).

Déclarant MM. les Comparants que le calorifère installé dans l'église l'a été au moyen de souscriptions et qu'il reste ~~M~~ actuellement au constructeur une somme de seize cents francs. Lecture faite de leur déclaration, ils ont signé avec nous. (Sallot de Borbèque, Burlet, Aubertin).

Dans l'église un chemin de croix en plâtre “ ”

Dans le clocher, neuf cloches “ ”

Déclarant MM. les Comparants que l'horloge astronomique est la propriété de la succession du Cardinal Matthieu et ils ont signé avec nous, après lecture. (Sallot de Borbèque, Burlet, Aubertin).

Dans l'église et ses dépendances onze cents chaises 825 ‘

Vaqué le mardi, six février, de neuf heures du matin à midi et de deux heures à six heures du soir

Ch. Aubertin

Le jeudi huit février, en vertu de l'accord intervenu le cinq de même mois, il a été procédé, en présence de MM. les Chanoines de Brobecque et Burlet, à la visite de la sacristie, de celle des chanoines, de la galerie des chanoines, du garde-meubles, situé près de l'entrée sise à gauche du sanctuaire, et de la salle des catéchismes.

Ch. Aubertin

Galerie des chanoines, avec ogives.

Buffet en sapin peint blanc, quatre compartiments	4 ‘
---	-----

Statuettes mutilées, sans valeur	“ “
----------------------------------	-----

<u>Sacristie des chanoines</u> . – un vitrail	“ “
---	-----

Deux consoles en chêne	8.
------------------------	----

Sept placards en sapin peint blanc	11 50
------------------------------------	-------

Sacristie.

Boiseries de la sacristie, bois sculpté, 1778	classé
---	--------

Un bureau secrétaire avec étagère	12 ‘
-----------------------------------	------

A gauche en entrant, un buffet de 7 m. sur 1 m. 10 à deux compartiments, l'un à tiroirs, l'autre à pivots-chêne – 7 panneaux	175 ‘
--	-------

A droite, coffre-fort dans la boiserie et 2 placards. – Coffre	30 ‘
--	------

Face au premier buffet, un autre, à deux compartiments, avec tiroirs à pivot -chêne – 8 panneaux	200
--	-----

Sous la fenêtre de droite, un buffet chêne, coins ronds, 2m. 50 sur 1 m. 50, tiroirs	50 ‘
--	------

Sous la fenêtre de gauche, un buffet chêne, de mêmes dimensions, tiroirs	50 ‘
--	------

Au milieu, un buffet central, de un m. hauteur, 5 de longueur, 1m. 25 largeur, avec 3 compartiments à tiroirs ordinaires, dont un double, soit en font quatre panneaux	150 ‘
--	-------

Coffre fort, une mitre dorée	10 ‘
------------------------------	------

Mitre de Charles de Neufchâtel, archevêque de Besançon, 1463 – 1498, satin brodé, XVe siècle, 17 juin 1901, classé.

Cette mitre se trouve habituellement à l'archevêché.

Grand ostensor à soleil rayonnant, argent en partie doré, classé, à C du XVIIe siècle – 21 mars 1904

Grand ostensor en bois, 1 m. 20	20 ‘
Deux anges en bois doré, ensemble	5 ‘
Deux cœurs en vermeil	5 ‘
Six baisers de paix, cuivre doré	12 ‘
Une croix métal argenté 0m. 35	10 ‘
Un reliquaire cuivre doré	10 ‘
Une couronne sur un pied, cuivre doré	5 ‘
Un ostensor (0m. 35) argent doré	100 ‘
Un christ en bois doré	2’
Un calice argent doré	40 ‘
Un autre	35 ‘
Un calice argent	35 ‘
Un autre	35 ‘
Un autre	35 ‘
Un autre	35 ‘
Un autre	50 ‘
Un reliquaire argent	30 ‘
Un petit calice argent	20 ‘
Deux burettes argent, avec bassin	10 ‘
Un ciboire argent, valeur déclarée	25 ‘
Un ciboire vermeil, valeur déclarée	30 ‘
Buffet central	

Cinq chasubles damas verts galon soir ou doré	25 ‘
Quatorze chasubles damas et soie blanches galon soir ou doré	70’’
Cinq chasubles violettes damas et soie, même galon	25 ‘
Un velours noir galon argent	8 ‘
Trois, soie noire, galon soie	15 ‘
Quatre, damas ou soie rouge, galon doré (une incomplète)	19 ‘
Une blanche, deux dalmatiques et trois chapes, soir brochée, galon or	43’’
Une chasuble, deux dalmatiques, drap d’or et trois chapes galon doré ou argenté	85’’
Même ornement complet, soie verte, galon or	85 ‘
Six dalmatiques soie brochée blanche, galon or	60 ‘
Neuf dalmatiques soie brochée or et une chasuble galon or	105 ‘
Huit dalmatiques soie blanche galon or et une chasuble	95 ‘
Buffet sous fenêtre de droite. –	
Quatre chasubles blanches soie satin ou moire galon or ou argent	60 ‘
Deux dalmatiques, une chasuble, une chape damas broché noir galon or	55 ‘
Buffet à gauche en entrant. –	
Tiroirs. Six étoles pastorales blanches	18 ‘
Deux noires	6 ‘
Six voiles huméral blancs	24 ‘
Deux rouges	8 ‘
Quatre chasubles rouge soie galon doré ou soie	60
Une chasuble, deux dalmatiques, une chape, velours noir galon argent	55 ‘
Une chasuble, deux dalmatiques, une chape, damas noir galon argent	55’’
Deux dalmatiques damas vert galon argent	20 ‘

Deux rouges galon or	20 ‘
Tiroirs à pivot. –	
Une chasuble et deux dalmatiques données en 1530 par Jean Carondelet, archevêque Palerme +1544, orfrois à broderies de personnages – 17 juin 1901. Classé.	
Quatre chapes, six dalmatiques, draps d’or broché, galon or	300 ‘
Quatre petites chapes satin broché blanc galon or	40 ‘
Buffet en face. Compartiment de gauche. –	
Dix-huit chapes draps argent à fleurs galon or et sept dalmatiques	430 ‘
Cinq chapes velours noir galon argent	100 ‘
Deux dalmatiques et une chasuble idem	35 ‘
Trois chapes violettes galon or, une chasuble et deux dalmatiques	85’’
Compartiment de gauche.	
Neuf chapes drap or broché fleurs et trois chasubles, galon or	225 ‘
Trois chapes velours noir galon argent, deux dalmatiques et une chasuble	85 ‘
Trois chapes, velours rouge, galon or	60 ‘
Deux dalmatiques et une chasuble idem	85 ‘
Un escabeau à cinq gradins, sapin	4 ‘
Une échelle double (2m.), sapin	10 ‘
Trois supports pour ornements	3 ‘
Six missels	24 ‘
Trois croix de processions ou enterrements	30 ‘
<u>Garde-meuble.</u>	
Un confessionnal	5 ‘
Un buffet noyer à six tiroirs	12 ‘
Une armoire sapin 2 m. sur 1m. 60	15 ‘

Deux tapis moquette 4m. sur 5 m.	10 ‘	
Un autre, idem, 5 m. sur 5m.	12, 50	
Un autre, idem, 8 m. sur 1 m.	4 ‘	
Deux tapis, toile-corde, de 0 m 50 : 4 mètres	2 ‘	
Un autre, idem, de 1m. : 4 mètres	2 ‘	
Un tapis moquette, de 3 m. sur 3m	4,50	
Deux autres, idem, de 0 m. 60 : 7 mètres	4,50	
Quatre autres, corde, 0 m. 50 : 7 m.	7 ‘	
Douze draperies noir, bandes de 8 m. sur 1 m. 50 en lustrine, galon fil blanc	36 ‘	
Cinq bandes, idem, 3 m. sur 5 m.	20 ‘	

Vaqué de neuf heures à midi et de deux heures à six heures le douze février.

Ch. Aubertin

3. Et le treize février, à dix heures du matin, M. le Chanoine Pheulpin, trésorier de la fabrique, nous a représenté ses livres de l'examen desquels il appert qu'il n'a aucun denier en caisse. Voir in fine. Le 4 janvier 1906, M. le Trésorier a déposé à la Trésorerie Générale (récépissé N° 5 représenté) deux titres de rente (inscriptions départementales) 3 % n° D 8600 et 8601, le premier de vingt six francs, le second de deux mille cinq cent soixante-dix-huit francs. Ce dépôt a eu lieu pour le renouvellement des titres.

D'après l'état de l'actif et du passif, il s'agirait pour le premier, d'un legs Constantin, avec charge de neuf messes basses (autorisation du 22 juillet 1861) et pour le second, d'un legs du C^{al} de Rohan, sans charge (autorisation du 11 avril 1834).

Les nouveaux titres n'ayant pas encore été remis au Trésorier, nous n'avons pu les décrire.

N° 0.422.798 3% série 2 vingt francs.

Besançon (la fabrique de l'église curiale de Saint-Jean). Legs de Joseph-Alfred Foulon et donation de Mme Joseph Léonie Feugeas, veuve de Jean-Baptiste Boussioux. Les arrérages destinés à la célébration à perpétuité de cinq messes annuelles à l'intention du testateur. Arrêté préfectoral du 9 février 1897.

Arrérages du 1^{er} avril 1897

N° 0428786 s^e2 cent onze francs.

Besançon (la fabrique de la Cathédrale de) à charge de remettre les arrérages au séminaire diocésain pour lui tenir bien d'usufruit.

Arrérages du 1^{er} octobre 1897

Note marginal. Vente d'une maison grevée d'usufruit au profit du séminaire (autorisation de vente du 10 avril 1844). M le Trésorier fait remarquer que la fabrique verse chaque année au séminaire la totalité des arrérages.

N° 0.489.253 série 2 vingt-cinq francs

Besançon (Doubs) La fabrique de l'église de Saint-Jean à.

Legs du sieur Marie-Albert Travelet. Les arrérages destinés à l'acquit d'autant de messes chaque année que le permettra le tarif approuvé de diocèse. Décret du 24 février 1891. Arrérages du 1^{er} avril 1901.

N° 0.555.323 série 2 vingt-cinq francs.

Besançon (la fabrique de l'église Saint-Jean de) legs Louis Bordier. Les arrérages seront employés chaque année à perpétuité à la célébration dans l'église Saint-Jean d'autant de messes basses pour le repos de l'âme du testateur que le permettront les dits arrérages. Arrêté préfectoral du 18 février 1903. Arrérages du 1^{er} avril 1903. Vaqué de dix heures à midi.

Ch. Aubertin

4. Et le treize février à deux heures du soir, en présence de MM. les Chanoines de Brobéque et Burlet, il a été procédé à l'inventaire des articles de lingerie.

Vingt-cinq aubes, usées, deuil et fêtes	25 ‘
---	------

Quarante amiets	6 ‘
-----------------	-----

Quatre-vingt purificatoires	6 ‘
-----------------------------	-----

Vingt cinq cingulons	1, 25
----------------------	-------

Dix nappes d'autel romaines, moyennes et grandes	15 ‘
--	------

Deux nappes de communion	3 ‘
Quatre surplis à larges manches	6’’
Six surplis à petites manches	6 ‘
Six surplis d’enfants de chœur	3 ‘
Six essuie-mains	3 ‘
Six corporaux	1, 50

Tribunes. Les chaises qui se trouvent dans les tribunes font partie des onze cents ci-dessus inventoriées.

Salle des catéchismes, à laquelle on accède par un escalier situé dans les dépendances de l’Archevêché.

Grande tribune en bois provenant de la cathédrale	200 ‘
Trois toiles cadre doré, 1 m. 20 sur 1 m.	9 ‘
Deux toiles cadre doré, 0 m. 80 sur 0. 60	2 ‘
Une toile cadre doré convexe au-dessus, 1 m. 10 sur 1m.	3 ‘
Une toile sans cadre, 1m. 50 sur 1m.	2 ‘
Une toile cadre doré convexe au-dessus, 1 m. 50 sur 1m.	4 ‘
Trente bancs	30 ‘

Un poêle fonte avec tuyaux 7,50—que les comparants déclarent appartenir à M. Burlet qui en revendique la propriété (Sallot de Borbègue, Burlet, Aubertin).

Autel en bois, avec tabernacle, autour du retable deux colonnes en bois avec fronton et deux niches adjacentes. ‘ ‘

Dans le retable une toile (L’Assomption) cadre doré 2m 50 sur 1. 50	20 ‘
Un Christ, bois, 1 m. (bois doré)	4 ‘
Quatre chandeliers, bois doré, 0m. 80	8 ‘
Dans une niche, statue en plâtre St Joseph	1 ‘
Une chaire en sapin peint	10 ‘

Table de communion en bois	“ ”
Deux crédences sapin, 4 pieds, 2 m. sur 0 m. 50	10 ‘ ’
Deuxième garde-meuble, attenant au premier	
Trois catafalques	20 ‘ ’

DECLARATIONS CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF

Aucun denier en caisse et la fabrique a diverses dettes à acquitter

OBSERVATIONS D'ORDRE GENERALE

Les évaluations ont été l'œuvre exclusive de l'agent du Domaine.

La mense curiale ne présente ni actif ni passif

~~Le présent inventaire et le classement qu'il comporte sont établis tous droits et moyens de l'Etat et des parties réservés. Sur notre réquisition, MM. ont déclaré qu'à leur connaissance il n'existe pas d'autres biens susceptibles d'être inventoriés que ceux portés au présent procès-verbal.~~

MM.² les Chanoines de Brobèque et Burlet, requis par nous de déclarer qu'à sa connaissance il n'existe pas d'autres biens susceptibles d'être inventoriés que ceux portés au présent procès-verbal, a refusé de faire cette déclaration.

En conséquence, nous avons clos le présent inventaire contenant quatorze rôles, vingt-sept renvois et trente-deux mots rayés, le treize février à six heures du soir et après lecture faite, ~~nous l'avons signé avec MM.³ ou bien~~ nous l'avons signé seul, le comparant ayant refusé de le revêtir de sa signature.

Ch. Aubertin

² Noms des représentants légaux de l'établissement.

³ Noms des comparants ou des témoins.

84. Lettre de Grosjean, adjoint au Maire, relatant l'inventaire de l'église Saint-Jean
65V3, Archives départementales du Doubs, Besançon

Besançon, le 5 février 1906

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous rendre compte des divers incidents qui se sont produits dans l'accomplissement de la mission dont vous m'aviez chargé par votre arrêté du 27 Janvier dernier.

A neuf heures du matin, en compagnie de Monsieur l'Inspecteur de l'enregistrement Aubertin, nous nous sommes présentés à la porte principale de l'église métropolitaine de St-Jean.

Le tambour de cette porte était rempli de monde et il devait en être de même dans l'intérieur de l'église, car nous avons vu se diriger de ce côté et y entrer des personnes des diverses paroisses de la ville.

A notre arrivée, nous avons fait connaître la mission que nous avions à remplir, et produit nos pouvoirs. Immédiatement le Président des marguilliers, Monsieur SALLOT de BROBEQUE a lu une autre plus énergique que la première. Monsieur l'Inspecteur de l'enregistrement, après avoir informé que le texte des protestations serait inséré à l'inventaire, demande si nous pouvions pénétrer dans l'église pour accomplir notre mission. De toutes parts, des voix s'élevèrent d'un groupe, où je reconnus M.M Estignard et Lombard, anciens magistrats, de Longeville, d'autres prêtres et M. Durant de Gevigney, pour nous interdire l'entrée de l'église. Je demandai même à ce dernier si l'on était bien décidé à s'opposer à notre entrée par la violence, il me répondit « oui » et Monsieur Lombard cria : « Oui. Oui. Vous n'entrerez pas »

Nous nous sommes donc retirés pour revenir quand les mesures destinées à assurer l'exécution de notre mission auraient été prises.

Vers deux heures moins un quart, alors que ceint de mon écharpe, je me dirigeais du côté de l'église Saint-Jean par la rue de la Vieille Monnaie, je fus abordé à la hauteur de la rue du Clos par un Monsieur blessé à la tête que je crois être un nommé DELACHAISE. Pendant qu'il se plaignait d'être maltraité, un autre âgé de vingt à trente ans, ayant cheveux et barbe bruns, pardessus de couleur vert jaune, que je reconnaîtrais parfaitement si j'étais mis en sa présence, vint agiter son poing devant ma figure et me traiter à plusieurs reprises d'assassin. Je voulus l'arrêter et je requis même un sergent du 60^e de ma prêter main forte. Mais à ce moment une

grêle de pierres m'obligea à lâcher prise et à me sauver du côté de l'église St-Jean par la rue conduisant au Château d'eau et je ne sais ce que devint mon agresseur.

En entrant dans la cour qu'il faut traverser pour pénétrer dans l'église par la porte sise en face du Château d'eau, je passai devant un prêtre portant lorgnons, que j'avais déjà vu le matin parmi les manifestants massés dans le tambour de la porte principale de la cathédrale. Il cria « Cochon, cochon, tas de cochons ! » Je lui demandai si ces propos s'adressaient à ma personne, il me répondit : « qu'ils s'adressaient à la République et aux Franc-maçons ! »

Ensuite l'inventaire s'est opéré dans l'intérieur de l'église sans incident, mais nous avons constaté un amas de chaises contre la porte principale et celle de l'escalier de l'horloge ainsi que des échelles disposées de façon à permettre à un guetteur de signaler tout ce qui se passait au dehors dans la rue en face de la porte principale.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments dévoués et distingués.

A. GROSJEAN

Adjoint

85. Cartes postales réalisées à partir de photographies prises par Petitjean le 5 février 1906 à la cathédrale Saint-Jean à Besançon.





6FI25056NF11 et 6FI25056NF10, NF Inventaires 1906, Communes B, 6FI Cartes postales, Archives départementales du Doubs, Besançon

86. Inventaire des biens dépendants de la Fabrique de l'église St Maurice de Besançon
68V4, Archives départementales du Doubs, Besançon

Département du Doubs,
n°3177.

Instruction du 2 janvier 1906,

Direction de Besançon

Direction générale des domaines.

INVENTAIRE

Des biens dépendant de la Fabrique de l'église St Maurice dressé en exécution de l'article 3
de la Loi du 9 décembre 1905

L'an 1906, le sept février, à neuf heures du matin,

En présence de MM le Docteur Prétet, président de fabrique, Payen desservant, Bouvet,
Gauderon, Enginger, membres du conseil de fabrique, Millet, adjoint au Maire, délégué par
arrêté municipal du 27 janvier

Nous soussigné, Aubertin, inspecteur des Domaines à Besançon, dûment commissionné et assermenté, spécialement délégué par le Directeur des Domaines de Besançon.

Avons procédé, ainsi qu'il suit, à l'inventaire descriptif et estimatif des biens de toute natures détenus par la Fabrique de l'église St Maurice à Besançon

Nous avons été reçu par les membres du conseil de fabrique réunis à l'intérieur du tambour de l'entrée. Après avoir pris connaissance de nos commissions et ordre de service, MM. les Président du bureau des marguilliers et Desservant nous ont donné lecture des déclarations suivantes « Messieurs, au moment où vous vous disposez à soumettre prématurément, c'est-à-dire avant la promulgation complète du règlement d'administration, notre petite église paroissiale à la première partie de cette déplorable loi, non de séparation des Eglises et de l'Etat mais d'oppression des églises par l'Etat, de cette loi volée par des législateurs qui n'en avaient pas reçu de leurs électeurs le mandat spécial, il est de mon devoir de président du conseil de fabrique et de descendant des anciens propriétaires de l'Eglise, de vous arrêter dans votre entreprise et de vous faire remarquer que vous vous trouvez ici en face d'une situation tout à fait particulière. L'Eglise St Maurice, en effet, n'appartient ni à l'Etat, ni au département, ni à la commune, mais à la fabrique elle-même. Achetée par des particuliers lors de la vente des biens nationaux, elle est devenue plus tard propriété de la fabrique et depuis près d'un siècle cette possession s'est maintenue constante, ainsi qu'en fait foi une série de faits et de documents authentiques. Nous sommes donc chez nous et nous n'avons besoin d'aucun inventaire officiel.

Dans le cas où, malgré cet avertissement, vous croiriez devoir passer outre, je vous déclare, en mon nom et ou celui de mes collègues, que nous regarderons votre acte comme une violation de notre propriété et si nous n'y opposons pas une résistance matérielle immédiate, c'est par respect pour le Saint Lien, c'est aussi par le souci de conserver intacts des biens que le pouvoir sectaire que nous subissons n'hésiterait pas à détériorer en essayant de nous les arracher de vive force. Nous faisons donc toutes nos réserves au sujet de nos droits civils. Pour ce qui est du droit religieux, nous déclarons que si, après votre acte d'usurpation, nous assistons aux opérations de l'inventaire, nous n'aurons nullement l'intention de donner par notre présence notre adhésion à ce commencement d'appropriation, mais uniquement le désir de confirmer à veiller jusqu'au bout sur les biens confiés à notre garde, et cela eu nous promettant d'obéir ensuite en tout à la décision future de souverain Pontife.

Veillez donc, Messieurs, prendre bonne note de ces déclarations et, ainsi que je vous en requiers, les consignes dans le procès-verbal que vous êtes sur le point de rédiger. Signé Sr F. Prétet

Déclaration de Desservant : Messieurs, si vous nous trouvez sur le seuil de nos églises pour faire entendre nos protestations, ce n'est point un esprit de division qui nous animé ; nous sommes les prédicateurs de la paix. Si vous nous trouvez manifestement impressionnés lors des premières mesures d'opération de la loi, c'est que nos consciences restent liées jusqu'à sa définition décisive et celle-ci n'est pas faite.

Ce n'est pas dans une église dédiée à St Maurice qu'un curé peut oublier ce que ce fier soldat répondant aux césars de son temps « Milites sumus tui, imperator, sed famen seroi Dei si tibi militiam, Illi innocentiam » Empereur, nous sommes tes soldats mais nous sommes aussi les serviteurs de Dieu. Si nous te devons l'intrépidité dans les combats, nous devons à Dieu l'impeccable correction de nos consciences.

Si vous nous trouvez résolu à garder à nos fidèles leur église, c'est que jamais possession ne fut plus justifiée. Cette église, en effet, est doublement nôtre, et par sa construction, et par sa réacquisition après la tourmente, en 1803, par les fidèles eux-mêmes.

Nous avons en mains les titres de propriété de l'édifice et de ses objets sacrés. Dans ces titres, rayonne la foi de nos pères et on ne peut les lire qu'avec des larmes dans les yeux.

Mais il y a un inventaire que l'on ne saura jamais dresser, c'est celui de toutes les grandes idées, de toutes les puissances émotions qui ont germé dans nos temples embellis par les génies chrétiens dans nos cérémonies pleines d'idéal. C'est celui de ces douleurs apaisées, de ces consolations mises au cœur de ceux qui viennent prier ici brisés par l'épreuve. C'est celui de tous ces malheureux secourus par la charité que le Christ a créée ; hier, chez moi, vous auriez pu prendre la liste de plus de 120 représentants de nos familles nécessiteuses.

L'inventaire que moi-même je ne saurais dresser, c'est celui de ces reprises de courage au cœur de nos petits soldats, éprouvés par la séparation du foyer, que j'ai nourris du pain de la parole depuis dix-sept ans dans cette église et auxquels pendant ces mêmes années, j'ai donné mon foyer, mon temps, mon cœur. Ne méprisez pas notre faiblesse, elle est voulue. Les responsabilités des luttes fratricides sont toujours lourdes à porter, surtout dans elle ont lieu à la frontière, derrière laquelle l'ennemi n'a pas désarmé.

Je vous renouvelle hautement ma protestation pour maintenir tous nos droits et garder intact notre orthodoxie, notre union à notre Archevêque et au Père commun de tous les fidèles. –

Pas de signature – M. le Desservant nous a demandé l’insertion au procès-verbal d’inventaire.

Nous avons alors demandé aux membres du conseil de fabrique et aux hommes groupés derrière lui en rangs serrés s’ils consentaient à nous livrer passage. Plusieurs voix nous l’ont énergiquement refusé. Les voix s’étant calmées, ~~sur un geste de~~ M. le Desservant, ~~celui-ci~~ et les membres du conseil nous ont invité à entrer. On voyait, par les portes ouvertes du tambour, que l’église était remplie de personnes de l’un et l’autre [illisible]. Nous avons demandé à M. le Desservant s’il répondait de l’ordre dans l’église. Sur réponse affirmative, nous lui avons fait remarquer qu’il n’avait à sa disposition aucun moyen matériel pour sauvegarder nos personnes à l’encontre des hommes qui s’opposaient à notre entrée. Sur ce, M. le Desservant et les membres du conseil ont offert de faire évacuer l’église si le service d’ordre organisé au dehors pouvait garantir les [illisible] contre les manifestations possibles de la foule réunie devant l’église.

Après divers pourparlers, le service d’ordre a été renforcé et M. le Desservant a assuré la sortie de toutes les personnes autres que les membres du conseil. Aussitôt après notre entrée, ~~il a fait fermer~~ la porte a été fermée et nous avons commencé nos opérations, en sa présence.

Ch. Aubertin

87. Lettre du Préfet au Maire de Besançon datée du 8 février et modifiant la date
d’inventaire à l’église St Pierre

AM 1P39, Archives municipales de Besançon

REPUBLIQUE FRANCAISE

Besançon, le 8 février 1906

Le préfet du département du Doubs à Monsieur le Maire de Besançon

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en exécution de l'article 3 de la loi du 9 décembre 1905 et des articles 1 à 9 du décret portant règlement d'administration publique du 29 du même mois, il sera procédé le 14 février 1906, à 9 heures du matin, par M. l'Inspecteur de l'Enregistrement à Besançon, ou par tout autre agent spécialement désigné à cet effet, à l'ouverture des opérations de l'inventaire descriptif et estimatif des biens mobiliers et immobiliers dont la fabrique de

l'église et la mense de St Pierre à Besançon ont la propriété ou la jouissance, au lieu du 12 février 1906.

Je vous prie de vouloir bien y assister, ou de vous y faire représenter, tant dans l'intérêt de l'ordre public que pour la sauvegarde des droits que la commune peut avoir sur les biens inventoriés.

Je vous transmets, sous ce pli, deux convocations établies par M. le Directeur des Domaines et destinées à M. le Desservant et à M. le Président du Bureau des marguilliers, à qui vous voudrez bien notifier d'urgence, en la forme administrative. Vous aurez soin de me faire parvenir sans délai le procès-verbal de notification ; l'accusé de réception qu'il porte devra être dûment signé ou avoir la mention du refus de signature.

Le Préfet

88. Documents autour de l’Affaire Perron-Tavernier

65/V2, Archives départementales du Doubs, Besançon

Le 8 février 1906, lors de l'inventaire à l'église Saint Martin, le juge M. Perron remet une protestation au moment de l'inventaire. La protestation de Perron s'appuie sur la plainte de M. Tavernier blessé le 5 février 1906 devant Saint-Jean. Le Préfet du Doubs en informe le Ministre de l'Intérieur :

« Besançon, le 8 février 1906

J'ai l'honneur de vous signaler l'attitude de M. Perron, juge au tribunal Civil de Besançon qui lors de l'inventaire de l'Eglise St Martin de Bregille, a protesté contre la loi. Je vous adresse ci-inclus la protestation signée de lui qui a amenée au procès-verbal de M. l'Inspecteur d'enregistrement.

Vous remarquerez, dans ce factum le passage suivant : « protester contre une législation qui viole les lois de l'Eglise » qui me paraît constituer d'une façon très nette un grave manquement à un devoir de la part de ce magistrat. »

Le 10 février 1906, le Préfet envoie une nouvelle lettre :

« Le Préfet du Doubs

A M. le Ministre de l'Intérieur

Direction Personnel et Secrétariat

Bureau 2^e

Besançon le 10 février 1906,

Pour faire suite à mon rapport du 8 du mois écoulé concernant M. Perron, juge au Tribunal civil de Besançon, j'ai l'honneur de vous faire connaître que ce magistrat s'est présenté dans les bureaux du Journal réactionnaire « La Dépêche Républicaine », pour engager un de ses rédacteurs : M. Tavernier, blessé au cours de la bagarre qui eut lieu le 5 courant devant l'église Saint-Jean, à intenter un procès à la ville de Besançon. N'ayant pas pu rencontrer M. Tavernier qui se trouvait à l'hôpital, M. Perron est allé le voir dans cet établissement.

J'ai cru devoir vous signaler l'étrangeté de cette démarche. ~~M. Perron serait nécessairement appelé à siéger dans l'affaire~~ au cas où M. Tavernier suivrait les conseils que lui a donné M. Perron, ce magistrat serait nécessairement appelé à siéger dans l'affaire. »

Le 20 mars 1906, le Préfet demande au Ministère de l'Intérieur de sanctionner Perron :

« Le Préfet du Doubs

A M. Intérieur

Bureau : affaires publiques

Besançon, le 20 mars 1906

A la date du 8 février dernier j'ai eu l'honneur de vous signaler l'attitude de M. Perron, juge au tribunal civil de Besançon, qui, lors de l'inventaire de l'église St Martin de Brégille, a remis à M. l'Inspecteur d'enregistrement une protestation « contre une législation qui viole les lois de l'Eglise. »

Je vous serai reconnaissant de bien vouloir insister auprès de M. le garde des sceaux pour que la conduite de ce magistrat qui a provoqué un véritable scandale reçoive une sanction. »

Le 24 mars 1906, le Ministère de l'Intérieur donne sa réponse :

« Paris, le 24/3 1906

Le Ministre de l'Intérieur à M. le Préfet du Doubs

Conformément au désir exprimé dans votre rapport du 20 Mars courant, j'ai signalé à M. le Ministre de la Justice l'intérêt qui s'attache à ce qu'une sanction soit réservée à l'attitude de M.

Perron, juge au Tribunal Civil de Besançon, dont la conduite a donné lieu à de très vives critiques lors des inventaires.

Je vous ferai connaître la réponse de mon collègue dès qu'elle me sera parvenue

Pr le Ministre de l'Intérieur

Le Directeur du Personnel et du Secrétariat »

89. Arrêté du 9 février interdisant l'entrée dans l'Eglise Saint-François Xavier pendant les opérations d'inventaires

AM 1P39, Archives municipales de Besançon

L'an mil neuf cent six, le neuf février à sept heures 15 m. du matin, Monsieur Lenoble, Etienne, commissaire de police de 1^{er} arrondissement de la Ville de Besançon, officier de police diocésaine auxiliaire de M. le Procureur de la République.

Vu l'arrêté en date de ce jour de Monsieur le Maire de Besançon prescrivant l'interdiction de l'entrée de l'église Saint François Xavier à partir de six heures du matin et pendant toute la durée des opérations d'inventaire qui commenceront à 9 heures. [...]

90. Inventaire des biens dépendants de la Fabrique de l'église St François Xavier à Besançon

68V4, Archives départementales du Doubs, Besançon

Département du Doubs,
n°3177.

Instruction du 2 janvier 1906,

Direction de Besançon

Direction générale des domaines.

INVENTAIRE

Des biens dépendant de la Fabrique de l'église St François Xavier à Besançon dressé en
exécution de l'article 3 de la Loi du 9 décembre 1905

L'an 1906, le neuf février, à neuf heures du matin,

En présence de MM Guyon, président du bureau des marguilliers, Bernoux, Lanchamps et S^o
Martin, fabriciens,

Perreau, adjoint au maire, délégué par arrêté municipal du 27 janvier.

Nous soussigné, Aubertin, inspecteur des Domaines à Besançon, dûment commissionné et
assermenté, spécialement délégué par le Directeur des Domaines de Besançon.

Avons procédé, ainsi qu'il suit, à l'inventaire descriptif et estimatif des biens de toute natures
détenus par la fabrique de l'église Saint François Xavier.

Nous avons été reçu par le président du bureau des marguilliers et par les fabriciens susdésignés.
Après la présentation de notre commission, de l'ordre de seroire et de l'arrêté de délégation, M.
le président a déclaré qu'il assisterait aux opérations de l'inventaire.

M. le Desservant, étant survenu, a donné lecture à haute voix, sur le seuil même de l'église,
d'une déclaration dont il n'a pas requis l'insertion.

Sur interpellation, M. le Desservant, auquel nous avons justifié de nos qualités et missions, nous
a déclaré qu'il n'assisterait pas aux opérations de l'inventaire et il s'est retiré avec ses vicaires
par la sacristie.

M. Guyon nous a donné lecture de la déclaration suivante, dont il a requis l'insertion : «Le
Conseil de fabrique, par l'organe de son Président, déclare faire les réserves les plus expresses
au sujet de la démarche qui lui est imposé.

Il proteste contre une loi qui dépossède l'Eglise en disposant au nom de l'Etat des biens dont
elle est la légitime propriétaire.

Il déclare ne reconnaître la loi du 9 décembre 1905 que dans les termes et de la manière dont le
Chef de l'Eglise la reconnaîtra, si, toutefois, il la reconnaît. La présence de quelques-uns de ses
membres aux opérations de l'inventaire ne peut avoir d'autre objet que de sauvegarder et de
défendre les intérêts de la paroisse » sans signature

M. S^o Martin s'étant retiré, nous avons alors procédé, en présence de MM. Guyon, Bernoux et
Lanchamps, à l'examen de l'église et à la description des objets, avec estimation pour les objets
mobiliers.

L'examen de l'intérieur de l'église étant terminé, nous avons voulu inventorier la sacristie ; mais, les deux portes en étaient fermées.

Du présence de cet obstacle, nous avons rendu compte verbalement à M. le Directeur.

M. le Préfet ayant prescrit d'assurer l'ouverture de la sacristie, M. le Commissaire central a procédé, avec l'aide d'un tambour, aux trois sommations réglementaires. Ces sommations étant restées sans effet, un serrurier et les ouvriers ont pratiqué l'ouverture de l'une des portes.

Aussitôt, nous avons procédé à l'inventaire de la sacristie et des couloirs et chambres auxquels elle donne accès. Les placards, tiroirs, armoires étaient ouverts, sauf deux placards et le coffre-fort ; le serrurier a ouvert les deux premiers et il a fracturé le coffre-fort dont les deux serrures avaient résisté aux crochets.

L'inventaire de la sacristie a été terminé à midi moins un quart en présence des susnommés.

M. Aubertin

[...] *Suivi d'une description de l'église et des biens*

Marqué le neuf février de deux heures à cinq heures et le seize de neuf heures à midi.

Ch.Aubertin

3. Et le seize février, à deux heures, M. Guyon, président du bureau des marguilliers, a fait les déclarations suivantes :

Appartiennent, comme étant propriété personnelle, savoir :

A. Le tableau du retable de la chapelle de Notre Dame du Bon Conseil

D. Le tableau du retable de la chapelle du Sacré Cœur

H. Le tableau du retable de la chapelle de St François Xavier

I. les deux médaillons du sanctuaire.

à M. Burlet, vicaire général, ancien pasteur de la paroisse ;

B. Les deux lustres de la chapelle de Notre Dame du Bon Conseil

C. Les médaillons, toile et plaque marbres ovales de la même chapelle

E. le médaillon avec photographie de la chapelle du Sacré Cœur

F. Le Christ avec écusson, en face de la chaire.

à M. de Vrégille, ancien pasteur de la paroisse à Besançon ;

J. les deux lustres en cristal de 40 bougies du sanctuaire,

L. la lampe-veilleuse du sanctuaire

à Madame Jacquin, demeurant à Besançon, rue Poitune

K. les deux lustres à 12 bougies du sanctuaire.

[...]

M. Guyon, président du bureau des marguilliers, requis par nous de déclarer qu'à sa connaissance il n'existe pas d'autres biens susceptibles d'être inventoriés que ceux portés au présent procès-verbal, a refusé de faire cette déclaration.

En conséquence, nous avons clos le présent inventaire contenant neuf rôles, six renvois et dix mots rayés, le dix sept février à six heures du soir et après lecture faite, ~~nous l'avons signé avec MM ou bien~~ nous l'avons signé seul, le comparant ayant refusé de le revêtir de sa signature.

Ch. Aubertin

91. Rapport d'inventaire de l'église Saint-François Xavier par Perreau

65/V3, Archives départementales du Doubs, Besançon

RAPPORT

INVENTAIRE DE L'EGLISE ST-FRANCOIS-XAVIER

9 Février 1906

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous rendre compte de la manière dont s'est effectué l'inventaire de l'église St-François-Xavier.

A neuf heures moins un quart, après avoir franchi le cordon de troupes qui barrait la rue du Lycée, j'arrive devant l'église où se trouvaient déjà M. Lémontey, commissaire central, MM. Lenoble et Pellegrin, commissaires de police, M. le Lieutenant-colonel commandant le détachement de troupes chargé d'assurer l'ordre. Peu après arrive M. Aubertin, inspecteur de l'enregistrement.

A neuf heures précises, nous entrons seuls M. l'Inspecteur et moi par la porte principale de l'église maintenue ouverte dès le matin par les soins de M. le Commissaire central. Nous sommes reçus par M. le Président et MM. les membres du conseil de fabriques qui après avoir pris connaissance de l'objet de notre mission nous prient d'attendre quelques instants l'arrivée de M. le Curé. Peu après ce dernier entouré de ses vicaires, paraît un peu agité et nerveux et à peine a-t-il entendu nos titres et qualités, qu'il se dirige vers la sortie en disant : « Je tiens à lire ma protestation devant la porte de l'église ».

Il lit alors à haute voix comme s'adressant à un public d'ailleurs absent, une longue et violente protestation et se retire aussitôt toujours entouré des membres de son clergé sans demander l'insertion de sa protestation au procès-verbal. Sur une question de M. l'Inspecteur de l'enregistrement, il répond qu'il n'assistera pas à l'inventaire. M. l'Inspecteur ayant pris acte de cette déclaration, nous entrons à nouveau dans l'église où M. le Président du Conseil de fabrique lit une courte protestation déclarant que lui et ses collègues n'assistent à l'inventaire que pour indiquer les objets appartenant à des tiers.

A dix heures, l'inventaire de l'église est terminé mais nous trouvons alors les portes de la sacristie fermées : Personne ne répond quand on frappe. Nous faisons alors observer à MM. Les Membres du Conseil de fabrique que nous allons nous trouver dans l'obligation de faire forcer la porte, si M. le curé ne se décide à ouvrir et nous les prions de faire auprès de lui une dernière démarche pour lui demander de cesser une résistance sans objet comme sans résultat. M. le Président déclare qu'il ne veut pas risquer cette démarche qui n'aboutira pas. Cependant M. le Docteur LANGCHAMP se rend auprès de M. le Curé mais revient peu après en disant avoir en effet complètement échoué dans sa tentative.

Pendant ce temps, M. Aubertin qu'i s'était rendu auprès de M. le Directeur de l'enregistrement revient accompagné de M. Bizot, sous-inspecteur, avec ordre d'employer la force si elle est nécessaire. Nous disons alors à M. le Commissaire central de procéder aux trois sommations légales qui sont faites au moyen d'un tambour du 60^e de ligne requis à cet effet. Personne ne répond. Le serrurier M. CONTAT essaye alors de forcer la serrure : Des chiffons introduits par le trou et la remplissant l'en empêchent.

Des pompiers sont alors appelés qui avec des leviers ~~cherchent à faire~~ et des haches cherchent à faire céder la porte en faisant pression sur la serrure. Ils n'y réussissent pas et sont obligés d'enfoncer le panneau central. Ils peuvent alors pénétrer dans la sacristie et achever d'ouvrir la porte. Nous entrons à notre tour, les clefs se trouvent sur les divers placards de sorte que

l'inventaire peut se faire rapidement ; seul un dernier placard est fermé et doit être ouvert de force : il contenait deux ciboires en argent.

A midi moins un quart les opérations sont terminées et nous pouvons nous retirer sans aucun incident ...

J'ai l'honneur de vous prier, Monsieur le Maire, de vouloir bien agréer l'expression de mes respectueux hommages.

PERREAU, adjoint.

Le même document se retrouve en AM 1P39, Archives municipales de Besançon, avec la note suivante adressée au Préfet :

« J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, copie de la lettre par laquelle mon adjoint, M. Perreau, m'a rendu compte des incidents qui se sont produits à l'église de Saint François Xavier, le 9 courant.

Le Maire »

92. Carte postale réalisée à partir d'une photographie prise par Petitjean le 09 février 1906 devant l'église Saint François-Xavier



6FI25056NF7, NF Inventaires 1906, Communes B, 6FI Cartes postales, Archives départementales du Doubs, Besançon

93. Caricature dans La Dépêche Républicaine de Franche Comté – organe quotidien de la politique progressiste, industriel, commercial et agricole - N°3593 – onzième année – dimanche 11 février 1906 – Supplément du Dimanche – Suite d'inventaire

7 JL 1906, Archives départementales du Doubs, Besançon



« Et moi qui me suis mis dans l'Enregistrement pour avoir une vie paisible !! »

94. Lettre de l'archevêque Fulbert Petit au Préfet du Doubs à la suite des premiers inventaires à Besançon

65V3, Archives départementales du Doubs, Besançon

Besançon, le 13 février 1906

Archevêché de Besançon

Objet : Inventaire des biens des Eglises et des Fabriques

Monsieur le Préfet,

Vous êtes le représentant parmi nous du gouvernement. C'est donc à vous que je dois m'adresser pour lui faire parvenir mes doléances et mes appréhensions.

C'est la procédure la plus correcte et la plus loyale.

Vous connaissez les protestations qui ont été faites contre l'Inventaire des biens d'Eglise prescrit par la loi des 9 – 11 Décembre 1909. Ces protestations ont éclaté surtout, à la suite de la décision prise de procéder à cet Inventaire avant que fut connu, en son entier, le règlement d'administration publique qui doit fixer l'application de la Loi. Cette précipitation irrégulière a donné à ces opérations, devant l'opinion, un caractère vexatoire.

Il faut tenir compte de cet état d'esprit pour apprécier exactement la surexcitation existante dans la partie la plus religieuse des populations.

Je n'ai l'intention de discuter ici, ni la Loi, ni l'Inventaire. Ce n'est pas le lieu. Je ne fais que signaler le fait.

Mais en dehors de toute discussion et de toutes considérations d'ordre général, les conditions dans lesquelles cet Inventaire vient de s'accomplir le Lundi 6 courant, à la Cathédrale de Besançon et le Vendredi suivant, 9, à l'Eglise Saint François Xavier, m'imposent de devoir protester contre des violences inutiles et dangereuses, qui auraient pu être évitées, et contre les illégalités graves qui ont été commises.

D'après la Loi des 9-11 Décembre 1905, et d'après le Règlement d'administration publique du 29 Décembre complété par la Circulaire ministérielle du 30 du même mois, si l'agent du domaine rencontre un obstacle à son mandat, la force publique ne peut être employée qu'après certaines formalités requises.

Dans l'hypothèse d'un obstacle, en effet, d'après la circulaire ministérielle, si M. le Préfet croit que son influence officieuse ne serait pas suffisante, pour lever toute difficulté, il doit : « prendre un arrêté par lequel il met les représentants légaux de l'établissement en demeure d'avoir, aux jour et heure fixés par lui, pour l'ouverture effective ou la reprise des opérations de l'Inventaire, à remettre les clefs à l'agent des Domaines, faute de quoi il sera procédé à l'ouverture des portes, avec le concours d'un officier de police judiciaire. »

Or, telle n'a pas été la procédure suivie ni à la Cathédrale, ni à l'Eglise Saint François- Xavier.

En ce qui concerne la Cathédrale :

L'Agent du Domaine et M l'adjoint qui avaient été reçus le matin, à 9heures, par mon délégué et par la Fabrique, ne sont pas entrés dans l'Eglise, qui était occupée par les fidèles et se sont retirés.

Sans fait nouveau, sans tentative conciliante, sans avis préalable, sans arrêté préfectoral à midi, la police et la gendarmerie d'abord, puis la troupe mobilisée cernaient l'Eglise cathédrale et en interdisaient l'accès au public.

Est-ce conforme à la loi et aux Instructions ?

De plus, et en dehors de l'inexécution de la Circulaire ministérielle, il y a eu violation de la loi :

1° A 1 heure moins quelques minutes, le Président du bureau des Marguilliers et mon représentant recevaient avis de l'Inspecteur des Domaines que l'Inventaire serait repris à 2 heures.

A 2 heures moins 20 minutes, le Président du Bureau des Marguilliers et mon représentant se rendaient à l'église métropolitaine afin d'être témoins de l'Inventaire et avec l'intention formelle d'ouvrir la Cathédrale à l'agent du Domaine.

Mais avant leur arrivée, entre 1h $\frac{1}{4}$ et 1 heure $\frac{1}{2}$, par conséquent, avant l'heure convenue pour l'ouverture, deux portes avaient été brisées. De quel droit ?

2° Je dois relever, ici, une seconde et double illégalité. M. le Commissaire central, entre 1 heure et 1 heure $\frac{1}{4}$ environ, s'était présenté non pas à la porte d'entrée de la Cathédrale, mais cinquante mètres plus bas dans la rue du Palais, à la porte d'un domicile privé, celui de la Maîtrise. Cette porte était close, comme le doit être l'entrée d'une maison où sont groupés une soixantaine d'enfants destinés au service du Chœur de la Métropole.

Sans attendre l'heure indiquée par l'agent du Domaine, M. le Commissaire central donna l'ordre aux sapeurs du général d'employer cette porte. Au premier coup qui retentit, le Directeur de la Maîtrise ouvre sa fenêtre, interpelle le Commissaire et lui fait remarquer qu'il commet une erreur que ce n'est pas là une porte de la Cathédrale, mais bien celle de la Maîtrise, c'est-à-dire d'une maison particulière.

Si, jusque là, M. le Commissaire pouvait prétexter une erreur de bonne foi, après cet avertissement du moins, elle n'était plus possible.

Sans tenir compte de l'avis, M. le Commissaire donne ordre de continuer et la porte tombe sous les coups de hache des sapeurs.

Par la cour de la Maîtrise on gagne une porte intérieure de l'Eglise qui est également fracturée. La police et les soldats pénètrent dans l'Eglise et y attendent l'heure officiellement fixée pour l'inventaire.

Ici, je dois faire toutes réserves au sujet des poursuites à intenter pour faute personnelle commise par un fonctionnaire dans l'exécution de son mandat : bris de clôture, violation de domicile et dommages causés.

En ce qui concerne la Paroisse de St François-Xavier, il y a eu la même inexécution de l'art. IV du règlement d'administration publique interprété par la Circulaire ministérielle.

En outre, M. le Maire de Besançon a cru devoir prendre un arrêté pour interdire à quiconque l'accès de l'Eglise Paroissiale à partir de 6 heures du matin, le jour où l'Inventaire devait avoir lieu à 9 heures.

Je m'abstiendrai, quant à présent, de discuter cet arrêté bien que, dans l'espèce, il ne me paraisse pas qu'il soit juridique.

Mais je signalerai d'autres illégalités :

1° Sur l'ordre de M le Maire – je dois du moins le présumer – la police municipale à la faveur des ténèbres a envahi l'église dès 5 heures ½ du matin une demi-heure avant l'heure fixée pour l'interdiction de l'accès de l'Eglise et sans que l'on put savoir, alors, si l'entrée n'en serait pas laissée libre à l'heure fixée pour l'Inventaire.

La police avait-elle le droit de prendre ainsi possession de l'édifice consacré au Culte ?

La Loi de Séparation prévoit, qu'en attendant l'organisation et le fonctionnement des associations cultuelles, les établissements publics du Culte continueront à fonctionner comme par le passé, conséquemment en se conformant à la législation antérieure. C'est donc à la Fabrique et au Curé, sous l'autorité de l'Evêque, qu'il appartient de continuer l'accomplissement de leur mandat. Le Curé conserve donc la police intérieure de son Eglise.

Or, le 9 courant, les agents de la police municipale ont pénétré dans l'Eglise malgré le Curé et, par leur présence, ont empêché ce dernier de remplir les fonctions de son ministère, l'occupation de son Eglise par la force publique ne lui permettant pas de célébrer la Saint Sacrifice avec la sécurité nécessaire et le calme voulu.

Malgré la demande formelle du Curé rappelant son droit de police intérieur de l'Eglise, M le Commissaire central et M. M. les Commissaires ont refusé de sortir de l'édifice pour permettre la célébration de la Messe, donnant toute justification de leur présence « nous occupons le terrain, nous y resterons ».

2° L'arrêté de M. le Maire fixait l'interdiction d'accès de l'Eglise à partir de 6 heures du matin. Or, à cinq heures et demie, dans l'ombre de la nuit, les commissaires en avaient pris brusquement possession.

3° L'arrêté de M. le Maire aurait dû être communiqué au Curé avant son exécution. Or l'arrêté n'a été déposé au presbytère qu'à 7 heures et demie, alors que la police était depuis deux heures dans l'Eglise et que celle-ci était cernée et les rues adjacentes barrées par la troupe dès six heures.

Les instructions que j'ai données à mon Clergé et les conseils transmis aux Fabriques, Monsieur le Préfet, n'étaient pas de nature à provoquer de pareils procédés. Tout en protestant, comme c'était mon devoir contre la violation des droits sacrés de l'Eglise et ses Catholiques fondateurs de nos temples et donateurs de leurs biens ; tout en demandant aux Curés et aux Fabriciens, jusqu'à ce que la question de principe soit tranchée pour nous par le Chef de l'Eglise d'assister à l'Inventaire sans y prêter leur coopération directe et active ; tout en prescrivant les réserves nécessaires à la revendication de tous les droits de l'Eglise et ses tiers, mes instructions au Clergé ne comportaient rien d'hostile ou de violent. Elles permettaient aux agents des Domaines d'accomplir, sans troubles, leur mission douloureuse pour nous, mais dont ils ne sont pas responsables.

En conséquence, je suis d'autant plus fondé, Monsieur le Préfet, à me plaindre et à protester contre les illégalités que je vous ai signalées. Ces procédés violents – et arbitraires, puisque la Loi ne les prescrit pas – sont de nature à exaspérer les esprits déjà surexcités. Pour ma part, je décline toute responsabilité dans les désordres et peut-être les irréparables malheurs dont ils peuvent être l'occasion, s'ils se multiplient.

Vous reconnaîtrez avec moi, je n'en doute pas, Monsieur le Préfet, qu'il est désirable que la Circulaire ministérielle du 30 décembre soit observée afin de ne pas aggraver les conflits.

J'espère que vous voudrez bien me faire savoir si vous croyez devoir donner des instructions dans ce sens en vue d'éviter le renouvellement de scènes pénibles et non exemptes de péril pour l'ordre public.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma haute considération.

Fulbert, archev. de Besançon

95. Arrêté du 13 février interdisant l'entrée dans l'Eglise Notre-Dame pendant les opérations d'inventaires

AM 1P39, Archives municipales de Besançon

L'an mil neuf cent six, le quatorze février à neuf heures du matin, Monsieur Lenoble, Etienne, commissaire de police de 1^{er} arrondissement de la Ville de Besançon, officier de police diocésaine auxiliaire de M. le Procureur de la République.

Vu l'arrêté de Monsieur le Maire de Besançon en date du 13 février courant prescrivant l'interdiction de l'entrée de l'église Notre-Dame à partir de neuf heures du matin et pendant toute la durée des opérations d'inventaire des biens mobiliers et immobiliers de la fabrique et de la dite église, inventaire prescrit par la loi des 9 -11 Décembre 1905 et devant avoir lieu ce jour 14 février à l'heure ci-dessus.

Avons notifié à M. le Desservant de l'église Notre-Dame et en son absence parlant à sa gouvernante, à laquelle nous avons [illisible] copie du dit arrêté pour qu'il n'en ignore parlent [...]

96. Photographie prise par Petitjean le 14 février 1906 devant l'église Notre-Dame à Besançon



Jean Pierre Gavigney et Lyonel Estavoyer, *Besançon autrefois, d'une guerre à l'autre : 1870-1914*, éditions Horvath, Lyon, 1989, p.66.

97. Inventaire des biens dépendants de la Fabrique de l'église St Pierre de Besançon
68V4, Archives départementales du Doubs, Besançon

Département du Doubs,
n°3177.

Instruction du 2 janvier 1906,

Direction de Besançon

Direction générale des domaines.

INVENTAIRE

Des biens dépendant de la Fabrique Saint Pierre dressé en exécution de l'article 3 de la Loi du
9 décembre 1905

L'an 1906, le quatorze février, à neuf heures du matin,

En présence de MM le Chanoine Perrin, desservant, le comte Carrelet, ~~puis~~ Guibard, le Comte
de Ste Agathe, Forien, Bertant, Vicomte d'Espières, Isembart, Perreau, adjoint au Maire,
délégué par arrêté municipal du 27 janvier

Nous soussigné, Aubertin, inspecteur des Domaines à Besançon, dûment commissionné et
assermenté, spécialement délégué par le Directeur des Domaines de Besançon.

Avons procédé, ainsi qu'il suit, à l'inventaire descriptif et estimatif des biens de toute natures
détenus par la Fabrique de l'église St Pierre à Besançon

Nous avons été reçu sur le péristyle de l'église par les fabriciens. Nous avons exhibé notre
commission et notre ordre de service ; M. Masson a agi de même et M. Perreau a présenté
l'ampliation de son arrêté de délégation.

Après quoi, l'un des fabriciens, M. le Comte Carrelet, trésorier remplaçant M. le Président du
bureau des marguilliers empêché, a donné lecture de la déclaration suivante : « Monsieur
l'Inspecteur, si c'est au nom de la loi que vous réclamez de pénétrer dans cette église, c'est
également au nom de la loi que nous nous présentons devant vous, nous, membres du conseil
de fabrique de St Pierre, pour vous barrer l'entrée : loi de 1809 qui nous a chargés de veiller à
la conservation des biens et objets affectés au culte catholique dans cette paroisse,, loi de 1905
qui nous a maintenus dans cette charge jusqu'à l'attribution des dits biens une association
cultuelle et, au-dessus des lois humaines, loi divine qui nous rend responsables devant Dieu et

les chefs de son Eglise. C'est dans la conscience de ces droits et de ces devoirs que nous puisons la conviction que participer à l'inventaire auquel nous avons été convoqués et disposer ainsi, dès maintenant et de notre propre arbitre, des biens dont nous avons la garde, serait trahir la mission qui nous est confiée.

Une telle attitude ne constitue point, de notre part, un acte de parti-pris, ni un fait de rébellion à l'autorité civile, elle se justifie par les considérations suivantes : l'article 43 de la loi de séparation exige, avant son exécution, la publication préalable du règlement d'administration publique destiné à en déterminer l'application. Or, ce règlement n'a reçu qu'un commencement de publication ; tout ce qui touche aux associations cultuelles est encore en élaboration ; quand il aura paru dans son entier, quand l'autorité religieuse aura pu se prononcer, en connaissance de cause, sur la transmissibilité de nos biens et aura admis la dévolution projetée, alors, mais alors seulement, hiérarchiquement autorisés, nous serons prêts à concevoir loyalement à un acte que nous jugeons prématuré et arbitraire dans l'état de choses actuel.

Au cas où cependant, il serait passé outre à notre opposition et où nous devrions céder à la force, nous déclarons ne vouloir figurer aux opérations de l'inventaire que sous toutes réserves, comme protestataires et comme défenseurs des droits de la fabrique et des droits des tiers sur les objets mis par eux à la disposition du culte, sans que notre présence puisse être interprétée comme un acquiescement et nous requérons la consignation de cette déclaration au procès-verbal à établir. Les Membres du Conseil de Fabrique. Signe : Comte Carrelet, Guibard, de Ste Agathe, Forien, Bertant, Vicomte d'Espiès, Isembart. »

Puis, M. Perrin a donné, à son tour, lecture de la déclaration suivante : « Messieurs, vous vous présentez au nom de l'Etat et de la commune pour procéder à l'inventaire descriptif et estimatif des biens mobiliers et immobiliers de l'église St Pierre. J'ai l'honneur de vous déclarer que je m'oppose formellement à cet inventaire, car je ne reconnais ni à l'Etat, ni à la Commune le droit d'inventarier des objets dont ils ne sont pas propriétaires. Tout ce qui est renfermé dans cette église a été acquis par la fabrique ou donné par les curés et les paroissiens de St Pierre. Par conséquent, la légalité que vous invoquez viole le droit d'autrui, en même temps que le droit de Dieu et je la regarde comme nulle et non avenue. D'ailleurs, le Souverain Pontife, seul guide des consciences catholiques au sujet aussi grave, ne s'est pas encore prononcé au sujet de cette loi de la séparation que tous les esprits vraiment libéraux considèrent comme injuste, haineuse dans son principe et perfide dans son application. C'est pourquoi je ne saurais faire un seul acte qui semblerait indiquer que j'y donne la moindre adhésion.

Il y a 35 ans, j'étais fier de lutter, sous l'habit du soldat pour l'indépendance et l'honneur de mon pays, dans les rangs de cette brave armée française, que je plais à acclamer partout où je la rencontre, malgré qu'on ait voulu naguère m'en faire un crime et qu'on ait pensé m'en punir en me spoliant injustement d'une indemnité légitime. Le crime a semblé à beaucoup un honneur et j'ai considéré le châtiment comme une récompense.

Aujourd'hui, sous la soutane de prêtre, objet de tant de haines, je suis plus fier encore de défendre les droits sacrés de la Sainte Eglise, ma Mère, car je sais que Dieu n'aime rien tant que la liberté de son Eglise.

Au jour béni où l'Evêque me conférait les ordres mineurs, il me faisait toucher les clefs d'une église et m'enjoignait solennellement de m'en ouvrir les portes qu'aux fidèles et de les fermer impitoyablement aux infidèles. Or, l'art. 2 de la loi du 9 décembre 1905 déclare que la République ne reconnaît aucun culte. Manifestement, l'Etat, au nom duquel vous vous présentez, est un infidèle. L'heure est venue pour moi d'exécuter la consigne reçue il y a 33 ans. Si je pouvais l'oublier un seul instant, il suffirait, pour me la rappeler, de jeter les gens sur ce temple placé sous le patronage du glorieux St Pierre, le premier pape. C'est à Pierre que le sanhédrin juif, précurseur des francs-maçons d'aujourd'hui, demandait une concession que sa conscience ne pouvait accorder. L'apôtre fit cette réponse inflexible comme le droit et calme comme la force : je ne puis pas !

Moi aussi, devant les sommations qui, sans doute, vont m'être faites ~~pour~~ d'ouvrir cette église pour coopérer à une œuvre qui n'est point celle de la raison, de la justice et de la liberté, mais plutôt l'œuvre de la passion inspirée et dirigée par la secte qui veut opprimer nos consciences, je répondrai invariablement : je ne dois pas, je puis pas et je ne veux pas !

Sans signature.

M. Perrin a requis formellement l'insertion de la déclaration dans le procès-verbal d'inventaire.

Après ces lectures, nous avons demandé aux membres du conseil de fabrique s'ils consentaient à nous laisser entrer dans l'église, à fin d'inventaire. Ils ont répondu négativement en se référant aux déclarations lues et ils nous ont fait connaître que toutes les portes étaient fermées. Nous nous sommes assuré de la réalité du fait en essayant d'ouvrir chacune des cinq portes, les trois du portail, celle de la sacristie, à ~~gauche et celle,~~ à droite et celle, à gauche, faisant partie d'une grille. Après ces déclarations et nos constatations, nous avons fait connaître aux membres du

conseil de fabrique que nous nous retirions et, immédiatement, nous nous sommes rendu auprès de M. le Directeur pour lui rendre compte.

Ch. Aubertin.

M. le Préfet ayant décidé que l'opération sera reprise le lendemain à six heures du matin, nous nous sommes présentés, à cette heure, devant l'église, dont toutes les portes étaient fermées. Après les sommations réglementaires à la porte principale et aux deux portes latérales, celle donnant dans la rue de la République a été fracturée et nous sommes entré dans l'église vide, assisté de MM. Bizot et Masson, sous-inspecteurs en présence de M. Perreau, adjoint. A six heures, nous avons fait parvenir à M. le Desservant des avis administratifs leur faisant connaître que les opérations seront reprises à ladite heure de six. Lors de notre entrée dans l'église, vers 6h. et demie, aucun représentant de la fabrique n'était présent et nous avons repris l'assistance, comme témoins, de MM. Gloyet, sous-brigadier de police, et Cretet, agent de la sûreté, lesquels nous ont suivi dans nos opérations. Vers sept heures, sont arrivés MM. Le Comte Carrelet, Forien et Isembart, membres du conseil de fabrique ; ils ont assisté à nos opérations. Nous avons procédé à la description des immeubles, à la constatation et à l'estimation des objets mobiliers.

Vaqué de six heures à huit heures et demie.

Ch. Aubertin

Le même jour à deux heures, nous nous sommes présenté chez M. le Comte Carrelet, trésorier, lequel nous a représenté les deniers en caisses et les titres de rente.

Vaqué de deux heures à quatre heures.

Ch. Aubertin

98. Rapport du déroulé de l'inventaire de l'Eglise Saint Pierre par Perreau
AM 1P39, Archives municipales de Besançon

« Besançon, le 15 février 1906

Monsieur le Maire

J'ai l'honneur de vous rendre compte de la manière dont s'est effectué l'inventaire de l'église Saint Pierre de Besançon.

Le mercredi 14 février à neuf heures du matin, nous avons été reçus, M. Aubertin, inspecteur de l'Enregistrement, M. Masson sous Inspecteur et moi sur le perron devant l'église par Mm les membres du Conseil au fabrique et M. le Curé.

Le président du Conseil de fabrique lit une protestation déclarant que les portes de l'Eglise sont fermées, qu'ils se refusent à les ouvrir et que si nous entrons par la force ils n'assisteront à l'inventaire qu'en « témoin attristés » ..

M. le Curé lu à son tour une protestation déclarant qu'il ne donnera pas les clefs des portes de l'Eglise « qu'il ne le peut pas, qu'il ne le doit pas, qu'il ne veut pas »

Après nous être assurés que les portes étaient effectivement fermées, nous nous sommes retirés.

Le lendemain à six heures du matin, nous nous sommes présentés à nouveau. M. le Curé a de nouveau refusé d'ouvrir les portes ... M. le Commissaire central a alors fait les sommations légales et [illisible] fait ouvrir la grille d'entrée par un serrurier : ce dernier n'ayant pu ouvrir la porte suivante on a dû en forcer un panneau.

Nous avons pu alors pénétrer dans l'Eglise que nous avons trouvée dans l'état suivant. Il n'y avait personne à l'intérieur. La porte de la sacristie était fermée. Le serrurier put l'ouvrir par une simple pression. [...]

Perreau

99. Cartes postales réalisées à partir de photographies prises par Petitjean le 14 février 1906 devant l'église Saint Pierre à Besançon.



6FI25056NF9 et 6FI25056NF8, NF Inventaires 1906, Communes B, 6FI Cartes postales, Archives départementales du Doubs, Besançon

100. Réponse de la Préfecture du Doubs à la lettre de Fulbert Petit

65V3, Archives départementales du Doubs, Besançon

« Préfecture du Doubs,

Cabinet du Préfet

Besançon, le 17 février 1906

Monsieur l'Archevêque,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre, en date du 13 février, par laquelle vous protestez contre les mesures que j'ai ordonnées afin d'assurer l'exécution des inventaires dans les églises prescrites par la loi.

Vous me dites que les instructions que vous avez données à votre clergé « permettaient aux agents des domaines d'accomplir, sans troubles, leur mission. » Vous reconnaîtrez avec moi que ces instructions ont été bien mal observées, notamment à Saint-Jean, votre cathédrale, où M. l'Adjoint au maire de Besançon, et M. l'Inspecteur de l'enregistrement ont été reçus par des injures et des menaces, et où, sous l'œil bienveillant du curé, des barricades avaient été élevées.

Vous n'ignorez pas non plus les incidents qui se sont passés lundi 12 courant au Russey : une foule, réunie au moyen de convocation adressées aux mauvais citoyens de toutes les localités du canton, fanatisées par des sermons et des prêches de la dernière violence, a maltraité et blessé un commissaire de police et plusieurs gendarmes. Le clergé du Russey serait-il donc en révolte contre autorité ?

Jusqu'ici, grâce aux mesures prises, j'ai pu éviter les bagarres à l'intérieur des monuments consacrés au culte catholiques, je m'en félicite. Mais j'ai le devoir de faire exécuter la loi ; je la ferai exécuter.

J'espère que les irréparables malheurs que vous redoutez ne se produiront pas : dans tous les cas, les auteurs d'une agitation électorale criminelle, dont vos prêtres se sont faits les complices, en supporteront la responsabilité.

Veillez agréer, Monsieur l'Archevêque, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Préfet.

101. Réponse de Fulbert Petit au Préfet

65V3, Archives départementales du Doubs, Besançon

Besançon, le 23 février 1906

Archevêché de Besançon

Monsieur le Préfet

J'ai bien reçu la lettre, datée du 17 courant, par laquelle vous m'accusez réception de celle que j'ai eu l'honneur de vous adresser le 13 du même mois. Mais je chercher vainement dans votre dépêche une réponse aux questions posées, à mes protestations contre les illégalités commises et à ma légitime demande au sujet de la Circulaire ministérielle du 30 décembre 1905.

Je dois conclure de ce silence que, d'une part, vous reconnaissez le bien-fondé de mes revendications ; et que, d'autre part, il serait inutile d'insister. Aussi, aurais-je gardé le silence si je n'avais pas le devoir de rectifier des accusations injustifiées et que, pour l'honneur de mon Clergé et des Catholiques de mon diocèse, je dois repousser.

Ce n'est, Monsieur le Préfet, ni par le Clergé, ni « sous l'œil bienveillant de M. le Curé de la Cathédrale » que M. l'Inspecteur du Domaine ou M. l'adjoint au Maire « ont été reçus par des injures et part des menaces » - si des huées ou des paroles blessantes les ont accueillis, c'est dans la rue. Or, le Clergé n'a pas la police de la rue pour y faire respecter les agents du Gouvernement.

En me signalant les incidents qui se sont produits au Russey, vous qualifiez de « mauvais citoyens » les Catholiques réunis par la crainte de voir leur Eglise violée. Je laisse aux hommes impartiaux qui connaissent les faits, le soin d'apprécier la qualification infligée à d'honnêtes gens par le premier fonctionnaire du Gouvernement de la République dans le département. Mais vous me permettez bien, Monsieur le Préfet, de vous faire remarquer que, d'après l'affirmation de témoins honorables, - et mes informations particulières confirment ce témoignage – tous les Catholiques spontanément groupés devant l'Eglise pour en interdire l'accès, sont restés calmes et dignes jusqu'au moment où ils ont été brusquement surrexcités [sic] par des gestes inconvenants et par des provocations malséantes dont je n'ai point à vous signaler l'auteur. Il ne saurait vous être inconnu.

Au surplus vous me demandez, Monsieur le Préfet, avec une ironie qui peut surprendre en matière aussi grave « s'il faut donc conclure que le Clergé du Russey serait en révolte contre mon autorité ? »

Non, Monsieur le Préfet, n'ayez pas ce souci. Le Clergé du Diocèse est respectueux de mon autorité. Il a toute ma confiance et il la mérite. Je ne crains point qu'il se révolte. Mais j'appréhende que, parfois, malgré ses efforts et malgré mon désir de pacifier les esprits justement inquiets, il ne parvienne pas à calmer l'indignation que provoquent chez des populations croyantes, l'envahissement de leurs Eglises plus encore que la partialité violente avec laquelle, dans ces derniers temps, les honnêtes gens ont été traités.

Enfin, Monsieur le Préfet, je ne puis ne pas protester avec énergie qui ne saurait vous étonner contre l'accusation doublement injuste que vous tentez de faire peser sur « mes prêtres » en prétendant qu'ils se sont fait « les complices » d'une « agitation électorale criminelle ».

« Mes prêtres » ne sont point des complices. Et d'ailleurs, il ne s'agissait nullement, dans l'espèce, d'agitation électorale. C'est là un mot d'ordre qui n'induirait personne en erreur.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma haute considération.

Fulbert, archev. de Besançon

102. Lettre du sous-préfet de l'arrondissement de Baume-les-Dames à Monsieur Le
Préfet du Doubs (Cabinet)

65V2, Archives départementales du Doubs, Besançon

« Sous-préfecture de Baume-les-Dames (Doubs)

Baume-les-Dames, le 14 Novembre 1906

J'ai l'honneur de vous adresser l'itinéraire que vous m'avez demandé de préparer en vue de la reprise des inventaires des églises.

J'ai pensé qu'il y avait lieu d'essayer de procéder en deux jours à toutes les opérations restantes à faire.

Il sera ainsi possible de connaître toutes les communes où l'intervention de la force publique sera nécessaire et de disposer d'un temps suffisant pour effectuer l'inventaire dans ces communes.

J'ai indiqué seulement l'heure de la première opération, les autres devant être faites ensuite le plus rapidement possible suivant l'itinéraire.

104. Présentation d'un inventaire – Inventaire des biens dépendant de la Fabrique de l'église métropolitaine Saint-Jean de Besançon
68V4, Archives départementales du Doubs, Besançon

DEPARTEMENT
Doubs.

DIRECTION
Besançon

INSTRUCTION
du 3 janvier 1906,
n° 2177.

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOMAINES

INVENTAIRE

des biens dépendant de la Fabrique de l'église métropolitaine
Saint-Jean, de Besançon
dressé en exécution de l'article 3 de la Loi
du 9 décembre 1903.

L'an 1906, le *vingt-neuf* du mois de *février*, à *neuf* heures du matin,
En présence de MM. ⁽¹⁾ des Chanoines *Lallot de Brohéne*, président
du bureau des marguilliers de la Fabrique,
Burlet, vicaire général et
archiprêtre, curé de l'église métropolitaine, *Phelipin*, trésorier,
M. de Feyet, *Lombard*, de *Lesigneux*, fabriciens,
Grosjean, adjoint au maire, *député* par arrêté municipal du 17 janvier,
Nous, soussigné, (nom) ⁽²⁾ *Anbertin*, inspecteur des Domaines,
dûment commissionné et assermenté,
spécialement délégué par le Directeur des Domaines à *Besançon*
Avons procédé, ainsi qu'il suit, à l'inventaire descriptif et estimatif des biens de toute
nature détenus par ⁽³⁾ *la Fabrique de l'église métropolitaine de Besançon*

(1) La Fabrique paroissiale de... ou la Mense curiale de... ou le Conseil presbytéral de...
(2) Indiquer les noms, qualités et demeures des comparants. S'il y a des défaillants, on ajoutera : et en l'absence de M... (nom et qualité du défaillant) qui ne comparait pas, bien qu'il ait été dûment convoqué, ainsi qu'il résulte de (le procès-verbal de notification) annexé au présent inventaire.
Si l'inventaire est dressé en présence de témoins, on dira : En présence de MM... (nom, profession et demeure), témoins requis en l'absence de MM..., qui ne comparaissent pas, bien que, etc.
(3) Inspecteur, Sous-Inspecteur ou Receveur des Domaines à...

105. Copie partielle de l'inventaire des biens dépendant de l'Archevêché de
Besançon, 22 janvier 1906, 1959
Boîte L22, Archives diocésaines, Besançon

PREFECTURE
DU DOUBS
1^{re} Division
1^{er} Bureau
-1-
MD/JM

République Française
Besançon, le 25 août 1959 740

Monseigneur,

Comme suite à la demande que vous avez bien voulu exprimer dans votre lettre du 20 juillet dernier, j'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, un extrait de l'inventaire des biens dépendant de l'archevêché de BESANCON qui a été dressé en exécution de l'article 5 de la loi du 9 Décembre 1905.

Veuillez agréer, Monseigneur, l'assurance de ma haute considération.

LE PREFET

Monseigneur DUBOIS
Archevêque de BESANCON

COPIN

DIRECTION GENERALE DES DOMAINES

Département du DOUBS
Direction de BESANCON

INVENTAIRE des biens dépendant
de l'Archevêché de
BESANCON

dressé en exécution de l'article 5 de la loi
du 9 Décembre 1905 -

L'An 1906 le 22 Janvier à 9 heures du matin;
En présence de MM. L'Archevêque de BESANCON
GROSJEAN, premier adjoint au Maire
de BESANCON, délégué par M. le Maire;
Nous soussigné, AUBERTIN, Inspecteur des Domaines,
dûment commissionné et assermenté, spécialement délégué
par le Directeur des Domaines à BESANCON, avons présenté
ainsi qu'il suit, à l'inventaire descriptif et estimatif
des biens de toute nature détenus par l'Archevêché
(ci-joint extraits de l'inventaire concernant les immeubles).

CHAPITRE Ier. - BIENS d (1)....

Evêque 69 h

de M. Grosjean, Ad-
joint. %.
(sign.) A.

N° d'Ordre	Description des Biens	Estimation
	Au début de l'opération, sur la présentation qui lui est faite[†] par l'agent des Domaines, l'Archevêque de Besançon a déclaré qu'il croyait devoir faire les observations suivantes: "Je prie M. l'Adjoint de m'excuser si je me permets de discuter sa présence à l'Archevêché pour l'établissement de l'inventaire prescrit par la loi des 9-11 décembre 1905. Il n'y a rien dans mes observations qui lui soit personnel. Mais je crois devoir protester contre ce qui me paraît une aggravation injustifiée des prescriptions de la loi. L'inventaire doit être dressé par les agents du Domaine. La présence d'un autre agent ne pourrait s'expliquer que si je mettais obstacle à l'inventaire. Ce n'est pas le cas. "Si le règlement d'administration publique parle de la présence du maire, ce ne peut être que pour les inventaires relatifs aux propriétés fabriciennes ou communales, aux églises paroissiales qui sont des <u>lieux publics</u> et où il peut avoir à répondre de l'ordre. "Ici, rien de semblable. J'habite une propriété de l'Etat; et mon droit d'habitation⁺ fait de l'Archevêché, aussi longtemps que j'habite légalement, mon <u>domicile privé</u>. En outre, aucune notification officielle ne constate la <u>commis-</u>	

+ dans l'immeuble %.
(sign.) A.

(1) La fabrique, la mense, le conseil presbytéral, etc.

sion de M. l'Adjoint.

"Il y aurait donc, dans ce cas, ce me semble, illégalité, et violation de domicile.

"C'est en ce sens, et pour valoir ce que de droit, que je fais ici toutes mes réserves et que je prie M. l'Inspecteur de vouloir bien re-later mes protestations au procès-verbal".

+ Fulbert, archev. de Besançon.

¹
/protestation

M. l'Adjoint a répondu qu'il avait reçu délégation et ordre d'assister à l'opération et qu'il n'avait, en cette/circonstance, qu'à exécuter sa mission et non à discuter des lois et règlements, qu'au surplus, aucune distinction n'ayant été faite au sujet de l'assistance d'un magistrat municipal aux opérations prescrites, il juge sa présence légale.

A. Grosjean.

Sur cette réponse, M. l'Archevêque, maintenant sa protestation, a déclaré ne pas s'opposer à la continuation ² de ³ la ⁴ présence ⁵ du ⁶ magistrat ⁷ municipal des opérations de l'inventaire.

Puis, M. l'Archevêque nous a fait connaître qu'il déléguait, pour le représenter M. le Chancelier de l'Archevêché, lequel nous a remis la commission suivante:

"Je soussigné, Archevêque de Besançon, délègue M. le Chanoine de Jalleranges, chancelier de l'Archevêché, assisté de M. l'abbé Mourot, secrétaire, pour me représenter à l'établissement de l'inventaire prescrit par la loi des 9-11 décembre 1905.

"Signé: Fulbert, archevêque de Besançon

"Besançon, le 21 janvier 1906".

M. le Chancelier nous a donné lecture de la déclaration suivante: "Je soussigné, délégué par Monseigneur Fulbert Petit, Archevêque de Besançon, pour assister à l'inventaire des biens de la mense archiépiscopale, 1^{er} proteste, en son nom, contre une législation qui viole les lois canoniques et les droits de l'Eglise; 2^{er} fais expresse réserve, en tant que de besoin, de tous les droits de l'Archevêque sur les biens, meubles et immeubles; 3^{er} déclare que, de ma présence à cet inventaire, on ne peut rien en préjuger de l'attitude que Nous aurions à prendre au sujet de la loi de séparation.

Nous agissons, sur ce point, selon la décision qui sera prise par le chef spirituel de l'Eglise Catholique.

Signé: Le Chanoine de Jalleranges, chancelier de l'Archevêché.

Puis, M. l'Adjoint, qui ne s'était pas muni de la pièce ci-après décrite parce qu'il estimait qu'en l'absence du maire, il tenait ses pouvoirs des dispositions de la loi municipale de 1884, l'a produite pour ne laisser aucune équivoque sur l'objet de sa mission:

Mairie de Besançon.

Extrait du registre des arrêtés du maire de la Ville de Besançon du 20 janvier de l'an 1906

Nous, Maire de la Ville de Besançon,

Vu la loi du 5 avril 1884, art.82,

Vu la circulaire ministérielle du 30 décembre 1905 et les instructions de M. le Préfet du Doubs, en date des 13 et 15 janvier 1906,

Arrêtons:

Article 1er. M. Grosjean, adjoint, est délégué pour assister aux opérations de l'inventaire des biens meubles et immeubles de l'archevêché, de la mense de l'archevêché et du chapitre métropolitain, qui auront lieu respectivement les 22, 24 et 26 janvier, à partir de neuf heures du matin.

Article 2. M. l'Adjoint Grosjean est invité à assurer, par sa présence, l'exécution du présent arrêté.

Besançon, le 20 janvier 1906.

Le Maire.

Signé: Baigne.

Pour ampliation

Le Maire:

Signé: Baigne

Vaqué de neuf heures à midi et renvoyé à 2h.¹/₂
d'un commun accord.

sept mots nuls"/.
(sign.)A.

(Ch.) Aubertin

CHAPITRE II. - BIENS de l'Etat, des Départements et des Communes
dont l'Archevêque n'a que la jouissance.

N° D'Ordre	DESCRIPTION DES BIENS	ESTIMATION
1.	Palais archiépiscopal situé place St Jean n° 8 (actuellement place de la Convention), ainsi désigné sur le tableau des propriétés de l'Etat - Biens affectés au ministère des Cultes. N° 130 - Doubs - Bâtiments, Cour et jardin de l'Archevêché - superficie 48 ares 72 centiares - Valeur 800.000 Fr - Ministère des Cultes. Affectation en vertu d'une ordonnance royale du 30 août 1842. Palais archiépiscopal. Cet immeuble est ainsi décrit sur le sommaire de la direction des Domaines: Vol.1 n°1 - Besançon - Bâtiments, cours et terrain de l'Archevêché, divisés en deux parties, l'une de 2735 mètres, dite "le Vieil Archevêché", l'autre de 1672 m., acquise sur les fonds départementaux. Valeur approximative: 115.000Fr. Affectés au service des cultes de temps immémorial. Servant au logement de l'Archevêque. N° 130 du tableau général des propriétés de l'Etat. La première partie estimée 35.000Fr, la seconde 80.000Fr; cette dernière partie a été rachetée et mise à la disposition de Mgr l'Archevêque par du 18 octobre 1822, ensuite de l'ordonnance royale du 11 septembre précédent. Vol.1 n°198. Une maison située à Besançon, place St-Jean n°6, attenant à l'Archevêché et consistant en un rez-de-chaussée élevé sur cave, en un étage, cour, jardin, logement sur le derrière, écurie, aisances et dépendances. L'acquisition de cet immeuble qui est destiné à être réuni au palais archiépiscopal a été autorisée par ordonnance royale du 30 août 1842; elle a eu lieu par acte passé devant Me Robbe, notaire à Besançon, le 28 novembre 1842 moyennant la somme de 26.500Fr. Superficie: 465 mètres. - N° 130 du tableau général des propriétés de l'Etat. Vol.4 n° 1267. Affectation au service des Cultes d'un ancien corps de garde, coté-, superficie: 0 à 32 cent. Valeur approximative 800Fr. Par un décret du 27 9bre 1893, le corps de garde, précédemment au service du Génie (n° 1694 du tableau général) a été affecté au service des Cultes. Aux termes d'un procès-verbal dressé en 3 originaux le 17 janvier 1894, l'im-	

meuble a été remis au Domaine qui l'a remis lui-même aux Cultes.

Le corps de garde a été démoli.
Le palais archiépiscopal est limité à l'est par la rue St Jean (actuellement rue de la Convention), au midi par la cathédrale et la rue du Chapitre, au nord par diverses propriétés particulières, à l'ouest par la place du Palais.

Déclare M. le Chancelier que M. l'Archevêque actuel a contribué de ses deniers personnels à l'installation du calorifère jusqu'à concurrence de moitié de la dépense, laquelle s'est élevée au total à environ quinze mille francs.

Déclare le même que le même Prélat a contribué de ses deniers personnels à la construction d'un pavillon annexé derrière la chambre à coucher et ce à concurrence de sept à neuf mille francs environ. X Le Chanoine de Jallerange.

2. Immeubles par destination; objets immobilisés par des décisions ministérielles en vertu de l'article 525 C.C., décrits et estimés dans l'inventaire du mobilier de l'Etat (ordonnance du 7 avril 1819) savoir (inventaire refondu le 29 décembre 1900 et récoilé pour la dernière fois le 15 décembre 1905):
- | | |
|--|-------|
| art. 21. Grand salon- Deux glaces- décision du 23 7e 1828 | 1 600 |
| 33. Salon de la rotonde- Une glace- même décision | 600 |
| 48. musée: deux statues en pierre, armoire en sapin, tabernacle, deux gradins, une gloire -même décision | 200 |
| 54. Petit salon. Une glace. " " | 800 |
| 57. Petite salle à manger. Une glace. même décision | 334 |
| 64. Chapelle St Nicolas. Deux anges adorateurs - même décision | 600 |
| Les objets du musée (art.48) ont été détériorés par l'incendie de 1883. | |
| 96. Chambre à lessive. Deux chaudières même décision | 90 |

total 4.224

En cet endroit, M. l'Adjoint déclare, en

ce qui concerne la limite ouest du palais,
ce qui suit:

"Le cadastre (1834) figure comme appartenant
"à la Ville de Besançon tout le terrain de la
"place du Palais, les bâtiments formant la
"limite des terrains de l'Archevêché. Les ga-
"leries souterraines sont bien placées sur le
"sol de la voie publique. Le terrain en na-
"ture de jardin, place du Palais, près de la
"rue Casenat, devant une fenêtre du palais,
"appartient à la Ville". A. Grosjean.

3. Objets mobiliers appartenant à l'Etat et
compris pour une somme de 22.751Fr,89c dans
l'inventaire précité du 29 décembre 1900

22.751 89

N°27. Salon de la Rotonde: un canapé de 5
pieds, bois noir, velours rouge et agréments
estimé 300Fr doit être décrit comme il suit:
un canapé de 5 pieds, bois d'acajou, soie noi-
re et agréments (n°66 de l'inventaire du 30
janvier 1884).

N°9. Grande salle à manger: rideaux assortis
avec bordures (6 rideaux); ces objets se
trouvent actuellement dans le vestibule de
l'appartement d'honneur; rideaux en drap
avec bordure rouge.

L'agent des Domaines, en comparant l'in-
ventaire avec le relevé des objets d'art,
constate que figurent sur ce relevé:
le n°22: un tableau garni de son cadre, en
haut le sm.66 environ (20Fr)

106. Calendrier des inventaires à Besançon

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAM EDI	DIMAN CHE
22 janvier Inventaire des biens meubles et immeubles de l'archevêché	23 Inventaire à la synagogue	24 Inventaire à l'église de Velotte et de la mense de l'archevêché	25	26 Inventaire au chapitre métropolitain	27	28
29 Inventaire du temple protestant	30	31 Inventaire à l'église de la Madeleine	1 ^{er} février	2 Inventaire empêché à Notre-Dame	3	4
5 Inventaire à la cathédrale Saint-Jean	6	7 Inventaire à l'église Saint Maurice	8 Inventaire à l'église Saint Martin	9 Inventaire à l'Eglise Saint François- Xavier	10	11
12 <i>Incidents au Russey</i>	13 Lettre de Fulbert au Préfet	14 Inventaire à l'église Notre- Dame Inventaire empêché à Saint Pierre	15 Inventaire à Saint-Pierre	16	17	18

La répartition des objets (1906-1911)

107. Lettre du préfet du Doubs au Ministre de l'Instruction publique des Beaux-Arts et des Cultes - 26 Novembre 1906

MAP 25 – 082, Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, Charenton-le-Pont.

L'approche du terme légal fixé par la loi du 9 décembre 1905, pour la mise sous séquestre des biens des établissements du culte, a appelé mon attention sur l'Archevêché de Besançon, qui le 13 Décembre prochain va faire retour à l'Etat.

Un examen minutieux de toutes les pièces se rapportant à cet établissement, notamment de tous les inventaires successifs du mobilier qu'il contient et de tous les dons ou legs qui ont pu être faits en sa faveur, m'a révélé l'existence de véritables richesses artistiques.

A côté d'un mobilier banal, sans valeur, on trouve des tableaux qui ne dépareraient pas non plus beaux musées nationaux.

Quarante d'entre eux au moins sont des œuvres d'art d'une valeur réelle. Je me borne à citer :

Un Christ à la colonne, de l'un des Carrache

Un portement de Croix de Cigoli

Une descente de Croix du Dominiquin

Le sommeil de l'Enfant Jésus, d'Annibal Carrache

Une scène de l'Histoire de Venise au XIIIe siècle de Paul Véronèse

Saint Théodule multipliant la vendange d'Adrien Van der Venne

Deux paysages de Claude Lorrain

Quatre marines de Joseph Vernet

Deux magnifiques portraits de prélats par Hyacinthe Rigaud

L'enlèvement des Sabines du Poussin

Le Peseur d'or gravure de Rembrandt

Plus un certain nombre de vieux ornements précieux, mitres, crosses, croix avec émaux, etc.
etc ...

Le palais archiépiscopal de Besançon ayant été pillé et dévasté pendant la Révolution, le véritable musée d'art qu'il contient à l'heure actuelle, y a été amené par les archevêques qui se sont succédés depuis cette époque. L'un plus particulièrement a contribué à l'enrichir, et l'on peut dire que tout ce qui s'y trouve de plus précieux, comme tableaux notamment, vient de lui.

C'est le Cardinal de Rohan, qui mourut archevêque de Besançon le 8 Février 1833.

J'ai eu la curiosité de rechercher son testament qui est du 8 avril 1829. En voici le passage intéressant : « Je laisse tous les meubles que j'ai apportés à Besançon, ma chapelle comprise, ainsi que ornements à mes successeurs les archevêques futurs de Besançon. Je n'en excepte que les portraits et tableaux de famille et l'argenterie de table aux armes de ma famille, que mon frère reprendra pour mon neveu Josselin. »

Quelle interprétation donnera-t-on à ces mots : « à mes successeurs les archevêques futurs de Besançon ? ». Il est certain que l'attribution de tous ces chefs d'œuvre, d'une grande valeur, va soulever de gros procès. Je n'ai pas cru devoir vous laisser ignorer l'existence d'une pareille collection artistique, non plus que les conditions précises dans lesquelles vont vraisemblablement s'engager autour d'elle, de sérieuses contestations.

Je laisse à l'Enregistrement, qui va prendre sous séquestre tous ces biens, le soin de veiller tout d'abord à leur conservation, ensuite à leur attribution définitive, mais il m'a paru qu'il était imprudent de ne pas signaler au gouvernement, afin qu'il puisse prendre toutes les mesures qu'il croira utiles, la présence, à l'Archevêché de Besançon, d'objets par leur valeur artistique, méritent de retenir tout spécialement l'attention.

Le Préfet du Doubs

108. Lettre du député Charles Beauquier et vœu du conseil municipal de Besançon -
10 janvier 1907

MAP 25 – 082, Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, Charenton-le-Pont.

Paris, 10 janvier 1907

Monsieur le Maire,

Messieurs les membres du Conseil Municipal,

La loi sur la séparation des Eglises et de l'Etat, par suite du refus du clergé de constituer des associations cultuelles, a eu pour conséquences de mettre sous séquestre nombre d'immeuble affectés à des services ecclésiastiques, lesquels immeubles, comme les archevêques, évêques et

grand séminaire, pour ne citer que ceux-là renferment la plupart du temps des objets d'art et des bibliothèques souvent d'une grande valeur.

L'archevêché de Besançon et le grand séminaire peuvent certainement figurer parmi ces édifices, riches en objets précieux.

Une ville comme la nôtre, capitale intellectuelle de la Franche Comté, où toutes sortes d'institutions dans le domaine des lettres, des arts, et des sciences ont pour mission d'instruire la jeunesse et de permettre aux artistes, aux amateurs, aux érudits de toutes sortes de se livrer avec fruit à leurs travaux, ne peut laisser disperser ces trésors sans en revendiquer énergiquement la possession.

J'ai l'honneur de vous demander, Monsieur le Maire, de vouloir bien provoquer, de la part du Conseil Municipal, une délibération pour demander au Ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes, que les richesses artistiques et littéraires renfermées dans les divers établissements, qui étaient directement ou indirectement affectés au culte, soient conservés dans la Ville de Besançon, dont elles enrichiraient les musées et les bibliothèques.

Agréez, Monsieur le Maire et Messieurs les Conseillers municipaux, l'assurance de mes sentiments absolument dévoués.

Ch. Beauquier

Sur l'avis conforme de la Commission d'administration, le Conseil déclare à l'unanimité, s'associer à l'idée émise par M. Beauquier ; il sollicite respectueusement de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts l'affection aux musées et bibliothèques de la Ville des richesses artistiques et littéraires qui peuvent être contenus dans les immeubles de l'archevêché et du grand séminaire.

Les Membres présents ont signé.

Pour extrait conforme

Le Maire

109. Lettre du Sous-secrétaire d'Etat des Beaux-Arts au Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des cultes - 20 janvier 1907

MAP 25 – 082, Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, Charenton-le-Pont.

J'ai déjà eu l'honneur, à différentes reprises, d'appeler votre attention sur les dangers que couraient les œuvres d'art figurant jusqu'ici dans les évêchés et séminaires récemment évacués et je vous ai demandé si vous ne seriez pas d'avis, comme mesure de sauvegarde, de les faire déposer, à titre provisoire, dans les Musées de la région.

D'autre part, il a été certainement porté à votre connaissance comme à la mienne que nombre d'objets mobiliers figurant dans les églises sont journellement distraits de leur lieu d'origine et mis en vente, bien qu'ils se trouvent placés sous la protection de l'article 16 de la loi du 11 Décembre 1905.

Dans ces conditions, j'ai été amené à me demander si, pour remédier à cet état de choses, il ne serait pas nécessaire de constituer une Commission dont seraient appelés à faire partie des représentants des Administrations des Finances, de la Justice, des Cultes et des Beaux-Arts, en vue de rechercher les meilleurs moyens d'arrêter ces fruits et ces aliénations qui, si des mesures efficaces ne sont pas prises à ce sujet, risqueraient, en dépit à l'encontre de la volonté du législateur, d'amoindrir le patrimoine national artistique de la France.

Je vous serais très reconnaissant, Monsieur le Ministre, de vouloir bien me faire connaître le plus tôt qu'il vous sera possible votre sentiment à cet égard.

110. Demande d'affectation des objets en faveur des musées et bibliothèque de la ville de Besançon - 8 mai 1907

MAP 25 – 082, Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, Charenton-le-Pont.

Le Directeur du service des Cultes, à Monsieur le Sous-secrétaire d'Etat des Beaux-Arts.

J'ai l'honneur de vous transmettre ci jointe une délibération du conseil municipal de Besançon tendant à obtenir que les richesses artistiques et littéraires contenues dans les immeubles de l'Archevêché et du grand séminaire soient affectées aux musées et bibliothèques de la ville.

En matière de demandes d'affectation de biens mobiliers ou immobiliers repris par l'administration des Domaines en vertu des lois des 9 Xbre 1905 et 2 janvier 1907, le rôle du service des Cultes est limité à la centralisation et à la transmission avec avis des demandes de

cette nature à M. le Ministre des Finances. C'est à vous qu'il appartient dès lors, de faire procéder à l'instruction de la demande dont il s'agit en ce qui concerne les musées de Besançon et de me la faire parvenir ensuite avec vos propositions.

111. Lettre de l'inspecteur Marcou à l'issue d'une visite à Besançon - 4 septembre 1907

MAP 25 – 082, Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, Charenton-le-Pont.

L'inspecteur général des Monuments historiques à M. le Sous-secrétaire des Beaux-Arts

Conformément à vos instructions, je me suis rendu, le 9 août dernier, à Besançon, en vue d'examiner les objets mobiliers garnissant le palais archiépiscopal et le grand séminaire de cette ville, et de déterminer ceux d'entre eux qu'il conviendrait de distraire à l'aliénation à laquelle l'administration des Domaines est appelée à procéder incessamment.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint la liste des pièces qui n'ont paru devoir être retenues dans ces deux établissements.

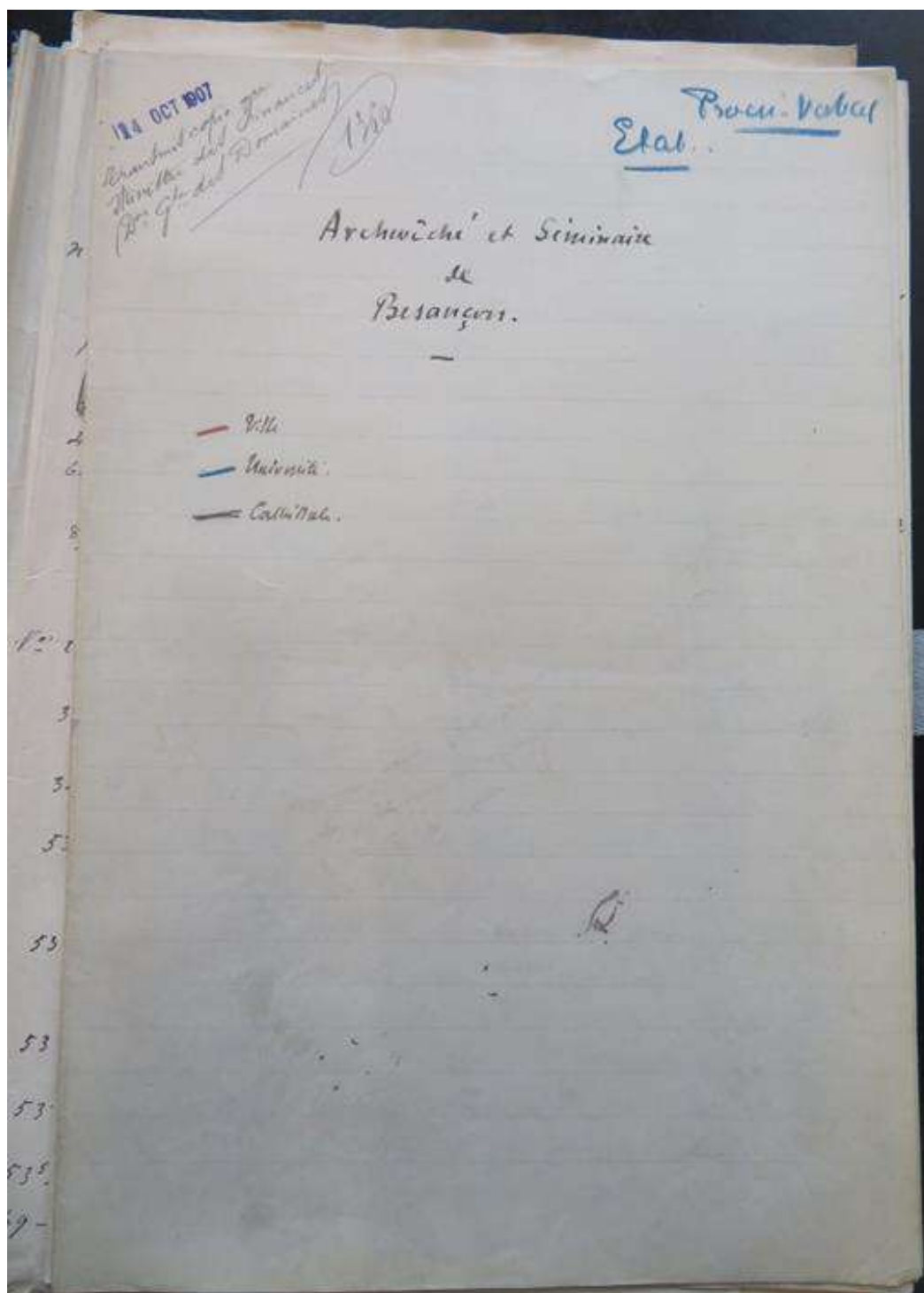
L'archevêché de Besançon est, avec celui de Reims, le plus riche de ceux que j'ai visité jusqu'à ce jour. Parmi les pièces figurants à l'inventaire du mobilier légal, je signalerai particulièrement une toile attribué à Paul Véronèse (n°76) – Le Christ conduit par les soldats, dans un décor d'architecture vénitienne, - classé par arrêté du 10 août 1904 ; et, parmi les nombreux tableaux faisant partie de la mense archiépiscopale et provenant de donation ou de legs faite par le Cardinal de Rohan, le Cardinal Mathieu et les archevêques de Pressigny et Dubourg, deux paysages de Claude Lorrain, deux autres de Joseph Vernet, une Descente de Croix attribuée au Dominiquin, un très précieux dessin de N. Poussin, l'enlèvement des Sabines ; les portraits de Jean d'Estrées, abbé commendataire de St Claude et du Cardinal A. de Rohan-Soubise, par H. Rigaud, et, d'autre part, une curieuse tapisserie allemande du XVe siècle, inspirée d'un roman de chevalerie et une croix processionnelle, en argent en partie doré, qui fut donnée au XVIe siècle à la ville d'Ornans par le Cardinal Granvelle. Ces différentes pièces figurent sur la liste de classement, où elles ont été inscrites par arrêté du 10 août 1904.

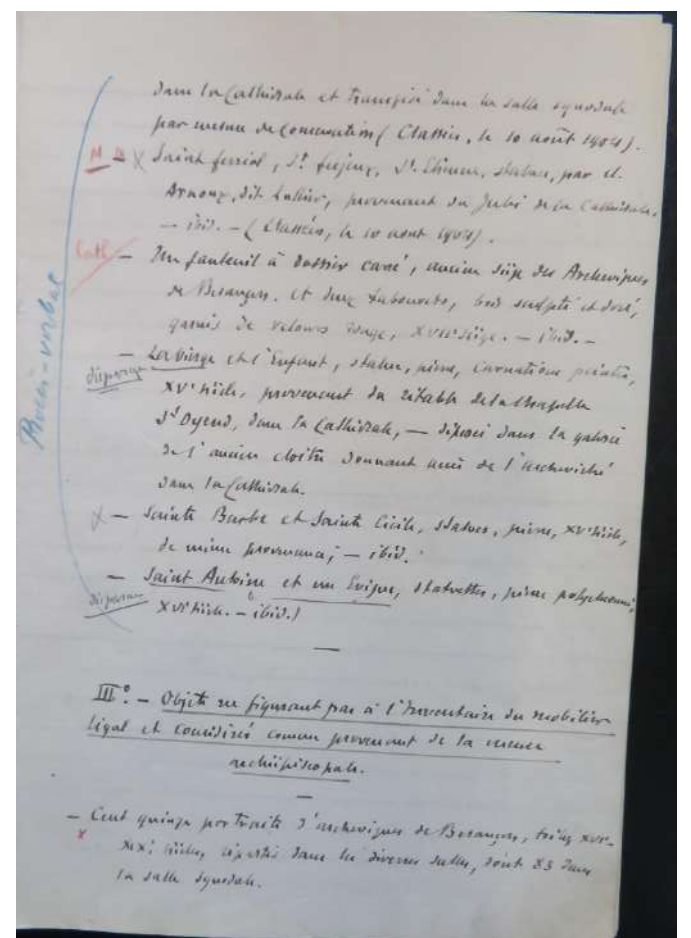
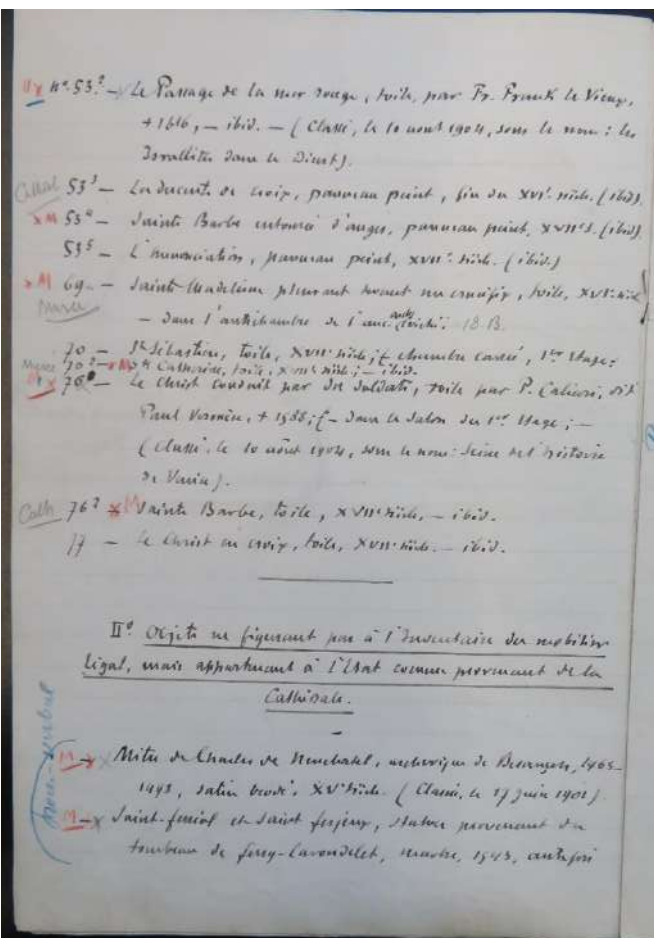
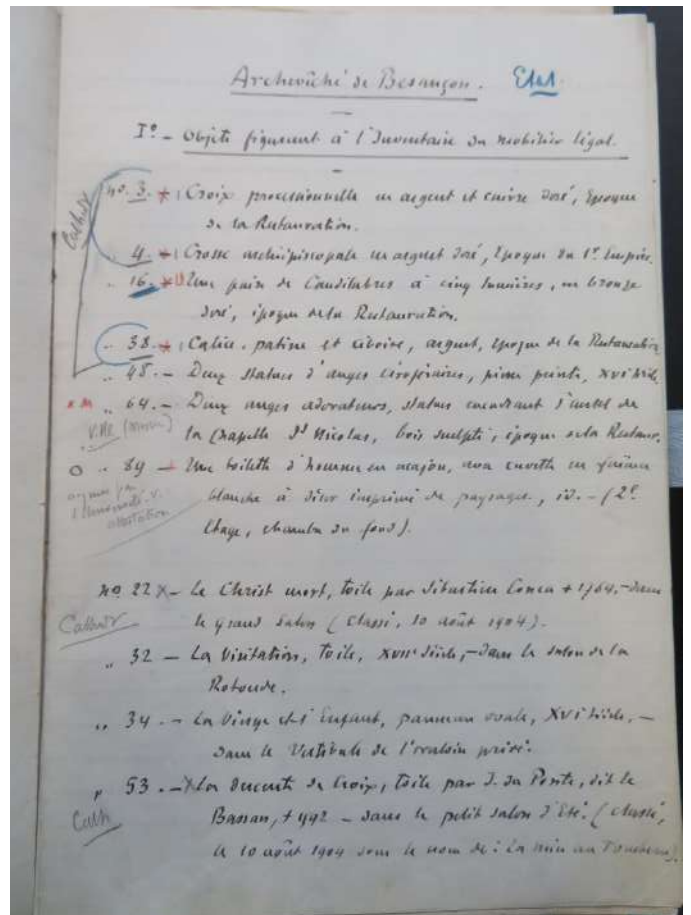
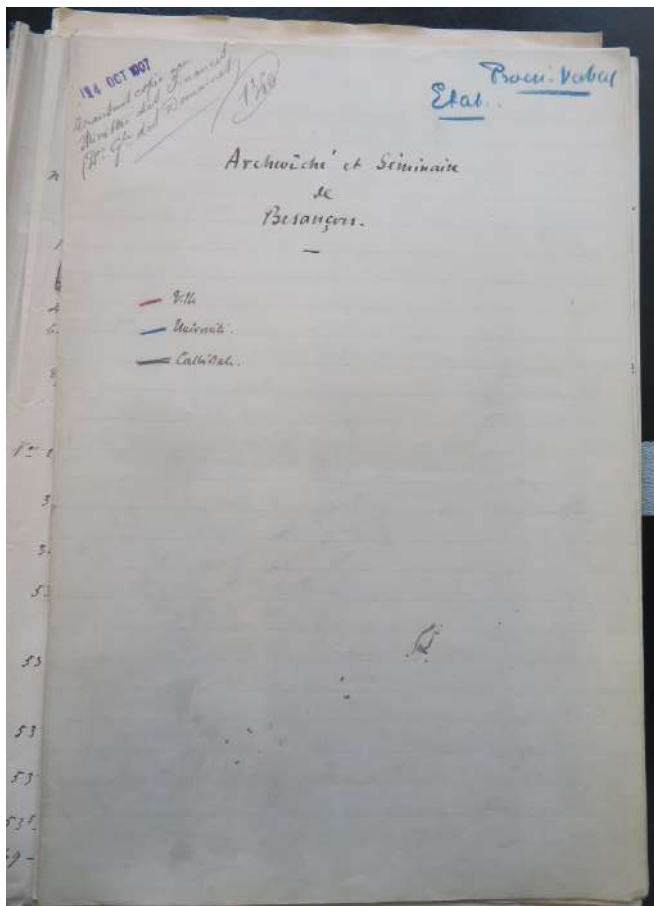
F. Frantz Marcou

112. Proposition de répartition par Marcou - Liste d'objet Archevêché et Séminaire de Besançon - 14 octobre 1907

MAP 25 – 082, Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, Charenton-le-Pont.

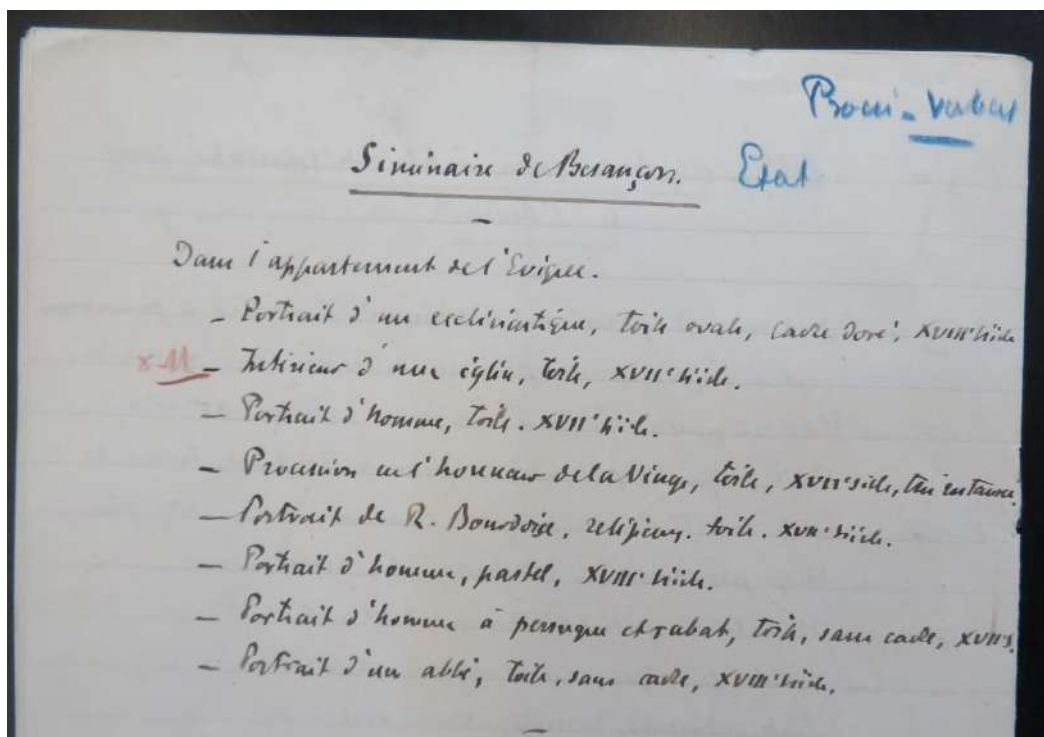
Version originale et annotée par Marcou. Sur sa copie, Marcou mettait des tirets de couleurs pour distinguer la destination des œuvres. Ce code couleur étant trop difficile à rendre sur une version retranscrite, il est préférable de présenter ici les brouillons de Franz Marcou.





- Vx - Cartel sur toile, cirelle verte et bronze doré; caudon bleu
le Roy, époque de Louis XV; - dans la grande salle
à manger.
- Deux portraits de prélats, toiles, XVIII^e. école, - dans la
salle de billard.
- Vx - Deux médaillons d'or six figures, bronze doré; époque
de la restauration, - dans le grand salon.
- Vx - Cartel sur toile, marqueterie de cuivre et d'écaillé,
carnau de Patour, à Beaumont, épi. de L. XIV, - ibid.
- Mx Hx le Portement de Croix, nouveau peint par Ligot, + 1869.
^{sur B.}
- Dx (Classe, le 10 août 1904) - ibid.
- Xx - Deux paysages, toiles
pour Claude Lorrain, + 1882, - ibid.
- (Classe, le 10 août 1904)
- Vx - Deux marines, toiles, par Joseph Veret, + 1784 et
deux marines, toiles par Beauvais, + 1818, - ibid., -
- Dx (Classe, toutes les parties sous le nom de J. Veret, le
10 août 1904).
- Vx - Enceinte suzeraine Anchin, toile par Pierre Patel, + 1776.
- ibid. (Classe, le 10 août 1904).
- Mx - Portrait de Jean d'Estrois, évêque comendataire de
St-Louis, toile par Hyacinthe Rigaud, + 1743; - ibid.
(Classe, le 10 août 1904).
- Mx - Portrait du cardinal Armand Gaston de Rohan-Soubise,
épisc. de Strasbourg, 1749, toile
par Hyacinthe Rigaud,
- ibid. (Classe, le 10 août 1904.)

- Musee M Le Christ et un docteur n. la loi, nouveau point, le. alt.
XVII^e siècle. - ibid. - (Clair', 10 août 1904) 42 fr.
- Le Christ descendu de la croix, la Vierge et la Madeleine,
peint toile ovale, XVIII^e siècle, - ibid. -
M X - L'Enlèvement de Sabine, dessin à la plume par Nicolas
Poussin, + 1669, - petit salon d'été. (Clair', 10 août 1904)
136. - La descente de Croix, toile attribuée au Dominiquin, + 1640,
- ibid. - (Clair', 10 août 1904).
M X - L'Adoration des Rois, peinture sur laque, par fr. frank,
le Jeun. + 1642, - ibid. - (Clair', 10 août 1904)
Musee M X Les deux de Tobie, nouveau point par fr. frank,
+ 1642, - ibid. - (Clair', 10 août 1904) 50 fr.
M X - Deux paysages, d'après deux pastoraux, 1700, XVIII^e siècle,
- ibid. -
M X - Le Temple de Tibéri, paysage, XVIII^e siècle, - ibid. -
Musee M X Les Enfants d'Israël, nouveau point, XVIII^e siècle - ibid.,
19 fr.
M X - Marine, sc. hollandaise, toile, XVIII^e siècle, - ibid.
M X - Paysage, d'après un paysage, sc. hollandaise, XVIII^e siècle,
- ibid.
Musee M X Portrait d'un religieux en surplis, toile, XVIII^e siècle. - ibid. 30 fr.
M X - Portrait d'un homme, toile, sc. de Louis XIV, - ibid.
M X - Le Repas des Rois, d'après un dessin d'André Le Nôtre,
toile, XVIII^e siècle, ibid.
- St Charles Borromeo, St François de Sales, St Jeanne de
Chantal, petits portraits XIX^e siècle, - ibid.



113. Note sur les tableaux et objets d'art de l'ancien Archevêché envoyée à la
Préfecture du Doubs – 1908 (non daté)

65V9, Archives départementales du Doubs, Besançon.

TABLEAUX :

Une dizaine de tableaux appartenant à l'Etat, méritent d'entrer au Musée de Besançon : 4
marines de Vernet, 2 portraits de Rigaud et quelques toiles dont les auteurs sont indéterminés,
sont dans ce cas.

Restent des tableaux et des dessins, dont un de Poussin, qui appartiendraient à la succession
de Rohan.

OBJETS D'ART :

2 tapisseries, dont une, petite, semble avoir une grande valeur.

2 pendules, l'une de style Louis XV, et l'autre de style Louis XVI, signée Paliard, de
Besançon.

Une croix de procession, qui semble un travail italien du XVI^e siècle.

Des objets divers, comme vieux encensoirs, un Bouddha en bronze

LIVRES :

Conformément aux prescriptions de M. Chevreux, inspecteur général des Bibliothèques et des Archives, M. Gazier, conservateur de la Bibliothèque municipale, et M. Prieur, bibliothécaire de l'Université, ont fait un examen détaillé de la bibliothèque de l'ancien Archevêché. Ces Messieurs ont reconnu que plusieurs centaines de livres pourraient y être prélevés pour augmenter les fonds des deux bibliothèques dont ils ont la charge. Il est probable que les bibliothèques du Chapitre et du grand Séminaire, qui restent à explorer, ne fourniront qu'un petit nombre d'ouvrages qui n'aient été déjà signalés dans la bibliothèque de l'Archevêque. Il est tout à fait désirable que l'attribution de ces livres soit faite au plus tôt.

NB. – M. Marcou, inspecteur général des Beaux-Arts, a examiné les œuvres d'art de l'Archevêché, et a indiqué de façon précise à M. le Directeur des Domaines à Besançon toutes celles qui, à son avis, devraient être réservées pour les Musées de la Ville de Besançon.

114. Lettre de Marcou à propos de la future répartition - 23 Juin 1908

MAP 25 – 082, Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, Charenton-le-Pont.

L'inspecteur général des Monuments historiques à M. le Sous-secrétaire des Beaux-Arts

Par délibération du 10 janvier, le Conseil municipal de Besançon, s'associant à une proposition de M. Beauquier, député, a écrit le vœu que 'les richesses artistiques et littéraires renfermées dans les divers établissements qui étaient directement ou indirectement affecté au culte soient conservé sans la ville de Besançon, dont elles enrichiraient les musées et la bibliothèque ».

La ville de Besançon possède en effet un important musée tout indiqué pour recevoir les œuvres d'art diverses dans le mobilier de l'archevêché et du grand séminaire, dont la liste est jointe à mon rapport du 4 septembre dernier. Mais, en raison de leur abondance, il est à prévoir que toutes ne peuvent par trouver place au musée ; certaines d'entre elles se recommandent d'ailleurs plus par leur caractère documentaire ou iconographique que par leur absolue valeur artistique. C'est pourquoi les bâtiments de l'archevêché ayant récemment été affectées au service de l'Université de Besançon, il semble que certaines des pièces en question pourraient être laissés dans l'immeuble qu'elles occupent actuellement et attribuées, à titre de dépôt, à ladite Université. Il serait au surplus entendu, qu'elles ne pourraient servir à l'ameublement de locaux d'habitation et qu'elles resteraient accessibles au public dans la plus large mesure. Le départ entre les pièces devant aller au Musée et celles qui resteraient à l'Université pourrait facilement être établi par une entente entre la municipalité et le Recteur de l'Académie, que le

Préfet du Doubs serait appelé à provoquer. La Ville et l'Université auraient à délivrer récépissé des objets laissés à la jouissance de chacune d'elles.

D'autre part, il conviendrait semble-t-il, de faire déposer à la Cathédrale, propriété de l'Etat, la crosse et la croix archiépiscopales et un ciboire inscrit à l'inventaire du mobilier légal sous les n° 3, 4 et 38, comme peut-être aussi d'y faire rentrer un certain nombre de pièces, en particulier des morceaux de sculpture qui en ont été autrefois distraits par mesure de préservation.

P. Frantz Marcou

115. Lettre de l'Académie de Besançon demandant une conservation régionale des
objets bisontins - 3 Juillet 1908

MAP 25 – 082, Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, Charenton-le-Pont.

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien intervenir auprès de M. le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts, pour la prompte solution de l'affaire suivante :

L'ancien Archevêché de Besançon est occupé depuis le mois d'avril par divers services de l'Université de Besançon. Mais nous avons laissé à la disposition de l'Administration des Domaines plusieurs salles pour la conservation du mobilier et des objets d'art qui sont la propriété de l'Etat. Or, il nous serait tout à fait nécessaire d'entrer en jouissance de ces locaux parce qu'ils doivent être utilisés en novembre prochain pour les besoins de l'enseignement et qu'il conviendrait de les aménager pendant les vacances.

M. le Directeur des Domaines et moi sommes d'accord pour demander la venue d'un Inspecteur général des Beaux-Arts, qui préparerait l'affectation définitive des objets qui présenteraient une valeur artistique : le reste pourrait être vendu par les soins des Domaines.

C'est la visite de cet Inspecteur général que je vous serais reconnaissant de vouloir bien faire hâter s'il est possible.

Et en même temps, je vous serais très obligé, et l'Université avec moi, si les Beaux-Arts voulaient bien autoriser le dépôt dans les salles de l'Université, d'un certain nombre d'objets qui, bien que d'une certaine valeur artistique, ne constituent pas des pièces de musée. Il me serait très agréable de savoir que M. l'Inspecteur des Beaux-Arts a reçu des instructions dans ce sens.

Veillez croire, Monsieur le Directeur, à mes sentiments de respectueuse considération.

116. Lettre du Directeur de l'Enseignement supérieur au Sous-secrétaire d'Etat des Beaux-Arts - 5 novembre 1908

MAP 25 – 082, Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, Charenton-le-Pont.

Le Directeur de l'Enseignement supérieur, conseiller d'Etat, Monsieur le Sous-secrétaire d'Etat des Beaux-Arts

M. le Recteur de l'Académie de Besançon a pris possession le 31 décembre 1907, au nom de l'Université de cette ville, des locaux de l'ancien Archevêché, mis à la disposition du Département de l'Instruction publique par Décret du 11 du même mois. Les meubles, objets d'art et tableaux qui garnissaient ces locaux ont été rassemblés, en attendant qu'il en ait été fait attribution dans l'ancienne salle synodale et dans la Chapelle St Nicolas. Mais M. le Recteur me fait connaître que ces dispositions, qui rendent indisponibles les locaux en question, ne sauraient se prolonger sans inconvénient. La salle synodale, notamment, affectée aux cours publics, ne se trouve pas, de ce fait, disponible au moment où la rentrée scolaire s'effectue ; d'autre part, l'impossibilité d'accéder à la Chapelle empêche d'installer des appareils de chauffage dans les laboratoires qui viennent d'être installés à l'étage inférieur.

Je vous serais reconnaissant, Monsieur le Sous-secrétaire d'Etat, de vouloir bien déléguer à Besançon, en vue de procéder dans le plus court délai, à la répartition définitive des tableaux et objets d'art restés en dépôt dans les locaux de l'Université. M. Frantz Marcou, Inspecteur général des monuments historiques, qui a déjà rempli des missions analogues.

117. Réponse du Sous-secrétaire d'Etat des Beaux-Arts au Directeur de l'Enseignement supérieur - 13 novembre 1908

MAP 25 – 082, Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, Charenton-le-Pont.

Le sous-Secrétaire des Beaux-Arts à Monsieur le Directeur de l'Enseignement supérieur, conseiller d'Etat.

Par lettre du 5 novembre courant vous avez bien voulu me demander de faire procéder dans le plus bref délai à la répartition définitive des tableaux et objets qui restent actuellement déposés dans les locaux de l'ancien archevêché mis à disposition de l'Université de Besançon.

En réponse à cette demande, je m'empresse de vous faire connaître que l'affectation des objets dont il s'agit a été arrêtée en principe et au profit tant du Musée de Besançon que de l'Université elle-même, mais il m'est impossible d'en faire la remise aux parties intéressées sans avoir entre les mains le décret d'attribution prévu par la loi du 13 avril 1908. Le décret actuellement en

préparation sera prochainement soumis par M. le Ministre des Cultes à la signature de M. le Président de la République, je veillerai aussitôt après à ce que les objets réservés par mon administration au palais archiépiscopal de Besançon reçoivent la destination commise.

Mais en attendant, et si les nécessités du service exigent que l'Université prenne immédiatement possession de la salle synodale et de la Chapelle St Nicolas, il ne sera sans doute pas impossible de transférer provisoirement dans une autre partie de l'Archevêché les meubles et objets d'art qui immobilisent les deux locaux. J'invite M. Marcel Boutterin, architecte des Monuments Historiques à Besançon, à se mettre en rapport avec M. le Recteur et à aviser, d'accord avec lui, aux moyens de rendre disponibles dès à présent les salles de l'ancien Archevêché dont l'Université ne saurait se passer au moment de la rentrée scolaire.

118. Lettre du Préfet du Doubs sur la situation à l'Université - 21 novembre 1908
MAP 25 – 082, Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, Charenton-le-Pont.

Le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur à Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts.

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint, un extrait du rapport du 5 novembre 1908 de Monsieur le Préfet du Doubs.

Lorsque par application du décret du 11 Décembre 1907 l'Université de Besançon fut, en Janvier dernier, mise en possession des locaux de l'ancien archevêché, il fut convenu avec l'administration des Domaines que les meubles, tableaux et objets d'art seraient maintenus provisoirement dans les locaux, en attendant qu'une décision ait été prise au sujet de leur affectation. Aucune décision n'est encore intervenue, et cet état de choses ne saurait se prolonger sans préjudice pour l'Université. La salle synodale, affectée aux cours publics, n'est pas disponible à la rentrée ; d'autre part, l'impossibilité de pénétrer dans la sacristie de la chapelle empêche d'installer les appareils de chauffage nécessaires au laboratoire des fraudes situé immédiatement au dessous. Il serait à désirer que M. le Ministre voulut bien envoyer à Besançon un inspecteur des Beaux-Arts pour procéder au partage des tableaux et des objets d'art.

Signé Godefroy. Préfet du Doubs

119. Lettre de Marcel Boutterin à propos du mobilier à transférer - 27 novembre 1908

MAP 25 – 082, Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, Charenton-le-Pont.

L'architecte ordinaire des Monuments historiques à Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts.

Monsieur Padé, nouveau Recteur de l'Académie de Besançon très préoccupé de son installation n'a pu m'entendre qu'aujourd'hui au sujet du transfert du mobilier et des objets d'art classés de l'Archevêché.

Avant de prendre l'avis de monsieur le Recteur, j'ai dû consulter le Directeur des Domaines et voici ce qui a été décidé :

Le mobilier non classé doit être vendu dans quelques jours, il ne restera dans la salle synodale et dans la Chapelle Saint-Nicolas que les objets d'art qui seront tous réunis dans une pièce contigüe à cette chapelle.

Or, le transport des tableaux ou autres objets se fera sans grands frais, sous la surveillance de Monsieur l'Inspecteur des Domaines, avec quelques journées d'ouvriers, soit environ trente francs.

De cette façon, la salle synodale deviendra libre et l'Université n'aura plus rien à réclamer, la chapelle Saint-Nicolas étant elle-même classée dans les Monuments historiques.

L'Architecte ordinaire

Boutterin

120. Note de frais du transfert du mobilier réservé de l'archevêché - 4 janvier 1909

MAP 25 – 082, Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, Charenton-le-Pont.

L'architecte ordinaire des Monuments historiques à Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts.

J'ai l'honneur de vous remettre ci-joint le compte des frais de transfert du mobilier réservé de l'archevêché, dans une salle de dépôt contigüe à la Chapelle St Nicolas.

Cette opération s'est faite après entente avec l'ad des domaines et sous ma surveillance directe.

L'Architecte ordinaire

Boutterin

121. 18 janvier 1909 – Mobilier réservé de l'ancien archevêché

MAP 25 – 082, Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, Charenton-le-Pont.

Le s s d'Etat des B. Arts

A M. Préfet Doubs

Le 2 Décembre dernier, j'ai autorisé M. Boutterin, architecte ordinaire des M. H à Besançon, à faire exécuter le transfert du mobilier réservé de l'ancien archevêché dans une salle de dépôt contiguë à la chapelle St Nicolas.

Cette opération ayant été faite tout récemment et après [illisible] avec l'Ad des Domaines, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai provoqué l'établissement d'une ordonnance de délégation de la somme de 16f 45 pour vous permettre de mandater au préfet des ayants droit le montant des frais qui leur sont dus.

Ci-joint une facture et son état de frais.

Signé : Dujardin Beaumetz

122. Enregistrement du décret attribuant à l'Etat des objets de l'ancien archevêché
et du grand séminaire de Besançon - 24 février 1909

MAP 25 – 082, Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, Charenton-le-Pont.

Administration des Cultes

Décret

Le Président de la République Française

Sur le Rapport du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Cultes, et du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts ;

Vu les propositions du Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts en date du 13 janvier 1909 ensemble la liste annexée aux dites propositions tendant à attribuer à l'Etat par application du § 1^{er} 5^o de l'article 9 de la loi du 9 décembre 1905, modifié par la loi du 13 avril 1908, des œuvres d'Art ayant appartenu à l'Archevêché et au Grand séminaire de Besançon ;

Vu les inventaires dressés par les agents de l'Administration des Domaines ;

Vu l'avis du Ministre des Finances ;

Vu les lois des 9 décembre 1905, 2 janvier 1907 et le décret du 16 mars 1906.

Vu la loi du 13 avril 1908.

DECRETE

Article premier.

Sont attribués à l'Etat, pour recevoir la destination prévue par l'article 9 § 1^{er} 5° de la loi du 9 décembre 1905 modifié par la loi du 13 avril 1908 :

Les œuvres d'art ayant appartenu : 1° à l'Archevêché de Besançon ; 2° au Grand Séminaire de Besançon, et portés sur la liste ci-dessus visée.

Article 2.

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Cultes, et le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 1^{er} février 1909.

Signé : A. FALLIERES.

Par le président de la République :

Le Garde des Sceaux, ministre de la Justice et des Cultes, Signé : Aristide BRIAND.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Signé : Gaston DOUMERGUE

123. Lettre du sous-secrétaire d'Etat des Beaux-Arts à Monsieur le Préfet du Doubs
sur le déroulé de la répartition - 1er mars 1909

MAP 25 – 082, Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, Charenton-le-Pont.

Le sous-secrétaire d'Etat des Beaux-Arts à Monsieur le Préfet du Doubs

Par ~~lettre~~ décret du 1^{er} février 1909 rendu conformément à l'article 1^{er}, § 1^{er}, 5^e de la loi du 15 avril 1908, décrit dont M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Cultes, vous a fait tenir une ampliation, M. le Président de la République a prononcé l'attribution à l'Etat et l'affectation au Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts de divers objets mobiliers qui garnissent l'archevêché et le Grand séminaire de Besançon.

Je vous adresse ci-joint la liste de ces objets en même temps que celle des objets qui figuraient à l'inventaire du mobilier légal. L'affectation au département des Beaux-Arts devra être réalisée au moyen de procès-verbaux de remise conforme au modèle inclus et dressés par le Directeur des Domaines du département ou son délégué et un représentant de mon administration.

Je vous prie en conséquence d'inviter M. le Directeur des Domaines du Doubs.

Il s'agit et de désigner, pour représenter l'Administration des Beaux-Arts dans cette opération, M. Marcel Boutterin, architecte des Mon^t historiques à Besançon.

Conformément aux déclarations consignées dans l'exposé des motifs de la loi du 13 avril 1908, les objets provenant des établissements supprimés seront laissés à leur lieu d'origine ; les uns doivent être offerts au musée de Besançon, tandis que les autres seront mis à disposition de l'Université, tous à conditions qu'ils ne [illisible] à l'ameublement des locaux d'habitations et qu'ils restent accessibles au public dans la plus large mesure. Exception sera faite seulement pour la crosse et la croix archiépiscopale ainsi que pour un ciboire (N^o3, 4 et 38 de l'inventaire du mobilier légal) qui seront déposés contre récépissé à la cathédrale, propriété de l'Etat, par les soins de M. l'architecte Boutterin ... Il y aura sans doute lieu de faire rentrer aussi à la cathédrale certains morceaux de sculpture qui en ont été autrefois distraits par mesure de préservation.

Je vous prie de faire connaître à la municipalité de Besançon, ainsi qu'à M. le Recteur de l'Académie, les dispositions qui les concernent, et de provoquer sans retard une entente entre la ville et l'université pour la répartition des meubles et œuvres d'art dont il s'agit, et leur adhésion une fois obtenu, de les inviter à faire transporter aussitôt que possible dans les locaux qui leur sont destinés les objets qu'elles auront accepté de recevoir en dépôt.

Vous trouverez ci-joint le modèle du procès-verbal de dépôt qui aura établi en deux exemplaires dont l'un devra m'être adressé.

124. Procès-verbal de remise par l'administration du Domaine à l'administration des Beaux-Arts des œuvres d'art ayant appartenu à l'Archevêché de Besançon. 12 mars 1909

MAP 25 – 082, Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, Charenton-le-Pont.

République française.

Préfecture du Doubs.

Procès-verbal de remise par l'administration du Domaines à l'administration des Beaux-arts des œuvres d'art ayant appartenu à l'archevêché de Besançon.

Entre les soussignés :

M. Boutterin, archiviste des monuments historiques, demeurant à Besançon, représentant l'administration des Beaux-Arts, et M.Ozial, recenseur du Domaine demeurant à Besançon, représentant l'administration des Domaines.

Il a été dit et arrêté ce qui suit :

Un décret du 1^{er} février 1909, inséré au Journal officiel du 23 Février 1909, rendu en execution de l'article 1^{er} et 1^{er} 50 de la loi du 13 avril 1908 a été attribué au Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-arts, comme provenant d'un ancien établissement ecclésiastiques supprimé, les objets mobilier désignés dans la liste ci-jointe existant dans l'ancien Palais archiépiscopal et provenant de la mense.

Par application du décret du 1^{er} février 1909, M. Ozial déclare remettre ces objets à M. Boutterin qui en prend charge au nom de son service et qui en assurera la Conservation à partir de ce jour.

Fait quadruple, à Besançon, le douze mars 1909

Signatures

Archevêché de Besançon

I^o. – Objet figurant à l'Inventaire du mobilier légal.

N°3. - Croix processionnelle en argent et cuivre doré, Epoque de la restauration

N°4. - Crosse archiépiscopale en argent doré, Epoque du 1^{er} Empire

N°16. – Une paire de candélabres à cinq lumières, en bronze doré, époque de la Restauration.

N°38. – Calice, patine et ciboire, argent, époque de la restauration.

N°48. – Deux statues d'anges céroféraires, pierre peinte, XVIIe siècle.

N°64 – Deux anges adoreurs, statues encadrant l'autel de la chapelle saint Nicolas, bois sculpté, époque de la restauration.

N°89- Une toilette d'homme en acajou, avec cuvette en faïence blanche à décor imprimé de paysages (2^e étage, chambre du fond.)

N°22. – Le Christ mort, toile par Sébastien Conca, 1764. Dans le grand salon (classé 10 août 1904.)

N°32. La Visitation, toile, XVIIe siècle, dans le salon de la Rotonde.

N°34. La Vierge et l'enfant, panneau ovale, XVIe siècle, dans le vestibule de l'oratoire privé.

N°53. La Descente de croix, toile par J. du Ponte dit le Bassan, 1592, dans le petit salon d'été (classé le 10 août 1904 sous le nom de la mise au tombeau.)

N°53². Le Passage de la mer rouge, toile par Fr. Frank Le Vieux, +1616, -ibid.- (classé, le 10 août 1904, sous le nom : les Israélites dans le Désert)

N°53³. La Descente de croix, panneau peint, fin du XVIe siècle (ibid).

N°53⁴. Sainte Barbe entourée d'anges, panneau peint, XVIIe siècle (ibid).

N°53⁵. L'annonciation, panneau peint, XVIIe siècle (ibid).

N°69. Sainte Madeleine pleurant devant un crucifix toile XVIe siècle dans l'antichambre de l'ancien archevêché.

N°70. Saint Sébastien, toile, XVIIe siècle (chambre carrée, 1^{er} étage.)

N°70² Sainte Catherine, toile XVIIe siècle (Ibid.)

N°76. Le Christ conduit par les soldats, toile par P. Calieni dit Paul Véronèse. 1588. Dans le salon du 1^{er} étage ; (classé la 10 août 1904 sous le nom de : Scène de l'histoire de Venise.)

N°76² Sainte Barbe, toile, XVIIe siècle, ibid.

77. Le Christ en croix, toile, XVIIe siècle , ibid.

II° Objet ne figurant pas à l’Inventaire du mobilier légal, mais appartenant à l’Etat comme
provenant de la Cathédrale

Mitre de Charles de Neufchatel, archevêque de Besançon, 1465 – 1498, satin brodé, XVe siècle (classé le 17 juin 1901)

Saint-Ferréol et Saint Ferjeux, statues provenant du tombeau de ferry-Carrondelet, marbre, 1543 autrefois dans la cathédrale et transféré dans la salle synodale par mesure de conservation (classés le 10 août 1904)

Saint Ferréol, St Ferjeux, St Etienne, statues, par Cl. Arnoux dit Lullier, provenant du Jubé de la Cathédrale – ibid. – (classées, le 10 août 1904).

-Un fauteuil à dossier cané, ancien siège des Archevêques de Besançon, et deux tabourets, bois sculptés et doré, garnis de velours rouge, XVIIe siècle. – ibid. –

- La Vierge et l’Enfant, statue, pierre, carnation peintes, XVe siècle, provenant du retable de la Chapelle St Oyend, dans la Cathédrale, déposée dans la galerie de l’ancien cloître donnant l’accès de l’archevêché dans la cathédrale. (*disparue*)

- Sainte Barbe et Saint Cécile, statues, pierre, XV siècle, de même provenance, ibid.

- Saint Antoine et un évêque, statuettes, pierre polychrome, XVe siècle, ibid. (*disparue*)

III° Objets ne figurant pas à l’Inventaire du mobilier légal et considérés comme provenant de
la mense archiépiscopale.

- Cent quinze portraits d’archevêques de Besançon, toiles, XVIe-XIXe siècles, répartis dans les diverses salles, dont 83 dans la salle synodale.

- Cartel sur salle, écaillé verte et bronze doré cadran de la Roy, époque de Louis XV dans la grande salle à manger.

Deux portrait de prélats, toiles, XVIIIe siècle, dans la salle de Billard.

Deux candélabres à six lumières, bronze doré, époque de la restauration, dans le grand salon.

Cartel sur socle, marqueterie de cuivre et d’écaillé cadran de Pallar à Besançon, époque de Louis XIV, ibid.

Le portement de croix, panneau peint par Cigoli, 1613. (Classé le 10 août 1904) ibid.

Deux paysages, toiles par Claude Lorrain, 1682, ibid (classés le 10 août 1904.)

Deux marines, toiles par Joseph Vernet, 1789 et deux marines, toiles par Zelman, 1616 – Ibid (classés toutes les quatre sous le nom de J. Vernet le 10 août 1904.)

Enée sauvant Anchise, toile par Pierre Patel, 1676 – Ibid. (classée le 10 août 1904.)

Portrait de Jean d'Estrées, abbé commanditaire de Saint-Claude, toile par Hyacinthe Rigaud – 1793, ibid. (classée le 10 août 1904)

Portrait du cardinal Armand gaston de Rohan Soubise, évêque de Strasbourg, 1749, toile par Hyacinthe Rigaud – ibid. (classée le 10 août 1904)

Ecran à double face, Saint-Honoré, évêque ; Saint-Honoré bénissant les pains, toile XVIIIe siècle, Ibid.

Crucifix, croix de bois, christ de bronze, XIXe siècle, Ibid.

Tapisserie, scène d'un roman de chevalerie, travail allemand, XVe siècle, Ibid. (classé le 10 août 1904)

Tapisserie : le Triomphe d'Alexandre, interprétation réduite d'après Lebrun, aubusson XVIIe siècle, Ibid. (classée la 10 août 1904.)

Deux volets d'un triptyque, portraits de R. Chevroton, abbé de Montbenoit et de P. Chevroton, capitulaire d'Ornans, panneaux peints du XVIIe siècle, dans la salle de la Rotonde. (classés 10 août 1904.)

Saint Théodule, toile attribuée à Adrien Van der Venne, 1665, ibid. (classée 10 août 1904)

La sainte famille, toile XVIIe siècle, Ibid.

Portraits des papes, Benoit XIV et Clément XIV toiles, XVIIIe siècle, Ibid.

Portrait du Cardinal S. Fr. Aug. De Rohan-Chabot, archevêque de Besançon, 1833, toile par Agrais, Ibid. (classée par arrêté du 10 août 1904.)

Paysage par Antoine Bail, toile 1867, Ibid.

Grande lampe suspension à réservoir, bronze vert et doré, époque de la restauration, dans le salon d'été.

Cavalcade d'intronisation du pape Alexandre VIII en 1689, toile école italienne, dans l'antichambre de l'ancien archevêché (classé 10 août 1904.)

Le Christ et un docteur de la loi, panneau peint, école allemande, XVIIe siècle, Ibid. (classé 10 août 1904.)

Le Christ descendu de la croix, la Vierge et la Madeleine, petite toile ovale, XVIIe siècle - Ibid.

L'enlèvement des Sabines, dessin à la sépia, par Nicolas Poussin, 1665, petit salon d'été. (classé le 10 août 1904)

La descente de croix, attribuée au Dominiquin, 1641, Ibid. (classé le 10 août 1904.)

L'adoration des mages, peinture sur cuivre, par fr. Franck le jeune, 1642. Ibid. (classée le 10 août 1904.)

Les noces de Tobie, panneau peint par Fr. Franck le jeune, 1642, Ibid. (classé 10 août 1904)

Deux paysages, ruines avec personnages gouaches. XVIIIe siècle, Ibid.

Le Temple de Tivoli, gouache, XVIIIe siècle, Ibid.

Les Disciples d'Emmaüs, panneau peint, XVIIe siècle, Ibid.

Marine, école hollandaise, toile XVIII siècle, Ibid.

Paysage, château et parc, école hollandaise, XVIIIe siècle, Ibid.

Portrait d'un religieux en surplis, toile, XVIIe siècle, Ibid.

Portrait d'un seigneur, toile, époque de Louis XIV, Ibid.

Le repas chez Simon, dans un décor d'architecture, toile XVIIIe siècle, Ibid.

Saint Charles Borromée, Saint François de Sales, Sainte Jeanne de Chantal, petits pastels, XIXe siècle, ibid.

Guéridon circulaire en marqueterie de marbre, ceinture de cuivre, pieds de bois sculpté et doré, époque de la restauration, ibid.

Petite commode secrétaire à trois tiroirs, acajou, époque du 1^{er} empire, Ibid.

Deux vases en porcelaine blanche et dorée, à décor de figures antiques dorées, époque de la restauration, ibid.

Console circulaire en acajou, à plateau de marbre, garni de bronze doré, époque de Louis XVI, Ibid.

Croix processionnelle donnée par le cardinal de Granvelle à la ville d'Ornans, argent en partie doré sur aune de bois, XVIe siècle (classée par arrêté du 27 juin 1901) Ibid.

Petite statuette de Bouddha, bronze, sur un siège et un socle d'ébène, travail chinois, Ibid.

Eruptions du Vésuve, de l'Etna et du Stromboli, trois gouaches (?) fin du XVIIIe siècle (dans la petite salle à manger.

Les Cascatelles de Tivoli, deux toiles, XVIIIe siècle, Ibid.

Deux paysages, ruines et architecture, toiles XIXe siècle, Ibid.

Pietà, panneau peint XVIIe siècle, dans le vestibule.

La mort de Saint François Xavier, toile XVIIIe siècle (dans le salon du 1^{er} étage)

Portrait de Pie VII, d'après David, toile du XIXe siècle (classé par arrêté du 10 août 1904) Ibid.

La pêche miraculeuse, toile, XVIIe siècle, Ibid.

Portraits de deux évêques mitrés, toile, XVIIIe siècle, Ibid.

Portrait de M. Dubourg, évêque de la Louisiane, 1816, toile, Ibid.

Portrait d'un prélat, toile 1785, Ibid.

Portrait d'un cardinal, toile, XVIIIe siècle, Ibid.

Tête de Saint-Jean Baptiste, panneau peint, XVIe siècle, Ibid.

Portrait d'un pape devant un crucifix, toile XVIIIe siècle, Ibid.

L'adoration des idoles, toile XVIIIe siècle (dans la chambre des évêques)

Représentation d'un ostensor offert par le clergé de Besançon à Pie IX, 1850, deux toiles, XIXe siècle, Ibid.

Un pape coiffé de la tiare, toile, XVIIe siècle (dans la chambre carrée)

Sainte Véronique étendant le voile qui porte l'empreinte de la face du Christ, toile XIXe siècle, (dans la chambre à coucher du fond.)

L'annonciation deux panneaux peints, XIVe siècle (classés par arrêté du 10 août 1904, dans l'antichambre du 1^{er} étage.)

Saint Joseph charpentier éclairé par l'enfant Jésus, toile attribuée à Gérard Honthorst, école flamande, XVIIIe siècle (dans une chambre du 1^{er} étage)

Cléopâtre devant la tombe de Marc-Antoine

Andromaque pleurant sur les cendres d'Hector

Les deux gravures en manière noire par Thomas Burke, d'après Angélica Kauffmann, 1772, Ibid.

La présentation au temple, gravure par Paul Pontiers, d'après PP. Rubens, 1659, Ibid.

Vases sacrés formant la chapelle du cardinal de Rohan : grand calice, ciboire, argent doré, aiguière et plateau, sonnette, bougeoir, deux flambeaux, cuivre doré ; boîte aux saintes huiles argent, époque de la Restauration.

IV° Objets conservés dans le musée à titre de curiosité.

Coffret en bois garni à l'intérieur de broderie à personnages et à l'extérieur de peintures de cuivre doré, XIV siècle.

Petit reliquaire, pédiculé horizontal, cuivre, XVe siècle.

Petit reliquaire pédiculé en forme de lanterne, cuivre XVIIe siècle.

Croix processionnelle, cuivre argenté, XVIe siècle

Petit ciboire pédiculé, cuivre, XVIe siècle

Ciboire sphérique, cuivre argenté, XVIIe siècle

Sept encensoirs, cuivre, XVI, XVIIe siècles.

Deux briques encadrées portant en relief. A Jubil R.F 1775.

Deux petits vases de verre doré contenant des reliques provenant des catacombes.

Statue de Saint Ferréol, pierre peinte, XVIIe siècle

Statue de Saint Etienne, pierre, XVII siècle

Deux statues d'évêques mitrés, bois XVIIe siècle

Coffret en fer, XVIe. XVIIe siècles.

Fragment de frise sculptée, pierre, XVIe siècle

Trois têtes d'anges, pierre, XVIIIe siècle.

Deux grandes gravures représentant deux chandeliers, d'après Michel Ange, XIXe siècle.

Aquarelle par Charles Ducellier, 1852

Séminaire de Besançon

Dans l'appartement de l'Evêque.

Portrait d'un ecclésiastique, toile ovale, cadre doré XVIIIe siècle.

Intérieur d'une église, toile, XVIIe siècle

Portrait d'un homme, toile XVIIe siècle.

Procession en l'honneur de la Vierge, toile XVIIe siècle, très restaurée.

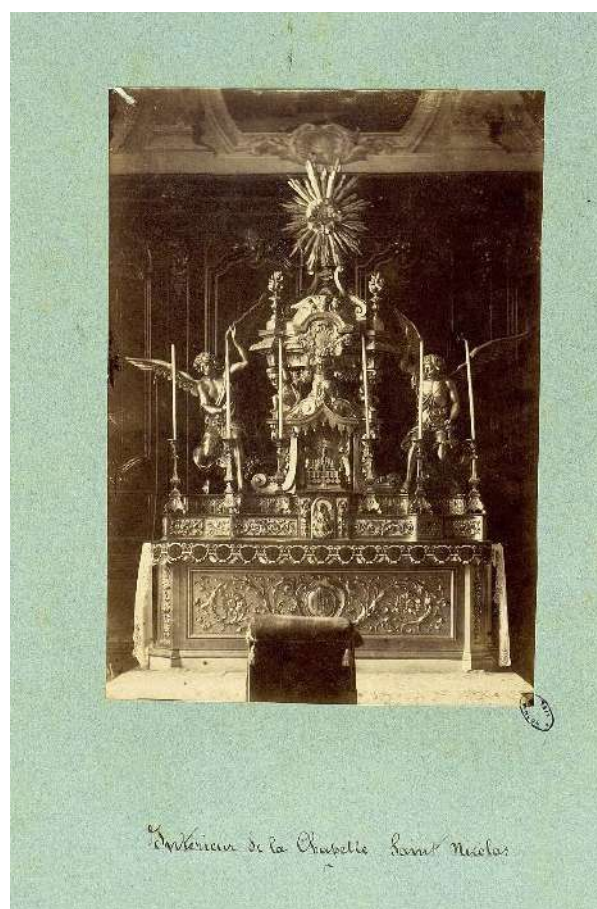
Portrait de R. Bourdoise, religieux, toile XVIIe siècle

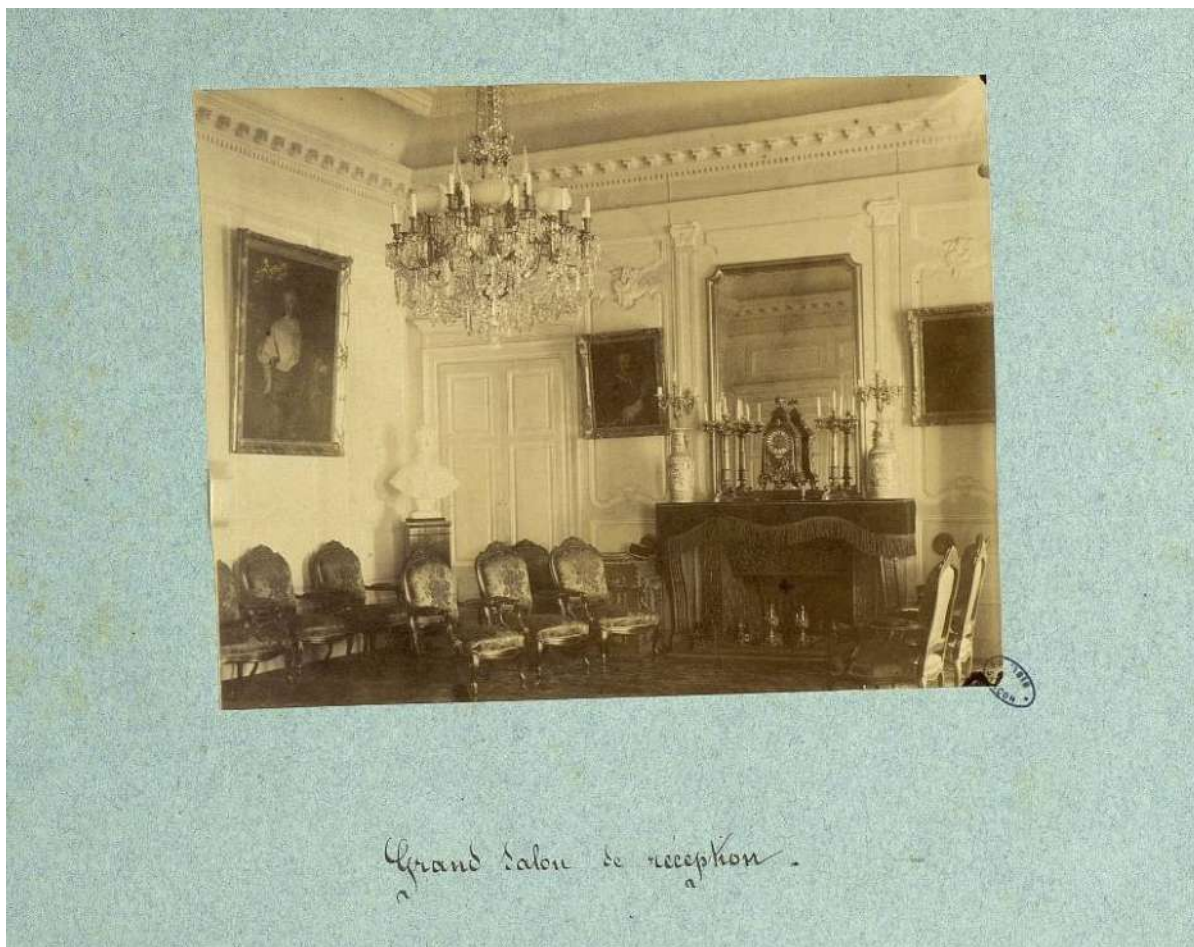
Portrait d'homme, pastel XVIIIe siècle

Portrait d'homme à perruque et rabat, toile sans cadre, XVIIe siècle

Portrait d'un abbé, toile sans cadre, XVIIIe siècle.

125. Photographies prises au palais archiépiscopal avant le transfert des œuvres





Album "Besançon", [Besançon],[Archevêché], PH109522-27, 28, 29,30, Archives municipales de Besançon.

Parmi les œuvres reconnues, il y a sur PH109522-27 (Intérieur de la Chapelle Saint-Nicolas), les deux anges transférés au musée (2011.0.21 et 22). Sur PH109522-28 et 29 (salle synodale), on peut reconnaître le Saint Ferréol (Inv. D.909.1.46) également conservé musée, une vierge à l'enfant (PM2500013) aujourd'hui dans le trésor de la cathédrale, et peut être la croix et la crosse de Mgr Le Coz. Enfin sur PH109522-30 (grand salon de réception), on note le portrait de Rohan-Soubise d'après Rigaud (D.909.1.9), les deux portraits de papes (D.909.1.17 et D.909.1.16), le cartel sur socle avec son cadran de Paliar (qui est toujours au même endroit) et peut être le buste de Rohan-Chabot cité dans ses inventaires après décès de l'archevêque.

Ces photographies nous témoignent surtout de la grande série des portraits d'archevêques exposée dans la salle synodale. Parmi eux, on peut reconnaître le portrait d'Eudes de Rougemont conservé au château de Gy, ce qui pourrait nous indiquer que les 18 portraits conservés à Gy sont bien ceux qui étaient exposés à l'archevêché

126. Le chanoine Perrin accuse bonne réception de trois objets - 20 avril 1909

MAP 25 – 082, Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, Charenton-le-Pont.

Je soussigné Perrin, chanoine, curé de Saint-Jean (Cathédrale) reconnaît avoir reçu des mains de Monsieur Bouterlin, architecte ordinaire des Monuments historiques, les objets ci-après désignés faisant partie de l'inventaire du mobilier légal n° 3, 4 et 38 et attribués par l'Etat au Trésor de la Cathédrale de Besançon :

1° n°3 – Croix processionnelle en argent et cuivre dorée. Epoque de la Restauration

2° n°4 – Crosse archiépiscopale en argent doré. Epoque du premier Empire.

3° n°38. Calice, patène et ciboire, argent. Epoque de la Restauration.

Besançon, le 20 avril 1909

Perrin, curé de Saint-Jean

127. Rapport sur la remise et objets laissés à l'archevêché - 25 avril 1909

MAP 25 – 082, Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, Charenton-le-Pont.

Besançon, le 25 avril 1909

L'Architecte ordinaire des Monuments historiques à Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts.

Rapport sur la remise à la Ville de Besançon et à l'Université, d'une partie des meubles et objets d'art provenant de l'Archevêché et du grand séminaire.

Le mercredi 14 avril 1909, Monsieur Saint Ginest, adjoint au Maire, messieurs Giacomotti et Vaissier conservateurs des Musées de la Ville, monsieur Gazier bibliothécaire, représentant pour la Ville les services dépositaires, et Monsieur le Recteur d'Académie, président du Conseil d'administration de l'Université, représentant pour cette dernière le service dépositaire, se sont réunis le dit jour à deux heures dans la Chapelle Saint-Nicolas où se trouvait le dépôt des objets à choisir pour la Ville et l'Université, et, en notre présence, la Ville a enregistré 24 tableaux désignés au procès-verbal du 25 avril 1909, dont 12 destinés au musée de Peintures, 11 à la Bibliothèque et 1 au musée d'Archéologie.

Dans une seconde réunion, l'Université a fait le choix des tableaux, meubles et objets divers détaillés au procès-verbal du 25 avril 1909.

Or sur 206, 24 ont été livrés à la Ville et 15 à l'Université.

Le reste, soit 167, représentant en général des portraits de papes et d'archevêques, œuvres fantaisistes sauf quelques tableaux classés portant les numéros 22, 53 de l'inventaire du mobilier légal et ceux provenant de la mense archiépiscopale tels que Le Portement de la Croix, Saint Théodule, le Christ et un docteur de la loi, la Descente de la Croix, les noces de Tobie sont en dépôt dans un local attenant à la Chapelle Saint-Nicolas.

Une armoire dans la sacristie de cette chapelle contient encore quelques objets non livrés, tels que :

1° - Deux anges adorateurs décorant l'autel de la chapelle

2° Deux statues d'anges, pierre peinte

3° Une statue en pierre

4° Deux statues d'évêques mitrés, bois du XVIIe siècle

5° Deux briques encadrées portant en relief : A. Jubil. RF

6° Deux petits vases dorés contenant des reliques provenant des catacombes.

7° Un coffret en fer

8° Une croix en cuivre du XVIe siècle

9° Un coffre renfermant : une aiguière, 3 plateaux, une sonnette, un bougeoir, grand calice et ciboire, argent doré et deux boîtes aux saines huiles, soit 10 objets.

10° Crucifix, croix de bois, christ de bronze du XIXe siècle.

Les objets désignés à l'inventaire du mobilier légal sous les numéros 3, 4 et 38 ont été remis au Trésor de la Cathédrale contre un récépissé de monsieur le chanoine Perrin, curé de Saint-Jean (cathédrale)

Boutterin

128. Lettre de Marcel Bouterin concernant ses honoraires - 26 mai 1909

MAP 25 – 082, Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, Charenton-le-Pont.

L'architecte ordinaire des Monuments historiques à Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts.

En vous accusant réception de votre circulaire du 22 mai 1909, j'ai l'honneur de vous remettre l'état du temps employé par les ouvriers qui ont opéré sous ma direction, le déplacement des tableaux et objets d'art provenant de l'Archevêché et du Séminaire lors de la livraison d'une partie de ces objets à la Ville de Besançon, à l'Université et à la Cathédrale.

De mon côté, j'ai employé six vacations : 1° pour la surveillance de ces hommes 2° trois réunions et enfin 3° rédaction et expédition des procès-verbaux (8 exemplaires) envoyés à Monsieur le Préfet et aux intéressés.

Je joins donc à celle des ouvriers, ma note d'honoraires, comme je l'ai fait d'ailleurs, pour l'opération de la prise en charge des objets d'art au moment de l'affectation de ces objets au Département des Beaux-Arts.

L'Architecte ordinaire

26 mai 1909

P. M. – Le décompte de la Croix de Flangebouche (restauration a été envoyé à Monsieur Sardou le 11 novembre 1908. Celui d'entretien du Palais Granvelle à la même date.)

129. Lettre de Bouterin au sous- secrétaire d'Etat des Beaux-Arts à propos des objets restants dans les anciens locaux de l'archevêché - 5 novembre 1909

MAP 25 – 082, Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, Charenton-le-Pont.

Besançon, le 5 novembre 1909

L'architecte ordinaire des Monuments historiques à Monsieur le sous-secrétaire d'Etat des Beaux-Arts à Paris

Répondant à votre lettre du 3 novembre dernier, j'ai l'honneur de vous exposer :

Qu'après avoir visité les divers locaux dépendant de la cathédrale et m'être rendu compte de l'espace qu'occuperaient les 167 tableaux actuellement en dépôt dans un local, attenant à la chapelle Saint-Nicolas, j'estime qu'il est impossible de loger convenablement les tableaux et objets d'art les plus importants de cette collection. Cependant en examinant la Chapelle Sainte-

Anne située à l'Etage, dans l'aile de la Cathédrale sur la rue de la Convention, on trouverait la place suffisante pour les œuvres de valeur ; mais cette chapelle sert de salle de catéchisme.

Ainsi livrée aux ébats de la jeunesse, n'y a-t-il pas danger pour la conservation des tableaux ?

La sacristie de la cathédrale possède des boiseries Louis XVI très artistiques et deux des parois les plus grandes sont occupées par les armoires et les fenêtres.

A l'extrémité des bas-côtés de droite existe une pièce inoccupée servant de dégagement entre le chœur et la nef ; ce local est voûté et les parois sont en grande partie prises par les portes, les fenêtres et l'escalier de la Tribune.

Quant à la chapelle Saint-Nicolas qui vient d'être classée, monsieur le Recteur consulté, tient à ne pas masquer les boiseries richement sculptées de l'époque Louis XV

Or, il ne reste que la Chapelle Sainte-Anne désignée ci-avant.

Une autre solution serait de demander au nouveau Conservateur du Musée de la Ville, monsieur Chudant de prendre les pièces les plus importantes qui ont été refusées par Monsieur Giacomotti, ancien conservateur. Ce dernier moyen pourrait, je crois, aboutir, la Ville s'occupant actuellement d'un projet d'agrandissement du musée, qui s'impose pour loger toutes les collections en dépôt.

En procédant ainsi, la Chapelle Sainte-Anne recevrait les tableaux de la Salle Synodale d'une valeur presque nulle.

Boutterin

130. Lettre Marcou à propos des objets restant à la chapelle Saint-Nicolas
(brouillon) - 6 mars 1910

MAP 25 – 082, Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, Charenton-le-Pont.

L'inspecteur général des Monuments historiques à M. le sous-secrétaire des Beaux-Arts

En exécution des instructions que vous lui avez adressées le 1^{er} mars 1909 au sujet des objets mobiliers provenant de l'ancien archevêché et du grand séminaire de Besançon et attribués à l'Etat par décret du 1^{er} février 1909, m. le Préfet du Doubs vous a transmis, les 7 avril et 4 suivants, les procès-verbaux constatant, d'une part la remise de la totalité de ces objets par l'administrations des Domaines à M. l'architecte Boutterin représentant l'administration des

Beaux-Arts, et, d'autre part, le dépôt effectué par ce dernier d'une partie desdits objets entre les mains des représentants de la ville, de l'Université et de la Cathédrale.

De la confrontation des procès-verbaux de remise et de dépôt, comme aussi de la lettre de M. l'architecte Boutterin en date du 15 mars 1909 et de son rapport du 25 avril suivant, il ressort qu'un certain nombre d'objets et de tableaux, et, en particulier, une abondante série de portraits d'évêques, n'ont pu, jusqu'à ce jour, recevoir de destination et sont encore entreposés à l'ancien archevêché dans une dépendance de la chapelle Saint Nicolas affectés à l'Université. Il importerait donc de rechercher dans quelles conditions ces toiles et objets pourraient être répartis, de manière, d'une part à libérer les locaux qu'ils occupent actuellement à titre provisoire, et d'autre part, à assurer le dépôt de la totalité des pièces dont la remise a été faite à l'administration des Beaux-Arts.

Je me suis en conséquence rendu à Besançon, le 28 mars dernier.

A la suite d'un examen des objets et des emplacements disponibles, avec M. l'architecte Boutterin et M. Chudant, conservateur du musée, plusieurs parts ont paru pouvoir être faites des œuvres actuellement encore sans destination :

1° - les vues, c'est-à-dire celles qui se recommandent plus particulièrement par leur intérêt artistique, pourraient être ajoutées au dépôt précédemment affecté au musée de peinture, à savoir :

- Deux anges adorateurs en bois sculptés et doré, XVIIe siècle
- Deux chandeliers, gravures, d'après Michel-Ange
- Sainte Madeleine pleurant devant un crucifix, toile, XVIIe siècle
- Sainte Catherine, toile, XVIIe siècle
- Portraits des papes Benoit XIV et Clément XIV
- Le Christ et un docteur de la Loi, panneau peint, XVIIe siècle
- Les noces de Tobie, panneau peint attribué à F. Franck le jeune, XVIIe siècle
- Les disciples d'Emmaüs, panneau peint, XVIIe siècle
- Portraits d'un religieux en surplis, toile, XVIIe siècle
- Représentation d'un ostensor offert à Pie IX, deux toiles.
- St Joseph, charpentier, éclairé par l'Enfant Jésus, toile attribuée à Gérard Honthorst, XVIIe siècle
- Cette liste [illisible] n'est d'ailleurs par limitative et pourrait être augmentée à la demande du conservateur du Musée.

2° - Dans la chapelles et dépendances de la cathédrale pourraient trouver place les toiles de caractère religieux et plus spécialement :

- Le Christ mort, toile attribuée à Séb. Conca
- La descente de Croix, toile par le Bassan
- Sainte Barbe, toile, XVIIe siècle
- Le portement de croix, toile par Cigoli
- Deux volets d'un triptyque, portraits de R. Chevreton, abbé de St Benoit et P. Chevroton, capitaine d'Ornans, panneaux peints, cd. Du XVIIe siècle
- Saint Théodule, toile attribuée à ad. Van der Venne.
- Tête à Saint-Jean-Baptiste, panneau peint, XVIe siècle

3° - La Chapelle Sainte-Anne, annexe de la Cathédrale, qui sert de Chapelle du Catéchisme, et la cage de l'escalier qui donne accès pourrait recevoir les toiles qui n'auraient pu trouver place dans la cathédrale et spécialement les nombreux d'évêques provenant de la salle synodale, peintures d'un intérêt artistiques du plus secondaire et d'une valeur iconographique contestable, mais qu'il serait, nous semble-t-il, inopportun de remettre aux Domaines pour être aliénés.

4° - Enfin, suivant récépissé du 20 avril 1909, la Cathédrale a déjà reçu la croix et la crosse archiépiscopales et du calice faisant partie du mobilier légal de l'archevêché. A ce premier dépôt pourrait être encore ajoutés ; une suite de vases sacrés en argent et argent et cuivre doré, désignée sous le nom de Chapelle du Cardinal de Rohan, et comprenant un calice, un ciboire, une aiguière et son plateau, une sonnette, un bougeoir, deux flambeaux, une boîte aux saintes huiles ; - un fauteuil, ancien siège des archevêques de Besançon et les deux tabourets qui l'accompagnent – enfin, un tableau à double face représentant Saint- André évêque et St Honoré bénissant le pain, monté en écran et qui, en raison de sa forme, ne peut être exposé contre un mur.

Il y aurait donc lieu d'inviter M. l'architecte Boutterin à s'entendre avec M. Chudant pour la remise, à titre de dépôt, à la ville des tableaux destinés au musée et à dresser avec lui un nouveau procès-verbal de dépôt dans la mise en forme qui le précise. Pour ce qui est des objets remis à la Cathédrale, l'architecte aura à se faire délivrer récépissé de la Chapelle du Cardinal de Rohan, il devra d'autre part dresser la liste des objets ou tableaux disposés par lui, en l'accompagnant sur l'indication de l'emplacement de chacun d'eux.

D'autre part, les procès-verbaux de dépôt précédemment cités et le rapport qui y est joint donnent lieu à certaines observations sur lesquelles il conviendra d'appeler l'attention de l'architecte.

1° le procès-verbal de dépôt à la ville, signé le 25 avril 1909, porte comme remis au musée des Antiques, sous le n°34, une « croix processionnelle en cuivre argenté, XVI^e siècle ». Il y a là une erreur : la croix qui a été transportée au musée des Antiques est la croix processionnelle en argent en partie dorée donnée par le Cardinal de Grandvelle [sic], tandis que le n°34 qui faisait partie du petit « musée » de l'archevêché est encore conservée dans la sacristie de la chapelle Saint Nicolas. Pour régulariser cette situation sans avoir à modifier le procès-verbal du 25 avril, le moyen le plus simple me paraîtrait être que le musée prit livraison de la croix visée audit procès-verbal et donnât d'autre part récépissé de la croix d'Ornans qu'il a déjà reçue.

2°- Par lettre du 15 mai 1909, adressée au Préfet, M. Bouterin signale que trois objets portés sur la liste des pièces attribuées à l'Etat par le décret du 1^{er} février, à savoir, une toilette en acajou, une petite commode et une paire de vases en porcelaine, font « actuellement partie du mobilier de l'Université ». D'après les renseignements qui m'ont été fournis sur place, ces trois objets ont été acquis par l'Université. Celle-ci en est donc non dépositaire, mais propriétaire. Il y aura lieu, pour décharger l'administration des Beaux-Arts qui, en la personne de M. Bouterin, en a signé la remise entre les mains, par procès-verbal du 12 mars 1909, d'inviter l'architecte à se faire délivrer soit par le Recteur, soit par le Directeur des Domaines, une attestation de la vente consentie à l'Université.

3° Dans la lettre précitée du 25 mai, M. Bouterin signale que trois des cinq statues portées sur la liste des Beaux-Arts comme déposées dans la galerie de l'ancien cloître donnant accès de l'archevêché dans la Cathédrale, à la Vierge à l'Enfant, XVI^e siècle, St Antoine et un évêque, XVI^e siècle, n'ont pas été retrouvés. Or, j'ai constaté la présence de ces trois statues lors de ma visite à Besançon, le 9 août 1907, alors que l'archevêché était encore entre les mains de l'administration des Domaines. Il y aurait lieu de prier cette administration de s'enquérir des conditions dans lesquelles elles ont pu être enlevées. L'une d'elles, la Vierge et l'Enfant, est particulièrement intéressante. Elle provient, comme les deux autres statues encore existantes, Ste Cécile et St Barbe, de la Cathédrale où elle décorait la Chapelle St Oyend. La notice ci-jointe en fournit une description et une reproduction qui pourraient en faciliter la recherche ; il y aurait lieu de la communiquer à M. Bouterin. Si, comme il se plaît à le croire, cette statue est retrouvée, il conviendra de la faire réintégrer dans la Cathédrale avec les deux statues de Ste Barbe et Ste Cécile, qui, je l'ai constaté, ont, depuis mon passage, subi des avaries.

4° - Enfin, dans son rapport précité, M. Bouterin signale que quelques objets réservés subsistent encore sans destination dans une armoire de la sacristie de la Chapelle St Nicolas. Le crucifix pourrait être déposé à la sacristie de la Cathédrale avec les autres pièces dont il est parlé ci-dessus. Il serait désirable que le musée des antiques pût recevoir les autres.

Frantz Marcou

Note : on a aussi une attestation de M. le Recteur concernant l'aliénation au profit de l'Université de divers objets mobiliers provenant de l'ancien archevêché. « parmi les objets achetés figurent une pendule en bronze doré accompagnée de deux flambeaux en bronze doré, style de la Restauration, inscrite à l'inventaire sous le n°169 »

131. Rapport sur la remise à la Ville de Besançon d'une partie des objets d'art
 provenant de l'Archevêché - 21 avril 1910

MAP 25 – 082, Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, Charenton-le-Pont.

Besançon, le 21 avril 1910

L'Architecte ordinaire des Monuments historiques à Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat des
Beaux-Arts

Rapport sur la remise à la Ville de Besançon d'une partie des objets d'art provenant de
l'Archevêché

2° série

Le 28 février dernier, Monsieur Marcou, Inspecteur général des Monuments historiques avait convoqué Monsieur Chudant, conservateur du musée de Besançon pour faire un nouveau choix de tableaux encore en dépôt dans une dépendance de la Chapelle Saint Nicolas, et le 7 avril suivant, messieurs Chudant et Michel, ce dernier conservateur du musée des Antiques, ont, en ma présence, fait choix des objets consignés dans le procès-verbal ci-joint du 21 avril 1910.

Ce procès-verbal comprend la croix processionnelle en argent en partie doré (XVI^e siècle), l'autre qui avait donné lieu à une fausse désignation se trouve visée dans le procès-verbal du 21 avril 1909.

Le reste des tableaux sera transféré dans les locaux désignés aux paragraphes II et III de la circulaire du 18 mars 1910.

La Chapelle de Mgr de Rohan a été livrée à la cathédrale ainsi que le fauteuil ; ancien siège des archevêques ; deux tabourets et un tableau à double face de Saint Honoré. Cette chapelle comprenait deux flambeaux qui ont été vendus à l'Université par l'administration des Domaines, ils n'ont donc pu être livrés à la Cathédrale.

Un reçu ci-joint de Monsieur le Curé de Saint-Jean désigne nettement les objets qui lui ont été livrés pour la cathédrale.

Une attestation de l'aliénation effectuée au profit de l'Université des objets signalés à Monsieur le Préfet dans ma lettre du 15 mai 1909 a été donnée par Monsieur le Recteur et approuvée par Monsieur le Directeur des Domaines ; elle comprend les deux flambeaux en cuivre doré qui ne m'avaient pas été signalés et que j'ai retrouvés après examen de l'inventaire du Mobilier de l'Université. Voir l'attestation ci-jointe.

En ce moment tout est régulier, moins les trois statues de la galerie du chapitre qui n'ont pu être retrouvées, malgré bien des recherches, mais pour ma garantie, j'ai fait constater sur l'inventaire leur disparaître par Monsieur Oziol, contrôleur des Domaines, qui a signé avec moi le procès-verbal de remise du 12 mars 1909.

Dès que le placement des tableaux restant en dépôt sera opéré, je rendrai compte de mes opérations mais il conviendrait, je pense, d'ouvrir un crédit (d'environ 200f) pour couvrir les frais de placement et de surveillance.

En terminant, j'attire l'attention de l'administration des Beaux-Arts sur le danger de laisser à la merci du public les deux autres statues de Sainte-Barbe et Sainte Cécile, actuellement dans la galerie du chapitre exposées à subir la même sort que les autres. Ne pourrait-on pas les placer dans les arcatures sur des culots scellés au mur ?

Ces statues d'un assez grand intérêt serviraient à la décoration de la galerie ; on pourrait aussi y joindre une statue en pierre (sans nom) portant le n° 105-B, renfermée dans la sacristie de la chapelle Saint-Nicolas. La dépense pour cette installation serait payée sur entretien de la Cathédrale.

Boutterin

132. Mesures pour protéger les statues du cloître suite au vol - 25 juin 1910

MAP 25 – 083, Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, Charenton-le-Pont.

Le ss d'Etat des B.A à M. Boutterin, architecte

Dans un rapport daté du 21 avril 1910 que vous m'avez adressé par l'intermédiaire de M. le Préfet du Doubs, vous m'avez fait savoir qu'une somme de 200 francs était nécessaire pour assurer la mise en place, dans la Cathédrale de Besançon, des tableaux provenant de l'ancien palais archiépiscopal de cette Ville et attribué à l'Etat par décret du 1^{er} Février 1909.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, sur ma proposition, M. le Ministre, vient de réserver sur les crédits du budget des Beaux-Arts la somme de 200 f dont il s'agit.

Je vous prie, en conséquence de vouloir bien faire exécuter dès maintenant le travail d'installation projeté.

J'ajoute que, conformément à nos propositions, je vous autorise à faire placer dans les arcatures de la galerie du chapitre, sur des culots scellés au mur, les deux statues de St Barbe et Ste Cécile aient que la statue en pierre portant le n°105. B et conservé dans la sacristie de la Chapelle St Nicolas. La dépense de cette installation sera imputée sur les crédits réservés pour l'entretien de la Cathédrale.

133. Compte rendu du Préfet du Doubs au Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts à propos du vol des statues - 14 janvier 1911

MAP 25 – 083, Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, Charenton-le-Pont.

Le Préfet du Doubs, à Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts au Palais Royal

Par lettre en date du 11 9bre 1910, vous avez bien voulu m'informer que trois statues appartenant à l'Etat et affectées au Ministère des Beaux-Arts comme provenant de l'ancien archevêché de Besançon n'avaient pu être retrouvées.

Vous me faisiez connaître qu'il y avait lieu de s'informer des circonstances de cette disparition et vous me priiez de procéder à une enquête administrative à ce sujet.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il résulte de l'enquête à laquelle. J'ai fait procéder, que les trois statues dont il est question dans votre lettre étaient déposées avec plusieurs autres dans une galerie non fermée attenante à la cathédrale et faisant partie de cet édifice.

M. Marcou, Inspecteur général des Beaux-Arts en a constaté l'existence au mois d'août 1907, dans la nomenclature des objets présentant un caractère historique ou artistique, sous la rubrique « Objets ne figurant pas à l'inventaire du mobilier légal, mais appartenant à l'Etat comme provenant de la cathédrale ».

Lors de la remise qui a eu lieu par l'Administration des Domaines au service des beaux-arts, le 12 Mars 1909, en exécution de la décision de M. le Ministre des Finances, ces trois statues n'ont pas été retrouvées à leur place, et malgré les recherches faites par M. Boutterin, architecte des monuments historiques, il n'a pas été possible de découvrir ce qu'elles étaient devenues ni à quelle époque elles avaient été enlevées. Leur déplacement n'a cependant pas pu s'opérer d'une façon clandestine, en égard à leur taille et à leur poids.

M. le Directeur des Domaines que j'ai consulté, m'a fait connaître qu'il ne pouvait fournir aucun renseignement sur la disparition des statues dont il s'agit, son administration n'ayant été investie à aucun moment de la garde des locaux dépendant de la cathédrale de Besançon.

Dans ces conditions, je vous serais reconnaissant, Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat, de vouloir bien me faire parvenir vos instructions pour saisir de cette affaire, s'il y a lieu, le Parquet de Besançon.

Le PREFET

134. Insuccès de la recherche des trois statues disparues - 11 mai 1911

MAP 25 – 083, Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, Charenton-le-Pont.

Préfecture du Département du Doubs

Besançon, le 11 mai 1911

Le procureur de la République à Besançon, à monsieur le Préfet du Doubs

Comme suite à la transmission que vous avez bien voulu me faire à la date du 6 février 1911, j'ai l'honneur de vous informer que l'instruction ouverte à l'occasion de la disparition de trois statues provenant de l'ancien archevêché de Besançon, et appartenant à l'Etat, n'a donné aucun résultat.

Monsieur le Magistrat instructeur n'a pu, malgré des recherches étendues, relever nulle trace de ces objets, ni recueillir aucun indice susceptible de faire découvrir l'auteur du délit.

Peut-être est-il permis de faire remarquer que les recherches étaient devenues particulièrement difficiles, car, au moment où mon parquet a été saisi, près de deux années s'étaient écoulées depuis la constatation de l'enlèvement des trois statues.

Le Procureur de la République.

Signé : Rousseau

La redécouverte des tableaux de La Tour

135. Comparaison entre le La Tour du Louvre et la copie de Besançon



A gauche : Georges De La Tour, *Saint Joseph charpentier*, vers 1642, huile sur toile, Donation Percy Moore Turner, 1948, Musée du Louvre, Paris

A droite : Copie ancienne d'après Georges De La Tour, *Saint Joseph charpentier*, vers 1642-1645, huile sur toile, Ancienne collection de l'Archevêché, dépôt de l'Etat de 1909.

Voir catalogue p. 272

136. Redécouverte du *saint Joseph charpentier* - Lettre de Mathey à Marie-Lucie
Cornillot - 5 mai 1947

Dossier d'œuvre La Tour, documentation Musée des Beaux-Arts et Archéologie, Besançon.

Ministère de l'Education Nationale – Direction générale de l'Architecture.

Palais Royal, le 5 mai 1947

Chère Mademoiselle,

C'est donc bien un La Tour que vous possédez. Il est reproduit dans l'ouvrage de Jamot qui en donne une longue description mais où l'aventure se corse c'est lorsque le tableau est mentionné comme appartenant à la collection Moore Turner à Londres. Le vôtre est donc une réplique, à moins que ce soit l'original ! Il faudrait donc comparer le tableau avec la photo pour voir s'il y a des variantes, ce qui n'est pas impossible. Mais c'est bien un La Tour et c'est un fait acquis suffisamment excitant. J'attends avec impatience qu'il arrive par le [illisible] à Lucien Aubert qui fera la restauration. Il n'y a aucun inconvénient ici pour qu'il soit classé, au contraire car appartenant à l'Etat et déposé au Musée à la ville, il devrait être classé pro facto comme toutes les autres œuvres provenant de l'archevêché. Sans doute que le fonctionnaire chargé d'établir les listes en 1905 a trouvé qu'il n'y avait pas suffisamment d'intérêt pour figurer sur nos listes.

Laissez-moi encore vous remercier de m'avoir procuré cette joie et de m'avoir si libéralement ouvert votre musée pour y lancer [illisible] de photographes et me permettre de fouiller parmi vos casiers. [...]

François Mathey

137. Redécouverte de deux autres La Tour - Lettre de Mathey à Marie-Lucie
Cornillot - 12 mai 1947

Dossier d'œuvre La Tour, documentation Musée des Beaux-Arts et Archéologie, Besançon.

Ministère de l'Education Nationale – Direction générale de l'Architecture.

Palais Royal, le 12 mai 1947

Chère Mademoiselle,

J'ai vainement essayé tout à l'heure de vous atteindre au téléphone mais le musée ne répondait pas. Monsieur votre père m'a annoncé votre découverte. Décidément votre musée est une mine. Si la Madeleine que vous possédez répond au signalement c'est probablement celle reproduit

par Jamot et dont on connaît une réplique de la main du même de La Tour et qui a été gravé par Leclerc. Quant au jeune homme à la pipe, n'est-ce pas un détail des joueurs de dés ? Le tableau de St Joseph est bien arrivé. J'eus un moment d'inquiétude parce que le transporteur n'ayant pas la patience d'attendre le règlement du transport était reparti avec la caisse. Celle-ci est revenue et est déballée demain matin. Je compte présenter la toile à la Commission des objets mobiliers vendredi prochain et vous tiendrai au courant des réflexions.

Si les deux nouvelles toiles proviennent de la même origine que la première et c'est vraisemblable il n'y a pas d'inconvénients à ce qu'on les classe. Au contraire, c'est même une mesure automatique pour toutes les œuvres appartenant à l'Etat ou dévolus à une collectivité publique à la suite des inventaires. Autrement on peut évidemment classer mais sauf nécessité impérieuse le classement dans un musée ne s'impose pas puisque par définition les œuvres y sont protégés. Mais il y a tout lieu de supposer que tous les La Tour provenant d'un même fonds et dans ce cas leur classement ne donnera lieu à aucune remarque.

Si vous voulez bien m'expédier les deux toiles elles iront sans doute chez L. Aubert qui commence à avoir une grande expérience des La Tour avec les trois qu'il vient récemment de restaurer. J'imagine que vous ne verrez pas d'inconvénients à ce qu'on expose ici même les trois toiles de Besançon avec celles que nous possédons déjà. Il y aurait là l'occasion d'une manifestation intéressante pour les historiens d'art. Je me propose de passer une note dans Arts au sujet du St Joseph. Voudriez-vous préparer aussi un article sur les deux autres de manière à les publier en même temps ?

Croyez chère Mademoiselle en mes sentiments très dévoués.

François Mathey

138. Classement La Tour - Lettre de Mathey à Marie-Lucie Cornillot -22 mai 1947
Dossier d'œuvre La Tour, documentation Musée des Beaux-Arts et Archéologie, Besançon.

Ministère de l'Education Nationale

Palais Royal, le 22 mai 1947

Chère Mademoiselle,

René Huyghe qui assistait à la réunion de la Commission des Monuments historiques à laquelle j'ai présenté le La Tour estime qu'il s'agit d'une copie du tableau de Londres mais de l'atelier même du peintre. Les autres membres de la Commission se sont ralliés à cet avis. Que dira-t-

on maintenant des autres tableaux ? Si vous voulez bien les envoyer nous donnerons l'ensemble à Lucien Aubert et nous pourrions les photographier ici même.

Croyez chère Mademoiselle, en mes sentiments bien dévoués

François Mathey

139. Lettre de Marie-Lucie Cornillot à Christopher Wright - 25 janvier 1972

Dossier d'œuvre La Tour, documentation Musée des Beaux-Arts et Archéologie, Besançon.

Cher Monsieur,

En effet, c'est moi qui avait [sic] découvert les tableaux de Georges de La Tour conservés dans les réserves du Musée. Celles-ci étaient classées par piles appuyées contre les murs en concernant par les plus grands formats, encadrés, indépendamment des écoles et de chronologie.

J'ai donc voulu, en 1947, constituer une réserve en tenant compte des écoles et des époques et c'est ainsi que j'ai découvert :

- Le tableau de Georges de La Tour alors que j'étais en train de soulever les piles de tableaux avec l'aide de mon ami François MATHEY, de passage à Besançon. C'est même lui qui s'est écrié le premier : « c'est à La Tour ! ». Ce tableau était attribué à Honthorst.
 - Quelques jours plus tard, je découvrais la « Madeleine et le Fumeur » classés comme « anonyme hollandais ». J'en ai téléphoné au Louvre d'émotion ! Nous devions, François MATHEY et moi, faire paraître une notice mais il fallait rechercher les originaux de nos tableaux dont deux semblaient bien des copies d'époque : le livre de Parizet nous a éclairés sur ce point.
 - le Saint-joseph provient de l'Archevêché. Il est entré au Musée en 1909. Les autres portaient « anonyme hollandais » et font partie des vieux fonds du Musée.
- Veillez agréer, Cher Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Marie-Lucie CORNILLLOT

Conservateur du musée

Accrochages du XX^e et XXI^e des objets de la collection de l'Ancien archevêché de Besançon

140. Photographies des portraits d'archevêques exposés au château de Gy (Haute-Saône)



Vue de la salle à manger du château de Gy (août 2021)



Deux portraits d'archevêques exposés au château de Gy, dont celui-ci d'Eudes de Rougemont que l'on reconnaît sur les photographies de l'archevêché (annexe 125)

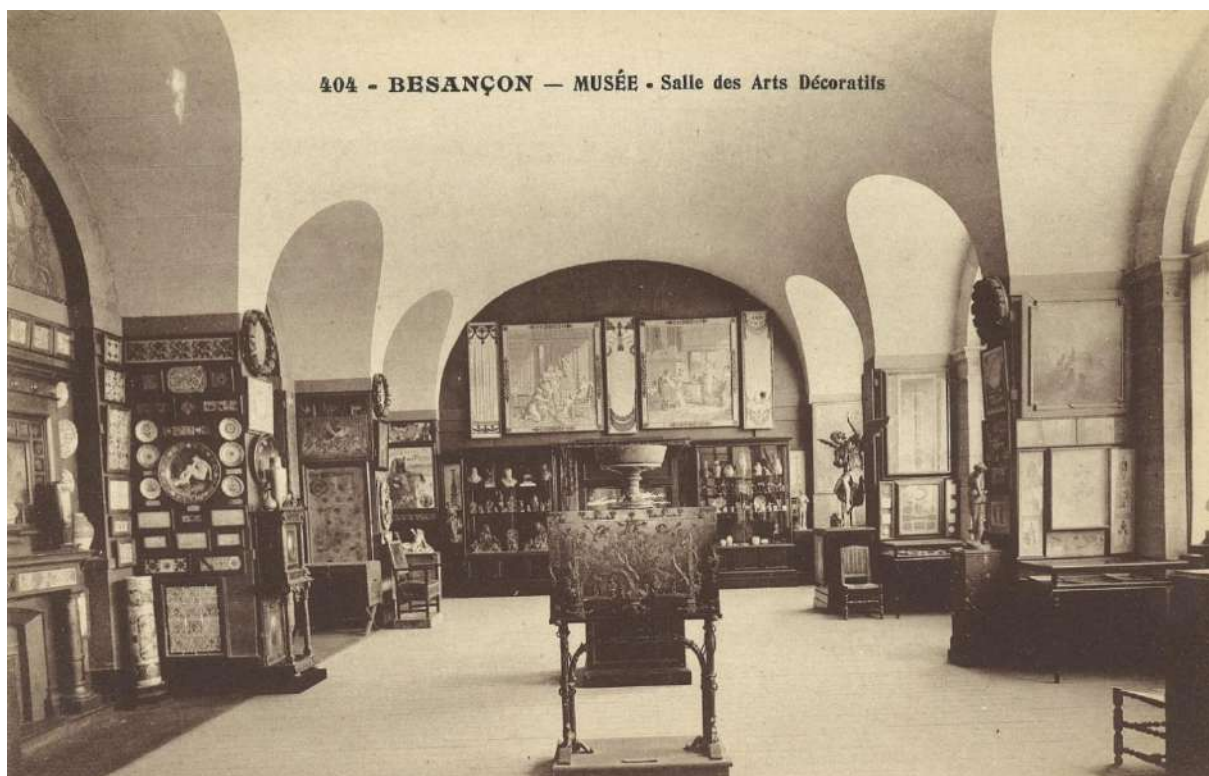
141. Anciennes photographies du musée des Beaux-Arts et Archéologie de Besançon, conservées dans la documentation du musée.



A – Carte postale d’une salle de l’Ecole française (entre 1910 et 1933) - On reconnaît le portrait de Jean d'Estrées, abbé commanditaire de St-Claude d’après Rigaud



B - Photographie de la même salle (entre 1910 et 1933) - On reconnaît le même portrait ainsi que celui du Cardinal Armand Gaston de Rohan-Soubise d’après Rigaud.



C – Carte postale de la salle des Arts décoratifs (entre 1910 et 1933) - On reconnaît les deux gravures de candélabres ainsi qu'un ange de la chapelle Saint-Nicolas



D – Carte postale de la salle d'Archéologie (entre 1910 et 1933) – On reconnaît *la tapisserie de la légende du Comte de Savoie*, la monstrance en forme de lanterne et un évêque en bois.



E – Carte postale de la salle d'Archéologie (entre 1910 et 1933) – On reconnaît la tapisserie de la légende du Comte de Savoie, la monstrance en forme de lanterne et un évêque en bois.



F – Photographie du nouvel accrochage Mercier (1932) – On reconnaît l'un des deux panneaux de *L'Annonciation* de Prévost. Le second doit sans doute se trouver à l'autre extrémité.



G – Photographie de l'accrochage Marie Lucie Cornillot (entre 1946 et 1952) – On reconnaît la tapisserie de la légende du Comte de Savoie. On note aussi deux pièces rassemblées ensuite à l'exposition *Un paradis bisontin* en 1992 : le Melchisédech et la Vierge de l'Annonciation



H – Photographie de l'accrochage Marie Lucie Cornillot (entre 1959 et 1965) – On reconnaît la tapisserie de la légende du Comte de Savoie



I – Photographie du musée (avant 1970) – On reconnaît, en bas, *la cavalcade d'intronisation*.



J– Photographie des réserves (vers 1970) – On reconnaît *l'Histoire du Venise* d'après Véronèse.

K – Photographie du rez-de-chaussée (1999) – On reconnaît au fond, les saints Ferréol et Ferjeux provenant du tombeau de Ferry Carondelet.



142. Anciennes photographies du musée des Beaux-Arts et Archéologie de Besançon conservées à la DRAC Franche-Comté

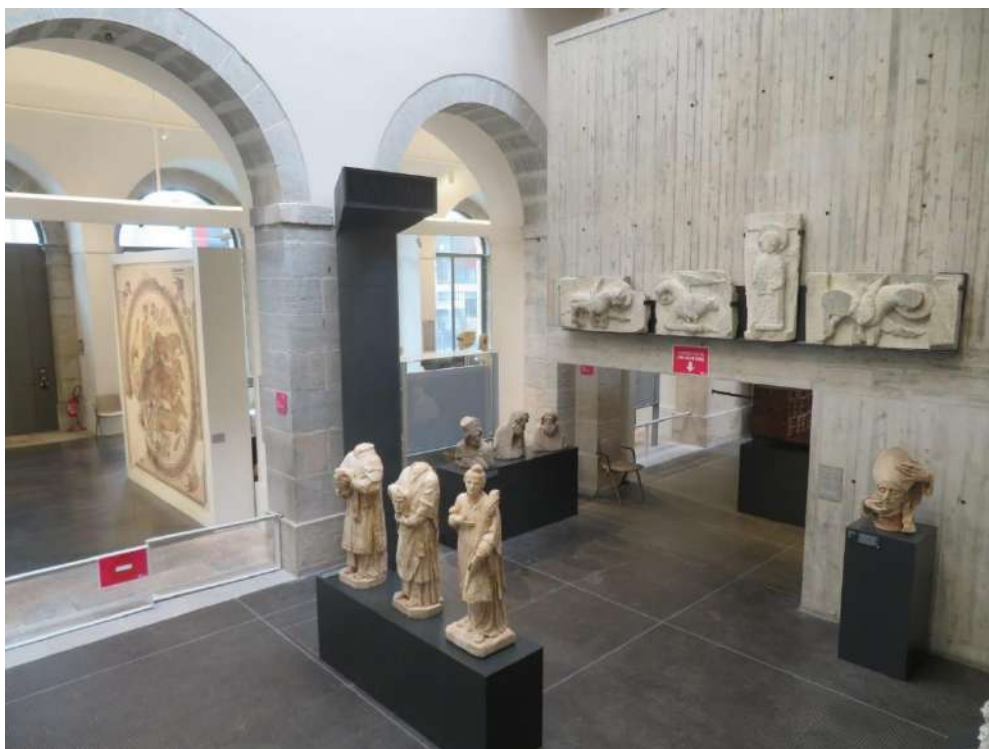


A – Photographie de la mitre de Neufchâtel au musée en 1978 (cliché Pierre Labarre) Fiche COAC Document DRAC Franche-Comté, Besançon



B – Photographie de la croix processionnelle donnée à Ornans par le cardinal Granvelle, lors de sa présentation au musée en 1978 (cliché Pierre Labarre) Fiche COAC Document DRAC Franche-Comté, Besançon

143. Disposition actuelle des objets au musée des Beaux-Arts et Archéologie de Besançon



A- Photographie de la salle des sculptures médiévales (Juin 2021)



B - Photographie des salles XVII^e siècle (Juin 2021)

Catalogue des objets provenant de l'ancien archevêché et du grand séminaire et déplacés à l'issue de la séparation des Eglises et de l'Etat

Pour compléter cette étude, il semblait indispensable de dresser un catalogue des objets provenant de l'ancien archevêché et du grand séminaire et déplacés à l'issue de la séparation des Eglises et de l'Etat. Construit à partir de toutes les archives consultées lors de ce travail, ce catalogue a pour objectif de dresser une liste exhaustive de ces transferts d'objets. Ce catalogue est divisé en quatre parties qui correspondent aux quatre institutions qui conservent actuellement ces objets :

- Les objets actuellement à la Bibliothèque de Besançon
- Les objets actuellement à l'Université de Besançon
- Les objets actuellement au Musée du Temps de Besançon
- Les objets actuellement au Musée des Beaux-Arts et Archéologie de Besançon

Ce catalogue souhaite être un outil pratique pour les personnes ont actuellement la charge de ces collections. Aussi, le but n'a pas été de multiplier les informations techniques ou bibliographiques, mais simplement de donner quelques éléments clés sous forme d'une liste illustrée. Ce catalogue souhaite également pointer les confusions et erreurs qui entourent ces objets. Ainsi, les objets sont classés selon cinq catégories :

Objet localisé

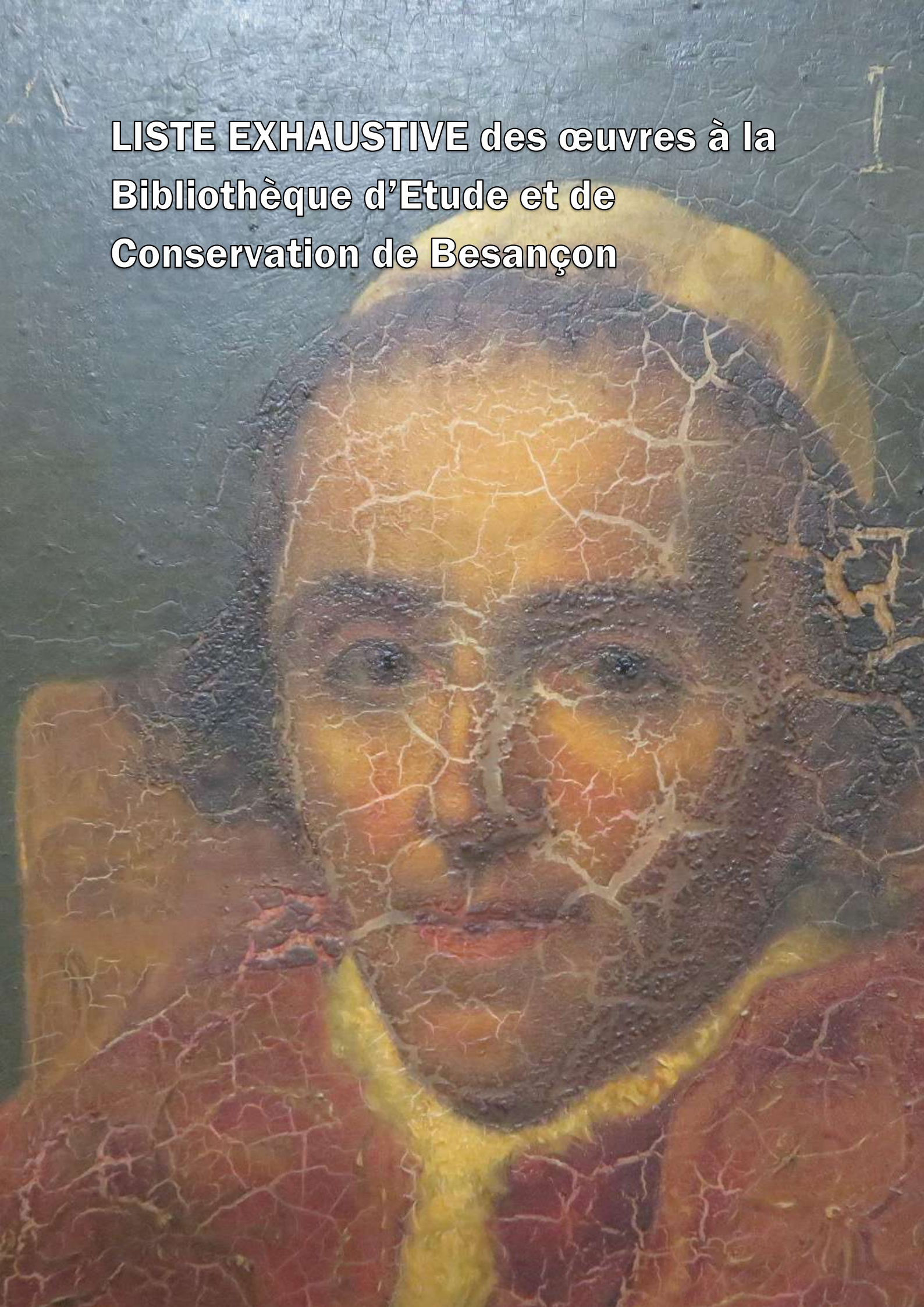
Objet localisé mais déplacé dans une autre institution

Un ou plusieurs objets pourraient correspondre à l'œuvre recherchée

Objet non localisé

Erreur

**LISTE EXHAUSTIVE des œuvres à la
Bibliothèque d'Etude et de
Conservation de Besançon**



Il y a eu un seul transfert d'objets provenant du palais archiépiscopal et du grand séminaire et à destination de la Bibliothèque. Le procès-verbal de ce transfert a été dressé le 25 avril 1909. Tous ces tableaux sont actuellement dans la réserve des encadrés. Les portraits d'archevêques sont présentés dans l'ordre chronologique des épiscopats. Les livres transférés à la Bibliothèque ne sont pas inclus dans ce catalogue.



Portrait de Pie VII

Encadré 2 (Anciens numéros : N° d'ordre 23 – N° des tableaux 78 B – H.23)

Copie d'après Jacques-Louis David

Premier quart du XIX^e siècle

Classé le 10 août 1904

Dimensions avec cadre (cm) : H : 90 – L : 69

Texte : *Pius VII Pont. Max. / Pio VII Bonarum artium patronus*

Anciennement exposé dans la salle de Billard du palais archiépiscopal

Au moment de classer cet objet, il y a eu une confusion avec un autre portrait de Pie VII apporté à Besançon par Mgr Dubourg. Le portrait conservé à la Bibliothèque a été légué par le cardinal Rohan-Chabot aux futurs archevêques de Besançon. Ce tableau a été réclamé par les héritiers du cardinal.

Une liste de 1925 indique que l'œuvre est transférée au musée de Peintures. Il s'agit sans doute d'une confusion avec les deux panneaux de Prévost.

Principales archives à consulter : 115E et 116 E, Archives diocésaines, Besançon ; 2R51, Archives municipales, Besançon.

Développement dans le mémoire pages 62 – 64.



Portrait de l'archevêque Raymond de Durfort (1774 -1792)

Encadré 47 (Anciens numéros : N° d'ordre 15)

XIX^e siècle (après 1837)

Dimensions sans cadre (cm) : H : 85,8 - L : 70 - P : 2,8

Dimensions avec cadre (cm) : H : 99,5 - L : 83,7 - P : 8

Texte : « *Raymond de Durfort, né le 10 août 1725 / au château de la Roche en Quercy / Sacré évêque d'Avranches, le 8 / septembre 1764. Transféré à / Montpellier en 1766. Nommé / à Besançon le 15 janvier / 1774. Institué à Rome / le 9 mai, mort à / Soleure le 19 [1791 effacé] / mars/ 1792* ».

Les portraits d'archevêques du XIX^e siècle ont été réalisés après la redécouverte de la série des cent-six portraits peints par Jourdain, de sorte à compléter la série. Les portraits d'archevêques étaient accrochés dans la salle synodale. Cependant, compte tenu du nombre de tableaux, certains se trouvaient peut-être dans d'autres salles contigües.

Principales archives à consulter : 2R51, Archives municipales, Besançon. ; MAP 25 – 082, Médiathèque de l'architecture et du Patrimoine, Charenton-le-Pont.

Analogie : Il y a un portrait très proche appartenant à l'Association diocésaine de Besançon et conservé à l'hôpital Saint-Jacques de Besançon (cf. Chloé Monnier et Eric Poinot (dir.) *cathédrale de Besançon, trésors cachés*, volume 2, Ed. Association Diocésaine de Besançon, 2015, p. 47.)

Récolé en octobre 2014 par Emmanuel Buselin (cf. documentation DRAC Franche-Comté)

Développement dans le mémoire pages 74 – 78.



Portrait de l'archevêque Claude Lecoz (1804-1815)

Encadré 18 (Anciens numéros : N° d'ordre 14)

XIX^e siècle (après 1837)

Dimensions sans cadre (cm) : H : 86- L : 70 - P : 2,5

Dimensions avec cadre (cm) : H : 101 - L : 83,7 - P : 6,5

Texte : « Claude Lecoz né le 22 décembre 1740/ à Plonévez-Porzay, diocèse de Quimper/ professeur et principal au collège de / Quimper : évêque constitutionnel / d'Ille-et-Vilaine (Rennes) le 10 / avril 1791 : rétracté et insti/tué canoniquement par / le pape Pie VII archevê/que de Besançon : Ité/ratiement retracté / devant lui à Paris / en 1804, mort le / 3 mai 1815 à Vil/levieux dans le / Jura ».

Les portraits d'archevêques du XIX^e siècle ont été réalisés après la redécouverte de la série des cent-six portraits peints par Jourdain, de sorte à compléter la série. Les portraits d'archevêques étaient accrochés dans la salle synodale. Cependant, compte tenu du nombre de tableaux, certains se trouvaient peut-être dans d'autres salles contigües.

Principales archives à consulter : 2R51, Archives municipales, Besançon. ; MAP 25 – 082, Médiathèque de l'architecture et du Patrimoine, Charenton-le-Pont.

Récolé en octobre 2014 par Emmanuel Buselin (cf. documentation DRAC Franche-Comté)

Développement dans le mémoire pages 74 – 78.



Portrait de l'archevêque Gabriel Courtois de Pressigny
(1817-1823)

Encadré 12 (Anciens numéros : N° d'ordre 13 – N° des tableaux 7bis)

XIX^e siècle (après 1837)

Dimensions sans cadre (cm) : H : 85,7 - L : 70,3 - P : 2,7

Dimensions avec cadre (cm) : H : 100 - L : 84,3 - P : 7

Texte : « Gabriel Cortois de Pressigny, né / à Dijon le 11 décembre 1745, grand / vicaire de Langres, sacré le 15 jan/vier 1786 évêque de St Malo, nom/mé en 1814 ambassadeur de France à Rome, ministre/ état, pair de France, / nommé en 1817 arche/vêque de Besançon, / institué le 1^{er} 8bre suivant, ne prit pos/session que le 31 8bre 1819. Mort à / Paris le 2 mai / 1823. ».

Les portraits d'archevêques du XIX^e siècle ont été réalisés après la redécouverte de la série des cent-six portraits peinte par Jourdain, de sorte à compléter la série. Les portraits d'archevêques était accrochée dans la salle synodale. Cependant, compte tenu du nombre de tableaux, certains se trouvaient peut-être dans d'autres salles contigües.

Principales archives à consulter : 2R51, Archives municipales, Besançon. ; MAP 25 – 082, Médiathèque de l'architecture et du Patrimoine, Charenton-le-Pont.

Récolé en octobre 2014 par Emmanuel Buselin (cf. documentation DRAC Franche-Comté)

Développement dans le mémoire pages 74 – 78.



Portrait de l'archevêque Paul Ambroise de Villefrancon
(1823 - 1828)

Encadré 19 (Anciens numéros : N° d'ordre 16 – N° des tableaux 2-B)

XIX^e siècle (après 1837)

Dimensions sans cadre (cm) : H : 86 - L : 70,3 - P : 2,5

Dimensions avec cadre (cm) : H : 99,5 - L : 83,8 - P : 7

Texte : « Paul Ambroise frère de Villefrancon / né à Besançon le 20 juin 1754, docteur/ en Sorbonne le 5 mars 1778, grand / vicaire et chanoine de Besançon / nomme en 1817 à l'évêché de / Châlons-sur-Saône. Coadjuteur/ de monsieur de Pressigny / et sacré le 12 août 1821 / sous le titre d'archevêque / d'Adana in partibus / infidelium, archevêque / en titre par le décès de / Monsieur de Pressigny / en 1823, pair de France / Mort le 27 mars 1828 ».

Les portraits d'archevêques du XIX^e siècle ont été réalisés après la redécouverte de la série des cent-six portraits peinte par Jourdain, de sorte à compléter la série. Les portraits d'archevêques était accrochée dans la salle synodale. Cependant, compte tenu du nombre de tableaux, certains se trouvaient peut-être dans d'autres salles contigües.

Principales archives à consulter : 2R51, Archives municipales, Besançon. ; MAP 25 – 082, Médiathèque de l'architecture et du Patrimoine, Charenton-le-Pont.

Récolé en octobre 2014 par Emmanuel Buselin (cf. documentation DRAC Franche-Comté)

Développement dans le mémoire pages 74 – 78.



Portrait de l'archevêque Louis Guillaume Valentin Dubourg (1833)

Encadré 9 (Anciens numéros : N° d'ordre 17)

XIX^e siècle (après 1837)

Sans cadre

Dimensions (cm) : H : 86 - L : 70,6 - P : 2,5

Texte : « Louis Guillaume Valentin Dubourg, / Né le 14 février 1766 au cap français/ île St Domingue, prêtre de la compa/gnie de St Sulpice, directeur du collège de Baltimore, adminis/trateur du diocèse de la / Nouvelle Orléans : évêque / de la Louisiane en 1815. / Revenu en France en / 1826, nommé à l'évêché : de Montauban : trans/fère en 1833 à l'ar/chevêché de Besançon ; / installé le 10 octobre / et mort à Besançon le / 12 décembre 1833. ».

Les portraits d'archevêques du XIX^e siècle ont été réalisés après la redécouverte de la série des cent-six portraits peinte par Jourdain, de sorte à compléter la série. Les portraits d'archevêques était accrochée dans la salle synodale. Cependant, compte tenu du nombre de tableaux, certains se trouvaient peut-être dans d'autres salles contigües.

Principales archives à consulter : 2R51, Archives municipales, Besançon. ; MAP 25 – 082, Médiathèque de l'architecture et du Patrimoine, Charenton-le-Pont.

Récolé en octobre 2014 par Emmanuel Buselin (cf. documentation DRAC Franche-Comté)

Développement dans le mémoire pages 74 – 78.



Portrait de l'archevêque Jacques-Marie-Adrien-Césaire Mathieu (1850-1875)

Encadré 20 (Anciens numéros : N° d'ordre 18)

XIX^e siècle (après 1837)

Sans cadre

Dimensions (cm) : H : 86 - L : 70

Texte : « Jacques-Marie-Adrien-Césaire Mathieu / né à Paris le 20 janvier 1796, sacré évêque de Langres, le 10 février 1833, préconisé/ archevêque de Besançon le 30 septembre / 1834, nommé Cardinal du Titre / de saint Sylvestre le 30 / septembre 1850, mort / à Besançon le 9 / Juillet 1875. ».

Les portraits d'archevêques du XIX^e siècle ont été réalisés après la redécouverte de la série des cent-six portraits peints par Jourdain, de sorte à compléter la série. Les portraits d'archevêques étaient accrochés dans la salle synodale. Cependant, compte tenu du nombre de tableaux, certains se trouvaient peut-être dans d'autres salles contigües.

Principales archives à consulter : 2R51, Archives municipales, Besançon. ; MAP 25 – 082, Médiathèque de l'architecture et du Patrimoine, Charenton-le-Pont.

Développement dans le mémoire pages 74 – 78.



Portrait de l'archevêque Pierre Antoine Justin Paulinier
(1875 - 1881)

Encadré 36 (*Anciens numéros* : N° d'ordre 19)

XIX^e siècle (après 1837)

Dimensions sans cadre (cm) : H : 86 - L : 70

Texte : « *Pierre Antoine Justin Paulinier / né à Pézenas diocèse de Montpellier / le 29 janvier 1815 sacré évêque / de Grenoble le 28 août 1870 / préconisé archevêché de / Besançon le 17 septembre / 1875 décédé à Pézenas / le 12 novembre 1881* ».

Les portraits d'archevêques du XIX^e siècle ont été réalisés après la redécouverte de la série des cent-six portraits peints par Jourdain, de sorte à compléter la série. Les portraits d'archevêques étaient accrochés dans la salle synodale. Cependant, compte tenu du nombre de tableaux, certains se trouvaient peut-être dans d'autres salles contigües.

Principales archives à consulter : 2R51, Archives municipales, Besançon. ; MAP 25 – 082, Médiathèque de l'architecture et du Patrimoine, Charenton-le-Pont.

Développement dans le mémoire pages 74 – 78.

On trouve sur le cadre une étiquette indiquant « 28- Portrait ». On retrouve des étiquettes similaires sur d'autres tableaux provenant de l'archevêché. Elles ont sans doute été ajoutées au moment de la répartition en 1909





Portrait de l'archevêque Joseph- Alfred Foulon (1882 - 1891)

Encadré 46 (*Anciens numéros* : N° d'ordre 20)

Attribué à Charles Vuillermet ??

XIX^e siècle (après 1837)

Sans cadre

Dimensions (cm) : H : 86 - L : 70,6 - P : 2,5

Texte : « *Joseph Alfred Foulon / né à Paris le 29 avril 1823. / Sacré évêque de Nancy / le 1^{er} mai 1867. / Préconisé archevêque / de Besançon le / 30 mars 1882.* ».

Les portraits d'archevêques du XIX^e siècle ont été réalisés après la redécouverte de la série des cent-six portraits peints par Jourdain, de sorte à compléter la série. Les portraits d'archevêques était accrochée dans la salle synodale. Cependant, compte tenu du nombre de tableaux, certains se trouvaient peut-être dans d'autres salles contigües.

Principales archives à consulter : 2R51, Archives municipales, Besançon. ; MAP 25 – 082, Médiathèque de l'architecture et du Patrimoine, Charenton-le-Pont.

Développement dans le mémoire pages 74 – 78.

On trouve sur le cadre une étiquette indiquant « 28- Portrait ». On retrouve des étiquettes similaires sur d'autres tableaux provenant de l'archevêché. Elles ont sans doute été ajoutées au moment de la répartition en 1909



L'Annonciation

Ces deux panneaux peints aujourd'hui attribués à Prévost ont été rapidement transférés au musée de Peinture (actuellement Musée des Beaux-Arts et Archéologie). Voir la notice les concernant dans la partie *Les objets actuellement au Musée des Beaux-Arts et Archéologie de Besançon.*

**LISTE EXHAUSTIVE des œuvres à
l'Université de Besançon (Rectorat)**



Il y a eu un seul transfert d'objets provenant du palais archiépiscopal et du grand séminaire et à destination de l'Université. Le procès-verbal de ce transfert a été dressé le 25 avril 1909. La majorité des objets sont visibles dans les différentes salles du Rectorat. Dans la seconde moitié du XX^e siècle, les tableaux se sont vus attribuer des inventaires en D.909, comme ceux du Musée des Beaux-Arts. Il y a eu un récolement des œuvres avec localisation en septembre 1989.



L'Adoration des Mages

N° : PM25000277 ou D.909.1.27 (Anciens numéros : N° d'ordre 1 – N° des tableaux 55-B)

Peintre : Louis de Caullery (Anciennement attribué à Franken le vieux)

Premier quart du XVI^e siècle

Classé le 10 août 1904

Dimensions avec cadre (cm) : H : 38,5 - L : 30,5

Peinture à l'huile sur cuivre

Offert à l'archevêché par le cardinal Césaire Mathieu

Exposée en 1989 dans le salon du Recteur puis déplacée dans la chambre jaune, l'œuvre est aujourd'hui dans la salle à manger côté terrasse. Avant l'attribution à l'Université, l'œuvre était dans le « salon du rez-de chaussé » de l'archevêché.

Principales archives à consulter : 2R51, Archives municipales, Besançon. ; MAP 25 – 082, Médiathèque de l'architecture et du Patrimoine, Charenton-le-Pont. 65V9, Archives départementales du Doubs, Besançon.

Etudié lors d'une enquête thématique régionale sur les peintures flamandes des églises comtoises XVI^e et XVII^e siècle.



Calvaire dans une crypte

Pas de numéro d'inventaire. (Anciens numéros : N° d'ordre 2 – N° des tableaux 57-B.1)

Début du XIX^e siècle

Dimensions avec cadre (cm) : H : 58 - L : 50

Gouache encadrée

Cette gouache ne semble pas avoir laissé de traces avant son attribution à l'Université. En 1989, l'œuvre est indiquée comme non localisée. Lors de ma visite en octobre 2021, une œuvre conservée

dans le grenier du Rectorat nous a semblé correspondre à la description de la gouache recherchée. Une œuvre de Charles-Marie-Bouton, *Chapelle du Calvaire dans l'église Saint-Roch* (1817) conservée au musée des Beaux-Arts de Rouen est très proche du tableau du Rectorat.



Paysages

N° : 2001.105 et 2001.106 ou D.909.1.28 (*Anciens numéros* : N° d'ordre 3 et 4 – N° des tableaux 35-B.1 et 35-B.2)

Ecole de Claude Gellée dit Le Lorrain

Fin du XVII^e siècle

Classés le 10 août 1904

Dimensions avec cadre (cm) : H : 69,5 - L : 80

Legs du cardinal Rohan-Chabot



Paysage avec un bateau sur un cours d'eau et une maison (2001.105) et Paysage avec un pont, deux promeneurs et une ruine sur la gauche (2001.106).

Au XIX^e siècle, ils sont exposés dans la salle de Billard puis dans la Grand salon du palais archiépiscopal. En 1989, ils étaient accrochés dans le Bureau du Recteur (aujourd'hui Salle à manger côté sud).

Principales archives à consulter : 2R51, Archives municipales, Besançon. ; MAP 25 – 082, Médiathèque de l'architecture et du Patrimoine, Charenton-le-Pont. ; 115E et 116 E, Archives diocésaines, Besançon ;



Le repas chez Simon

N° : D.909.1.29 (*Anciens numéros* : N° d'ordre 5 – N° des tableaux 75-B.1 - inventaire 128)

Anonyme Italie (Autour de Sebastiano et Marco Ricci)

XVIII^e siècle

Dimensions avec cadre (cm) : H : 74,3 - L : 88

A ce stade, il n'y a pas de trace de ce tableau avant 1909. En 1989, il était accroché dans le Salon (aujourd'hui, il est dans la Salle à manger côté sud).

Principales archives à consulter : 2R51, Archives municipales, Besançon. ; MAP 25 – 082, Médiathèque de l'architecture et du Patrimoine, Charenton-le-Pont. ;



Chemin ombragé

N° : D.909.1.30 (Anciens numéros : N° d'ordre 6 – N° des tableaux 49-B - inventaire 25)

Antoine Jean Bail (signé et daté en bas à gauche : *Antoine Bail 62*)

1862

Dimensions avec cadre (cm) : H : 74,3 - L : 88

A ce stade, il n'y a pas de trace de ce tableau avant 1909. En 1989, il était accroché dans le Bureau du

Recteur. Il est ensuite déplacé dans l'antichambre où il est toujours aujourd'hui. Il est accompagné du cartel suivant : « Peintre de la vie familière et du bonheur simple, Antoine-Jean Bail (1830- 1918) représente ici une scène de genre, transfigurée par une habile composition, une opposition des effets d'ombre et de lumière et une perspective qu'accentue la trouée de lumière dans l'arrière-plan. / Les frondaisons, subtilement traitées en une belle harmonie colorée, renforcent l'intimité de la scène et font de la toile un moment de douce quiétude par un bel après-midi ensoleillé. / Estimé de ses contemporains, apprécié par la critique, Antoine-Jean Bail est un artiste talentueux dont la facture appartient encore à la sensibilité du XIX^e siècle. »

Principales archives à consulter : 2R51, Archives municipales, Besançon.



Ruines du Palatin

N° : 2001.107 ou D.909.1.36 (Anciens numéros : N° d'ordre 7 – N° des tableaux 75-B)

Ecole française – Début XIX^e siècle

Dimensions (cm) : H : 64,8 - L : 79,7

Exposé en 1989 dans le Cabinet du Recteur, il est à présent accroché dans la salle à manger côté terrasse.

Dans l'inventaire du mobilier légué par le cardinal Rohan-Chabot, on trouve dans le Cabinet de travail : « Deux petits tableaux représentant l'un une marine et l'autre des ruines », peut-être que ce dernier correspond à ce tableau

Principales archives à consulter : 2R51, Archives municipales, Besançon. ; 115E, Archives diocésaines, Besançon.





Marine

N° : D.909.1.31 (*Anciens numéros* : N° d'ordre 8 – N° des tableaux 60-B – inventaire 112)

Ecole Hollandaise. XVII^e siècle

Dimensions avec cadre (cm) : H : 79,5 - L : 71,6

Exposé en 1989 dans l'entrée de l'appartement du Recteur, il est ensuite déplacé dans le salon côté terrasse. Il est à présent accroché dans le Bureau du Recteur.

Dans l'inventaire du mobilier légué par le cardinal Rohan-Chabot, on trouve dans le grand salon du palais archiépiscopal : « Une petite marine de Storck », qui pourrait être ce tableau.

Principales archives à consulter : 2R51, Archives municipales, Besançon. ; 115E, Archives diocésaines, Besançon. ; Boite L 22, Archives diocésaines, Besançon.



Paysage, château et parc

N° : D.909.1.32 (*Anciens numéros* : N° d'ordre 9 – N° des tableaux 62-B – inventaire 120)

Ecole Hollandaise. XVIII^e siècle

Ce tableau pourrait correspondre un tableau du Rectorat baptisé *Carrosse à l'entrée du parc*

Dimensions avec cadre (cm) : H : 89 - L : 78,2

Carrosse à l'entrée du parc était exposé en 1989 dans l'entrée de l'appartement du Recteur. Il est ensuite déplacé dans la chambre jaune avant de retrouver son emplacement de 1989.

Principales archives à consulter : 2R51, Archives municipales, Besançon. ;



Énée, Anchise et Ascagne fuyant Troie

Cette œuvre tardivement attribuée à Thomas Blanchet a été transférée en 1991 au Musée des Beaux-Arts et Archéologie. La veille de son départ, elle était exposée dans le salon du Rectorat. Voir la notice la concernant dans la partie *Les objets actuellement au Musée des Beaux-Arts et Archéologie de Besançon*.



Le passage de la mer Rouge / Les Israélites
dans le désert

N° : PM25000276 (*Anciens numéros* : N° d'ordre
11 – N° des tableaux 12-B)

Attribué à Francken Frantz dit Franck le Vieux.
XVII^e siècle

Classé le 10 août 1904

Dimensions (cm) : H : 64 - L : 108

Cette œuvre est l'un des quatorze tableaux acquis en 1812 par Mgr Le Coz pour décorer la chapelle Saint-Nicolas. Elle ne peut donc pas être rattachée au cardinal Rohan-Chabot. Outre la restauration de Clésinger en 1834, le tableau est restauré et rentoilé en décembre 1836 par le peintre François Simon Bidant. Alexandre Guénard cite l'œuvre (p.141) dans sa description de la salle synodale. Avant l'attribution à l'Université, l'œuvre était dans le « salon du rez-de-chaussé » de l'archevêché. Exposé en 1989 dans la Grande salle de Réunion, l'œuvre est actuellement visible dans l'antichambre.

Principales archives à consulter : 2R51, Archives municipales, Besançon. ; 115E, Archives diocésaines, Besançon. ; Boite L 22 et Boite 238, Archives diocésaines, Besançon.

Etudié lors d'une enquête thématique régionale sur les peintures flamandes des églises comtoises XVI^e et XVII^e siècle.

Développement dans le mémoire pages 32 – 34 et 69. Annexe 27.



Deux vues d'un port de mer

Appelés aussi « Deux marines »

N° : IM25005054 et IM25005055 ou D.909.1.34
et D.909.1.35 (*Anciens numéros* : N° d'ordre 12 –
N° des tableaux B.1 et B.2)

Attribuées à Joseph Vernet (le premier tableau a
une signature visible sous le marin endormi, peut-
être est-elle postérieure)

Classés le 10 août 1904

Dimensions (cm) : H : 72 - L : 144



Une confusion perdure entre ces deux marines et deux autres marines attribués à Zeeman (Regnier Nooms). Les quatre tableaux ont été classés ensemble en 1904 comme quatre marines de Vernet. Depuis, il est courant que ces tableaux soient pris pour les Zeeman et inversement.

Ces deux œuvres ont été léguées par le cardinal Rohan-Chabot. A la mort de celui-ci, elles étaient exposées dans la salle de Billard. Alexandre Guénard les décrit ensuite dans le salon de réception (p.143). En 1989, elles étaient accrochées dans le Bureau du Recteur. Elles sont aujourd'hui exposées dans le Salon rouge, avec deux cartels :

« Peintre de la Marine du Roi, Joseph Vernet (1714-1789), exécute pour Louis XV une série de 24 tableaux représentant les ports français. La commande officielle de 1753, à visée de propagande, est liée à l'activité économique des ports, intensifiée par les échanges commerciaux avec les colonies. / Dans cette marine signée de Joseph Vernet, l'artiste vise d'autres effets. La composition théâtrale, la poésie des effets lumineux, le pittoresque des scènes sur le quai recomposent un paysage idéal. Observations prises sur le vif et éléments de pure invention confèrent à cette toile de grande dimension une sensibilité propre au Siècle des Lumières.

« Liée à la prospérité économique de l'Europe, la peinture de marine se développe d'abord en Italie et surtout aux Pays-Bas au XVII^e siècle. La France porte ce genre à son plus haut degré un siècle plus tard, sous le règne de Louis XV. / Plus allongées que le format « paysage », les toiles de marine donnent l'illusion d'une vue panoramique. C'est le cas ici, dans ce tableau non signé, peut être dû à Joseph Vernet (1714 – 1789). / Les derniers feux d'un coucher de soleil sur l'horizon, les reflets de la lumière sur la mer, le pittoresque des scènes sur la rive, le contraste entre l'homme, les éléments naturels et les bâtiments de pure invention font de ce tableau l'un des exemples les plus réussis d'une composition idéalisée, dans l'esprit du XVIII^e siècle. »

Développement dans le mémoire page 54. Annexe 72.

Principales archives à consulter : 2R51, Archives municipales, Besançon. ; 115E, Archives diocésaines, Besançon. ; MAP 25 – 082, Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, Charenton-le-Pont.



Deux marines

Appelés aussi *Marine avec tour de guet dominant une falaise aux roches escarpées* et *Marine avec fortifications de ville portuaire*.

N° : PM25000281 ou D.909.1.37 et D.909.1.38 (*Anciens numéros : N° d'ordre 12 – N° des tableaux B.3 et B.4*)

Attribuées à Zeeman (Regnier Nooms).

Classés le 10 août 1904

Dimensions (cm) : H : 121,6 - L : 158,5

Ces deux œuvres ont été léguées par le cardinal Rohan-Chabot. A la mort de celui-ci, elles étaient exposées dans la chambre d'honneur (« Deux grandes marines par Zehmann »). Au moment de leur attribution à l'Université, elles étaient dans le grand salon. Depuis au moins 1989, elles sont accrochées dans le Bureau du Recteur.

Une confusion perdue entre ces deux marines et deux autres marines attribués à Joseph Vernet. Les quatre tableaux ont été classés ensemble en 1904 comme quatre marines de Vernet. Depuis, il est courant que ces tableaux soient pris pour les Vernet et inversement.

Développement dans le mémoire page 54. Annexe 72.

Principales archives à consulter : 2R51, Archives municipales, Besançon. ; 115E et 116E Archives diocésaines, Besançon. ; MAP 25 – 082, Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, Charenton-le-Pont.

Un cartel sur socle avec cadran de Leroy



« Cartel sur salle, écaille verte et bronze doré cadran de la Roy »

Ancien numéro : N° d'ordre 13

Charles Leroy. Époque Louis XV.

Au moment de son attribution à l'Université, le cartel était dans la salle à manger. Depuis au moins 1989, il est accroché dans le Bureau du Recteur.

Principales archives à consulter : 2R51, Archives municipales, Besançon. ; MAP 25 – 082, Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, Charenton-le-Pont.

Un cartel sur socle avec cadran de Paliar



« Cartel sur socle, marqueterie de cuivre et d'écaille cadran de Paliar à Besançon »

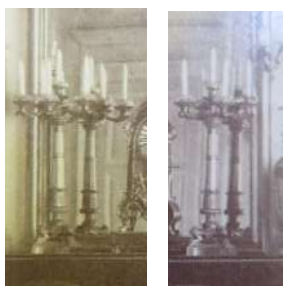
Ancien numéro : N° d'ordre 14

Époque de Louis XIV.

Au moment de son attribution à l'Université, le cartel était dans le grand salon. Le cartel n'est pas mentionné dans le récolement de 1989. Un objet pouvant correspondre à cette description est sur la cheminée du salon rouge. C'est sans doute le même objet que l'on reconnaît dans la même pièce sur une des anciennes photographies du palais archiépiscopal (*Annexe 125*).



Principales archives à consulter : 2R51 et Album Besançon (PH109522-30) Archives municipales, Besançon. ; MAP 25 – 082, Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, Charenton-le-Pont.



Quatre candélabres à six lumières

Ancien numéro : N° d'ordre 15

Époque de la Restauration.

Ces quatre candélabres en bronze doré n'ont pas laissé de trace depuis leur attribution à l'Université (absents du récolement de 1989). Néanmoins, étant donné l'intérêt moindre qu'a suscité le mobilier du Rectorat, il est tout à fait possible qu'ils y soient toujours et que l'on n'y a pas prêté attention depuis.

Dans le procès-verbal de remise d'avril 1909, on retrouve bien quatre candélabres en bronze doré, mais seul deux ont six lumières (« Deux candélabres à six lumières, bronze doré, époque de la restauration, dans le grand salon. » et « N°16. – Une paire de candélabres à cinq lumières, en bronze doré, époque de la Restauration. »). Aussi, il est probable que par commodité, ces quatre candélabres soient désignés comme ayant six lumières, alors que ce n'est pas le cas pour deux d'entre eux. Enfin, on serait tenté d'en reconnaître deux dans une ancienne photographie du grand salon. (*Annexe 125*).

Principales archives à consulter : 2R51 et Album Besançon (PH109522-30) Archives municipales, Besançon. ; MAP 25 – 082, Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, Charenton-le-Pont.



Guéridon circulaire en marqueterie de marbre

N° : PM25000283 (Ancien numéro : N° d'ordre 16)

Marqueterie de marbre, ceinture de cuivre, pieds de bois sculpté et doré

Classé le 17 novembre 1948

Époque consulaire



Cet objet provient du leg de Mgr Rohan-Chabot. A sa mort, le guéridon était dans la chambre à coucher de l'ancien Archevêché. Au moment de son attribution à l'Université, l'œuvre se trouvait dans le petit salon d'été. En 1989, elle est mentionnée parmi les œuvres du salon. Aujourd'hui, elle est dans la salle à manger côté sud.

Au dos du plateau, une étiquette indique « au Cardinal »

Développement dans le mémoire page 133.



Principales archives à consulter : 2R51, Archives municipales, Besançon. ; 115E et 116E Archives diocésaines, Besançon. ; MAP 25 – 082, Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, Charenton-le-Pont.

Console circulaire à plateau de marbre

« Console circulaire en acajou, à plateau de marbre, garni de bronze doré, époque de Louis XVI »

Ancien numéro : N° d'ordre 17

Cette console pourrait provenir du leg de Mgr Rohan-Chabot. Dans l'inventaire après décès, on trouve dans la salle de Billard « Deux consoles en acajou avec marbre ». Au moment de son attribution à l'Université, l'œuvre se trouvait dans le petit salon d'été. Elle apparaît dans le salon comme « console Régence, bois doré et marbre » dans le récolement de 1989. Une nouvelle visite au Rectorat serait nécessaire pour essayer de la retrouver.

Principales archives à consulter : 2R51, Archives municipales, Besançon. ; 115E et 116E Archives diocésaines, Besançon. ; MAP 25 – 082, Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, Charenton-le-Pont.

Zhenwu en bronze et son socle en ébène



Jusqu'en 2021, cette œuvre était désignée comme un *Bouddha*

Ancien numéro : N° d'ordre 18

Au moment de son attribution à l'Université, l'œuvre se trouvait dans le petit salon d'été. Elle a ensuite été dans le salon rouge, jusqu'à la détérioration de son socle. Mise au grenier, cette sculpture a été remplacée par un buste de Victor Hugo.



A l'intérieur, une étiquette en chinois.

Développement dans le mémoire pages 133 – 134.

Principales archives à consulter : 2R51, Archives municipales, Besançon. ;



**LISTE EXHAUSTIVE des œuvres au
Musée du Temps de Besançon**

Aucune œuvre n'a été transférée au Palais Granvelle de Besançon au moment de la répartition de 1909-1910. En effet, le palais Granvelle n'était pas encore le musée historique de la Ville et, depuis 2002, le Musée du Temps. Ce sont donc uniquement des transferts postérieurs, datant de la seconde moitié du XX^e siècle et du premier quart du XXI^e siècle. Ne sont traités ici que les objets qui sont toujours au Musée du Temps. Le musée des Beaux-Arts et Archéologie a en effet transféré, puis récupéré de nombreux objets, qui sont donc exclus de cette liste.



Croix processionnelle donnée par le cardinal Granvelle à Ornans

N° : D.1909.1.53 ou D.909.1.53 (Ancien numéro : N° d'ordre 34)

Seconde moitié du XVI^e siècle

Classé le 17 juin 1901

Dimensions (cm) : H : 52,5 - L : 41

Argent et parties dorées sur âme de bois.

Eglise Saint Laurent d'Ornans. Musée des Antiquités chrétiennes de l'ancien archevêché. Envoyée en 1909 au Musée d'archéologie de

Besançon (Erreur de date sur le procès-verbal). 7 juin 1996, la croix est envoyée au Musée du Temps de Besançon. 2017 : Exposition Antoine Granvelle à l'église Saint Laurent d'Ornans. Œuvre non exposée.

Voir Notice « La chapelle des Granvelle à l'église Saint-Laurent d'Ornans » dans Laurence Reibel et Lisa Mucciarelli-Régner (dir.), *Antoine de Granvelle, L'Eminence pourpre, images d'un homme de pouvoir à la Renaissance*, SilvanaEditoriale, Milan, 2017, P.206

Développement dans le mémoire pages 86 -87, 135 et 160 – 162. Annexe 142 B

Principales archives à consulter : 2R51, Archives municipales, Besançon. ; MAP 25 – 082, Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, Charenton-le-Pont. ; Dossier d'œuvre.



Portrait de Louis Légier, curé de Jussey

Aussi appelé « Portrait d'un religieux en surplis »

N° : D.1909.1.12 ou D.909.1.12 (Anciens numéros : N° d'ordre 11 – N° des tableaux : 63 B – Catalogue : 809)

Seconde moitié du XVI^e siècle

Dimensions (cm) : H : 103 - L : 73,5

Huile sur toile

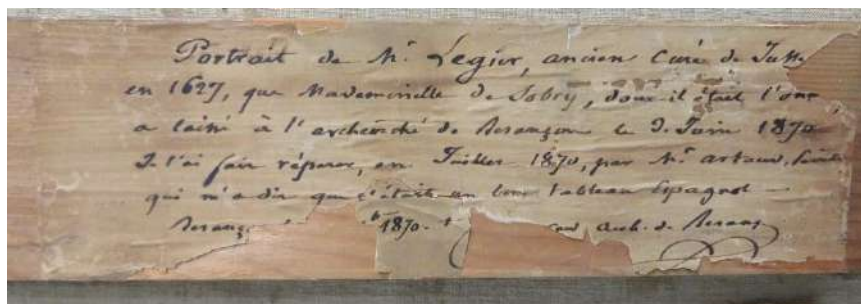
Tableau offert à l'archevêché le 9 juin 1870 par Mademoiselle de Sobry, descendante de Louis Légier. Restauré en juillet par M. Artaud.

3^e dépôt – 21 avril 1910 au musée de Peintures.

Œuvre non exposée

Étiquette au dos de la main de Mgr Césaire Mathieu

Développement dans le mémoire pages 159 – 160



Principales archives à consulter : 2R51, Archives municipales, Besançon. ; MAP 25 – 082, Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, Charenton-le-Pont. ; Documentation Musée des Beaux-Arts et Archéologie de Besançon.



Un portrait de seigneur, sous Louis XIV

N° : D.909.1.8 (Anciens numéros : N° d'ordre 12 – N° des tableaux : 64-B)

Toile du XVII^e siècle

Œuvre qui était exposée dans le petit salon d'été de l'ancien archevêché. 2^e dépôt – 25 avril 1909 au musée de Peintures.

Cette toile est actuellement introuvable. Il pourrait s'agir du *portrait d'un seigneur de Besançon en armure* (2012.0.973) des collections du Musée du Temps (cette œuvre très abîmée est actuellement en réserve, recouverte de papier japon) mais plus vraisemblablement du *Portrait d'un homme* (896.1.193) qui a, au dos de la toile, une étiquette de la main du cardinal Mathieu.

Principales archives à consulter : 2R51, Archives municipales, Besançon. ; MAP 25 – 082, Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, Charenton-le-Pont. ;



Sainte Madeleine repentante

N° : D.909.1.11

Copie d'après Georges de La Tour

Première moitié du XVII^e siècle

Dimensions (cm) : H : 66 - L : 88

Huile sur toile

Œuvre exposée au premier étage

Cette œuvre redécouverte en 1947 est un tableau qui était déjà dans les collections du Musée de peintures avant les événements de la Séparation de l'église et de l'Etat. Cette œuvre ne provient donc pas de l'ancien archevêché. L'origine de cette confusion daterait des années 1970-1980. Les équipes du musée ont cru reconnaître ce tableau dans le procès-verbal du 3^e dépôt. Ainsi, cette œuvre a récupéré le numéro d'inventaire d'une autre représentation de Madeleine. Voir la notice la concernant dans la partie *Les objets actuellement au Musée des Beaux-Arts et Archéologie de Besançon*.

Développement dans le mémoire pages 151 – 152 et 159

Principales archives à consulter : 2R51, Archives municipales, Besançon. ; MAP 25 – 082, Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, Charenton-le-Pont. ; Dossier d'œuvre.



Notre-Dame de Consolation

N° : D.977.34.1 ou H.P.R. 5828

Vierge de Consolation portant l'enfant Jésus, entourée de deux anges et devant laquelle un homme prie.

XVII^e siècle

Dimensions sans cadre (cm) : H : 102 - L : 71

Dimensions avec cadre (cm) : H : 122,5 - L : 90

Huile sur toile

Œuvre non exposée

Cette œuvre est un dépôt de l'Association diocésaine au palais Granvelle. Elle n'est donc pas liée à la répartition de 1909-1910. D'après les sources consultées, aucune Vierge de Consolation ne semble être liée à l'ancien palais archiépiscopal de Besançon.

A large marble statue of a Roman figure, possibly a deity or emperor, standing in a museum. The figure has a cornucopia (a basket overflowing with fruit) on their back and is holding a small object in their right hand. The background shows other statues and the architecture of the museum.

**LISTE EXHAUSTIVE des œuvres au
Musée des Beaux-Arts et
Archéologie de Besançon**

Il y a eu deux transferts d'objets vers les musées d'Archéologie et de Peintures lors de la répartition de 1909-1910. Le premier, du 25 avril 1909, correspond à la sélection des conservateurs Vaissier et Giacomotti. Postérieurement, les transferts de 1909 au musée d'Archéologie et au musée de Peintures ont été distingués pour devenir le 1^{er} et le 2^e dépôt. Le second transfert d'objets intervient un an plus tard, le 21 avril 1910, suite aux choix de Michel et Chudant. Ce second transfert a été baptisé ensuite 3^e dépôt, sans distinguer ce qui revenait au musée de Peinture de ce qui était destiné au musée d'Archéologie. Cette liste reprend ces deux vagues de dépôts, en suivant les numéros d'ordre des procès-verbaux de l'époque. Ces transferts d'œuvres sont également bien documentés par certains registres de la documentation du musée (BA.01, BA.03, BA.28 et BA.41)

A. Musée de Peintures – 25 avril 1909 (2^e dépôt)



Saint Marc et saint Marcellin encouragés par saint Sébastien sur la voie du martyre

Anciennement nommé « Scène de l'Histoire de Venise » ou « Le Christ conduit par des soldats »

N° : D.909.1.14 (Anciens numéros : N° d'ordre 1 – N° des tableaux : 19 B – Catalogue : 790)

Copie d'après Véronèse (Paoli Caliarì)

XVIII^e siècle

Dimensions (cm) : H : 113 - L : 180

Huile sur toile

Classé le 10 août 1904

Œuvre non exposée



Cette œuvre est l'une des quatorze toiles acquises en 1812 par Mgr Le Coz pour décorer la chapelle Saint-Nicolas. Outre la restauration de Clésinger en 1834, le tableau est envoyé à Paris en 1836-1837 pour y être restauré et rentoilé. Alexandre Guénard cite l'œuvre (p.142) dans sa description de du salon de réception. Avant l'attribution au musée, l'œuvre était dans le « salon du 1^{er} étage » de l'archevêché, dit salon des évêques. Exposée au musée de Peintures puis mise en réserve. Restaurée en 1968. On aperçoit l'œuvre sur une photographie des réserves dans les années 1970. Cette toile semble être en réserve depuis qu'elle est reconnue comme une copie.

Voir Notice **C40** dans Nicolas Joyeux, *Les peintures italiennes du musée des Beaux-arts et d'Archéologie de Besançon - L'œil et la main*, Silvana Editoriale, Milan, 2021, p.259

Développement dans le mémoire pages 33– 34, 68, 145 et 159. Annexes 25-29.

Principales archives à consulter : 2R51, Archives municipales, Besançon. ; F 19 3864, Archives Nationales, Pierrefitte ; dossier d'œuvre.



Portrait de Jean d'Estrées, abbé commanditaire de St-Claude

N° : D.909.1.10 (*Anciens numéros : N° d'ordre 2 – N° des tableaux : 38 B - 791*)

Copie d'après Hyacinthe Rigaud

XVIII^e siècle

Dimensions (cm) : H : 147,5 - L : 115

Huile sur toile

Classé le 10 août 1904

Œuvre non exposée



Les deux tableaux de Rigaud ont été donnés à l'archevêché par Mgr de Pressigny. Avant l'attribution au musée, l'œuvre était visible dans le grand salon du palais archiépiscopal. Une fois au musée, les deux toiles de Rigaud étaient accrochées dans une salle de l'école française du musée de Peintures. Plusieurs photographies de cet ancien accrochage nous permettent de voir le cadre de l'œuvre aujourd'hui manquant, ainsi que l'étiquette de la répartition, en bas à gauche.

Développement dans le mémoire pages 42-44, 145 et 159. Annexes 7-8 et 141 A et B

Principales archives à consulter : 2R51, Archives municipales, Besançon. ; MAP 25 – 082, Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, Charenton-le-Pont. ; dossier d'œuvre.



Portrait du Cardinal Armand Gaston de Rohan-Soubise, évêque de Strasbourg

N° : D.909.1.9 (*Anciens numéros* : N° d'ordre 3 – N° des tableaux : 39 B – 792)

Copie d'après Hyacinthe Rigaud

XVIII^e siècle

Dimensions (cm) : H : 148 - L : 115

Huile sur toile

Classé le 10 août 1904

Œuvre non exposée

Les deux tableaux de Rigaud ont été donnés à l'archevêché par Mgr de Pressigny. Auguste Castan a identifié dans son *guide de Besançon* (p.211) comme un portrait du cardinal de Polignac. Cette erreur est corrigée à la fin du XIX^e siècle. Avant l'attribution au musée, l'œuvre était visible dans le grand salon du palais archiépiscopal (cf. photographie en annexe 141). Une fois au musée, les deux toiles de Rigaud étaient accrochées dans une salle de l'école française du musée de Peintures. Plusieurs photographies de cet ancien accrochage nous permettent de voir le cadre de l'œuvre aujourd'hui manquant. L'œuvre aujourd'hui en réserve, conserve toujours son étiquette de la répartition, en bas à gauche. Celle-ci est malheureusement illisible.



*Développement dans le mémoire pages 42-44, 145 et 159.
Annexes 7-8 et 141 A et B*

Principales archives à consulter : 2R51, Archives municipales, Besançon. ; MAP 25 – 082, Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, Charenton-le-Pont. ; dossier d'œuvre.



Portrait du Cardinal Louis-François Auguste de Rohan-Chabot, Archevêque de Besançon

N° : D.909.1.39 (*Anciens numéros* : N° d'ordre 4 – N° des tableaux : 48 B – 793)

Agrais ou Camuccini

1831. Rome (ou copie plus tardive)

Dimensions (cm) : H : 148 - L : 115



Huile sur toile

Classé le 10 août 1904

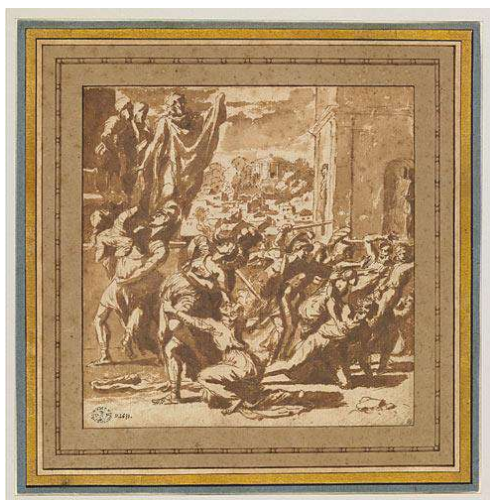
Avant son attribution au musée, il était dans la salle de la rotonde de l'ancien archevêché.

Il y a aujourd'hui, deux portraits connus du cardinal Rohan-Chabot à Besançon : l'un dans le Trésor de la cathédrale, l'autre dans le Salon rouge du Rectorat. Les deux pourraient correspondre à l'œuvre recherchée, auquel cas l'œuvre aurait été déplacée dans une autre institution. Néanmoins, étant donné que le portrait de Rohan-Chabot de la série des portraits d'archevêque n'a pas été donnée à la Bibliothèque, il pourrait très bien s'agir d'une troisième version, non localisée, qui aurait, comme les autres œuvres de cette série, un texte doré en lettre capitale. On note néanmoins la présence des armes du cardinal sur la version du Rectorat.

Développement dans le mémoire pages 57 - 60

Principales archives à consulter : 2R51, Archives municipales, Besançon. ; 115E et 116E Archives diocésaines, Besançon. ; MAP 25 – 082, Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, Charenton-le-Pont.

L'enlèvement des Sabines



N° : D.2672 et D.909.1.21 (*Anciens numéros : N° d'ordre 5 – N° des tableaux : 54.B - 794*)

Nicolas Poussin

Vers 1640

Dimensions (cm) : H : 20,3 - L : 19,7

Dessin à l'encre brune et au lavis brun

Classé le 10 août 1904

Œuvre visible sur demande dans le cabinet d'art graphique du musée.

Œuvre léguée par le cardinal Rohan-Chabot, vraisemblablement acquise par son grand-père. Après la mort du cardinal, l'œuvre se retrouve dans le petit salon, aussi appelé cabinet de travail de l'ancien archevêché, et semble y rester jusqu'à la répartition de 1909.

Voir Notice d'Hélène Gasnault dans De Vouet à Watteau : Un siècle de dessins français. Chefs d'œuvre du musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon, SilvanaEditoriale, Milan, 2017, p.76.

Développement dans le mémoire pages 55 -57 et 145.

Principales archives à consulter : 2R51, Archives municipales, Besançon. ; 115E et 116E Archives diocésaines, Besançon. ; MAP 25 – 082, Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, Charenton-le-Pont. ; dossier d'œuvre.



Ruines antiques avec personnages

N° : D.2829 et D.909.1.19 (*Anciens numéros* : N° d'ordre 6 – N° des tableaux : 57.B - 795)

Charles Louis Clérissieu

1788

Dimensions (cm) : H : 43,3 - L : 29

Gouache

Œuvre visible sur demande dans le cabinet d'art graphique du musée.

Il est plus que probable que les Clérissieu proviennent du leg du cardinal Rohan-Chabot. Dans l'inventaire du leg de 1832 (*Annexe 13*), on trouve dans la chambre à coucher « deux gouaches représentant des ruines ». Cette œuvre apparaît avec certitude dans le petit salon de l'ancien archevêché, avant son attribution au musée. Les gouaches de Clérissieu ont été exposées dans les collections permanentes à l'occasion de l'exposition *Une des provinces du Rococo, la Chine rêvée de François Boucher* (2019).

Principales archives à consulter : 2R51, Archives municipales, Besançon. ; 115E et 116E Archives diocésaines, Besançon. ;



Fronton d'un temple en partie ruiné

N° : D.2830 et D.909.1.20 (*Anciens numéros* : N° d'ordre 7 – N° des tableaux : 65.B - 796)

Charles Louis Clérissieu

1788

Dimensions (cm) : H : 43,3 - L : 29

Gouache

Œuvre visible sur demande dans le cabinet d'art graphique du musée.

Il est plus que probable que les Clérissieu proviennent du leg du cardinal Rohan-Chabot. Dans l'inventaire du leg de 1832 (*Annexe 13*), on trouve dans la chambre à coucher « deux gouaches représentant des ruines ». Cette œuvre apparaît avec certitude dans le petit salon de l'ancien

archevêché, avant son attribution au musée. Les gouaches de Clérissseau ont été exposées dans les collections permanentes à l'occasion de l'exposition *Une des provinces du Rococo, la Chine rêvée de François Boucher* (2019).

Principales archives à consulter : 2R51, Archives municipales, Besançon. ; 115E et 116E Archives diocésaines, Besançon. ;



Ruines du temple de Tivoli

N° : D.2844 et D.909.1.18 (*Anciens numéros* : N° d'ordre 8 – N° des tableaux : 58.B - 797)

Charles Louis Clérissseau

Vers 1788

Dimensions (cm) : H : 32,7 - L : 41

Gouache

Œuvre visible sur demande dans le cabinet d'art graphique du musée.

Il est plus que probable que les Clérissseau proviennent du leg du cardinal Rohan-Chabot. Dans l'inventaire du leg de 1832 (*Annexe 13*), on trouve dans la chambre à coucher « deux gouaches représentant des ruines ». Cette œuvre apparaît avec certitude dans le petit salon de l'ancien archevêché, avant son attribution au musée. Les gouaches de Clérissseau ont été exposées dans les collections permanentes à l'occasion de l'exposition *Une des provinces du Rococo, la Chine rêvée de François Boucher* (2019). Contrairement aux deux autres gouaches, cette ruine n'est pas une invention de Clérissseau mais reprend les restes du temple de Tivoli (Italie).

Principales archives à consulter : 2R51, Archives municipales, Besançon. ; 115E et 116E Archives diocésaines, Besançon. ;



Cléopâtre devant la tombe de Marc-Antoine

N° : D.909.1.22 ou Gr.394 (*Anciens numéros* : N° d'ordre 9 – N° des tableaux : 91.B - 798)

Gravé par Thomas Burke d'après un dessin d'Angelica Kauffman.
Edité par William Wynne Ryland

1772

Dimensions image (cm) : H : 46,4- L : 35,2

Dimensions feuille (cm) : H : 53,3 - L : 39,1

Gravure à la manière noire

Ces deux gravures proviennent du legs du cardinal Rohan-Chabot. Elles sont réclamées par les héritiers du cardinal. Les deux gravures étaient durant toute la seconde moitié du XIX^e siècle dans une des chambres des anciens appartements du palais archiépiscopal. Comme beaucoup d'anciennes gravures du musée, les deux gravures de Burke sont non localisées. Grâce à un autre exemplaire de cette gravure conservé au British Museum (1871,0812.2397), il est possible d'avoir un visuel.

Principales archives à consulter : 2R51, Archives municipales, Besançon. ; 115E et 116E Archives diocésaines, Besançon. ; Registre AG.10 p. 96-97, cabinet d'arts graphique du musée des Beaux-Arts et Archéologie, Besançon.

Andromaque pleurant sur les cendres d'Hector



N° : D.909.1.232 ou Gr.395 (*Anciens numéros* : N° d'ordre 10 – N° des tableaux : 91.B - 798)

Gravé par Thomas Burke d'après un dessin d'Angelica Kauffman.
Edité par William Wynne Ryland

1772

Dimensions image (cm) : H : 46,0 - L : 35,2

Dimensions feuille (cm) : H : 53,4 - L : 38,8

Gravure à la manière noire

Ces deux gravures proviennent du legs du cardinal Rohan-Chabot. Elles sont réclamées par les héritiers du cardinal. Les deux gravures étaient durant toute la seconde moitié du XIX^e siècle dans une des chambres des anciens appartements du palais archiépiscopal. Comme beaucoup d'anciennes gravures du musée, les deux gravures de Burke sont non localisées. Grâce à un autre exemplaire de cette gravure conservé au British Museum (1871,0812.2826), il est possible d'avoir un visuel.

Principales archives à consulter : 2R51, Archives municipales, Besançon. ; 115E et 116E Archives diocésaines, Besançon. ; Registre AG.10 p. 96-97, cabinet d'arts graphique du musée des Beaux-Arts et Archéologie, Besançon.



Intérieur d'une Eglise

N° : D.909.1.7 (Anciens numéros : N° d'ordre 11 – N° des tableaux : 91.B - 800)

Bartholomeus van Bassan (Anciennement attribué à Pieter Neefs)

XVII^e siècle

Dimensions (cm) : H : 75,7 - L : 109,3

Huile sur toile

Seule œuvre provenant du grand séminaire de Besançon. Œuvre non exposée

Développement dans le mémoire pages 127 -128

Principales archives à consulter : 2R51, Archives municipales, Besançon. ; MAP 25 – 082, Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, Charenton-le-Pont.



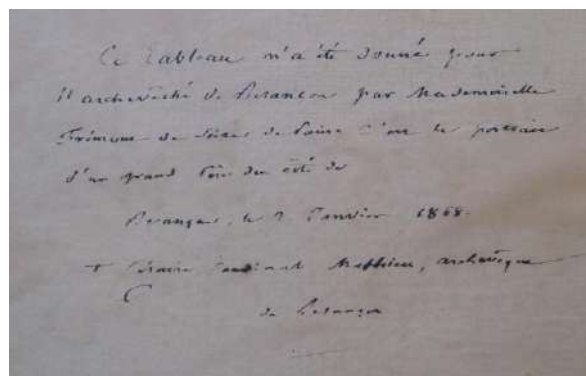
Un portrait de seigneur, sous Louis XIV

N° : D.909.1.8 (Anciens numéros : N° d'ordre 12 – N° des tableaux : 64-B - 801)

Toile du XVII^e siècle

Œuvre qui était exposée dans le petit salon d'été de l'ancien archevêché. 2^e dépôt – 25 avril 1909 au musée de Peintures.

Cette œuvre sur laquelle nous avons peu d'indication peut correspondre à plusieurs tableaux de la collection. Il pourrait s'agir du portrait en pied d'un seigneur au Musée du Temps (voir la notice dans *Les objets actuellement au Musée du Temps de Besançon.*) mais il serait plus vraisemblable que cet objet soit le *portrait d'un homme* (896.1.193), attribué à tort à la collection Gigoux et rattaché à l'école de Jean-François de Troy. Au dos de la toile, on trouve une étiquette de la main du cardinal Mathieu, similaire à celle du portrait de Louis Légier : « Ce tableau m'a été donné pour l'archevêché de Besançon par mademoiselle [nom difficilement lisible : Frimcona de Seise ?] de Paris. C'est le portrait d'un grand père du côté de [espace vide] / Besançon, le 2 janvier 1868 / + Césaire, cardinal



Mathieu, archevêque de Besançon ». Cette œuvre est exposée dans la salle XVIIIe du musée des Beaux-Arts.

B. Musée des Antiques – 25 avril 1909 (1^{er} dépôt)



Mitre de Charles de Neufchâtel

N° : PM25000349 ou D.909.1.52 (*Ancien numéro* : N° d'ordre 24)

Réalisée ver 1470-1481

Classé le 17 juin 1901

Dimensions mitre (cm) : H : 40,8 - L : 33

Dimensions fanon (cm) : H : 40,4 – L : 9,4

Cette mitre commandée par l'archevêque Charles de Neufchâtel (1463-1498) réapparaît dans le musée des antiquités chrétiennes aménagé par Mgr Justin Paulinier. La majorité des collections de ce musée sont déposées en 1909 au Musée des Antiques de Besançon. Après plusieurs décennies d'exposition au rez-de-chaussée du musée, cette mitre a été intégrée au Trésor de la cathédrale de Besançon à la fin du XX^e siècle.

Voir *Notice* de Mathieu Fantoni sur Charles de Neufchâtel dans Brigitte Maurice-Chabard, Sophie Jugie et Jacques Paviot (dir.), *Miroir du Prince - L'âge d'or du mécénat à Autun (1425-1510)*, Editions Snoeck, Heule, 2021

Développement dans le mémoire pages 86 - 88, 149 et 165. Annexe 142 A

Principales archives à consulter : 2R51, Archives municipales, Besançon. ; MAP 25 – 082, Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, Charenton-le-Pont. ; Dossier d'œuvre.



Saint Ferréol et saint Ferjeux provenant du tombeau de Ferry Carondelet

N° *saint Ferréol* : PM25009377 ou D.909.1.44
(*Ancien numéro* : N° d'ordre 25)

N° *saint Ferjeux* : PM25009378 ou D.909.1.45
(*Ancien numéro* : N° d'ordre 25)

Michel Scherrier (Anciennement attribué à Jehan Mone)

2^e quart du XVI^e siècle

Dimensions saint Ferréol (cm) : H : 124 - L : 44 – P : 43

Dimensions saint Ferjeux (cm) : H : 130 - L : 50 – P : 44

Classés le 10 août 1904

Ces deux sculptures en albâtre seraient liées au tombeau de Ferry Carondelet (la cohérence de cet ensemble est aujourd'hui réinterrogée), qui était à la cathédrale Saint-Etienne de Besançon. Suite à la destruction de l'édifice, l'ensemble aurait été installé à la cathédrale Saint-Jean. On retrouve la trace des deux statues de saints dans le cloître. Pour les protéger, plusieurs statues de saints sont transférées dans la salle synodale (bien avant 1887 selon Mgr Fulbert Petit). Le 6 mai 1909, les statues sont installées dans le hall du musée de la ville. En 1992, les deux sculptures sont remises en lumière pour l'exposition *Un Paradis bisontin*. A l'occasion des travaux de rénovation du musée en 2014, les deux statues sont mises en dépôt à la cathédrale Saint-Jean. Elles y sont toujours, accompagnées du cartel suivant :

« Ce tombeau encadré par ces deux statues était élevé primitivement dans l'église Saint-Etienne de Besançon / Lors de la destruction de cette église, pour la construction de la Citadelle, cet ensemble (gisant, transit et statues) a été transféré à la Cathédrale Saint-Jean. / En 1905, les statues furent confisquées à l'Archevêché en application de la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat. Ce dernier les déposa au Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon en 1909. / Du fait de la fermeture pour travaux de ce musée, la Cathédrale Saint-Jean a demandé le dépôt des statues de saint Ferréol et saint Ferjeux. Depuis le 18 juin 2014, l'œuvre de Michiel Scherrier a retrouvé son unité. »



Développement dans le mémoire pages 134 -135, 143-144 et 166-170. Annexes 72 et 141K

Principales archives à consulter : 2R51, Archives municipales, Besançon. ; MAP 25 – 082, Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, Charenton-le-Pont. ; Dossier d'œuvre.



Saint Ferréol, saint Ferjeux et saint Etienne
provenant de l'ancien jubé de la cathédrale

N° saint Ferréol : D.909.1.46 (Ancien numéro :
N° d'ordre 26)

N° saint Ferjeux : D.909.1.47 (Ancien numéro :
N° d'ordre 26)

N° saint Etienne : D.909.1.48 (Ancien numéro :
N° d'ordre 26)

Claude Arnoux dit Lulier

Dimensions saint Ferréol (cm) : H : 117 - L : 41 – P : 32

Dimensions saint Ferjeux (cm) : H : 108 - L : 44,5 – P : 38,5

Dimensions saint Etienne (cm) : H : 117 - L : 41 – P : 32

Classés le 10 août 1904

Ces trois sculptures en marbre sont des restes de l'ancien jubé de la cathédrale Saint-Jean de Besançon construit entre 1550 et 1554 et détruit en 1792. On retrouve la trace des trois statues de saints dans le cloître de la cathédrale. Pour les protéger, plusieurs statues de saints sont transférées dans la salle synodale (bien avant 1887 selon Mgr Fulbert Petit). On reconnaît par ailleurs le saint Ferjeux sur une ancienne photographie de la salle synodale. Le 6 mai 1909, les statues sont installées dans le hall du musée de la ville. En 1992, les deux sculptures sont remises en lumière pour l'exposition *Un Paradis bisontin*. Aujourd'hui, les trois sculptures sont exposées au rez-de-chaussée du musée dans la salle « Sculpter la foi ».

Développement dans le mémoire pages 134 -135, 143-144 et 166-167. Annexe 72 et 125

Principales archives à consulter : 2R51 et Album Besançon, Archives municipales, Besançon. ; MAP 25 – 082, Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, Charenton-le-Pont. ; Dossier d'œuvre.



Tapisserie de la légende du
Comte de Savoie

Ancienne appellation : Scène d'un
roman de chevalerie

N° : D.909.1.2 (Ancien numéro : N°
d'ordre 27)

Atelier de Bâle



Vers 1477

Dimensions (cm) : H : 121 - L : 284

Classé le 10 août 1904

Œuvre non exposée

Cette tapisserie a été offerte par le cardinal Mathieu à l'archevêché. C'est

peut-être cette tapisserie qui a été envoyée à Paris pour l'exposition universelle de 1889. Elle rejoint le musée archéologique en 1909. Plusieurs photographies semblent attester de l'exposition régulière de l'œuvre durant tout le XX^e siècle. Dans son étude des tapisseries allemandes du moyen-âge, Betty Kurth identifie les épisodes représentés comme ceux de la légende du comte de Savoie. L'œuvre est envoyée à Versailles pour y être restaurée en 1987. Jugée trop fragile, elle est actuellement conservée en réserve.

Développement dans le mémoire pages 144, 146, 149 et 156-157. Annexes 141 D, G et H

Principales archives à consulter : 2R51, Archives municipales, Besançon. ; MAP 25 – 082, Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, Charenton-le-Pont. ; F19 45400, Archives nationales, Pierrefitte. ; Dossier d'œuvre. ;

Tapisserie du Triomphe d'Alexandre



N° : D.909.1.41 (Ancien numéro : N° d'ordre 28)

Tapisserie Aubusson d'après Charles Lebrun

Fin XVII^e siècle

Dimensions (cm) : H : 298 - L : 460

Classé le 10 août 1904

Œuvre non exposée



Cette tapisserie provient du legs du cardinal Rohan-Chabot. On ne sait pas si cette tapisserie a été exposée au musée depuis son dépôt en 1909. En avril 2000, la tapisserie serait en dépôt à l'Hôtel de ville de Besançon. Il y a un dossier de restauration datant de 2002 de cette pièce à Médiathèque de l'architecture et du patrimoine (04570)

Principales archives à consulter : 2R51, Archives municipales, Besançon. ; 115E et 116E Archives diocésaines, Besançon. ; MAP 25 – 082, Médiathèque de l'Architecture et du

Patrimoine, Charenton-le-Pont. ; Anciennes fiches objets AOA, DRAC Franche-Comté, Besançon.



Possesso papal sur la place de Saint-Jean-de-Latran

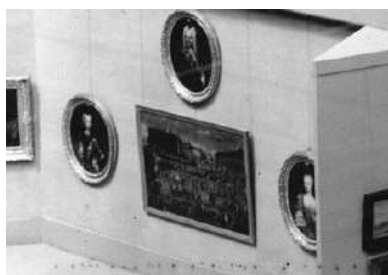
N° : D.909.1.4 (*Anciens numéros* : N° d'ordre 29 - N° des tableaux : 36)

Alessandro Piazza ?

Fin XVII^e siècle

Dimensions (cm) : H : 122 - L : 170,5

Classé le 10 août 1904



Donnée à l'archevêché par le cardinal Mathieu, cette peinture a sans doute été ramenée en 1850 par Césaire Mathieu lors de son séjour à Rome. Le tableau est restauré en juin 1850 par Baldauf. Avant son attribution, on le trouve dans l'antichambre de l'ancien archevêché. C'est le seul tableau attribué au musée des antiques en 1909. On peut

le reconnaître dans une photographie antérieure aux années 1970. Œuvre non exposée.

Voir Notice **A49** dans Nicolas Joyeux, *Les peintures italiennes du musée des Beaux-arts et d'Archéologie de Besançon - L'œil et la main*, Silvana Editoriale, Milan, 2021, p.259

Développement dans le mémoire pages 73, 133 – 136 et 144. Annexes 59 et 141 I

Principales archives à consulter : 2R51, Archives municipales, Besançon. ; MAP 25 – 082 et MAP 80-19-1 Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, Charenton-le-Pont. ; Boîte 16, Archives diocésaines, Besançon. ; AR.14 quater et dossier d'œuvre, documentation, Besançon.

Coffret en bois garni à l'intérieur de broderie à personnages et à l'extérieur de peintures de cuivre doré

N° : D.909.1.61(*Ancien numéro* : N° d'ordre 30)

XIV siècle.



Aucun coffret ne correspond à cette description dans les collections actuelles du musée. Ce coffret provenait sans doute de l'ancien musée des antiquités chrétiennes aménagé par Mgr Paulinier. Dans son *guide de Besançon*, Castan observe (p.213) dans le musée de Paulinier « le coffret en bois sculpté dans lequel on renfermait l'insigne relique du Saint-Suaire ». Or, un coffret dit « du Saint-

Suaire » est aujourd’hui dans le Trésor de la cathédrale Saint-Jean. Est-il possible qu’il s’agisse du même objet et que ce coffret ait rejoint, comme majorité d’objets de l’ancien musée de Mgr. Paulinier, le musée des antiques en 1909 ? Dans le registre BA.41 conservé à la documentation du musée, on trouve cette description à propos du coffret disparu qui pourrait s’apparenter à celle du coffret du Saint-Suaire : « Coffret de mariage – garni de broderie décor de papegai (perroquets) » p. 76. Cette hypothèse mériterait d’être explorée davantage avant de tirer des conclusions hâtives. En effet, plusieurs coffres du musée ont été désignés à tort comme « coffret du saint Suaire » durant le XX^e siècle (c’est notamment le cas de la réserve eucharistique du leg Chenot, Inv.899.1.8).

Principales archives à consulter : 2R51, Archives municipales, Besançon. ; BA.41, documentation du Musée des Beaux-Arts et Archéologie, Besançon ;



Petit reliquaire pédiculé horizontal

N° : D.909.1.62 (*Ancien numéro* : N° d’ordre 31)

Cuivre, XV^e siècle.

Le reliquaire 2013.0.1426 pourrait tout à fait correspondre à la description de cet objet. Il s’agit du seul reliquaire en cuivre avec une forme horizontale conservé dans les réserves du musée. A noter, plusieurs personnages religieux sur son socle qu’il serait intéressant d’identifier.



Petit reliquaire pédiculé en forme de lanterne

N° : D.909.1.63 (*Ancien numéro* : N° d’ordre 32)

Cuivre, XV^e siècle.

Le reliquaire 2013.0.1431 pourrait tout à fait correspondre à la description de cet objet. Il est identifié comme un reliquaire italien du XV^e siècle.



Petite monstrance en forme de lanterne

N° : D.909.1.64 (*Anciens numéros* : N° d'ordre 33 - N° des objets 97-B)

Cuivre, XVII^e siècle.

La monstrance 2013.0.1435 pourrait tout à fait correspondre à la description de cet objet. Cet objet apparaît sur une photographie de la salle d'archéologie de 1910-1930. (Annexe 141). Cette monstrance est en cuivre doré et ciselé.



Principales archives à consulter : 2R51, Archives municipales, Besançon. ; BA.41, documentation du Musée des Beaux-Arts et Archéologie, Besançon ;



Croix processionnelle donnée par le cardinal Granvelle à Ornans

Contrairement à ce qu'indiquent les procès-verbaux, c'est bien cette croix processionnelle qui est envoyée en 1909 au Musée des Antiques. Cette œuvre a été transférée au Musée du Temps de Besançon en 1999. Voir la notice la concernant dans la partie *Les objets actuellement au Musée du Temps de Besançon*.



Petit ciboire pédiculé

N° : D.909.1.65 (*Anciens numéros* : N° d'ordre 35 - N° des objets 99-B)

Cuivre, XVI^e siècle.

Le ciboire 2013.0.1434 pourrait tout à fait correspondre à la description de cet objet. C'est en effet, le plus petit des ciboires en cuivre du musée.



Ciboire sphérique

Anciens numéros : N° d'ordre 36 - N° des objets 100-B

Cuivre argenté, XVII^e siècle.

Le ciboire 2013.0.1433 pourrait tout à fait correspondre à la description de cet objet. C'est le seul ciboire en cuivre argenté conservé au musée des Beaux-Arts et Archéologie de Besançon. Il a une étiquette « 33 » datant de l'inventaire Mercier (voir BA.13 p.113-9). Lorsque la numérotation en D.909.1 a été réalisée, ce ciboire a été oublié. Si l'on souhaite rétablir cette numérotation, on peut lui donner le numéro attribué par erreur à la *Descente de croix* qui n'aurait jamais été dans les collections du musée (D.909.1.26).

Sept encensoirs

N° : D.909.1.54 à 60 (*Ancien numéro* : N° d'ordre 32)

Cuivre, XVI^e et XVII^e siècle.

Il y a seize encensoirs ou morceaux d'encensoirs dans les collections du musée qui pourraient correspondre aux sept objets recherchés (B.584 et du 2013.0.1411 au 2013.0.1425). Certains ont des étiquettes datant de l'inventaire Mercier : un « 4 » au pied du 2013.0.1418, un « 35 » sur le 2013.0.1414, un « 41 » dans le 2013.0.1419, et « 43 » sous la coupe du 2013.0.1411 (voir BA.13 p.133- 11 et 12). D'autres liens peuvent être faits à partir des descriptions de l'inventaire qui, malheureusement, n'indiquent pas la provenance des objets. On serait tenté de faire des rapprochements stylistiques (des mêmes motifs reviennent, notamment la fleur de lys) mais rien n'indique que les encensoirs légués au musée avaient une cohérence stylistique.



Statue de saint Ferréol

Ancien numéro : N° d'ordre 38

Pierre peinte. XVII^e siècle.

Aucune œuvre ne correspond à cette description dans les collections du musée des Beaux-Arts et Archéologie de Besançon. Néanmoins, il y a un saint Ferréol en pierre peinte dans le trésor de la cathédrale Saint-Jean (PM25000142) classé en 1972. Peut-être il y a-t-il un lien entre les deux ?

Statue de saint Etienne

Ancien numéro : N° d'ordre 39

Pierre. XVII^e siècle.

Aucune œuvre ne correspond à cette description dans les collections du musée des Beaux-Arts et Archéologie de Besançon. Tout comme le *saint Ferréol*, l'œuvre semblait déjà manquante lorsque la numérotation en D.909.1 a été réalisée.

Fragment de frise sculpté

N° : D.909.1.70 (Ancien numéro : N° d'ordre 40)

XVI^e siècle.

Aucune œuvre ne correspond à cette description dans les collections du musée des Beaux-Arts et Archéologie de Besançon.



Trois têtes d'anges

N° : D.909.1.71 (Ancien numéro : N° d'ordre 41)

Pierre. XVIII^e siècle

Dimensions (cm) : H : 23 - L : 36 – P : 15,5

Il semble s'agir d'une pièce de soubassement. Peut-être vient-elle du musée aménagé par Mgr Justin Paulinier.

Principale archive à consulter : 2R51, Archives municipales, Besançon. ;

C. Musée de Peintures – 21 avril 1910 (3^e dépôt)



Deux gravures de candélabres

N° candélabre d'après Michel Ange : Gr.1232 ou D.909.1.24 - Anciens numéros : N° d'ordre 1 – N° des tableaux : 110-B (1) - 815

N° candélabre d'après Raphaël : Gr.1233 ou D.909.1.25 - Anciens numéros : N° d'ordre 1 – N° des tableaux : 110-B (2) - 816

Gravées par Charles Normand et Jean Baptiste Lucien d'après un dessin de Prieur. Imprimées par Germain.

1778. Rome

Dimensions (cm) : H : 89 - L : 32



Ces deux gravures proviennent du leg du cardinal Rohan-Chabot. A sa mort, ils sont dans la salle du Billard de l'ancien archevêché. Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, Guénard semble les décrire dans la salle synodale (p.141). En 1910, ils sont accrochés dans la salle d'arts appliqués du musée. Ils sont actuellement en réserve.

Développement dans le mémoire pages 146 -147. Annexe 141.C

Principales archives à consulter : 2R51, Archives municipales, Besançon. ; 115E et 116E Archives diocésaines, Besançon. ;



Sainte Madeleine pleurant devant un crucifix

N° : D.909.1.11 bis (Anciens numéros : N° d'ordre 2 - N° des tableaux : 16 B - 802)

D'après Charles Le Brun

XVI^e siècle

Dimensions (cm) : H : 75,3 - L : 62,8

Cette œuvre est l'un des quatorze tableaux acquis en 1812 par Mgr Le Coz pour décorer la chapelle Saint-Nicolas. Outre la

restauration de Clésinger en 1834, le tableau est restauré en 1838 par l'artiste bisontin Raguet. A la veille de la querelle des inventaires, on la retrouve dans l'antichambre du palais archiépiscopal. Cette œuvre a perdu son numéro D.909.1.11 suite à la confusion avec une autre œuvre représentant une Madeleine d'après La Tour. Depuis, l'œuvre est désignée comme *bis*.

Principales archives à consulter : 2R51, Archives municipales, Besançon. ; 30V1, Archives départementales du Doubs, Besançon ; F 19 3864, Archives Nationales, Pierrefitte.

Développement dans le mémoire pages 32, 39, 69 et 151, 159. Annexe 34.



Sainte Catherine couronnée

N° : D.909.1.15 bis ou 945.97 (*Anciens numéros* : N° d'ordre 3 - N° des tableaux : 18 B – 803)

Ecole méridionale

Seconde moitié du XVII^e siècle

Dimensions (cm) : H : 134 - L : 95

Cette œuvre est l'un des quatorze tableaux acquis en 1812 par Mgr Le Coz pour décorer la chapelle Saint-Nicolas. Outre la restauration de Clésinger en 1834, le tableau est restauré soit en 1838 soit en 1840. A la veille de la querelle des inventaires, on la retrouve dans le salon du 1^{er} étage de l'ancien archevêché. Du XIX^e siècle à nos jours, cette œuvre est souvent désignée comme une « sainte Barbe ». La présence de la roue, objet du martyre de sainte Catherine permet de dissiper cette confusion. De même, son numéro d'inventaire semble avoir été interverti avec la *Sainte Barbe* sur panneau.

Voir Notice **A61a** dans Nicolas Joyeux, *Les peintures italiennes du musée des Beaux-arts et d'Archéologie de Besançon - L'œil et la main*, Silvana Editoriale, Milan, 2021, p.242.

Principales archives à consulter : 2R51, Archives municipales, Besançon. ; 30V1, Archives départementales du Doubs, Besançon ; F 19 3864, Archives Nationales, Pierrefitte.

Développement dans le mémoire pages 32 - 38 et 69-71. Annexes 4B et 34.



Portrait des papes Benoit XIV et Clément XIV

N° Benoit XIV : D.909.1.16 - Anciens numéros : N° d'ordre 4 - N° des tableaux : 47 B (1) – Catalogue : 811

Copie d'après Agostino Masucci

Dimensions (cm) : H : 70 - L : 57



N° Clément XIV : D.909.1.17 - Anciens numéros : N° d'ordre 4 - N° des tableaux : 47 B (2) – Catalogue : 812

Copie d'après Giovanni Domenico Porta

Dimensions (cm) : H : 75 - L : 60

Les conditions d'entrée des deux œuvres dans la collection de l'ancien archevêché sont inconnues. Sur une photographie ancienne (Annexe 125) on reconnaît les deux portraits de papes dans le grand salon de réception. Selon les inventaires avant la répartition, les œuvres étaient accrochés ensuite dans la salle de la rotonde. Les œuvres sont actuellement en réserve. Le portrait de Clément XIV a toujours son étiquette de 1910 : « 04 – 3 tableaux », le numéro 4 pourrait correspondre à son numéro d'ordre.

Voir Notice **C66** et **C68** dans Nicolas Joyeux, *Les peintures italiennes du musée des Beaux-arts et d'Archéologie de Besançon - L'œil et la main*, Silvana Editoriale, Milan, 2021, p. 268 et 269

Principales archives à consulter : 2R51 et album Besançon, Archives municipales, Besançon.





Jésus et Nicodème

Aussi appelé Le Christ et un docteur de la Loi

N° : D.909.1.6 (*Anciens numéros* : N° d'ordre 5 - N° des tableaux : 52 B - 806)

Artus Wolffort (*Anciennement attribué à Otto van Veen*)

XVII^e siècle

Dimensions (cm) : H : 86,7 - L : 120,8

Classé le 10 août 1904

Donnée par Mgr Dubourg à l'archevêché en 1833, cette peinture sur bois a tout d'abord été placée dans le salon puis dans la chambre de l'archevêque, et enfin dans l'antichambre du palais archiépiscopal. Comme *Les noces de Tobie* et *Le Portement de Croix*, ce tableau est l'un des rares à avoir été classé en 1904 et à ne pas avoir été sélectionné lors de la répartition de 1909. Dans le cas du *Nicodème*, c'est sans doute parce que le tableau était trop volumineux. Il fut donc envoyé au musée avec le troisième dépôt. L'œuvre est actuellement en réserve.

Principales archives à consulter : 2R51, Archives municipales, Besançon. ; Boite L22, 115E et 116E Archives diocésaines, Besançon. ; MAP 80-19-1, Médiathèque de l'architecture et du Patrimoine, Charenton-le-Pont.



Les noces de Tobie

N° : D.909.1.3 (*Anciens numéros* : N° d'ordre 6 - N° des tableaux : 50 B – Catalogue : 807)

Attribué à Frans Francken, dit le Vieux

XVII^e siècle

Dimensions (cm) : H : 75,3 - L : 94,5

Donnée par Mgr Dubourg à l'archevêché en 1833, cette peinture sur bois a tout d'abord été placée dans la salle à manger puis dans le salon du rez-de-chaussée, et enfin dans le petit salon d'été du palais archiépiscopal. Comme *Jésus et Nicodème* et *Le Portement de Croix*, ce tableau est l'un des rares à avoir été classé le 10 août 1904 et à ne pas avoir été sélectionné lors de la répartition de 1909. Envoyée au musée avec le troisième dépôt, l'œuvre est actuellement en réserve.

Principales archives à consulter : 2R51, Archives municipales, Besançon. ; Boite L22, 115E et 116E Archives diocésaines, Besançon. ; MAP 80-19-1, Médiathèque de l'architecture et du Patrimoine, Charenton-le-Pont. ; dossier d'œuvre.

L'apparition du Christ aux pèlerins d'Emmaüs



Aussi appelé Les disciples d'Emmaüs

N° : D.909.1.40 (*Anciens numéros* : N° d'ordre 7 - N° des tableaux : 59 B – Catalogue : 808 - 1313)

Herman van Vollenhoven

XVII^e siècle

Dimensions (cm) : H : 74,7 - L : 102,5

Ce tableau anciennement exposé à la cathédrale Saint-Jean avait été déplacé au palais archiépiscopal au moment de la Révolution. Au moment des inventaires, l'œuvre est dans le petit salon d'été du palais archiépiscopal. Sans doute exposée lors de son arrivée au musée en 1910, cette peinture sur bois est ensuite déposée en 1933 à l'Hospice du département du Doubs. En mai 1970, l'œuvre est envoyée à Paris pour être restaurée. La découverte d'une signature sur le dossier de la chaise (« H. VOLLENHOVEN F. ») permet d'attribuer cette œuvre.

Voir Notice dans Matthieu Pinette, Françoise Soulier-François (dir.) *De Bellini à Bonnard : Chefs d'œuvres de la peinture du musée de Besançon*, Le Temps Apprivoisé, Sevrey, 1992, p.56

Développement dans le mémoire pages 25, 154-155.

Principales archives à consulter : 2R51, Archives municipales, Besançon. ; dossier d'œuvre



Représentation de l'ostensoir offert au pape Pie IX

Vue en élévation : D.909.1.13 - *Anciens numéros* : 899.1.13
N° d'ordre 8- N° des tableaux : 87 B – Catalogue 814

Dimensions (cm) : H : 164,5 - L : 84

Vue en coupe : 933.9.63 -
Anciens numéros : N° d'ordre
8 - N° des tableaux : 87 B b –
Catalogue 813

Dimensions (cm) : H : 60,5 -
L : 84,5



1860.

Sébastien Claude Baldauf

Cette œuvre a été commandée par Mgr Mathieu au peintre Sébastien Baldauf, le 23 avril 1851 pour la somme de 150 francs. Les deux toiles sont terminées et livrées en 1860. Elles sont alors accrochées dans le salon du 1^{er} étage. Tout d'abord livrées au musée de peintures, elles sont déplacées durant la seconde moitié du XX^e siècle au palais Granvelle. Elles sont actuellement en réserve.



La vue en élévation a toujours son étiquette de 1910 : « 169 – tableaux (2) », L'œuvre en coupe est rétrospectivement numéroté 933.9.63, comme si l'œuvre était rentrée dans les collections en 1933. Peut-être qu'une numérotation en D.909.1.13.1 et 2 serait moins confuse.

Développement dans le mémoire pages 78-81 et 158. Annexes 58 -60

Principales archives à consulter : 2R51, Archives municipales, Besançon. ; Boite L22 et 244, Archives diocésaines, Besançon. ;



Saint Joseph charpentier

N° : D.909.1.5 (Anciens numéros : N° d'ordre 9 - N° des tableaux : 90 B - 810)

Copie ancienne d'après Georges de La Tour - Anciennement attribué à Gérard Honthorst

XVII^e siècle

Dimensions (cm) : H : 126 - L : 106

Classé le 9 juin 1947

Apparaissant dans une chambre du 1^{er} étage du palais archiépiscopal au moment des inventaires, cette toile rejoint le musée de Peintures avec le 3^e dépôt. L'œuvre est redécouverte en 1947 par François Mathey et Marie-Lucie Cornillot qui proposent l'attribution à La Tour. L'œuvre est envoyé à Paris pour être restaurée et classée.

Voir Elisabeth Ravaud « Saint Joseph charpentier, regard scientifique sur l'original du Louvre et la version de Besançon » dans Dimitri Salmon (dir.) *Le Saint Joseph charpentier de Georges de La Tour, un don au Louvre de Percy Moore Turner*, Snoeck, Heule, 2016, p.175

Développement dans le mémoire pages 149 - 153. Annexes 135 – 139.

Principales archives à consulter : 2R51, Archives municipales, Besançon. ; MAP 25 – 082, Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, Charenton-le-Pont. ; dossier d'œuvre.



Le Portement de croix

N° : D.909.1.1 (*Anciens numéros* : N° d'ordre 10 - N° des tableaux : 34 B - 805)

Attribué à Willem Key - Anciennement attribué à Ludovico Cardi dit Cigoli et à Murillo

XVI^e siècle

Dimensions (cm) : H : 102,5 - L : 76,1

Classé le 10 août 1904

Selon l'estimation du notaire Rolle, ce *Portement de croix* était l'une des pièces les plus importantes du leg du cardinal Rohan-Chabot en faveur des futurs archevêques de Besançon. Exposé dans le grand salon de l'ancien archevêché durant tout le XIX^e siècle, cette peinture sur bois rejoint le musée avec le troisième dépôt.

Au dos, une étiquette indique une restauration entre 1807 et 1823, soit avant le leg du cardinal. Il y a une autre étiquette « au Cardinal » identique à celle du guéridon du Rectorat.



Voir Notice **R4** dans Nicolas Joyeux, *Les peintures italiennes du musée des Beaux-arts et d'Archéologie de Besançon - L'œil et la main*, Silvana Editoriale, Milan, 2021, p.277.

Développement dans le mémoire pages 54 - 55. Annexes 9 et 10

Principales archives à consulter : 2R51, Archives municipales, Besançon. ; 115E et 116E Archives diocésaines, Besançon. ; dossier d'œuvre



Portrait de Louis Légier, curé de Jussey

Cette œuvre a été transférée au Musée du Temps de Besançon. Voir la notice la concernant dans la partie *Les objets actuellement au Musée du Temps de Besançon*.



Sainte Barbe couronnée

N° : D.909.1.15 - Anciens numéros : N° d'ordre 12 - N° des tableaux : 14 B (53) – Catalogue : 804

France

Fin XVII^e - XVIII^e siècle

Dimensions (cm) : H : 53 - L : 37,4

Cette œuvre est l'un des quatorze tableaux acquis en 1812 par Mgr Le Coz pour décorer la chapelle Saint-Nicolas. Outre la restauration de Clésinger en 1834, le tableau est restauré soit en 1838 soit en 1840. A la veille de la querelle des inventaires, on la retrouve dans le petit salon d'été de l'ancien archevêché. Cette œuvre est une copie de la sainte Catherine, changeant la roue en tour pour en faire une sainte Barbe. Ainsi, cette œuvre a souvent été prise pour une sainte Catherine et confondue avec son modèle. Par exemple, son numéro d'inventaire semble avoir été interverti avec la *Sainte Catherine* sur toile.

Voir Notice **A61b** dans Nicolas Joyeux, *Les peintures italiennes du musée des Beaux-arts et d'Archéologie de Besançon - L'œil et la main*, Silvana Editoriale, Milan, 2021, p. 243.

Principales archives à consulter : 2R51, Archives municipales, Besançon. ; 30V1, Archives départementales du Doubs, Besançon ; F 19 3864, Archives Nationales, Pierrefitte.

Développement dans le mémoire pages 32 - 38 et 69-71. Annexes 4B et 34.

D. Musée des Antiques – 21 avril 1910 (3^e dépôt)

Croix processionnelle

Ancien numéro : N° d'ordre 15

Cuivre argenté. XVI^e siècle.

Selon les procès-verbaux, cette œuvre arrive au Musée des Antiques en 1909 avec le 1^{er} dépôt. Il s'agit d'une confusion avec la croix de procession du cardinal Granvelle, l'œuvre arrive bien en 1910 au musée. Actuellement, aucune œuvre ne correspond à cette description dans les collections du musée des Beaux-Arts et Archéologie de Besançon. L'absence de numéro d'inventaire récent semble indiquer que l'œuvre était déjà manquante lorsque la numérotation en D.909.1 a été réalisée.



Deux anges adorateurs provenant de la chapelle Saint-Nicolas

N° premier Ange : 2011.0.21 ou D.909.1.50 - Anciens numéros : N° d'ordre 16 – N°64 inventaire

Dimensions (cm) : H : 151 - L : 55 – P : 64

N° deuxième Ange : 2011.0.22 ou D.909.1.51- Anciens numéros : N° d'ordre 16 – N°64 inventaire

Dimensions (cm) : H : 151 - L : 107 – P : 51

Premier quart du XIX^e siècle ? - Catalogue 817

Ces deux anges en bois doré décoraient le maître autel de la Chapelle Saint-Nicolas. Très probablement acquis sous Mgr Villefrancon, les frais d'achat de ces deux anges sont payés à posteriori, le 23 septembre 1828 par l'Etat. Ils apparaissent sur les inventaires annuels du mobilier de l'archevêché comme « dépôts diocésaines extraordinaires ». Livrés avec le 3^e dépôt, on retrouve au moins un des anges dans le musée d'Arts appliqués (Annexe 141.C). Les deux anges sont actuellement en réserve. Les ailes du premier ange seraient localisées.



Développement dans le mémoire pages 44 – 45, 146 et 148. Annexes 125 et 141.C

Principales archives à consulter : 2R51 et album Besançon, Archives municipales, Besançon. ; 30V1, Archives départementales du Doubs, Besançon.

Deux statues d'évêques mitrés



N° premier évêque : 2013.0.131 ou D.909.1.49 (1) - Anciens numéros : N° d'objet 106.B

Dimensions (cm) : H : 120 - L : 46 – P : 22

N° deuxième évêque : 2013.0.132 ou D.909.1.49 (2) - Anciens numéros : N° d'objet 106.B

Dimensions (cm) : H : 117 - L : 51 – P : 24

Exposés dans le salon du 1^{er} étage de l'ancien archevêché, ces deux évêques en bois sont attribués au musée des Antiques en 1910. On les reconnaît sur deux photographies de la salle d'archéologie (Annexes 141. D et E)





Deux petits vases de verre doré contenant des reliques des catacombes de Rome

N° vase de gauche : 2013.0.1356 ou D.909.1.67 ou 68
- Ancien numéro : N° d'objet 103.B

Dimensions (cm) : H : 12 - L : 8

N° vase de droite : 2013.0.1355 ou D.909.1.67 ou 68 -
Ancien numéro : N° d'objet 103.B

Dimensions (cm) : H : 11 - L : 7

On reconnaît sur les sceaux de ces deux vases, les armes du cardinal de Rohan-Chabot. Aussi, on serait tenté de rattacher ces deux vases au cardinal (peut-être ramenées de son exil à Rome en 1830-1831 ?). Plusieurs vases apparaissent sur les inventaires après décès du cardinal mais aucun ne semble correspondre. Peut-être étaient-ils parmi les vases sacrés de la chapelle du cardinal ?



Ils sont déposés en 1910 à titre de curiosité. Les deux œuvres étaient exposées en vitrine durant l'entre-deux guerres. Elles sont actuellement en réserve. Le vase 2013.0.1355 a une étiquette « 21 » datant de l'inventaire Mercier. Le vase 2013.0.1356 a une étiquette « 13 ».

Voir registre BA.13 Inventaire Mercier, *Œuvres exposées ou en réserve spéciale*, Volume I, 1933, Salle 14 - Face Est - Partie Sud, vitrine n°61, p.113-3 et 6 : n°13 et n° 21 « [...] Une étiquette fixée par le fil porte l'inscription : "Ex Catacumbia Stae Cyriacae via Tiburtina dié 28 Xbris – 1838 [sic] - Vas sanguinis sti Victoris m, et sancti Vincenti m. »

Deux briques encadrées portant en relief Jub. RF 1775

N° : D.909.1.69 (Ancien numéro : N° d'objet 102.B)

Aucune œuvre ne correspond à cette description dans les collections du musée des Beaux-Arts et Archéologie de Besançon.

Un coffre en fer

N° : D.909.1.69 (Ancien numéro : N° d'objet 107.B)

XVIe. XVIIe

Il y a plusieurs coffres en fer parmi les collections du musée des Beaux-Arts et Archéologie de Besançon, mais la description ne permet pas d'en dégager un.

Un fragment de bois sculpté

Selon une liste conservée en 2R51, Archives municipales, Besançon : « Objets non inventoriés ni classés et recueillis par le conservateur parce que personne n'en voulait : / un fragment de bois sculpté ». Cette œuvre n'est actuellement pas localisée.

Deux statuettes en pierre tendre porte-cierge



Selon une liste conservée en 2R51, Archives municipales, Besançon : « Objets non inventoriés ni classés et recueillis par le conservateur parce que personne n'en voulait : [...] 2 statuette en pierre tendre porte-cierge ». Peut-être que cette description désignerait les deux anges céroféraires (2013.0.230 et 2013.0.231) conservés dans les réserves du musée. On note par ailleurs que deux anges céroféraires en pierre apparaissent parmi les objets laissés à la chapelle Saint-Nicolas après la répartition de 1909 (2R51). Les deux sculptures apparaissent sur plusieurs anciennes photographies du musée (Annexe 141 D et E)

E. Autres objets à rattacher (ou non) à l'ancien archevêché



L'Annonciation

N° Vierge : D.799.1.12 - Anciens numéros : N° d'ordre 22 - N° des tableaux : 89 B (2) et H.22 bis

N° Ange : D.799.1.13 - Anciens numéros : N° d'ordre 21 - N° des tableaux : 89 B (1) et H.22 bis

Dimensions (cm) : H : 165 - L : 87

Attribués à Jacques Prévost

Début XVI^e siècle

Classés le 10 août 1904

Offertes par le cardinal Mathieu, ces deux grisailles sur bois auraient été accrochés à la chapelle Saint-Nicolas, puis dans le petit salon d'été du palais archiépiscopal. Elles ont ensuite été attribuées en 1909 à la Bibliothèque de Besançon. En 1925, elles avaient déjà été transférées au Musée de Peintures. En 1933, elles sont exposées dans la galerie des peintres de Franche-Comté. Lorsque la numérotation en D.909.1 a été réalisée, les numéros D.909.1.42 et 43 leur ont été attribués. Suite à une confusion avec un groupe sculpté, ils ont récupéré un numéro

d'inventaire similaire à ceux des fonds révolutionnaires. Elles sont visibles au rez-de-chaussée du musée, dans la section « *Gratia plena* » consacrée à la figure de la Vierge.

Développement dans le mémoire pages 73, 133, 145, 149, 167. Annexe 54E

Principales archives à consulter : 2R51, Archives municipales, Besançon. ; Boite L22 – Archives Diocésaines, Besançon ; MAP 80-19-1 et MAP 25 – 082, Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, Charenton-le-Pont.



Énée, Anchise et Ascagne fuyant Troie

Aussi appelé : Enée sauvant Anchise

N° : D.992.1.1 ou D.909.1.33 (*Anciens numéros* : N° d'ordre 10 - N° des tableaux : 37 B)

Thomas Blanchet et Pierre Lemaire- *Anciennement attribué à Pierre Patel*

XVII^e siècle

Dimensions (cm) : H : 96,5 - L : 72,5

Classé le 10 août 1904

Cette huile sur toile provient du leg du cardinal Rohan-Chabot (peut-être est-ce la « vue de ruine » se trouvant dans le grand salon à la mort du cardinal. On retrouve l'œuvre avec certitude dans le grand salon au moment des inventaires). Attribuée à l'Université, elle aurait été exposée dans le salon du Rectorat durant le XX^e siècle. Restaurée et prêtée au musée pour l'exposition *Loin du sable* (1990), l'œuvre est alors attribuée à Thomas Blanchet. Suite à cette redécouverte le musée propose au Rectorat de transférer l'œuvre dans les collections permanentes. Le tableau rejoint les collections le 30 octobre 1992. Il est aujourd'hui dans le cabinet d'arts graphiques.

Développement dans le mémoire pages 162-164.

Principales archives à consulter : 2R51, Archives municipales, Besançon. ; Boite L22 – Archives Diocésaines, Besançon ; MAP 80-19-1 et MAP 25 – 082, Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, Charenton-le-Pont.

La descente de croix

N° : D.909.1.26

Attribué à D. Zampieri dit le Dominiquin

XVII^e siècle

Petit tableau

Classé le 10 août 1904

Ce petit tableau provient du leg de Rohan-Chabot. On suit sa trace aisément dans le cabinet de travail de l'ancien archevêché, puis dans salon du rez-de-chaussée (petit salon d'été ?). L'œuvre est classée en 1904 et on sait qu'elle est toujours dans les anciens locaux de l'archevêché après la répartition de 1909. Aucun procès-verbal n'atteste du dépôt de l'œuvre au musée. Aussi, malgré son intégration dans la numérotation en D.909.1, cette œuvre n'a probablement jamais été au musée. Reste à savoir où se trouve l'œuvre aujourd'hui.

Principales archives à consulter : 2R51, Archives municipales, Besançon. ; 115E et 116E et Boite L22 – Archives Diocésaines, Besançon ; MAP 80-19-1 et MAP 25 – 082, Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, Charenton-le-Pont.



Saint Piat

N° : 2012.0.303

Sculpture en calcaire polychromé et doré

XV^e siècle

Aucune source ne permet d'attribuer cette œuvre à l'ancien archevêché de Besançon. Cette erreur fait suite à l'exposition *Un paradis bisontin* en 1992.



Groupe de l'Annonciation

N° Ange : D.909.1.42

N° Vierge : D.909.1.43

Calcaire

France. XVI^e siècle

Aucune source ne permet d'attribuer cette œuvre à l'ancien archevêché de Besançon. Ce groupe a été confondu avec l'Annonciation attribuée à Jacques Prévost et semble en avoir récupéré son numéro d'inventaire. Cette erreur fait suite à l'exposition *Un paradis bisontin* en 1992. L'œuvre apparaît sur plusieurs anciennes photographies du musée (elle est donc dans les collections depuis au moins l'entre-deux-guerres).

Correspondance des lieux pour le Rectorat :

Les termes **en gras** correspondent à l'appellation actuelle (au moins depuis février 1955)

Salle synodale = Salon de la Croix (quand la croix archiépiscopale y était exposée, donc avant 1909)

Salon du rez-de-chaussée = Petit salon d'été ?

Antichambre = **Entrée**

Grand salon de réception = Grand salon = **Salon Rouge**

Entrée = **petit bureau du Recteur**

Bureau = **Salle à manger côté rue**

Galerie = **Antichambre**

Salle du conseil = **Bureau du Cabinet du Recteur**

Salon = **Bureau du Recteur**

Petit salon = **Salle à manger côté terrasse**

Salle de réunion = **Salle du conseil**